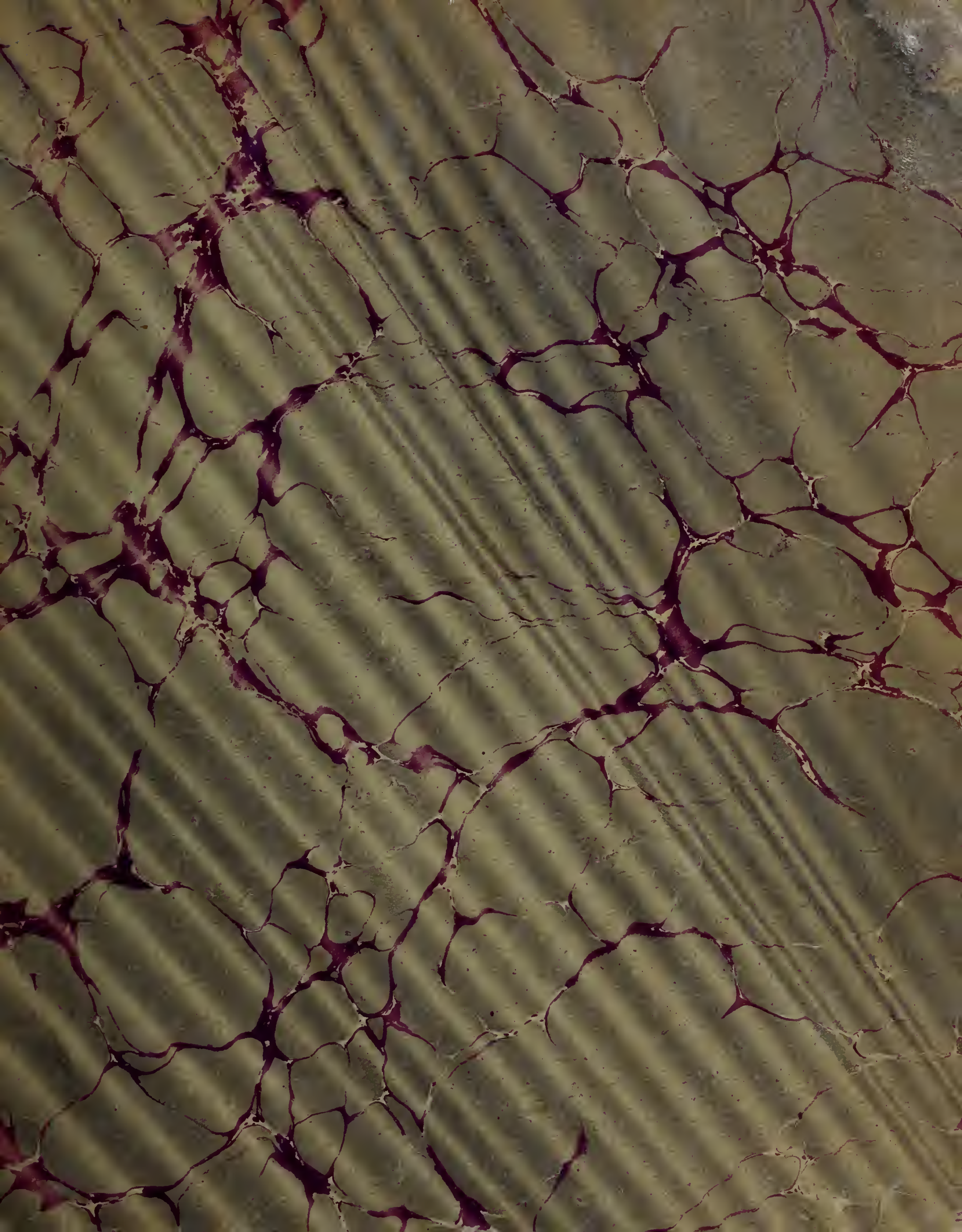

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291448 9


University of Toronto.
King Alfred Library of History
Founded by
Goldwin Smith and Harriet Smith
1901



MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGTIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGTIÈME



PARIS
IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXI

PREMIÈRE PARTIE.

AVERTISSEMENT.

Cette première partie du tome XX des Mémoires de l'Académie, qui embrasse son histoire et celle de ses travaux durant la période écoulée de 1853 à 1856, clôt en même temps qu'elle ouvre les trois livraisons successives des Mémoires proprement dits, publiées par M. Naudet, aujourd'hui secrétaire perpétuel honoraire, de 1854 à 1857, et qui forment, avec la seconde partie du tome XX, les deux parties du tome XXI. Cette quatrième livraison ou ce quatrième volume, qui devient ainsi le premier de la période normale adoptée par l'Académie pour la publication combinée de ses Mémoires et de son Histoire, a été entièrement préparé et plus qu'à moitié imprimé par les soins de M. Naudet. Son successeur n'a eu, ici encore, qu'à suivre ses exemples et à compléter l'application de l'excellente méthode qu'il avait adoptée pour la disposition et la mise en œuvre des matériaux, aussi divers que les actes de la vie académique elle-même, dont le volume se compose.

Le tome XXII, dont tous les éléments sont actuellement réunis, et dont l'impression va bientôt commencer, est consacré à la Table des tomes XII à XXI, formant la seconde décade de la deuxième série du Recueil.

J. D. G.

TABLE

DE

L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PENDANT LES ANNÉES 1853-1856.

Pages.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES.

PREMIÈRE SECTION.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS.

Un décret impérial du 14 avril 1855 fixa au 15 août la séance publique annuelle commune aux cinq Académies.

Séance publique annuelle des cinq Académies, et prix triennal.

Le même décret disposa que, dans cette séance, un prix d'une valeur annuelle de dix mille francs sera, tous les trois ans, décerné, au nom de l'Empereur, « à l'ouvrage ou à la découverte que les cinq Académies auront jugé le plus propre à honorer ou à servir le pays. »

Scrutin pour le renouvellement des commissions annuelles.

Dans la séance du 5 janvier 1855, à l'occasion du renouvellement des commissions annuelles, par scrutin de liste et à la majorité relative, l'Académie, sur l'observation de M. le président, décide que chaque membre, en votant, devra inscrire sur sa liste les commissaires qu'il veut choisir, et que les bulletins portant cette simple désignation, *les mêmes,* ne seront point comptés comme valables.

Mémoires non admis aux concours sans la demande des auteurs.

Dans la séance du 13 avril 1855, un incident particulier ayant donné lieu de rappeler les observations déjà faites plus d'une fois au sujet de quelques ouvrages renvoyés à l'un des concours, particulièrement à celui des antiquités de la France, sans que les auteurs en eussent exprimé le désir, l'Académie décide qu'il faudra désormais, pour qu'un pareil renvoi soit ordonné, qu'une lettre de l'auteur, ou au moins une simple suscription sur le titre, ou l'affirmation d'un académicien fasse connaître explicitement et certainement la destination de l'ouvrage.

Clôture des concours.

Dans la séance du 27 juillet, on observa que le temps mesuré par le règlement entre la clôture des concours (1er avril) et la séance publique (juillet) ne suffisait plus aux devoirs des commissions, depuis que la matière des jugements de l'Académie s'est plus que décuplée par les fondations publiques et particulières de prix et d'autres récompenses. Le seul moyen de rétablir l'équilibre serait ou d'éloigner l'époque de la séance publique ou d'avancer celle du dépôt des ouvrages à examiner.

Après une courte discussion, il est convenu et arrêté que la clôture des concours sera fixée dorénavant au 1er janvier au lieu du 1er avril, et que, par disposition transitoire, le changement ne sortira son effet qu'à dater du 1er janvier 1857, sans application aux concours ouverts avant la présente année.

Procès-verbaux des élections.

Dans la séance du 30 novembre, un membre fait observer que la partie du procès-verbal de la séance précédente qui concerne l'élection du successeur de M. Barchou de Penhoën ne rapporte le nombre des suffrages que pour les premier et

sixième tours de scrutin, et qu'il ne dit rien des quatre tours intermédiaires.

M. le président représente que le principe d'égalité académique entre les membres, une fois qu'ils sont nommés, semble demander qu'il ne soit point fait mention des différences accidentelles de leur élection, pour n'en considérer que le résultat définitif, qui est et demeure le même pour tous.

L'Académie, adoptant ces considérations, décide par délibération expresse que dorénavant les procès-verbaux, en rendant compte des élections, ne feront connaître que le résultat définitif, sans garder mention ni des différents tours de scrutin, ni du nombre de suffrages qui aura formé la majorité en faveur du candidat élu.

Élections d'associés étrangers.

Dans la séance du 14 décembre 1855, au moment de procéder à l'élection d'un associé étranger, M. le président donne lecture d'une disposition réglementaire du 11 juin 1847, qui, par un motif de haute convenance, prescrit de ne point publier le nombre des suffrages répartis entre les divers savants dont les noms ont été inscrits sur la liste des propositions. (Voy. t. XVI, 1re partie, p. 14.)

M. le président, remarquant que, pour assurer l'efficacité d'une telle disposition, le comité secret serait indispensable, mais en même temps contraire à l'usage général des élections, soumet à la délibération de l'Académie et fait adopter l'interprétation suivante : « La décision dont il vient d'être fait mention oblige strictement les académiciens; les personnes étrangères qui assistent à la séance sont tenues aussi à s'y conformer, et s'y conformeront sans nul doute, non par la contrainte d'une sanction comminatoire, mais par le respect des bienséances et des devoirs d'hospitalité. »

Délégué de l'Académie au bureau de l'Institut.

Dans la séance du 21 décembre, l'Académie décide, en se conformant à l'usage de la plupart des autres Académies, que le président en exercice chaque année sera en même temps délégué pour la représenter au bureau de l'Institut.

DEUXIÈME SECTION.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE CONCERNANT L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, ET LES MISSIONS ET ENTREPRISES SCIENTIFIQUES.

École française d'Athènes.

M. Guigniaut, au nom de la commission de l'École d'Athènes[1], rend compte, dans la séance du 14 janvier 1853, des résultats de l'examen subi par les candidats aux places vacantes, dans les termes suivants :

« M. le ministre de l'instruction publique, après avoir notifié à l'Académie, le 30 décembre dernier, les dispositions nouvelles arrêtées, sur sa proposition, par le décret impérial du 15 du même mois, pour faciliter et assurer le recrutement de l'École française d'Athènes, vous a, par sa lettre ultérieure du 6 janvier 1853, fait connaître que quatre candidats, anciens élèves de l'École normale, et pourvus du grade de licencié ès lettres, se présentent pour être admis au nombre des membres de l'École d'Athènes. M. le ministre, par cette même lettre, a prié, en conséquence, M. le secrétaire perpétuel de l'Académie de réunir la commission qui doit procéder à l'examen des candidats, aux termes du décret du 7 août 1850.

« La commission, sur l'invitation de M. le secrétaire perpétuel, s'est réunie hier jeudi 13 janvier, pour procéder à cet

[1] Composée de MM. Raoul-Rochette, Hase, Le Bas, Lenormant, et Guigniaut, *rapporteur*.

examen. L'Académie avait bien voulu, à cet effet, dans sa séance du 7 précédent, prolonger les pouvoirs de la commission et l'autoriser à se compléter provisoirement par celui de ses membres qui venait d'être appelé au bureau dans la même séance. Des quatre aspirants annoncés par M. le ministre, trois seulement se sont présentés devant elle : MM. Sercey, Reynald et Lebarbier; M. Lamm, le quatrième, s'est excusé sur le défaut reconnu par lui, après coup, d'une préparation suffisante.

« M. *Sercey,* examiné le premier sur les différentes matières du programme arrêté par l'Académie, dans sa délibération du 8 novembre 1850, n'a malheureusement pas répondu à l'attente que nous avaient fait concevoir ses antécédents universitaires et sa réputation à l'École normale. Nous le savions un bon humaniste, et, quoiqu'il ait assez bien expliqué les textes grecs sur lesquels il a été interrogé, il a très-médiocrement répondu aux questions qui lui ont été adressées à propos de ces textes. Le trouble qui s'était emparé de lui dès le premier moment, et qu'il n'a pu maîtriser, peut seul rendre compte de la faiblesse ou même de la nullité de ses autres réponses sur le grec moderne, qu'il paraît cependant avoir étudié avec soin; sur les éléments de la paléographie, de l'épigraphie, de l'archéologie, et même, quoique à un moindre degré, sur l'histoire de la Grèce. Au total, c'est un examen qui peut être considéré comme non avenu, comme un coup de malheur plutôt que comme une preuve d'ignorance ou comme un défaut de préparation. S'il ne s'agissait point d'un concours entre rivaux, pour un nombre de places déterminé, nous serions les premiers à réclamer une seconde épreuve, un plus ample informé en faveur de M. Sercey.

« M. *Reynald* a été interrogé le second, et, sur presque tous

les points, il a satisfait aux conditions de l'examen. Il a bien expliqué les textes grecs anciens, assez bien le grec moderne, et il a rendu compte des formes grammaticales, et de leurs rapports dans l'un et l'autre idiome, avec une égale exactitude. Il nous a paru posséder les notions élémentaires requises de la paléographie, et, quoiqu'il ait été plus faible sur les éléments de l'épigraphie et sur ceux de l'archéologie, cependant il n'y est point demeuré étranger. En géographie, il a répondu médiocrement, mieux sur quelques faits importants de l'histoire moderne de la Grèce, et nous avons trouvé chez lui, en résultat, avec une instruction variée et une parole facile, des dispositions remarquables pour les recherches de l'érudition.

M. *Lebarbier,* examiné en troisième lieu, a fait preuve, au total, d'une préparation et d'une capacité suffisantes, quoiqu'il ait été faible sur plusieurs points. Les explications de textes anciens et modernes ont été satisfaisantes, ainsi que les réponses aux questions grammaticales; en paléographie, en épigraphie, en archéologie surtout, elles l'ont été moins, et toutefois le candidat n'a point paru étranger aux éléments de ces diverses connaissances. Médiocre en géographie, il s'est relevé sur l'histoire, et il a présenté, sur le développement général de la civilisation grecque, une suite de faits et de vues qui n'ont pas laissé beaucoup à désirer. En général nous avons remarqué chez lui de l'intelligence, du sens, avec une certaine instruction classique, et une aptitude réelle aux travaux et aux recherches dont les membres de l'École française d'Athènes ont mission de s'occuper.

« D'après les résultats comparés de cet examen, poursuivi de midi à près de cinq heures, nous avons l'honneur de vous proposer, Messieurs, de présenter à la nomination de M. le ministre, pour les places vacantes de l'École française d'Athènes,

les deux candidats chez lesquels, à différents degrés, nous avons reconnu tous les caractères d'une vocation sérieuse, savoir :

« M. Reynald, avec la mention .... *bien.*

« M. Lebarbier........................ *assez bien.* »

L'Académie adopte les conclusions du rapport, dont copie sera transmise à M. le ministre de l'instruction publique.

Demande de prolongation de la mission de M. Léon Renier.

Dans la séance du 28 janvier 1853, M. Guigniaut présente les conclusions motivées de la commission[1] nommée le 14 pour examiner le premier rapport de M. Léon Renier sur les résultats de sa nouvelle mission archéologique en Algérie, rapport qui avait été transmis à l'Académie par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, le 13 dudit mois, en l'invitant à donner son avis sur la prolongation de mission que ce savant sollicite.

M. L. Renier, dont la première mission avait déjà produit des fruits si abondants et si précieux pour l'histoire par les monuments, surtout par les inscriptions, de la domination romaine en Afrique, s'était proposé, dans cette seconde exploration, de compléter ses travaux sur la province de Constantine, et de les étendre aux provinces d'Alger et d'Oran. Arrivé à Alger, vers la fin d'août 1852, il s'est d'abord rendu, sur l'invitation de M. le gouverneur général, à *Bérouaguia,* entre Médéah et Bogar, où venaient d'être trouvées des ruines assez considérables. M. Renier y a constaté par six inscriptions de Commode, Septime Sévère, Héliogabale, Gordien le jeune, un établissement appelé, sur l'une d'elles, TANARAMVSA CASTRA, et que trois autres font connaître comme le lieu de garnison d'une *ala* ou corps de cavaliers auxiliaires, portant le numéro III, mais dont le nom est effacé. Ce qu'il y a de plus

[1] Composée de MM. Dureau de la Malle, Hase, Le Bas, et Guigniaut, *rapporteur.*

remarquable, c'est que ces monuments ont été élevés par des magistrats ou des chefs qui prenaient le titre de *princeps,* et à l'occasion même de leur institution, *ob honorem principatus,* d'où semblent résulter plusieurs faits importants; d'abord qu'ils ne devaient point être des magistrats municipaux d'un titre quelconque qui soit connu, ni même des citoyens romains, quoique le droit de cité, à cette époque, eût été accordé à tous les habitants de l'empire; ensuite, que ce pays, où commence la grande Kabylie actuelle, pouvait se trouver dans une situation assez analogue à celle où il est encore aujourd'hui, dominé du dehors plutôt qu'assimilé au dedans, ce qui expliquerait la rareté des ruines romaines dans l'intérieur. Cette place, qui le commandait entre autres, et que l'Itinéraire d'Antonin cite sous le nom légèrement altéré de *Taranamusa,* était, du reste, une des stations de la grande voie militaire de *Calama* à *Rusucurrum,* dont elle marque la direction. On l'avait cherchée jusqu'ici dans la Mitidja, au nord de l'Atlas; c'est au sud qu'il faut la transporter.

M. L. Renier, en se rendant à Bougie, espérait pouvoir aller reconnaître, dans l'autre Kabylie, les ruines de *Ziama* (*Choba*), découvertes pendant l'expédition du général Saint-Arnaud, en 1851; diverses circonstances l'ayant obligé de renoncer à ce projet, il a dû, conformément au plan de sa mission, se diriger sur Constantine, où il se trouvait le 23 septembre. Son premier soin, jusqu'au retour du général Mac-Mahon, commandant supérieur de la province, a été d'aller revoir Lambèse, qui lui avait été si propice, il y a deux ans, et où les travaux du pénitencier et les fouilles mêmes des transportés de juin avaient mis à découvert des monuments nouveaux. Il y a recueilli, entre autres, plus de deux cents inscriptions, dont plusieurs sont d'une haute importance. L'une d'elles, qu'il a

transcrite dans son rapport, concerne des offrandes, des consécrations d'images d'or à Esculape par un grand nombre de sous-officiers de la légion III Auguste (*qui imagines sacras aureas fecerunt.....*), et elle a été trouvée, en effet, près du temple de ce dieu. Les noms de ces sous-officiers, les titres de leurs grades et de leurs emplois, dont quelques-uns sont nouveaux, leurs lieux de naissance surtout, qui se rattachent à une foule de villes de toute l'Afrique romaine, appelée à recruter la légion qui la défendait, donnent à cette inscription un double intérêt pour l'histoire militaire et pour la géographie. Aussi M. Renier, frappé de son importance autant que de sa belle conservation, l'a-t-il fait scier, ainsi qu'une autre qui la complète, sur la face principale de la pierre, dont elle occupe un des côtés, et a-t-il pris les mesures nécessaires pour en assurer le transport à Paris. Il y a joint un petit monument, dont il envoie préalablement le dessin, et qui est un autel érigé *à la Maison divine des trois Augustes,* Sévère, Caracalla et Géta (le nom de ce dernier fut effacé après son assassinat), aux frais de Lucius Cæcilius Urbanus, sous-directeur de l'ambulance de la légion (*optio valetudinarii*), et par les soins de l'officier d'armement (*armorum custos*). Ces deux monuments viendront s'ajouter à ceux du même genre dont les recherches de M. L. Renier ont déjà enrichi nos collections.

Le savant archéologue, revenu à Constantine vers le 15 octobre, est allé avec M. le colonel Creully, directeur des fortifications, visiter, à quatre lieues au nord-ouest, des ruines placées dans une situation analogue à celle même de Constantine, c'est-à-dire, sur une sorte de promontoire très-élevé et entouré de trois côtés par le Rumel. Aussi les Arabes les désignent-ils sous le nom de *Ksentina el-K'dima* (Constantine la Vieille). Ces ruines avaient été dès longtemps signalées, et l'on y avait re-

levé, mais dans une copie très-insuffisante, une inscription capitale, concernant l'un des personnages les plus considérables du règne d'Antonin le Pieux, *Q. Lollius Urbicus,* qui fit construire une partie de la grande muraille au nord de la Bretagne romaine, et qui fut préfet de Rome. M. Renier, au moyen d'une copie exacte et complète de ce précieux monument, pourra jeter sur la vie de ce personnage, et sur les nombreuses et diverses fonctions qu'il remplit durant sa carrière (*cursus honorum*), un jour entièrement nouveau. D'autres inscriptions ont mis le voyageur en état de déterminer le nom de cette ville antique, qui s'appelait *Tiddis,* et ceux de Milah, *Sarn Milev,* et Collo, *Colonia Minervia, Chullet;* elles ont confirmé, en outre, un fait déjà indiqué, savoir, que *Cirta,* sous les Antonins, jouissait du privilége de fournir des juges au plus grand nombre des colonies voisines.

A la date de son rapport, M. L. Renier se trouvait, vers la fin de décembre, établi, depuis près de six semaines, à Tébessa, au milieu des ruines et des monuments, encore debout en partie, de l'antique *Theveste,* l'un des buts principaux de son voyage. C'est, dit-il dans une de ses lettres, le contraste de la magnificence romaine, dans toute sa splendeur, avec la misère la plus hideuse. Là est un immense édifice, qui paraît avoir été un temple d'Esculape, et dont les murs ont encore, sur certains points, quarante pieds de haut. L'arc de triomphe, de l'une des faces duquel il envoie une vue, est de la plus grande beauté. Il joint également à son rapport une autre vue, prise de profil, du petit temple prostyle qu'on a nommé avec raison la *Maison carrée,* et ce qui lui donne un nouveau trait de ressemblance avec celui de Nîmes, auquel il ne le cède guère que pour sa conservation moins parfaite, c'est qu'il était situé de même au milieu d'une vaste cour rectangulaire, entourée d'un

portique dont une partie existe encore. L'artiste qui accompagne M. Renier devait être occupé, plusieurs semaines encore, à dessiner les monuments de Tébessa, tandis que l'habile épigraphiste continuait à copier les inscriptions, malheureusement ici moins nombreuses et moins importantes qu'à Lambèse, la plupart se trouvant aujourd'hui engagées pêle-mêle dans les fortifications byzantines construites par Salomon, le successeur de Bélisaire.

M. Renier, ayant vainement attendu le firman qui seul pouvait lui permettre de franchir la frontière de la Régence de Tunis, pour y étendre à cette partie de l'Afrique romaine ses savantes explorations, craignait de se voir réduit à les renfermer dans les limites de nos possessions, et il se proposait, dans ce cas, de voir *M'daourouch,* l'ancienne *Madaure,* puis les autres points de la province de Constantine qu'il n'avait pas encore visités, entre autres Guelma. Il comptait être de retour au chef-lieu de la province à la fin de janvier. Mais, le terme de sa mission étant fixé à cette époque, une prolongation de quatre mois au moins lui était évidemment nécessaire pour remplir dans toute leur étendue son plan et ses instructions, c'est-à-dire pour étudier les deux autres provinces de l'Algérie, moins riches, il est vrai, en monuments antiques, avec le même soin qu'il avait apporté jusqu'ici dans l'exploration de la première. L'examen des résultats déjà obtenus par lui, et que cet exposé est destiné à faire connaître, a complétement convaincu la commission du puissant intérêt qui s'attache à la continuation de ses travaux. Ils doivent, s'ils sont encouragés comme ils l'ont été jusqu'à présent, non-seulement agrandir, mais renouveler entièrement l'histoire tant militaire que civile et même religieuse des établissements romains en Afrique. Les résultats de ces travaux sont, dès à présent, aux yeux de la science, un

des fruits les plus précieux; ils seront un jour, aux yeux de la civilisation, et par une assimilation glorieuse, un des titres les plus légitimes de l'extension et de l'affermissement progressifs de notre propre domination. La commission n'hésite donc pas à prier l'Académie d'intervenir auprès de M. le ministre de l'instruction publique, en chargeant son secrétaire perpétuel de lui transmettre, avec le jugement qu'elle a porté sur le premier rapport de M. L. Renier, le vœu ardent qu'elle forme pour que la prolongation de mission qu'il réclame lui soit accordée dans l'intérêt de la science et dans celui de la gloire nationale.

Dans la séance du 25 février, M. le ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 19 dudit mois, exprime le regret de ne pouvoir prolonger, comme l'Académie le lui avait demandé, la mission de M. L. Renier en Afrique, dont il reconnaît et apprécie les remarquables résultats.

L'Académie partage bien vivement le regret de M. le ministre.

École française d'Athènes. (Voy, t. XVIII, 1re partie, p. 360, 361.)

M. Guigniaut, dans la séance du 25 février 1853, fait, au nom de la commission de l'École d'Athènes[1], un rapport verbal au sujet d'une proposition de M. Beulé et d'une demande de M. le directeur de l'École pour M. About, transmises l'une et l'autre par M. le ministre de l'instruction publique dans son message du 15 février.

M. Beulé annonce, dans un rapport daté du 17 janvier, la continuation des fouilles dans l'Acropole et les nouvelles découvertes qui en sont sorties.

Il a préalablement dégagé la surface des terrains de pierres énormes qui la couvraient tout entière, et les a fait descendre

[1] Composée de MM. Raoul-Rochette, Hase, Guigniaut, Ph. Le Bas et Wallon.

au-dessous de la Pinacothèque, pour servir de matériaux aux réparations du soubassement, ruiné par les boulets, et qui menace d'entraîner dans sa chute cette aile des Propylées.

Ce premier travail a mis à découvert tout le sommet du mur en marbre, sur une longueur de vingt-cinq pieds, avec les mêmes frises et les mêmes corniches que dans la partie précédemment retrouvée.

Alors, ayant vu son attente changée en certitude, il n'a plus songé qu'à l'exécution du plan qu'il avait conçu pour l'ouverture d'une large brèche dans la muraille moderne, qui démasquerait la muraille plus ancienne, et ferait reparaître l'entrée véritable de l'Acropole du côté du Pnyx et de l'Aréopage, et correspondant à la porte principale des Propylées.

Mais, outre des difficultés de plus d'un genre qu'il a rencontrées au moment de l'entreprise, il lui a fallu surmonter tout d'abord un obstacle matériel presque désespérant : un mur moderne de dix pieds d'épaisseur et d'une construction si solide qu'il n'a pu être entamé que par le jeu de la mine, avec quelle précaution, on le devine aisément, quand on pense qu'un ébranlement un peu violent pouvait causer alentour la destruction de tant de précieux restes de l'antiquité.

Un succès inespéré a couronné ses efforts.

On a tiré de la terre où elles étaient ensevelies une partie des anciennes fortifications, savoir : *deux tours carrées* qui flanquent la porte à droite et à gauche. A quel âge remontent-elles? Il est impossible de douter qu'elles ne soient contemporaines au moins du mur en marbre avec lequel elles s'unissent.

D'un autre côté, M. Beulé poursuivait les fouilles dans l'intérieur du bastion, et elles ont vérifié sa conjecture, consignée dans le mémoire de l'année dernière, touchant le *palier* qui séparait les deux moitiés bien distinctes du grand escalier des

Propylées, où l'on a retrouvé plusieurs dalles, quelques-unes encore à leur place.

Il avait pressenti, de plus, que le *mur pélasgique* n'avait été conservé que pour soutenir la pente de l'escalier primitif; on voit aujourd'hui que son sommet sert d'appui à ce même *palier*.

Enfin, au-dessous du piédestal d'Agrippa, se montrent déjà les premières pierres d'un mur antique, probablement la continuation du mur d'enceinte.

Du sein de ces terres et de ces décombres enlevés on a exhumé des *tambours de colonnes ioniques et doriques*, des *morceaux de larmiers* des Propylées mêlés dans une muraille des Turcs, *dix-neuf inscriptions*, entre autres un long décret du temps de Périclès, et la dédicace d'un monument chorégique de l'an 316 avant Jésus-Christ, enfin quelques sculptures jusqu'ici peu nombreuses; mais on n'est encore qu'au terrain de formation récente : il est permis d'espérer de plus riches découvertes en ce genre lorsqu'on approchera du sol antique. Cependant au piédestal trouvé l'an dernier, qui offre l'image d'une danse pyrrhique, M. Beulé vient d'ajouter le *bas-relief* qui y fait suite, représentant un *chœur cyclique*, autre solennité des Panathénées, avec deux fragments de *victoires ailées*.

Enfin, parmi les débris de constructions modernes qu'il a cru devoir respecter, il cite les restes d'*une petite chambre* placée au-dessus de la tour septentrionale, décorée de marbres précieux, et dont la fenêtre avait en vue le golfe, et Salamine, et les montagnes du Péloponèse.

Les fonds alloués par MM. les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur suffiront pour achever les travaux et assurer la nouvelle entrée avant d'en remettre les clefs à la Grèce.

Mais ce n'est pas tout : entre le bas de l'escalier découvert l'été dernier et la partie restaurée, on rencontre une interruption assez considérable, de sorte que, le seuil de la porte et les premiers degrés franchis, il faudrait gravir à grand'peine le rocher qui mène aux Propylées. Une communication à établir est indispensable.

M. Beulé exprime, sans y insister, comme un souhait d'artiste, l'idée de restaurer l'escalier entier, c'est-à-dire de couvrir de marbre une pente de huit mille pieds carrés de surface; mais il se borne, en réalité, à demander *un crédit de mille francs pour reconstruire simplement, avec les degrés antiques, maintenant dispersés, l'escalier dans une médiocre largeur.*

Un architecte de l'École de Rome, qui viendra faire momentanément partie de l'École d'Athènes, au mois de février (M. Beulé écrivait dans le commencement de janvier), se chargerait de l'exécution du projet.

Après ce résumé de la relation de M. Beulé, M. le rapporteur termine en disant que l'opinion unanime de la commission est qu'on ne peut donner trop de témoignages de satisfaction pour le progrès que le jeune savant a fait dans la voie de ses découvertes, ni trop d'encouragements pour ses projets; que la dépense de mille francs qu'il demande sera le complément nécessaire de l'œuvre conduite si habilement et à si bonne fin.

Quant au rétablissement total de l'escalier de marbre, la commission ne forme point le vœu, encore moins la proposition de l'entreprendre; elle désire seulement qu'on étudie le projet, pour en faire connaître avec quelque précision et les moyens d'exécution, et la somme qu'il pourrait coûter.

Sur le second article de la lettre de M. le ministre, savoir la demande de M. le directeur de l'École tendant à obtenir un

délai pour l'envoi des mémoires, afin de ménager à M. About (voy. tome XVIII, 1re partie, p. 222) le temps de se préparer à traiter la question de l'exploration de la Macédoine, la commission répond tout d'une voix que les questions ne sont pas assignées à tel ou tel membre de l'École, pour telle ou telle année; qu'il est d'ailleurs à la connaissance de plusieurs commissaires que M. About avait précédemment choisi la question de l'île d'Égine, et avait même avancé déjà son travail; qu'il n'a donc rien de mieux à faire en ce moment que de l'achever, sauf à se réserver ultérieurement l'exploration de la Macédoine, s'il se proposait et obtenait de rester à l'École une troisième année; qu'en outre, et c'est la considération principale et déterminante, l'Académie ne peut pas retarder toujours, et pour des convenances personnelles, sa séance publique, comme elle l'a fait l'an dernier exceptionnellement, par des raisons de force majeure; qu'il faut que les mémoires des membres de l'École soient envoyés à la commission assez tôt pour qu'elle puisse les examiner et en rendre compte avant la séance publique où son jugement sera proclamé. En conséquence, la demande de M. About n'est pas admissible.

Les conclusions de M. le rapporteur, tant à l'égard de M. Beulé que pour ce qui concerne M. About, sont adoptées par l'Académie.

Il ne s'élève de dissentiment que sur un seul point, touchant le rétablissement de l'escalier des Propylées.

Quelques membres, M. Raoul-Rochette et M. de Laborde, entre autres, font observer qu'autant il est nécessaire de reconstruire dans des proportions modérées la voie de communication entre la partie supérieure et le bas de l'escalier, autant il pourrait y avoir d'inconvénient à entreprendre un ouvrage considérable de restauration sans savoir ce qu'il coûterait, et

dont le résultat serait de jeter au milieu des ruines de l'Acropole un bâtiment tout neuf.

Ils pensent qu'on doit s'en tenir à la proposition de M. Beulé, dont ils louent et approuvent de tout leur pouvoir le zèle et les idées.

C'est aussi, en dernière explication, l'avis de la commission elle-même, qui ne prétend pas engager le Gouvernement dans une opération excessive, mais qui ne souhaite autre chose qu'une étude du plan et un aperçu des frais.

Il sera donné connaissance à M. le ministre du rapport, des conclusions, et de l'assentiment général qu'elles ont trouvé dans l'Académie.

Mission de M. Victor Langlois. (Voy. t. XVIII, 1re part, p. 226.)

M. Raoul-Rochette, au nom d'une commission [1] chargée d'examiner les deux nouveaux messages de M. Victor Langlois, datés l'un de Tarsous, 15 novembre, l'autre des ruines de Mallus, 29 décembre 1852, et transmis par M. le ministre de l'instruction publique, les 12 janvier et 16 février derniers, fait, dans la séance du 4 mars 1853, un rapport verbal où il exprime le regret de ce que ce voyageur, dans ses courses trop rapides, n'a pu faire que des observations superficielles, et de ce qu'il a envoyé, au lieu d'estampages des inscriptions grecques qu'il a rencontrées sur sa route, des copies sans authenticité.

Comme complément de ce rapport, M. Mohl, autre membre de la commission, qui a été chargé spécialement d'examiner les manuscrits orientaux envoyés par M. Langlois, ajoute que cette collection, composée d'une douzaine d'ouvrages seulement, soit en langue turque, soit en langue arabe, sur la médecine et la législation, ne présente qu'un médiocre intérêt et n'a qu'une faible valeur scientifique.

[1] Composée de MM. Boissonade, Quatremère, Raoul-Rochette et Mohl.

L'Académie adopte le double exposé des deux rapporteurs, avec les conclusions de la commission, et décide que le tout sera transmis à M. le ministre de l'instruction publique.

Mission de M. Ernest Desjardins.

Dans la même séance, M. V. Le Clerc rend compte de la lecture que les commissaires ses collègues[1] et lui ont faite de la relation de M. Desjardins, professeur d'histoire, chargé d'une mission en Italie.

Ce jeune professeur, qui s'est fait déjà connaître par un *Atlas géographique de l'Italie ancienne, précédé d'un dictionnaire de tous les noms qui y sont contenus,* avait obtenu cette mission pour perfectionner ses connaissances par l'inspection même des lieux. Il s'est proposé deux objets d'étude, la Table alimentaire de Trajan et les nouvelles découvertes sur la voie Appienne.

A l'égard du premier, on pourrait relever dans ses expositions quelques inexactitudes et quelques omissions bibliographiques, et, relativement à l'autre, l'auteur présente moins ses propres idées que le résumé des conférences utiles qu'il a eues avec les savants des principales nations de l'Europe qui se trouvaient sur le même terrain.

M. le rapporteur conclut en ces mots : « Comme les deux questions indiquées dans le rapport de M. Ernest Desjardins, la *Table alimentaire de Parme* et les *Fouilles de la voie Appienne,* doivent être présentées toutes les deux par l'auteur, ainsi qu'il l'annonce lui-même, sous forme de thèse, à la discussion de la faculté des lettres de Paris, et que, d'ici là, il en fera certainement l'objet d'études plus approfondies et plus complètes, le temps n'est pas encore venu de porter un jugement sur des travaux qui ne sont pas achevés. On peut dire toutefois dès à

[1] MM. Raoul-Rochette, Ph. Le Bas et le comte de Laborde.

présent que, par son zèle pour la géographie savante, par le but et la bonne direction de ses recherches, M. Desjardins paraît avoir honorablement répondu à la confiance que lui avait témoignée M. le ministre de l'instruction publique. »

Mission de M. Friess.

(Voy. t. XVIII, 1re part. p. 231.)

Le secrétaire perpétuel, dans la séance du 11 mars, en donnant lecture de la relation de M. Friess concernant l'exploration des quatre grandes bibliothèques ou archives de Gênes, explique à l'Académie comment le rapport qui devait lui être fait sur cette communication de M. le ministre de l'instruction publique est demeuré sans matière et sans objet. M. Friess n'a obtenu qu'un résultat négatif; il n'a rien trouvé de ce qu'il cherchait pour l'histoire de la Corse. Les papiers d'état et les documents historiques furent enlevés, lui a-t-on dit, et transportés à Paris, en 1806, à la suite des recherches que M. de Sacy avait faites dans les dépôts publics de Gênes.

M. de Sacy avait été, en effet, chargé par l'Académie de rechercher s'il existait une collection de manuscrits en diverses langues de l'Orient, dans les archives de Gênes, laquelle avait été signalée à l'Académie et paraissait n'avoir été examinée jusqu'alors par aucun homme de lettres.

Sans avoir à justifier la coïncidence et non pas la liaison de la mission toute scientifique de M. de Sacy à Gênes avec l'enlèvement des papiers, il est à regretter que M. Friess, pour répondre aux conservateurs des dépôts qu'il visitait, n'ait pas eu connaissance de la déclaration du garde général des archives du royaume, en 1816, portant qu'il venait de remettre à M. Costa, commissaire du roi de Sardaigne, sur son récépissé, toutes les collections provenant des archives de Gênes.

Quelques membres ajoutent à cette explication d'autres renseignements sur les destinées ultérieures de ces papiers.

Mission de M. du Couret. (Voy. t. XVIII, 1re part. p. 100.)

M. Reinaud, rapporteur de la commission [1] chargée d'examiner les manuscrits de M. du Couret communiqués par M. le ministre de l'instruction publique, expose, dans la séance du 23 mars 1853, le résultat des conférences de la commission :

« Il fut demandé par M. le ministre de l'instruction publique, en 1849, des directions pour M. du Couret, qui se proposait de faire un voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique, lequel aurait un triple intérêt, scientifique, commercial et politique.

« Une commission mixte, composée de membres de l'Académie des inscriptions et de celle des sciences, se forma pour examiner le projet et rédiger des instructions à donner au voyageur.

« Mais son itinéraire annonçait qu'il ne voulait rien de moins que parcourir l'Afrique dans tous les sens en l'espace de cinq ans. De plus, les conférences que la commission avait eues avec lui donnèrent lieu de penser qu'il ne possédait point alors les connaissances élémentaires et indispensables pour une telle entreprise, même dans de moins vastes proportions, savoir: certaines notions de langue et d'écriture arabes, et quelque habitude des sciences mathématiques et physiques.

« La commission ne fit point de rapport; l'Académie des inscriptions chargea son secrétaire perpétuel d'écrire à M. le ministre (le 4 juin) qu'il lui paraissait que M. du Couret s'était fort exagéré la puissance de ses moyens d'exécution pour le dessein qu'il avait conçu, qu'au lieu de le confirmer dans son erreur, en l'y suivant en idée, il serait plus utile pour lui-

[1] MM. Quatremère, Reinaud, de Saulcy, Caussin de Perceval.

même que l'on restreignît le plan de son voyage à de plus justes limites, et qu'il se contentât d'aller au Sénégal, en partant d'Alger et passant par Tombouctou; qu'en l'état actuel de la science géographique, ce voyage, s'il était fait par un homme habile, présentait des chances de succès et était plus propre que tout autre à consolider la puissance française en Afrique et à favoriser le développement de notre commerce.

« M. du Couret partit; les dispositions pour lui procurer les subsides et les protections nécessaires avaient été déjà concertées et arrêtées entre MM. les ministres de l'instruction publique et du commerce avant que l'Académie fût consultée.

« Si le voyageur n'était pas suffisamment instruit, il avait du moins, pour cette course à travers les peuplades africaines, une facilité que d'autres n'auraient pas eue; il professait l'islamisme depuis plusieurs années, et avait pris le nom d'Abd el-Hamid Bey, à l'époque où il parcourait l'Égypte, l'Arabie et la côte orientale d'Afrique. Son fils l'accompagnait, voué de même à la religion musulmane.

« Il ne paraît pas qu'il ait réglé sa marche sur les conseils que l'Académie lui avait donnés. Au lieu de prendre son point de départ dans l'Algérie, lorsqu'il toucherait en Afrique, quelques pièces de sa correspondance font savoir qu'il alla débarquer dans la régence de Tunis, où il s'arrêta quelque temps. Il dit que son séjour dans ce pays, et les courses qu'il y a faites en tous sens, l'ont mis en état d'en donner une description complète; on ne voit nulle part qu'il ait effectué cette pensée. De Tunis il se rendit à Touggourt, une oasis qui a ses princes particuliers, amis et protégés des Français. Il y demeura un certain temps. C'est de là qu'il s'apprêtait à partir pour les rives du Niger, lorsque la mort du sultan livra le pays aux disputes des compétiteurs à sa succession; les guerres

entre les chefs des oasis situées sur la route à parcourir rendant le trajet trop peu sûr, M. du Couret se rapprocha de la côte, et revint en France au mois d'août 1852; il est, dit-on, en instance aujourd'hui auprès du ministère pour obtenir une seconde mission, et M. le ministre de l'instruction publique a envoyé à l'Académie, comme résultat de la première, dix-sept cahiers manuscrits sur la valeur desquels il désire avoir des renseignements très-exacts et très-détaillés.

« La commission a examiné ces cahiers avec soin; elle va en présenter sommairement le contenu, en commençant par exprimer le regret de ne pas avoir trouvé jointe à ces cahiers, que l'on pourrait tout au plus accepter comme appendice et comme pièces justificatives d'un mémoire, une véritable relation du voyageur, où seraient consignés, d'une manière suivie, explicite et précise, les renseignements nouveaux qu'on devait attendre comme fruit de son voyage.

« Trois de ces cahiers, sous les numéros 3, 4, 7, qui traitent d'histoire naturelle et de météorologie, et sont plus particulièrement du ressort de l'Académie des sciences, lui ont été transmis conformément aux intentions de M. le ministre de l'instruction publique, et sans doute elle lui en rendra compte directement.

« Il faut ici remarquer seulement qu'il est parlé dans ces cahiers de cinq cents médailles romaines et byzantines trouvées à Sphax et destinées à la Bibliothèque impériale, mais qui n'y sont point encore arrivées, et dont la commission ne peut que signaler l'absence.

« Quant aux quatorze autres cahiers que la commission a retenus, comme étant dévolus à son appréciation, il n'y en a qu'un seul, d'une certaine étendue, sous le numéro 1, qui lui ait paru digne d'intérêt. C'est une relation de la vie et des

aventures d'un fils de l'ancien sultan du Fezzan, écrite en arabe de la main du jeune prince, avec lequel M. du Couret s'était lié à Touggourt, et qu'il a ramené avec lui.

« Mohammed, fils d'Abd el-Djelid, fut conduit à l'âge de treize ans dans un pays qu'il nomme tantôt *Tibbou* et tantôt *Tibnou;* il fut envoyé de là au sultan de Kaschna et de Bornou, vers le centre de l'Afrique. Revenu au Fezzan, il vit périr son père dans un combat, et fut contraint de s'expatrier; alors il visita l'Égypte, l'Arabie, Constantinople, Tunis et l'Algérie, jusqu'à ce qu'il eût fait la connaissance de M. du Couret.

« Quoique ces récits, écrits de souvenir en France et dans un style vulgaire et incorrect, manquent des vues d'un observateur instruit et curieux, cependant ils pourraient n'être pas inutiles aux géographes, dans la partie des régions peu connues où le narrateur a passé.

« Peut-être serait-il à désirer qu'on en publiât quelques passages traduits.

« Le numéro 2 des cahiers de M. du Couret consiste dans une lettre arabe qui traite des pays situés entre Touggourt et le Niger. On y remarque un nouvel alphabet tifinac, à l'usage des tribus touarik, lequel ne s'accorde pas tout à fait avec un alphabet publié précédemment. Ce document aurait besoin de quelques preuves à l'appui.

Les numéros 5 et 6 renferment une carte en trois parties des pays situés entre Biskara et Touggourt, et entre Touggourt et Temecin. Il est marqué sur ces cartes qu'elles ont été levées au sextant, au graphomètre et à la boussole; aussi les positions y sont accompagnées des degrés, des minutes et des secondes; on y remarque un certain nombre de points qui manquent sur la carte de M. Prax.

« M. du Couret ne fait pas connaître les calculs à l'aide desquels il est arrivé à cette extrême précision, et, comme il s'agit ici de régions peu connues, la commission n'a pas les moyens de contrôler ces résultats. Certains tableaux offrent l'indication de la population de chaque localité et des sources qui l'alimentent, le nombre des cavaliers et des fantassins qu'elle peut lever, le nombre des palmiers, etc.

« Le numéro 8 est un tableau de l'administration du cercle de Biskara.

« Le numéro 9 offre des renseignements sur les oasis situées entre Temecin et Biskara.

« Les numéros 10 et 11 renferment la correspondance du sultan de Touggourt et des autres chefs indigènes avec M. du Couret, en français et en arabe.

« On trouve dans le numéro 12 les lettres arabes adressées par M. du Couret aux chefs indigènes.

« Le numéro 13 est une réunion de lettres françaises adressées à M. du Couret par M. Espana, agent consulaire de France à Sphax.

« Les numéros 14 et 14 *bis* consistent dans la correspondance de M. du Couret avec MM. Boudeville et Collineau, commandants supérieurs du cercle de Biskara.

« On trouve dans les numéros 15 et 15 *bis* la correspondance de M. du Couret avec les frères Mattei, négociants français à Sphax.

« Les numéros 16 et 16 *bis* renferment la correspondance de M. du Couret avec M. Flury Hérard, banquier à Paris, qui était chargé de lui fournir de l'argent au nom du Gouvernement.

« Vient enfin le numéro 17, qui est un tableau de quatre-vingt-neuf mots français accompagnés de leurs équivalents en

langue arabe, touarik, tombouctou, foulan, afno et bornou; pour plusieurs de ces mots les équivalents manquent; cependant, comme il s'agit ici de dialectes presque entièrement ignorés en Europe, ces fragments peuvent être de quelque utilité.

« En résumé, dans les quatorze cahiers que la commission a lus, si l'on excepte la relation arabe écrite à Paris par le fils du sultan du Fezzan, et les cahiers n°s 2, 5, 6, 7, 9 et 17, qui contiennent des indications géographiques, dont on ne peut toutefois garantir l'exactitude, et des tableaux très-imparfaits, avec beaucoup de lacunes, des équivalents de quatre-vingt-neuf mots français, en arabe et en diverses langues de l'Afrique, il n'y a rien qui puisse intéresser la science ou l'administration. La plupart des cahiers 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 14 *bis*, 15, 15 *bis* et 16 traitent de choses déjà connues, ou n'ont trait qu'aux affaires personnelles de M. du Couret.

« La commission insiste, en finissant, sur l'observation par où elle a commencé, savoir : l'absence du document le plus essentiel, c'est-à-dire un rapport explicatif et circonstancié du voyageur; elle reconnaît, en outre, le défaut de tout moyen de contrôle et de vérification des faits et des choses mentionnés dans les divers cahiers. »

Après la lecture du rapport, plusieurs membres adressent au rapporteur diverses questions.

Dans le récit du prince africain y a-t-il des notions précises d'ethnographie, d'histoire, de géographie?

Non; seulement certains détails de mœurs, des noms et des positions de lieux peu connus, des indications de ruines antiques, pourvu que les souvenirs de l'auteur soient véritables.

Trouve-t-on dans les fragments de relation du voyage de M. du Couret un caractère d'observation sérieuse et de science certaine, des résultats réels, importants?

C'est ce qu'on ne peut pas affirmer; la commission n'a point trouvé de documents qu'on puisse dire authentiques.

Il faut donc, et c'est la conclusion de toute la discussion, se tenir dans une grande réserve, et ne point inspirer au ministre une confiance exagérée dans les documents sur lesquels l'Académie a été appelée à se prononcer.

Il sera donné connaissance à M. le ministre du rapport de la commission et de la discussion qui l'a suivi.

Fouilles de M. Place à Khorsabad. (Voy. t. XVIII, 1re partie, p. 191, 241.)

Dans la séance du 13 mai M. Mohl donne lecture d'une lettre de M. Place, datée de Khorsabad, du 25 mars 1853, laquelle annonce le progrès des fouilles sur le terrain de l'ancienne ville assyrienne, et, entre autres découvertes aussi nouvelles qu'intéressantes, celle d'un dépôt considérable d'instruments de travaux mécaniques ou aratoires de toutes sortes en acier, conservant encore leurs formes malgré une oxydation de trois mille ans, et offrant les révélations les plus curieuses sur la métallurgie et les arts industriels de l'antiquité. M. Place évalue la masse de ces instruments à six ou huit mille livres pesant.

M. Raoul-Rochette invite l'Académie, après cette lecture, à solliciter l'attention et l'intérêt du Gouvernement sur une découverte si importante et qui promet tant. Il sait de bonne source que M. Place a épuisé le subside qui lui avait été donné par M. le ministre de l'intérieur, qu'il a fait même de fortes avances de ses propres deniers, qu'il se trouve à bout de ses moyens, et qu'on doit craindre, s'il n'était secouru, que des travaux si heureusement commencés et poursuivis avec tant d'habileté ne soient abandonnés faute de l'argent nécessaire, et que les étrangers ne viennent s'emparer des fouilles et s'en approprier les résultats.

M. Guigniaut appuie la proposition par cette considération, que l'Académie voit confirmer les espérances qu'elle a données au Gouvernement lorsqu'elle fut consultée, il y a un an, sur le projet de M. Place, et qu'elle en recommandera la suite avec l'autorité de son témoignage vérifié par les effets.

M. de Wailly pense qu'on peut faire valoir, à l'appui de la recommandation, le prix des objets qui sortiront des fouilles pour enrichir les musées et former un complément à la collection des antiquités de Ninive déposées au Louvre.

Il sera écrit, conformément à ces observations, à M. le ministre d'État.

Fouilles de l'Acropole. (Voyez p. 12.)

M. Guigniaut, dans la séance du 27 mai 1853 lit, au nom de la commission de l'École d'Athènes [1], le rapport sur les derniers résultats des travaux de M. Beulé à l'Acropole, communiqués à l'Académie par M. le ministre de l'instruction publique dans la séance du 29 avril.

A la suite de cette lecture, M. Raoul-Rochette insiste pour la mention particulière d'une circonstance qui honore le caractère de M. Beulé, autant que ses découvertes attestent son ingénieuse sagacité, savoir : l'abandon spontané d'un supplément d'allocation de 1,000 francs dont il a pu épargner la dépense, grâce à quelques restes de construction antique retrouvés postérieurement à la demande qu'il avait faite.

L'Académie, après avoir entendu cette observation, adopte la teneur et les conclusions du rapport, dont les termes suivent :

« MESSIEURS.

« M. le ministre de l'instruction publique vous a transmis,

[1] Voir p. 12, note 1.

le 27 avril dernier, un second rapport de M. Beulé sur les fouilles de l'Acropole, reprises, avec les justes espérances d'un complet succès, à la fin d'octobre 1852, et dont un rapport précédent, dont nous avons eu l'honneur de vous rendre compte il y a deux mois, faisait connaître les premiers résultats pendant cette nouvelle campagne. Ces résultats sont aujourd'hui singulièrement agrandis par la suite des travaux de M. Beulé, conduits avec une intelligence et une énergie qui n'ont d'égales que son bonheur. Chacun de vous peut en apprécier dès à présent l'étendue et la valeur, puisque M. le ministre, anticipant votre jugement, qu'il prévoyait sans doute, en a rendu public l'exposé au moment même où vous chargiez votre commission de l'examiner. Cette publicité, au reste, ne pouvait qu'abréger notre tâche devant vous, sans nous dispenser de la remplir; elle a été pour nous une raison d'y mettre encore plus de soin et de maturité. Le temps que nous y avons consacré, avec une liberté exempte de toute préoccupation, n'a pas été perdu; il nous a permis de revoir M. Beulé lui-même, d'entendre ses explications, de les vérifier avec lui sur les dessins nouveaux, plan, coupe, élévation, qu'il a rapportés, et qui ont été exécutés sous ses yeux, à Athènes, par M. Lebouteux, élève architecte de l'Académie de France à Rome, grâce à cet heureux lien formé, dès l'origine, entre cette grande institution, vieille de gloire, et la jeune école qui, dans une carrière différente, mais parallèle, marche déjà si dignement sur ses traces.

« Vous savez, messieurs, où en étaient restées les fouilles de l'Acropole lorsque vous donnâtes votre sanction à une découverte qui, pour être tout à fait imprévue, pour avoir été contestée par cela même, surtout quand elle demeurait incomplète, ne vous en parut pas moins certaine et pleine d'avenir.

M. Beulé avait, par une de ces inspirations qui ne trompent guère ceux qui en sont capables, retrouvé, au pied même de l'Acropole, dans l'axe de la porte centrale des Propylées, ce que tout annonçait devoir être l'entrée antique, plus ou moins restaurée sous les Romains, dans les premiers siècles de notre ère; il avait découvert, sur une faible étendue, mais avec un ensemble et une disposition remarquables, le mur d'enceinte, couronné, à la manière du mur de Thémistocle, d'entablements de temples anciens, dans lequel s'ouvrait la porte dorique de la citadelle; enfin il avait signalé, au delà, cinq marches encore en place au pied du grand escalier qui montait directement aux Propylées, et dont on avait, il y a quelques années, rétabli partiellement la moitié supérieure, jusqu'au soubassement du temple de la Victoire sans ailes, sans se douter de ce qu'elle promettait, et en cherchant la suite de l'escalier partout où elle n'était pas et ne pouvait être. Il s'agissait désormais de faire reparaître tout entière la véritable entrée, en la dégageant de l'immense quantité de terres, de ruines, de constructions dans lesquelles elle était ensevelie, en ouvrant, par tous les moyens que ne condamnerait pas la prudence, une large brèche dans l'énorme bastion moderne qui la masquait.

« C'est, vous le savez encore, ce que trois mois d'efforts continus, traversés par des obstacles de toute sorte, et deux cent cinquante livres de poudre employées avec les plus grandes précautions, avaient commencé à réaliser avant la fin de février dernier. Ainsi fut découvert tout le sommet du mur en marbre, dont une partie seulement avait été mise au jour par la première fouille, et qui, retrouvé intact, sur une largeur de vingt-cinq pieds, avec la même frise et les mêmes corniches, se prolongeait régulièrement et formait une façade, dont la porte occupe le milieu. Sur les côtés de cette façade, à droite et à

gauche de la porte, c'est-à-dire au nord et au sud, la porte étant à l'occident, se présentèrent deux tours carrées, construites en belles et larges assises, dont l'une seulement avait perdu trois rangs, et qui achevaient de donner à l'ouvrage entier le caractère d'une entrée fortifiée sur le plan d'autres citadelles helléniques bien connues. En même temps, l'intérieur du bastion, étant déblayé, reparaissait, au dedans comme au dehors, le sol antique, et se poursuivait l'exhumation de la partie inférieure du grand escalier, dont les marches, plus ou moins dérangées, apparaissaient successivement jusqu'au palier, qui venait, comme à point nommé, vérifier la conjecture de M. Beulé sur la séparation en deux parties de cet escalier, soutenu en outre par le mur pélasgique, conservé jusqu'à cette hauteur et entaillé dans cette intention. La suite des marches se rencontrait au delà du palier, vers le piédestal d'Agrippa, où venaient affleurer les premières pierres d'une muraille antique, continuation plus que probable du mur d'enceinte, masqué par les fortifications modernes.

« Il est inutile, messieurs, de vous rappeler en détail les découvertes partielles, quelques-unes cependant d'un grand prix, aussi bien pour le moyen âge que pour l'antiquité, dont cette découverte capitale ne pouvait manquer d'être accompagnée. Les inscriptions surtout nous ont frappés, au nombre de soixante-sept, dont plusieurs fort importantes pour l'histoire et les mœurs, ainsi que quelques morceaux de sculpture parfaitement dessinés par M. de Curzon, l'année dernière, par M. Lebouteux, cette année. Ce qui importe aujourd'hui, c'est de donner acte à M. le ministre de l'instruction publique et à M. Beulé des grands résultats, des résultats définitifs d'une entreprise archéologique qui fait tant d'honneur au jeune savant qui l'a conçue avec une sagacité supérieure, poursuivie

avec une infatigable persévérance, à l'École française d'Athènes, qui en reçoit un durable éclat, au Gouvernement enfin, qui a compris qu'il était de son devoir de soutenir et d'encourager libéralement des travaux qui ne sont pas sans gloire pour la France elle-même. Ici, au reste, je l'ai déjà dit, M. le ministre a simplifié notre tâche, en portant d'avance à la connaissance du public l'exposé lumineux que M. Beulé a fait lui-même de l'ensemble de sa découverte, dans le dernier rapport qui nous a été communiqué. D'ailleurs nous y voyons que M. Beulé a le projet de soumettre à M. le ministre et à l'Académie un mémoire étendu, où seront développées et approfondies les questions historiques ou archéologiques touchées dans ce rapport, mémoire dont les planches, dessinées par M. Lebouteux, seront une des justifications les plus nécessaires. Tout nous commande donc de nous borner, en ce moment, à bien constater un certain nombre de faits, qui nous paraissent hors de toute contestation, et qui peuvent être regardés comme les conclusions aussi positives que neuves et curieuses des fouilles de l'Acropole.

« 1° Le parallélisme de la façade extérieure nouvellement découverte de l'Acropole, et de la grande façade des Propylées, la première ayant soixante et douze pieds environ de largeur, l'autre un peu moins, et cet espace divisé en trois parties égales; au milieu, un mur tout en marbre, percé d'une porte dorique, exactement dans l'axe de la porte centrale des Propylées; à droite et à gauche, des tours carrées en pierre, qui s'avancent pour défendre l'entrée de la citadelle. C'est là un plan général d'entrée fortifiée, d'une simplicité et d'une harmonie tout antique et toute grecque, qui semble réunir dans une seule et même conception cette entrée et les Propylées.

« 2° Le mur du milieu, conservé dans toute sa hauteur, qui

est de vingt et un pieds, composé de marbres empruntés à différents monuments, et dans lequel sont engagés sept piédestaux portant des inscriptions, dont il n'est pas une qui ne soit antérieure au IIe siècle après J. C. prouve par cela seul que, si sa construction date de l'époque romaine, comme cela n'est pas douteux, elle ne saurait descendre au-dessous du IIIe siècle et de l'empire de Valérien, où des témoignages positifs de Zosime et de Zonaras tendent à la fixer. D'un autre côté, les matériaux dont se compose ce mur ont été disposés avec un certain goût, une certaine régularité, qui semblent inspirés par un modèle antique, et, comme l'observe M. Beulé, la frise surtout, qui couronne le mur de ses triglyphes, est trop d'accord avec les triglyphes qui décorent les murs des Propylées pour ne pas être une réminiscence du plan primitif. Il en faut dire autant d'un bandeau de marbre noir d'Éleusis, lequel se retrouve aussi dans les Propylées, notamment à la Pinacothèque.

« 3° Les tours, et c'est un des points les plus importants des nouvelles découvertes, paraissent avoir été rasées par les soldats romains à dix pieds au-dessus du sol, lors de la destruction des murs, après la prise d'Athènes par Sylla. C'est ce qui fait qu'elles n'ont pas été rebâties, et qu'elles remontent à une époque bien antérieure à celle du mur et certainement hellénique. On se contenta, pour les grandir sans les relever, de les remanier jusqu'au rocher sur lequel s'appuyaient leurs fondations, ce qui en doubla la hauteur par l'abaissement du sol autour d'elles. De là vient qu'on reconnaît ici l'œuvre de deux époques fort différentes; la partie supérieure, demeurée intacte, et portant en soi tous les caractères d'une construction des beaux siècles, celui de Périclès, ou celui de Conon, après Lysandre; et la partie inférieure, reprise probablement au temps

de Valérien, quand furent relevées, pour la première fois, les fortifications détruites par Sylla. Alors aussi il fallut nécessairement placer au-dessous du niveau antique la base du mur en marbre réédifié et le seuil de la porte, pour qu'il fût possible de parvenir à l'entrée. La façade romaine fut donc construite à un niveau de base inférieur à celui de la façade grecque, bien qu'à la même place, comme en témoignent les tours par leur position, qui ne changea pas. La différence des deux sols est de cinq pieds, et l'on en verra bientôt la conséquence pour l'escalier.

« 4° Cet escalier, dont un si grand nombre de marches ont été retrouvées que, du premier jour, pour ainsi dire, la communication a pu être établie entre la porte du mur ancien et celle des Propylées, dont un certain nombre de degrés ont reparu sur toute leur largeur, devait être de l'effet le plus imposant, et formait avec tout le reste un ensemble plein d'harmonie et de grandeur. M. Beulé a démontré, par des arguments qui nous semblent péremptoires, que le dessin, la disposition et probablement aussi la construction première, remontent, comme celle des tours, au plan primitif, qui fut sans doute celui de Mnesiclès lui-même. Mais, à la différence des tours, l'escalier paraît avoir été refait dans son entier à l'époque romaine, quoique cette époque soit ici, plus que probablement, antérieure à celle où fut relevé le mur. Ce qui le prouve par-dessus tout, c'est que l'escalier se trouvait, dans sa partie inférieure, au niveau antique dont nous venons de parler, et qu'il fallut le raccorder avec le sol abaissé et l'entrée nouvelle, en taillant dans le palier du bas une brèche de la largeur de la porte, en échancrant la première marche pour faire jouer les battants, en établissant enfin au-dessous ces sept marches roides et étroites, qu'on ne peut

s'expliquer que par la nécessité de relier ainsi les deux niveaux, pour que la rampe qui menait aux Propylées redevînt accessible.

« 5° L'escalier, dans son ensemble et dans ses détails, a été pour M. Beulé un champ d'observations et même de découvertes particulières du plus grand intérêt. Ainsi il a signalé, à la hauteur du palier central, l'existence probable de deux petites portes latérales. Au nord on arrivait par l'escalier bien connu de Pan, aujourd'hui souterrain, mais qu'on voyait à ciel ouvert il y a trente et un ans. Du côté du midi on passait sous le temple de la Victoire, et c'est par ce chemin que montaient les victimes. Voilà pourquoi les degrés, continus au-dessous du palier, s'interrompent en face de ce passage, qui y conduisait au sud, et font place à des degrés très-doux, dont les dalles ont été profondément striées. Quoique le passage lui-même n'ait pu être retrouvé, M. Beulé a découvert un petit sentier taillé dans le roc, au milieu duquel on aperçoit, de distance en distance, les traces creusées par le pied des animaux. Ce sentier, qui suit en serpentant les inégalités du rocher, peut bien être celui qui monta jadis, à travers les détours de l'Ennéapyle, à la porte primitive, dont les Propylées n'ont laissé subsister qu'un pilier, témoin unique et muet, avec le mur pélasgique lui-même, de cette époque reculée.

« Voilà, messieurs, les principaux résultats consignés dans le dernier rapport de M. Beulé, et qui recommandent si haut ses travaux de deux années, consacrées à l'étude de l'Acropole et de ses monuments avec un zèle qu'on ne saurait trop relever. Il a inauguré, il a clos cette étude qu'avait demandée l'Académie, par une des plus belles découvertes archéologiques qui aient été faites de notre temps, si fertile en ce genre. Nous vous proposons, messieurs, avec confiance, de renouveler et

de fortifier le jugement préalable que vous avez porté l'an dernier sur cette découverte, et d'en recommander plus vivement que jamais le jeune auteur à l'attention de M. le ministre et à l'intérêt du Gouvernement. Il le mérite, non-seulement par le signalé service qu'il vient de rendre à l'archéologie, par les espérances qu'il lui donne, mais aussi par la maturité précoce de jugement et par la solidité de caractère dont il a fait preuve. Nous ne saurions nous dispenser, en finissant, de rappeler un fait honorable pour lui sous ce double rapport. Dans la crainte de ne pas trouver en place un assez grand nombre de marches pour que le grand escalier qu'il venait de découvrir pût offrir une communication facile avec les Propylées, il avait eu d'abord la pensée de le restaurer sur une petite largeur avec les débris antiques; mais, ses craintes ayant été heureusement trompées à cet égard, il a renoncé à son premier dessein, dans le sentiment très-juste qu'en fait de ruines comme celles dont il s'agit ici, quand une restauration n'est pas indispensable, elle est funeste, parce qu'elle altère toujours plus ou moins le caractère des monuments, et viole, en quelque sorte, le sceau que le temps leur a imprimé. M. Beulé a donc résigné spontanément entre les mains de M. le ministre de l'instruction publique le supplément de crédit qui lui avait été accordé, de l'avis de l'Académie, pour ce dernier travail, devenu, à son estime, inutile. »

Fouilles de Khorsabad. (Voyez p. 26.)

Dans la séance du 17 juin 1853, M. Mohl demande la parole pour annoncer à l'Académie que des découvertes précieuses, entre autres une porte colossale soutenue par des taureaux, viennent d'augmenter notablement les collections déjà recueillies par M. Place ou prêtes à l'être; mais il craint que les subsides manquant au savant investigateur ne le forcent

d'abandonner les fouilles et d'en livrer les fruits aux voyageurs des autres nations présents sur les lieux, et qui ne manqueront pas de s'en emparer.

Il propose de recourir directement à la munificence de l'Empereur, dont le Gouvernement vient de manifester l'intérêt qu'il prend à ces fouilles par le monument numismatique dont il a ordonné l'exécution [1].

M. Quatremère ajoute que l'interruption serait d'autant plus inopportune et fâcheuse, dans le moment même où le gouvernement anglais vient de faire ce qu'il n'a jamais fait jusqu'ici, prenant à son compte les dépenses des fouilles, qui s'étaient faites d'abord aux frais de l'ambassadeur personnellement et du *British Museum*, et se montrant prêt aux plus grands sacrifices.

MM. Raoul-Rochette et Guigniaut appuient fortement ces considérations, ainsi que l'idée de l'intervention auprès du Gouvernement; ils voudraient toutefois qu'on prît une autre voie, moins en dehors des usages que celle dont on a eu d'abord la pensée.

Le secrétaire perpétuel conseille de faire une démarche officielle qui marque d'une manière plus sensible que la simple correspondance par écrit, et dans une forme extraordinaire, sans franchir les degrés de la hiérarchie administrative, l'intérêt exceptionnel que l'Académie attache aux résultats déjà obtenus et à ceux qu'on espère encore des travaux de M. Place.

Il propose de charger le bureau de se rendre en députation auprès de M. le ministre d'État et de la maison de l'Empereur, pour lui exprimer le sentiment et le vœu de la Compagnie.

La proposition est adoptée.

[1] Voy. p. 209.

Question historique touchant une propriété du chapitre de Tours.

Dans la séance du 24 juin 1853, l'Académie reçut un message, en date du 22, de M. le ministre de l'instruction publique, qui soumettait à son examen des pièces adressées par M. Rochette, membre du chapitre de Tours et délégué de la fabrique, relativement à une affaire pendante devant les tribunaux, dans laquelle, avec la question de propriété intéressant l'église de Tours, se trouvait impliquée une question de critique historique.

L'Académie nomma une commission pour prendre connaissance des pièces envoyées par M. le ministre et en faire un rapport; cette commission se composait de MM. Beugnot, Guérard, de Wailly et Laboulaye.

Il fut communiqué, dans la séance suivante, une lettre de M. de la Boulie, avocat de Mme la comtesse de la Rochejacquelein, plaidant contre le chapitre de Tours, qui sollicitait un délai pour intervenir par un mémoire dans la question de l'examen des pièces transmises par M. le ministre de l'instruction publique au nom du chapitre. L'Académie lui répondit qu'elle n'avait point à examiner de mémoire d'avocat sur cette question, dont elle n'entendait s'occuper qu'au point de vue purement et strictement historique et critique, et dont elle possédait les éléments; qu'elle ne pourrait prendre en considération que de nouveaux documents qui lui seraient transmis par M. le ministre, s'il y en avait à opposer au titre produit par le chapitre de Tours, mais que la lettre de M. de la Boulie n'annonçait rien de pareil.

Le 6 juillet M. le ministre de l'instruction publique transmettait une série de questions proposées par Mme la comtesse de la Rochejacquelein, contradictoirement à celles que M. l'abbé Rochette avait précédemment soumises à l'Académie, avec invitation de donner son avis sur chacune d'elles.

On fit lecture des pièces[1], et la commission, après en avoir délibéré, proposa d'accepter, sous quelques réserves, les trois points de la discussion posés par M. l'abbé Rochette, ainsi que les questions de Mme la comtesse de la Rochejaquelein. Des scrupules s'étaient élevés, dès l'origine, dans l'esprit de plusieurs membres, sur cette intervention de l'Académie dans des débats judiciaires; ils se reproduisirent de nouveau alors, et il fut répondu qu'il n'était nullement impossible de distinguer la question de critique historique, la seule qui fût soumise à l'Académie, pour laquelle elle était parfaitement compétente, et la question judiciaire pendante devant les tribunaux; et que

[1] La pièce importante et fondamentale de la question historique, la seule à examiner pour l'Académie, était le *vidimus* de l'acte de donation que voici, avec ses incorrections :

« Universis præsentes litteras inspecturis et auditturis, officialis Turonensis, salutem in Domino. Noveritis nos vidisse et diligenter inspexisse litteras Karoli gloriosissimi quondam regis, ut prima facie apparebat, in quibus continebantur inter cætera verba, etiam clausulæ quæ inferius annotantur; hæc scilicet :

« In nomine Dei æterni et Salvatoris « nostri Jesu Christi, etc. et hæc : si locis « divinis cultibus mancipatis emolumen- « tum nostræ largitatis impendimus, id « nobis procul dubio ad præsentem vitam « facilius transigendam et ad æternam fa- « cilius capessendam confidimus. » Et hæc : « quia nos Dei inspiratione tacti et de « æterna remuneratione solliciti, sed de- « precatione venerabilis Eberni archiepi- « scopi sanctæ Turonensis ecclesiæ, pla- « cuit celsitudini nostræ quasdam res, hoc « est, OXIMAM in pago Turonico sitam, « cum omnibus appenditiis et integritati- « bus suis, cum familia utriusque sexus, « cum pratis, pascuis, sylvis, aquis, aqua- « rumve decursibus et cum farinariis et « omnia quæ ibi pertinent, quantumcum- « que Robertus comes in sua manu habebat « tam in burgo quam in omnibus omnino « locis et omne quod Robertus vassalus « suus tenebat, eidem ecclesiæ suæ con- « donare; » et hæc : « et sine ulla inquietu- « dine res prænominatas sancta Turonen- « sis ecclesia possideat, etc. » et hæc : « ut « autem nostræ ordinationis auctoritas fir- « mior habeatur et futuris temporibus ab « omnibus diligentius conservetur, manu « propria subter eam firmavimus et an- « nuli nostri impressione assignari jus- « simus. »

« Quod autem vidimus, testamur hoc : et in hujus rei testimonium sigillum Curiæ Turonensis præsentibus duximus apponendum. Datum visionis et inspectionis hujus, die sabbati ante festum Beati Vincentii, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo. »

la commission avait marqué nettement et observé cette distinction en se renfermant, de la manière la plus formelle, dans les limites de la critique historique, abstraction faite du reste. En conséquence, elle présenta successivement les questions avec les réponses qui, dans la séance du 15 juillet et dans les séances suivantes, furent discutées article par article et adoptées ainsi qu'il suit :

QUESTIONS DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE DE TOURS.

1° « Peut-on dire qu'une donation faite à une église, conçue dans les termes de celle contenue au *vidimus* que représente l'église de Tours, soit qu'elle émane de Charlemagne, soit qu'elle émane de Charles le Simple, soit entachée de féodalité? »

Non, la donation n'est pas entachée de féodalité; c'est une donation faite sans réserve et conformément au droit du souverain.

2° « Peut-on surtout voir dans une donation conçue en de tels termes, soit dans son texte, soit dans ses effets, un abus de la puissance féodale contre les droits de propriété des hommes habitant les lieux ainsi donnés, tels que ces droits existaient, soit à l'époque carlovingienne, soit même à l'époque mérovingienne? »

Au point de vue de l'histoire, pour cette question comme pour toutes les autres, non, la donation ne constitue pas un abus du pouvoir féodal contre les droits de propriété des hommes habitant les lieux ainsi donnés, parce que les habitants n'avaient point sur ces lieux, aux deux époques indiquées, de droit de propriété reconnu [1]. L'Académie n'a pas à

[1] Sur la rédaction à laquelle l'Académie s'était définitivement arrêtée, des objections furent élevées par plusieurs membres, particulièrement au sujet de cette affirma-

entrer dans les questions que peut soulever l'application de la législation moderne relative à la féodalité.

3° « La Touraine n'est-elle pas restée, sous Charles le Simple, dans le propre domaine impérial des successeurs de Charlemagne, et n'est-ce pas sous (*sic*) la dernière moitié du x[e] siècle, longtemps après la mort de Charles le Simple, que le système féodal y a été introduit dans tous ses effets, par l'érection de la Touraine en fief héréditaire? »

L'Académie n'a pas à répondre à la question telle qu'elle est posée; mais, quelle que soit l'époque à laquelle la Touraine a été soumise au régime féodal, en l'absence de tout acte postérieur apportant une modification à la donation primitive, le principe de cette donation demeure intact [1].

tion : « Les habitants n'avaient point sur ces lieux....... de droit de propriété reconnue. » N'est-il pas téméraire de déclarer qu'il n'existait point de droit de propriété pour les habitants? On a cru longtemps qu'il n'y en avait point pour les sujets de l'empire de Turquie; cependant il a été vérifié que les biens s'y transmettaient de père en fils. Si l'on prétend que, ne trouvant point trace d'un droit de propriété des habitants dans l'acte de donation vidimé, on est autorisé à conclure qu'ils n'en avaient point, on fait une pétition de principe, car il est évident que le spoliateur n'aura pas mentionné un droit qu'il violait. Le silence de l'acte n'est donc point une preuve.

M. Guérard, rapporteur, et d'autres membres de la commission, opposent le texte même de l'acte, qui démontre que les habitants n'étaient point propriétaires : *Oximam... cum integritatibus suis... cum familia utriusque sexus.* Un autre membre de la commission ajoute qu'il s'agit ici d'un bien communal, et non de propriétés privées; qu'on ne voit nulle part, au temps de la première et de la seconde race, une agglomération de laboureurs possédant en commun une portion de territoire quelconque. L'opinion des auteurs les plus graves est concordante sur ce point. C'est plus tard que, par les concessions des seigneurs, les propriétés communales ont commencé, se sont accrues successivement jusqu'au règne de Louis XIV, où s'est fait le triage, un tiers pour les seigneurs, les deux autres pour la commune.

Après cette discussion, la réponse de la commission est adoptée en son entier, et, à la demande de quelques membres qui craignent qu'on ne semble s'immiscer dans les débats judiciaires, après ces mots du commencement de la réponse, « Au point de vue de l'histoire, » l'Académie ajoute ceux-ci : « Pour cette question comme pour toutes les autres. »

[1] La rédaction primitive de la commission était : « Quelle que soit l'époque à

QUESTIONS DE Mme LA COMTESSE DE LA ROCHEJACQUELEIN.

1° « Le *vidimus* produit par la fabrique de l'église cathédrale de Tours est-il authentique? »

Oui, il est authentique, quoiqu'on y rencontre quelques expressions qui ne sont pas dans l'usage le plus habituel [1].

2° « Quelle est sa date probable? »

Il n'y a pas de raison de lui attribuer une autre date que celle qu'il exprime.

laquelle la Touraine, etc. » Quelques membres observèrent que la réponse n'était point catégorique et qu'elle présentait un autre point de vue, plus circonscrit, plus positif que celui des consultants.

M. le rapporteur répondit que la question, dans les termes où elle était posée, devenait très-complexe et très-difficile, pour ne pas dire impossible à résoudre dans sa généralité, et n'était point en rapport avec l'objet du débat.

Plusieurs membres jugèrent nécessaire et firent admettre une explication préalable conçue en ces termes : « L'Académie n'a point à répondre à la question telle qu'elle est posée; mais, quelle que soit l'époque, etc. »

[1] Sur cette réponse, il s'engagea une controverse longuement soutenue de part et d'autre, qui se résume ainsi :

Première objection : « Pour affirmer que le *vidimus* est authentique, qu'est-ce qui prouve l'authenticité, surtout lorsqu'on avoue qu'il s'y rencontre des expressions douteuses? » Il fut répondu : « D'abord, en règle générale, l'authenticité se présume; c'est le contraire qu'il faudrait prouver. Il se trouve, il est vrai, certaines expressions, certaines formes qui ne sont pas vulgairement usitées, mais qui n'impliquent point suspicion de faux. Par exemple, l'acte original rapporté par extrait, au lieu de l'être *in extenso*, n'est pas chose commune; cependant un membre de la commission a eu lieu d'observer dernièrement, par une circonstance fortuite, plusieurs cas semblables dans les pièces du procès des Templiers, et il ne serait pas impossible d'en trouver encore ailleurs, si l'on faisait une étude particulière de ces détails. Mais d'ordinaire, dans la lecture des actes de cette espèce, on passe rapidement sur le libellé du *vidimus* et l'on va tout de suite aux dispositions du texte original. On pourra remarquer encore *Datum visionis et inspectionis hujus.* La formule *visionis* se voit dans une citation de du Cange, mais non la réunion des deux mots *visionis* et *inspectionis*. Cependant, comme le texte de du Cange ne donne en commençant que *vidimus*, et que celui qui fait le sujet de l'examen d'aujourd'hui porte au commencement *vidimus et inspeximus*, la différence entre les deux textes se justifie et s'explique suffisamment. »

Autre objection : « La déclaration d'au-

3° « Quel roi a fait la donation que ce *vidimus* rapporte? »

Charles le Simple.

4° « Quelle est la date probable de cette donation? »

La date probable est comprise entre l'année 893, première année du règne de Charles le Simple, et l'année de la mort de l'archevêque Ebernus, arrivée au plus tard en 916.

5° « En dépit de l'absence du nom du roi donateur, de la date de la donation, du sceau du monarque, et malgré des formules qui ne conviennent ni au temps ni à la nature de la charte, cette donation peut-elle être supposée vraie, et le *vidimus* qui la rapporte peut-il faire autorité? »

Le *vidimus* ne contenant que des extraits, on a pu omettre le nom du roi donateur, la date de la donation et la mention du sceau royal.

L'invocation *In nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi* n'est contraire ni au temps ni à la nature du diplôme; mais elle ne s'accorde avec l'invocation d'aucun des diplômes connus de Charles le Simple.

Néanmoins la donation peut être supposée vraie et le *vidimus* qui la rapporte faire autorité[1].

thenticité est trop absolue, car le *vidimus* même n'existe pas; on n'en a qu'une copie. » M. le rapporteur répliqua que la copie qu'on représentait avait été certifiée par une autorité compétente, qu'elle était donc légalement authentique, et qu'elle avait été d'ailleurs acceptée par le parlement, en 1702. Pour en infirmer la valeur, il faudrait faire preuve contraire.

Cette discussion épuisée, la rédaction est adoptée par l'Académie.

[1] Un membre appuya l'objection énoncée dans la question; il lui semblait, en effet, très-extraordinaire qu'un official n'eût relaté ni le nom du roi ni la date dans sa transcription. Les commissaires rendent raison de cette omission par la forme même du *vidimus*, qui ne reproduit l'acte qu'en extraits. Il n'est pas étonnant que le nom du roi donateur, la date et le sceau aient été passés sous silence avec les parties de l'acte que l'official s'est dispensé de transcrire. La date, ainsi que la formule de notification, avec l'invocation, sont ordinairement les parties de ces anciens actes les plus difficiles à lire : l'official, on peut le présumer pour cette époque, n'aura pas lu la date par ignorance, et con-

6° « Cette donation peut-elle être attribuée à Charlemagne, bien qu'il y soit fait mention de l'archevêque Eberne, dont le pontificat ne date que de 870? »

Non, l'acte ne peut être attribué à Charlemagne.

7° « Peut-elle être attribuée à Charles le Simple?

« Les lois féodales de l'époque permettaient-elles au roi de distraire du fief d'un de ses feudataires une seigneurie et de la donner à un autre? Cela était-il possible du vivant du feudataire ainsi dépouillé? Cela eût-il été possible à Charles le Simple contre le fils et la succession de Robert le Fort? »

Oui, elle peut être attribuée à Charles le Simple.

Il est douteux que le système féodal ait reçu partout, à cette époque, un développement et acquis un empire tels qu'il eût été impossible au roi de distraire du fief d'un de ses feudataires une seigneurie et de la donner à un autre, même du vivant du feudataire dépouillé, même quand cette seigneurie aurait été tenue par le fils et aurait fait partie de la succession de Robert le Fort. Ce doute est justifié par plusieurs faits contemporains ou même postérieurs.

séquemment ne l'a pas reproduite; il aura, par une raison semblable, substitué à la formule d'invocation particulière à Charles le Simple celle qu'il connaissait comme généralement usitée. Et d'ailleurs il ne serait pas étonnant de voir au commencement d'un règne une formule empruntée au prédécesseur ou aux princes contemporains du signataire, qui en aurait adopté une autre propre à lui seul dans les années suivantes. Il y a encore une autre considération très-importante et qui doit influer puissamment par induction sur l'opinion qu'on se fait de la sincérité de l'acte. Au XIII[e] siècle, quand on voulait exprimer l'apposition du sceau, on ne se servait pas d'un autre mot que celui de *sigillum*. La copie donnée par le *vidimus* porte *annuli impressione*, expression du X[e] siècle. Un faussaire du XIII[e] n'aurait pas été assez savant pour observer ce détail de vérité historique. Il y a, de plus, un ensemble de synchronismes (Charles le Simple, l'archevêque Eberne, le comte Robert, fils de Robert le Fort) qui supposeraient dans le fabricateur d'un acte imaginaire plus de connaissances chronologiques qu'on n'en avait en ce temps-là.

A la suite de cette discussion, la réponse est adoptée.

L'hypothèse d'une spoliation exercée au détriment du comte Robert, fils de Robert le Fort, n'est d'ailleurs pas la seule qui puisse expliquer l'acte de Charles le Simple; elle n'est pas même la plus vraisemblable[1].

[1] Un membre pensa que la réponse n'était ni assez explicite en sa teneur, ni assez motivée en principe, et qu'elle laissait l'esprit dans une incertitude pénible sur la nature de l'acte de donation. Comment, en effet, entend-on le qualifier? Est-ce un fait d'abus ou d'équité? Le système féodal était-il, n'était-il pas à cette époque assez décidément établi pour que la donation ait ou n'ait pas été une violation du droit? Les commissaires veulent-ils que le fait implique le droit? On pourrait se servir des paroles mêmes de la réponse pour supposer ce qui n'était pas dans leur pensée. Mais ils donnent carrière aux interprétations en ne disant pas expressément si la donation était conforme ou contraire au droit. M. le rapporteur répliqua, appuyé par d'autres membres, que l'on trouvait dans Richer, auteur contemporain, beaucoup d'exemples de diminution ou de retrait de fiefs, et que son récit ne laissait point soupçonner qu'il racontât les faits avec l'intention de signaler des violations de droit. On vivait alors dans un état de troubles et de transition. La législation n'avait point de caractère général, impérieux, absolu. Tout se faisait par convention, par compromis, par transaction. Les décisions nouvelles se compliquaient et se heurtaient avec les anciens usages, sans qu'il y eût réciproquement exclusion formelle, et les principes divers triomphaient successivement, selon les lieux et les circonstances. Ainsi il a été très-possible que les rois, après Charles le Chauve et longtemps encore après Charles le Simple, aient amoindri ou repris des fiefs en vertu des coutumes de la première et de la seconde race, sans être taxés de spoliation et de violence. L'auteur de l'observation persista. L'arbitraire répété, même indéfiniment, ne cesse point d'être l'arbitraire et ne se légitime point par le nombre des faits. Il y a eu des temps, chez les peuples modernes, où la confiscation était même écrite dans la loi; elle n'en fut pas pour cela plus juste et plus équitable.

Un membre fit observer que le retrait ou la diminution d'un fief au détriment du feudataire, sous la première et la deuxième race, ne constituait pas ce qu'on doit entendre de notre temps par le mot de confiscation, parce que le fond ou le bénéfice n'était point ce que nous appelons une propriété. Le particulier possédant un bien *pleno et optimo jure,* de son fait personnel, sans concession ni condition, lorsque le pouvoir le lui enlève pour se l'approprier, souffre une confiscation; mais le bénéfice était une part détachée du domaine royal, concédée sous condition de redevance ou de service et révocable en certains cas, et celui qui en était investi devenait l'homme du roi ou du seigneur. Le bénéfice concédé et l'obligation réciproque du concessionnaire étaient deux termes nécessaires et corrélatifs de la transaction. Les histoires biographiques de la première et de la seconde race sont pleines d'exemples de possesseurs de bénéfices qui, pour en assurer l'hérédité à

8° « L'official de l'église de Tours fait-il autorité pour un acte qui est au profit de cette église? »

Oui, l'official de l'église de Tours fait autorité, même pour un acte qui est au profit de cette église.

Dans la séance du 8 juillet 1853, M. le président prend la parole pour donner connaissance du succès de la démarche que le bureau a faite auprès de M. le ministre d'État, au nom de l'Académie, relativement aux fouilles poursuivies si habilement et avec tant de bonheur par M. Place sur le terrain de Khorsabad. M. le ministre a paru touché des observations que le bureau lui a présentées avec beaucoup de développements sur l'importance de cette entreprise pour la science archéologique et pour l'honneur national. Il mettra sous les yeux de l'Empereur une note écrite que le bureau a déposée entre ses mains, et dans laquelle sont résumés en termes énergiques tous les motifs de l'intérêt que l'Académie attache aux travaux de M. Place, et il appuiera cette note de tout son pouvoir.

Fouilles de Khorsabad. (Voyez p. 35.)

Dans la séance du 23 septembre, le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le ministre d'État annonçant que, par décret du 14 août dernier, rendu sur sa proposition, l'Empereur a ouvert au ministère d'État un crédit extraordi-

leurs familles, mettaient leurs fils, de leur vivant, dans la parole et la foi du suzerain, *regi commendabant,* de même que les six premiers rois capétiens établirent l'hérédité de la couronne, non par un acte législatif, par une constitution, mais par l'association de leurs fils à la royauté, avant leur mort. La réponse a donc pu et dû garder la mesure où elle s'est posée.

Un autre membre critiqua la rédaction, qui lui paraissait se contredire dans les termes, exprimant, après l'affirmation, un doute : « Oui, elle peut, etc....... Il est douteux que le système féodal, etc..... » M. le rapporteur écarta l'objection en remarquant que les deux propositions, correspondant à deux questions différentes ou à deux parties différentes de la même question, ne se trouvaient point en désaccord ensemble.

La discussion étant close, la réponse fut adoptée.

naire de 90,000 francs pour acquitter tant les dépenses des fouilles opérées sous la direction de M. Victor Place, à Mossoul, sur l'emplacement de l'ancienne Ninive, que les frais de transport des objets d'art qui en proviennent.

L'Académie, qui était précédemment intervenue par son bureau, dans ce grand intérêt scientifique, auprès de M. le ministre d'État, accueille avec une vive satisfaction ce nouveau témoignage de la sollicitude du Gouvernement pour le progrès de l'art et de la science, et charge son secrétaire perpétuel de transmettre à qui de droit l'expression de sa reconnaissance.

Mission de M. le docteur Daremberg.

Rapport fait à l'Académie, le 22 juillet 1853, par M. Littré, au nom de la commission chargée de préparer des instructions pour M. le docteur Daremberg, qui doit rechercher dans les bibliothèques du nord de l'Italie et du midi de l'Allemagne les manuscrits grecs intéressant l'histoire de la médecine.

« L'Académie a chargé MM. Boissonade, Guigniaut, Le Clerc et moi de donner à M. le docteur Daremberg quelques directions pour une nouvelle mission scientifique qui vient de lui être confiée.

« M. Daremberg poursuit, avec un zèle qui mérite tout l'intérêt de l'Académie, les recherches qu'il a entreprises depuis plusieurs années pour éclairer l'histoire de la médecine. Il s'est imposé la tâche laborieuse de parcourir les principales bibliothèques de l'Europe et d'y recueillir les documents appartenant à son sujet, tels que collations, scolies, transcriptions de morceaux inédits, faisant, en un mot, le catalogue raisonné des manuscrits médicaux grecs et latins dispersés çà et là.

« Quand ce grand travail sera terminé, les hommes studieux

auront un aperçu de ce que renferment les collections publiques, aperçu bien supérieur à ce que les catalogues, tels qu'ils sont, peuvent leur offrir. Il n'est pas besoin de rappeler à l'Académie combien la littérature médicale de l'antiquité est en retard. Au XVI[e] siècle, alors que tout médecin savait le grec, les livres médicaux furent publiés, comme les autres, avec zèle. Mais bientôt il y eut disjonction entre la philologie générale et cette philologie spéciale; la première continua de croître et de prospérer, faisant succéder aux éditions défectueuses des éditions de plus en plus critiques et correctes. La seconde, au contraire, demeura stationnaire; ceux qui seuls pouvaient la développer se jetèrent désormais dans l'étude de l'anatomie, de la physiologie, de la pathologie, et laissèrent pour longtemps dormir leur antique histoire. C'est seulement de notre temps que le mouvement général vers les études historiques a ramené aussi la médecine à la contemplation de son passé; et il y a certainement profit pour l'ensemble des connaissances antiques à ce que cette lacune soit comblée. Qui ne voit, en effet, combien il importe, pour se faire une idée complète des anciens, de savoir quelle était leur hygiène, leur pathologie et leur manière de considérer la vie, la santé, la maladie?

« Parmi ceux qui s'occupent de cette branche de la philologie ancienne, M. Daremberg est un des plus actifs, et, nous pouvons ajouter aussi, un des plus heureux, si l'on doit donner seulement le nom d'heureux à qui, muni de toutes les connaissances préliminaires et explorant d'après un plan uniforme les dépôts de l'Europe, revient avec des dépouilles prévues et non prévues. Aujourd'hui il a pour mission d'examiner les bibliothèques du midi de l'Allemagne et du nord de l'Italie, c'est-à-dire les bibliothèques de Bamberg, de Nuremberg, d'Alt-

dorf, de Munich, de Vienne, de Venise, de Padoue, de Vicence, de Vérone, de Brescia, de Verceil, de Milan et de Turin.

« Le premier soin doit être de faire le catalogue détaillé et raisonné de tous les manuscrits de médecine, grecs, latins et français qui sont dans ces villes. Quelque exacts et utiles que soient les catalogues publiés, immanquablement un homme qui examine des manuscrits spéciaux avec des connaissances spéciales, fait les rapprochements, établit les distinctions et trouve les éclaircissements avec bien plus de sûreté qu'un bibliothécaire chargé du soin de cataloguer tous les manuscrits d'une grande bibliothèque. Les résultats que M. Daremberg a obtenus dans ses voyages en Angleterre, dans le nord de l'Allemagne et le midi de l'Italie, témoignent combien un travail de ce genre peut encore être fructueux dans les dépôts les mieux tenus et les mieux connus.

« A plus forte raison importe-t-il d'avoir des notices là où aucun catalogue n'a été rendu public. Les collections de manuscrits dont les catalogues n'ont pas été imprimés sont, pour ainsi dire, perdues pour les érudits; et l'on rend un signalé service quand on met entre les mains de tout le monde ce qui demeurait renfermé entre les murs d'une bibliothèque. Dans ces cas, plus M. Daremberg s'étendra au delà des manuscrits de médecine, mieux il entrera dans les vues de l'Académie.

« M. Daremberg a, le premier, appelé l'attention sur une période de l'histoire de la médecine qui est complétement ignorée. Avant lui on considérait tout l'intervalle écoulé entre la chute de l'empire romain et la renaissance en bloc, et sans que l'on se rendît compte comment les choses avaient été avant l'introduction, dans des traductions aussi, de la médecine arabe. Maintenant il est clair que la médecine occidentale n'est devenue arabiste qu'à partir du XIe siècle, et que tout l'espace

qui commence à la chute de l'empire romain a été rempli par une série de livres latins traduits du grec. C'est principalement dans ses voyages que M. Daremberg a été attiré vers ces manuscrits médicaux appartenant aux VIIe, VIIIe et IXe siècles, et à l'aide desquels il donne déjà de très-utiles renseignements sur cette époque si mal connue. La tradition n'a donc jamais été interrompue; la médecine grecque, mise en latin sous forme d'abrégés, a rempli la lacune jusqu'au moment où les livres arabes ont supplanté les livres latins, pour disparaître à leur tour quand la renaissance les eut frappés de discrédit. L'Académie ne peut qu'encourager M. Daremberg à poursuivre ses curieuses recherches, dans l'intérêt tant de l'histoire médicale que de l'histoire des études grecques en Occident.

« A ce cycle de travaux latins se rattache un auteur très-précieux, Cœlius Aurelianus, très-précieux à cause de l'original grec qu'il nous a conservé dans sa traduction. Le livre de Soranus, mis en latin par lui, est un monument important des connaissances des Grecs en pathologie, en même temps qu'il donne des renseignements historiques très-sûrs sur les médecins antérieurs, rapportant et critiquant leurs opinions et leur mode de traiter les maladies. A en juger par le style, Cœlius Aurelianus appartient à cette période de traductions latines semi-barbares qui ont été les livres élémentaires pendant la première partie du moyen âge. Aussi le texte en est-il dans un état déplorable; et rien ne serait plus à désirer qu'une édition qui l'améliorât. Il n'y a guère de chance de rencontrer un manuscrit de cet auteur; mais déjà M. Daremberg, grâce à la grande lecture qu'il possède, a reconnu que trois compilateurs, Aurelius, Æsculapius et Gariopontus, qui les réunit, pouvaient servir à corriger Cœlius Aurelianus. C'est donc sur ces compilations qu'il faut avoir les yeux, et nul plus que M. Daremberg n'est en état

de reconnaître quelles sont celles qui peuvent servir à perfectionner le texte de l'utile traducteur de Soranus.

« Pendant que les Latins traduisaient des livres grecs sans y rien ajouter, et continuaient ainsi la tradition de l'enseignement médical, dans l'Orient, à Constantinople, se poursuivait une élaboration parallèle qui, sans se borner positivement à traduire, n'était pas beaucoup plus originale. Cependant, au point de vue de l'histoire, il est bon de rassembler des notices sur ces médecins, qui ne faisaient guère que compiler, afin de montrer ce qu'étaient, là aussi, les études médicales réduites, aussi bien en Orient qu'en Occident, à de simples remaniements, de plus en plus abrégés, de ces livres qui avaient été la gloire de l'antiquité. Quand on touchera ainsi d'une part la tradition latine, de l'autre la tradition grecque de l'art médical, on comprendra combien on est redevable aux Arabes, qui remirent en honneur les grandes entreprises, devinrent les interprètes des doctrines grecques, les embrassèrent dans leur ensemble, et l'on ne s'étonnera pas que l'Occident reconnaissant leur ait fait si bon accueil.

« Parmi les monuments de la littérature médicale ancienne, il en est un qui ne le cède en importance qu'à la collection hippocratique; ce sont les œuvres de Galien. Cet auteur, qui appartient au IIe siècle de l'ère chrétienne, écrit avec facilité et correction. Habile anatomiste, habile physiologiste, habile pathologiste, il nous a donné, sur toutes les parties de l'art, d'importants traités qui font le plus grand honneur à lui et au savoir de son temps. Versé dans la connaissance des textes, il a composé des commentaires, source précieuse pour l'intelligence des écrits hippocratiques. Doué d'un esprit généralisateur, il a tenté de réduire en système les connaissances médicales qui appartenaient à son époque, et réussi à tel point,

qu'il a fait loi pendant un grand nombre de siècles chez les Arabes et chez les Occidentaux. Étendant le cercle de ses études au delà de la médecine, il a écrit sur la philosophie, sur la rhétorique, sur les mathématiques, des livres, les uns conservés, les autres perdus, qui sont loin d'être sans intérêt. Ajoutons que ces ouvrages, seulement ceux que nous avons, sans compter ceux que le temps nous a ravis, forment une masse énorme, où tout abonde avec un luxe quelquefois fatigant, mais pourtant jamais stérile. Eh bien! malgré tous ses titres à l'attention des érudits, Galien gît encore dans le même état d'incorrection où nous l'ont transmis les anciennes éditions, et son texte fourmille de fautes, de lacunes, de passages absolument inintelligibles. On ne peut donc trop recommander à M. Daremberg, pour qui depuis longtemps Galien est un point de mire, et qui a déjà recueilli de précieux matériaux, de continuer l'exploration de tout ce qui, servant à la critique d'un auteur aussi considérable, pourra l'améliorer, soit par la collation de bons manuscrits, soit par la recherche de vieilles traductions latines qui donnent parfois d'utiles renseignements, soit par la détermination des écrits qui lui appartiennent et de ceux qui portent faussement son nom. Dans un voyage aussi rapide, où le temps manquera souvent, il importe de prendre des notices sur la valeur respective des manuscrits de Galien, de manière à préparer les éléments d'une édition de cet auteur, édition qui sera si honorable pour ceux qui la mèneront à terme et si utile à l'érudition grecque.

« Quant à Hippocrate, on connaît maintenant les principaux manuscrits de cet auteur, sauf ceux qui, peut-être, se trouvent encore dans les bibliothèques du nord de l'Italie. Il faudra s'assurer si ces manuscrits appartiennent à quelqu'une des familles déjà connues, et, dans le cas où ils n'y rentreraient pas, ce

qui les rendrait singulièrement précieux, en rapporter des échantillons de collation qui permettent d'en apprécier la valeur critique. Des deux traités hippocratiques qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, un, le traité *Des Semaines,* nous a été conservé dans une traduction latine. Ce livre, soit par le crédit dont il a joui dans l'antiquité, soit en raison de ses rapports avec certaines parties de la collection, a une véritable importance. Malheureusement la traduction latine est souverainement barbare et souvent inintelligible. Il serait heureux qu'on en trouvât un second exemplaire qui aidât à comprendre le premier; et il n'est pas impossible que quelque hasard favorable le mette sous la main des explorateurs des bibliothèques, car ce texte appartient à ces vieilles traductions latines qui précédèrent l'invasion arabiste dans l'Occident.

« Il est quelques traités que le dernier éditeur d'Hippocrate n'a pas encore publiés, et qui, soit en raison de leur valeur intrinsèque, soit parce que les manuscrits en sont rares et peu sûrs, méritent une mention particulière. S'ils se rencontrent dans les bibliothèques qui doivent être visitées, toutes collations qu'on rapportera seront bien venues.

« Il n'est pas besoin de recommander Oribase à l'un des éditeurs d'Oribase. L'Académie sait combien cet auteur est précieux, à cause des nombreux fragments de livres perdus qu'il nous a conservés; mais elle sait aussi qu'une notable portion de cette grande compilation a péri. Dans ces derniers temps on a découvert quelques-uns des livres qui manquaient; et les érudits ont pu voir combien, en effet, tout ce qui se retrouvait de cette œuvre était utile à l'histoire de la médecine. C'est en examinant un à un les manuscrits, c'est en cataloguant les morceaux qu'ils contiennent, qu'on reconnaîtra si, parmi tant de pièces qui ne portent pas de nom, il n'y a pas de fragments

d'Oribase. Il a été fait aussi, dans le courant du moyen âge, des extraits de son ouvrage qui fournissent tantôt des lambeaux, tantôt des variantes dignes d'être consultés. Ceci, quoique secondaire, ne doit pas non plus être dédaigné, et l'un de vos commissaires a tiré, de la sorte, d'un manuscrit, et rendu à Oribase quelques morceaux qui ne sont pas dénués de tout intérêt.

« Rufus sera aussi un objet tout particulier de l'attention de M. Daremberg, qui depuis longtemps amasse les matériaux nécessaires à une nouvelle et complète édition de cet auteur. Grâce à une traduction latine, un chapitre assez considérable de Rufus a été mis en lumière dans ces derniers temps; et, à ce propos, nous rappelons que les antiques traductions latines, celles qui précèdent le xe siècle, doivent être examinées avec un grand soin, même les plus mauvaises et les plus barbares; car on peut espérer d'y rencontrer des morceaux qui n'existent plus en original, et qui, trouvés et publiés, ne manquent jamais d'ajouter quelque chose à nos connaissances sur l'antiquité médicale.

« Le fameux manuscrit de Dioscorides, qui est à la bibliothèque impériale de Vienne, et qu'on fait remonter jusqu'au VIIe siècle, mérite d'être étudié avec un soin particulier, non-seulement pour le texte, mais aussi pour les figures de plantes qu'il renferme. Il n'est pas impossible qu'un examen attentif de ces figures serve à rectifier quelques déterminations des végétaux décrits par le botaniste grec, secours d'autant mieux apprécié que, comme le savent tous les traducteurs, c'est souvent une des recherches les plus épineuses que d'identifier, à l'aide d'un texte, la plante ancienne avec son représentant moderne. Il est aussi à Venise, dans la bibliothèque de Saint-Marc, un manuscrit de Dioscorides, sur lequel une circons-

tance appelle l'examen. On prétend qu'à la suite de ce manuscrit se trouve le livre que Cratevas avait composé sur les plantes. Cratevas fut un prédécesseur de Dioscorides, et il est souvent cité par lui; cela seul suffit pour montrer combien son livre aurait d'intérêt pour nous; mais il est bien peu probable qu'un auteur aussi important, dans une bibliothèque aussi connue, ait échappé aux soins studieux des érudits. Raison de plus pour dissiper définitivement toutes les incertitudes, soit que le bruit répandu n'ait aucun fondement, soit qu'une trouvaille aussi inespérée que le texte de cet ancien rhizotome doive récompenser le zèle et les recherches de notre voyageur. Au reste, indépendamment des espérances plus ou moins fondées de mettre la main sur un exemplaire de Cratevas, on rencontre çà et là, dans les bibliothèques, des fragments de cet écrivain. M. Daremberg en a déjà recueilli quelques-uns; il en connaît l'importance; et, si l'occasion se présente d'augmenter sa collection, il ne la laissera pas échapper.

« Quoique sa mission ait spécialement pour objet les manuscrits grecs ou latins, cependant l'Académie est bien sûre que si, en dehors de ce cercle, quelque chose de curieux et d'important dans la littérature générale vient à frapper ses yeux, il ne négligera pas d'en prendre note. Toutefois, dans cette recommandation en bloc, il est un point particulier que nous désirons ne pas laisser inaperçu. La vieille littérature française a, durant tout le moyen âge, exercé une influence considérable en Europe; ses productions poétiques, chansons de geste, romans d'aventures, poëmes de la Table ronde, fabliaux, dépassant de beaucoup les limites de la France, ont été lues et même traduites à peu près partout. Un véritable intérêt s'attache donc à recueillir ces monuments, qui ont eu dans leur temps succès et renom. Beaucoup sont parvenus jusqu'à nous;

mais beaucoup aussi ont péri, et, comme les bibliothèques étrangères, en raison même de la vogue dont ils ont joui, en contiennent aujourd'hui un bon nombre, nous demandons qu'on rapporte des notices exactes touchant ces œuvres, sur lesquelles nous avons un droit naturel.

« Les recherches ainsi recommandées forment un ensemble considérable et s'étendent à des objets divers : catalogues, notices, extraits, collations, étude de périodes obscures dans l'histoire médicale. Mais l'Académie, qui a déjà eu des preuves considérables du zèle et de l'érudition de M. Daremberg, est convaincue d'avance que tout ce qui pourra être fait sera fait, espérant bien que cette mission ne sera pas moins fructueuse que les missions qui l'ont précédée. »

Le rapport est adopté.

Mission de M. V. Langlois. (Voy. p. 17.)

Rapport fait à l'Académie, le 22 juillet 1853, au nom de la commission chargée d'examiner les objets d'antiquités envoyés de l'Asie Mineure par M. Victor Langlois. (MM. Boissonade, Quatremère, Mohl, et Raoul-Rochette, rapporteur.)

« Les objets d'antiquités provenant de la mission de M. Victor Langlois, que votre commission a été appelée à voir au ministère de l'instruction publique, consistent, ainsi que nous l'avons dit dans un premier rapport, en fragments de figurines de terre cuite, lampes, masques, et objets divers de même matière, de la classe des *ex-voto,* d'un travail généralement très-médiocre, et d'une époque romaine de décadence. Telle est l'opinion que nous avions pu nous former, d'après le premier envoi de ces objets, et que nous ne pouvons que maintenir encore aujourd'hui.

« Elle se trouve en effet confirmée par un second envoi, plus considérable en nombre, mais absolument pareil en qualité,

d'objets de terre cuite, dont nous avons dû prendre connaissance au ministère de l'instruction publique. Cette collection se compose de fragments de terre cuite, appartenant à des statuettes, bras, jambes, morceaux de torses, têtes surtout, parmi lesquels il se trouve à peine deux ou trois figures entières. Nous avons pourtant remarqué une figurine d'homme vêtu et ailé, employée en guise de lampadaire, dont le type peut bien appartenir à un art asiatique, mais dont le travail, d'époque romaine, est très-médiocre. Nous avons distingué aussi une figurine d'enfant qui joue avec un oiseau, brisée en plusieurs morceaux, mais qui ont pu être réunis. Ce petit groupe, sur lequel on sait que l'art des anciens aimait à s'exercer, est d'un joli travail, et, sous ce rapport, c'est peut-être le morceau le plus remarquable de la collection.

« Mais, du reste, cette collection de fragments en terre cuite, qui ne présente que des débris de statuettes, têtes, bras, jambes, torses, pieds et mains, d'un travail romain, appartenant à des divinités grecques et romaines, rendues d'après des types communs, n'offre véritablement aucune importance scientifique, et n'a, sous le rapport de l'art, qui est généralement d'une époque voisine de la décadence, presque aucune valeur pour un musée. A la vue d'une pareille masse de débris, qui paraissaient le résultat d'une destruction opérée lentement sur chacun de ces objets, nous nous étions demandé intérieurement, sans toutefois exprimer cette idée, si tout cet amas de terres cuites brisées n'aurait pas formé, dans l'antiquité même, un dépôt d'objets mis au rebut. Mais nous avons reçu de M. V. Langlois lui-même une explication différente, que nous devons mettre sous les yeux de l'Académie, et que nous accompagnerons de quelques éclaircissements.

« Dans un mémoire adressé de Paris, le 9 mai 1853, à M. le

ministre de l'instruction publique, dans le but de répondre à quelques-uns des points du rapport de l'Académie sur sa mission, M. V. Langlois rend compte de la découverte des terres cuites, qui n'avaient pas été appréciées suivant leur mérite, à son avis, et voici comment il s'exprime :

« A mon arrivée à Tarse et en visitant les environs de cette « ville, je remarquai une éminence appelée *Kusuk-Kolah,* qu'en « raison de sa configuration je me proposai de sonder dans « les intervalles de mes excursions. Cette opération, d'une exé« cution facile et peu coûteuse, me promettait quelques décou« vertes. Pour me ménager les moyens de réaliser mon projet, « j'apportai la plus sévère économie dans mes dépenses, afin « de mettre en réserve une somme qui me permît d'agir.

« Mes premières explorations terminées, je dressai ma tente « au Kusuk-Kolah, où je réunis quelques ouvriers. Ce n'est qu'en « travaillant moi-même, autant pour ménager mes ressources « que pour stimuler mes indolents musulmans, que je parvins « à extraire huit caisses d'antiques. Mes fonds épuisés, je dus, « non sans regret, cesser mes recherches et céder la place au « consul anglais, qui se proposait de les continuer, sachant que « mes curieuses terres cuites avaient une tout autre valeur que « celle que leur assigne la commission. »

« Ce passage du rapport de M. V. Langlois, où il s'attribue la découverte des terres cuites déposées dans l'éminence du Kousouk-Kolah, au voisinage de Tarsous, ne donne pas une idée de la forme ni de la destination anciennes de cette éminence. Mais dans une lettre datée de Tarse, le 2 novembre 1852, écrite en commun par M. Mazoillier, vice-consul de France à Tarsous, et M. V. Langlois, voici ce que nous lisons :

« Nous avons l'honneur de vous offrir, pour le cabinet de « céramique du musée du Louvre, une collection de terres cuites

« fragmentées, trouvées dans des fouilles que nous venons de « faire au monticule de Tarsous (Kusuk-Kolah).

« Cette éminence de décombres provient des démolitions de « la Tarse gréco-romaine, et recèle une immense quantité de « terres cuites et d'antiquités, comme vous pourrez le juger, « M. le ministre, par les simples échantillons que nous avons « l'honneur de vous adresser. »

« Il résulte évidemment de ce passage, que c'est dans une *éminence de décombres provenant des démolitions de la Tarse gréco-romaine,* qu'avaient été entassés pêle-mêle les innombrables débris de terre cuite dont il a été envoyé à plusieurs reprises, par M. V. Langlois, *de simples échantillons,* comme il s'exprime, à M. le ministre de l'instruction publique; et de ce fait, ainsi constaté par son propre aveu, il semble qu'il n'y ait pas bien loin à l'idée que nous avons énoncée plus haut. En tout cas, notre opinion sur l'art gréco-romain, auquel appartenaient ces figurines de terre cuite, se trouve justifiée par l'idée qu'il s'est faite de ces *démolitions de la Tarse gréco-romaine* qui lui en ont offert le dépôt, et que, dans une de ses lettres, adressée à M. le ministre et datée de Messine, échelle de Tarse, le 4 mars 1853, il qualifie très-improprement de *nécropole romaine.*

« Nous étions réduits au peu de renseignements que nous venons d'extraire de la correspondance de M. V. Langlois, sur le vaste dépôt de terres cuites, toutes brisées, trouvé dans le sein de l'éminence de Kousouk-Kolah, lorsque nous avons pris connaissance du livre de M. W. Burckhardt Barker, ancien résident anglais à Tarse, qui vient d'être publié à Londres [1].

[1] *Lares and penates : or, Cilicia and its Governors; with a description of some households gods of the ancient Cilicians broken up by them on their conversion to christianity, first discovered and brought to this country* by the author William Burckhardt Barker, etc. London, 1853, in-8°.

L'objet de ce livre est précisément de mettre en lumière une immense quantité de terres cuites, fragments de statuettes de divinités locales, objets du culte des anciens habitants de Tarse et de la Cilicie, qui auraient été enfouis dans l'éminence de Kousouk-Kolah, à l'époque où ce peuple païen embrassa le christianisme. Nous n'avons pas à examiner ici l'opinion de cet auteur, qui ne nous paraît pas profondément versé dans l'étude de l'antiquité, et qui voit, sans raisons suffisantes, à notre avis, les *lares* et les *pénates* de la Cilicie dans ces figurines de divinités grecques et romaines, destinées, comme c'était l'usage général de l'antiquité, à être déposées dans les tombeaux de cette époque, et qui se plaçaient aussi dans ces petits sanctuaires domestiques nommés *laraires,* d'après l'usage romain. Mais nous ne pouvons nous empêcher de constater par son témoignage, qui ne saurait être révoqué en doute, le fait de la découverte qui lui appartient, et qui remonte à 1845, du dépôt de terres cuites fait, dans l'antiquité, au sein du monticule de Kousouk-Kolah.

« De son récit[1], dont il ne nous semble pas qu'on puisse contester la sincérité, il résulte positivement que ce fut en 1845, durant une résidence de huit années à Tarsous, avec un titre officiel, que l'auteur, qui avait eu occasion d'acquérir d'un Arménien de la ville des têtes de figurines de terre cuite, sans pouvoir obtenir de lui l'indication du lieu d'où il les tirait, apprit par un ami, qui observait ses démarches, qu'on l'avait vu fouiller la terre en un certain endroit, et que, averti par cette circonstance, et ayant ouvert une fouille en ce même endroit, il y trouva toute la riche mine de terres cuites qui composent sa collection. On voit encore par ce récit, que le bruit de cette découverte, s'étant répandu dans la ville, attira sur les lieux

[1] Page 152.

une foule d'habitants, qui choisissaient surtout, parmi les objets de terre cuite exposés à leurs regards, les lampes qui se trouvaient encore propres à servir à des usages domestiques; d'où il suit bien évidemment que le fait de l'existence de ce dépôt de terres cuites antiques était devenu notoire à Tarsous dès 1845.

« L'idée que l'auteur anglais nous donne du lieu où gisait cette masse considérable de terres cuites est celle d'une construction romaine élevée sur un monticule, dont les matériaux, enlevés dans le cours des générations précédentes, avaient servi aux habitants à bâtir leurs maisons, et c'est au centre de cet amas de démolitions qu'il découvrit les terres cuites en question. La première idée que lui suggéra sa découverte fut qu'il se trouvait sur l'emplacement d'un établissement de céramique, et que ce monceau, formé de terres cuites brisées, provenait d'objets mis au rebut de la manufacture. Mais il renonça bientôt à cette idée pour embrasser celle que ces précieux restes d'antiquité étaient les *pénates des anciens Ciliciens,* enfouis, par les habitants eux-mêmes, à l'époque où ils se convertirent au christianisme. Tel est le résumé fidèle du récit de l'auteur anglais, où l'on ne peut méconnaître l'identité du lieu qui renfermait ce vaste dépôt de terres cuites, découvert et exploité, mais non épuisé par M. Barker, et auprès duquel le hasard a conduit M. Langlois après lui.

« L'auteur anglais nous fournit pareillement le moyen de juger la valeur de ses terres cuites et la parfaite similitude de ces objets avec ceux qui composent la collection de M. V. Langlois, en publiant, dans les nombreuses vignettes de son livre, les morceaux les plus précieux de la sienne. Ce sont pareillement des *têtes* ou des *membres* de statuettes, toutes exécutées dans le style romain des IIe et IIIe siècles de notre ère, en un

mot, des fragments de figurines romaines, sans qu'il s'y trouve une seule figure complète, si ce n'est celle d'un *Harpocrate,* sujet des plus communs. Les *têtes* publiées dans le livre de M. Barker, qui se retrouvent à peu près pareilles dans la collection de M. V. Langlois, sont celles de divinités gréco-romaines, telles qu'*Apollon, Hélios, Pan, Sérapis, Jupiter, Bacchus,* l'*Amour, Junon, Diane, Cybèle, Minerve, Vénus,* et des têtes de *femmes romaines,* coiffées suivant la mode des IIe et IIIe siècles de notre ère. Il est donc sensible qu'il n'y a rien là qui puisse ajouter quelque chose à nos connaissances archéologiques, et il n'est pas moins certain, ainsi que nous l'avions dit dans notre premier rapport, que les terres cuites de M. Barker, où nous ne pouvons voir avec lui les *pénates des anciens Ciliciens,* non plus que celles de M. V. Langlois, qui sont absolument les mêmes, n'ont, sous le rapport de l'art, qu'une bien faible valeur, puisqu'elles consistent en fragments de figurines, de sujet commun et de travail romain, et en objets votifs, la plupart de l'usage et du mérite les plus vulgaires. Nous ne faisons cependant aucune difficulté de dire que, parmi ces débris de terres cuites, il se trouve plusieurs objets d'un style agréable, quelques têtes surtout, d'un travail fin, qui appartient à l'école grecque.

« Telles sont les explications que nous croyons devoir donner à l'Académie, et qui la mettront à même de répondre à M. le ministre sur le point particulier dont il s'agit. Nous nous abstiendrons, du reste, de toute observation sur la manière dont M. V. Langlois a présenté à M. le ministre ses fouilles du monticule de Tarse, et sur l'importance qu'il y attache. Mais comme à l'appui de cette importance, que nous ne pouvons pas leur reconnaître, il demandait par la lettre datée de Tarse, le 2 novembre 1852, au Gouvernement de lui ouvrir un crédit pour

les continuer, nous ne croyons pas devoir recommander cette proposition à l'intérêt de M. le ministre.

« Quant aux griefs qui sont exposés dans le mémoire de M. V. Langlois, en réponse aux observations contenues dans le rapport de l'Académie, votre Commission ne croit pas qu'il soit de son devoir de les relever, ni de la dignité de l'Académie d'en tenir compte.

« En dernier lieu, nous devons dire que nous avons remarqué avec intérêt, parmi les objets provenant de la mission de M. V. Langlois, trois inscriptions grecques enlevées des ruines de Mopsueste et de Mallus, dont une nous fait connaître le nom d'un architecte grec, Philoclès, qui enrichit notre liste des anciens artistes. »

Mission de M. du Couret. (Voy. p. 20.)

M. Mohl, dans la séance du 12 août 1853, lit le rapport suivant, au nom de la commission chargée d'examiner le mémoire de M. du Couret, sur lequel M. le ministre de l'instruction publique a demandé l'avis de l'Académie, par message du 15 juin :

« M. le ministre de l'instruction publique ayant demandé à l'Académie un rapport sur les résultats du voyage de M. du Couret, qui a pris les nom et titre de *Hadschi Abd el-Hamid Bey,* votre commission s'est édifiée par la lecture des papiers qui lui ont été communiqués, et qui consistent, 1° dans un rapport général sur la régence de Tunis, le Ouad-Souf et le Ouad-Ris; 2° un cahier de tableaux géographiques et statistiques; 3° une carte manuscrite de la route parcourue par le voyageur.

« L'Académie sait, par un rapport antérieur, que M. du Couret était chargé de traverser l'Afrique dans toute sa longueur, en partant des possessions françaises; qu'il a cru devoir entrer en Afrique par Tunis au lieu de l'Algérie, mais que ce change-

ment de plan ne lui a pas réussi, parce qu'il a rencontré à Tunis le choléra et d'autres obstacles, et que le résultat a été que M. du Couret est revenu en France après avoir été de Tunis à Tuggurt.

« Votre première commission avait regretté de n'avoir pas sous les yeux un récit continu de M. du Couret, et c'est pour répondre à ce désir que M. le ministre a envoyé le rapport général du voyageur, qui est d'une étendue très-considérable, et n'occupe pas moins de 1038 pages in-4°. Il est vrai qu'une partie notable du volume est remplie par l'exposé des nombreuses difficultés que M. du Couret éprouva, tantôt par suite du choléra, qui sévissait alors à Tunis, tantôt par le mauvais vouloir qu'il attribue aux consuls généraux de France à Tunis et à Tripoli, tantôt par la réputation d'empoisonneur de puits qu'il s'attire en plongeant des thermomètres dans les fontaines publiques à Sphax, enfin par suite de la lenteur avec laquelle l'argent alloué pour sa mission lui est payé. Votre commission ne croit pas devoir le suivre sur ce terrain, ni examiner si ces obstacles n'auraient pas pu être évités par le voyageur; néanmoins elle ne peut point passer sur cette partie du rapport de M. du Couret sans un mot de désapprobation du ton inconvenant avec lequel il parle des consuls généraux de France à Tunis et à Tripoli.

« Nous revenons au voyage de M. du Couret et à son rapport, qui consiste, au fond, dans le journal qu'il a tenu en route, et qu'il interrompt de temps en temps pour insérer des remarques générales sur les pays qu'il a traversés.

« Le voyageur arrive le 1er février 1850 à Tunis, se rend de là à Sphax et à Gabès, part pour l'intérieur, traverse deux fois la ligne des Chotts ou Lacs salés, arrive au Ouadi-Souf et atteint Tuggurt, point extrême de son exploration. Après un séjour

assez prolongé à Tuggurt, il revient par l'Algérie à Philippeville, qu'il atteint le 10 août 1852, ayant employé deux ans et demi à ce voyage. M. du Couret s'applique, partout où il se trouve, à chercher des détails statistiques : il marque dans les villes le nombre des habitants, le nom des marchés, des routes, des mosquées, le prix des marchandises courantes et les tarifs des douanes, et à la campagne, le nombre des tentes, des hommes armés à cheval et à pied, le nombre des arbres fruitiers, les espèces de plantes qu'on cultive, et donne des listes de plantes et d'animaux. Ensuite il indique, partout où il peut, la température de l'air et des eaux, et détermine la position géographique des lieux; il donne des renseignements sur les monnaies et les poids et mesures usités dans le pays, quelquefois des données historiques sur des personnages marquants, et plus rarement des descriptions d'antiquités, ou des observations géologiques. Il a, de plus, soin d'ajouter partout les noms des lieux en caractères arabes, mais selon une orthographe qui laisse beaucoup à désirer et qui n'indique qu'une bien faible connaissance de la langue écrite.

« L'impression que produit la lecture de ce journal est que M. du Couret ne manque ni de zèle ni de courage, mais qu'il manque d'études antérieures, qui seules peuvent donner à un voyageur l'habitude et la faculté d'observations exactes, qui sont la première condition pour obtenir des résultats sûrs et utiles. La route qu'il a parcourue n'est pas absolument inconnue, c'est celle que M. Prax a suivie; mais les retards mêmes auxquels le condamnaient les circonstances auraient dû lui fournir les moyens de faire des observations plus approfondies sur les antiquités, sur les populations et sur la nature des pays où il séjournait. Quant aux antiquités, M. du Couret en parle souvent; mais il les décrit rarement, et déclare qu'il

eût fallu plus de temps qu'il n'en avait pour s'en occuper utilement, et la commission ne le blâme pas de ce qu'il s'est peu occupé d'un sujet qui lui était entièrement étranger. Il suffira de citer une phrase de son rapport pour le démontrer. M. du Couret fait la description d'un monument antique à Enchila, près de Sphax (p. 245), et nous y lisons : « Enchila « est un petit édifice mutilé par le temps et les hommes, et « de construction byzantine..... on y voit vingt et une colonnes « de marbre blanc..... les chapiteaux sont corinthiens, et l'on y « remarque divers hiéroglyphes, des têtes de béliers, de hiboux, « des pattes de griffons, etc. » M. du Couret n'est pas antiquaire.

« Quant au second point, c'est-à-dire l'étude des populations parmi lesquelles se trouvait M. du Couret, il y arrivait avec l'avantage d'être musulman, et il attache lui-même une grande importance à cette circonstance. On pouvait donc s'attendre à ce qu'il trouverait moyen de nous donner de nouvelles lumières sur l'organisation des tribus, sur l'état de la propriété et sur les associations religieuses qui sont répandues parmi les tribus arabes; mais il n'y a rien dans son rapport qui nous rappelle les beaux travaux que les officiers français en Algérie ont publiés sur des sujets semblables.

« Quant aux études sur la nature du pays que M. du Couret a parcouru, ce serait plutôt à l'Académie des sciences qu'à votre commission de donner une opinion sur les observations qu'il a faites; mais nous ne croyons pas trop dire en exprimant notre impression, savoir, qu'il n'est ni géologue, ni botaniste, et que ce qu'il rapporte sur des objets d'histoire naturelle manque de la précision qui donne de la valeur à une exploration scientifique.

« La commission laisse à l'Académie des sciences à décider si les méthodes astronomiques que le voyageur a employées

pour la fixation des positions géographiques sont admissibles et conduisent à des résultats certains.

« Il ne faut pas être trop exigeant envers les voyageurs; on trouve rarement des hommes comme Niebuhr ou Burckhardt; mais on a pourtant le droit de demander à un voyageur qui est chargé par l'État d'une mission scientifique, qu'il ait fait des études, soit générales, soit spéciales, qui se rapportent au pays qu'il veut visiter; car on ne peut observer qu'en proportion des connaissances qu'on a acquises antérieurement. »

L'Académie adopte la teneur et les conclusions du rapport.

Instructions pour les recherches de M. Mimey dans le Pérou.

Rapport fait dans la séance du 2 septembre 1853, par M. Jomard, président de l'Académie, au nom de la commission nommée pour préparer les instructions à donner à M. Mimey, qui devait se rendre à Lima en qualité d'architecte du gouvernement péruvien, et qui était recommandé par M. le ministre d'État; MM. Raoul-Rochette, Guigniaut, de Saulcy, Laboulaye, commissaires, auxquels s'étaient adjoints M. Lenormant, vice-président, et M. Naudet, secrétaire perpétuel de l'Académie :

« Parmi les historiens de la conquête du Pérou figure, dans les premiers rangs, Garcilasso de la Vega, qui est entré dans des détails assez précis sur les mœurs, les institutions et le culte des anciens Péruviens. C'est dans son livre qu'on trouve une description remarquable de leurs ouvrages, de leurs édifices religieux, notamment de ceux de Cuzco, lieu célèbre, qui a été visité depuis trois siècles par une multitude de voyageurs, mais sur lequel il manque encore, ainsi que sur d'autres, des notions précises. Laissant ici de côté l'histoire de cette nation, sur laquelle les renseignements abondent (bien que souvent contradictoires) dans les ouvrages de Herrera, de Garcilasso, de Cieça de Léon, de Vélasco, de Zarate, de Xérès, de

Balboa et Montesinos, dans le recueil de Ramusio; puis dans les relations de la Condamine, de D. Ulloa, et autres voyageurs; chez des écrivains plus modernes, comme Robertson, ou même nos contemporains, comme Alexandre de Humboldt, Washington-Irving, William Prescott; en dernier lieu, M. Paul Chaix, de Genève, et les voyageurs MM. Pentland, d'Orbigny, Weddell, Rivera, Tschudi et de Castelnau; sans nous occuper de l'histoire, disons-nous, on ne s'attachera ici qu'à ce qui regarde les monuments et les travaux singuliers de l'industrie péruvienne, les antiquités de toute sorte qu'on observe au Pérou, restes de cette civilisation éteinte, qui y subsistent encore de nos jours [1], et aussi quelques institutions dignes de l'attention des savants.

« Le caractère de tous ces ouvrages, soit que l'on étudie l'architecture ou la sculpture, la construction ou la décoration, est tout à fait propre au pays, et constitue un art distinct, qui diffère de ce qu'on observe dans la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique centrale et au Mexique, et, à plus forte raison, de l'art des Orientaux et de l'art grec, bien qu'on ait essayé de faire des rapprochements entre les ouvrages des deux continents.

« L'art péruvien paraît appartenir lui-même à deux sortes, à deux degrés de civilisation : le temps qui a précédé l'établissement des Incas, et le temps qui l'a suivi. La race la plus ancienne, la race aymara, qui dominait avant la conquête des Incas, a laissé des ouvrages d'un style antique, assez facile à reconnaître pour les personnes versées dans l'étude des anti-

[1] Le recueil de *Voyages, relations et mémoires originaux sur l'histoire de l'Amérique*, publié par M. H. Ternaux-Compans, forme une collection précieuse, qu'il n'est pas permis de passer sous silence, et où l'on trouve cinq volumes sur l'histoire du Pérou.

quités américaines. Les lieux principaux où on les trouve sont les environs de Truxillo, d'Arica, du lac Titicaca ou Tchuquito. On remarque surtout, non loin de Truxillo, les *guacos*, tout à fait comparables aux hypogées de la Thébaïde, parce qu'ils renferment, outre les momies, une multitude d'ustensiles et d'instruments, d'étoffes et de tissus, qui ont servi aux Aymaras ou à leurs successeurs, et qui font connaître le degré qu'avait atteint leur industrie. C'est tout auprès que l'on visite les grandes ruines de Tchimu. Au nord-ouest de Truxillo, sur la route de Lima à Guayaquil, sont les tombeaux de Lambayéqué, non moins curieux.

« Nous possédons dans des ouvrages récents, tels que ceux de MM. de Rivera et Tschudi [1] ou de M. Francis de Castelnau [2], d'assez bonnes figures de ces antiquités, mais qui laissent à désirer, surtout sous le rapport de l'architecture. On n'y rencontre guère de plans ni de coupes des édifices, des temples et des palais élevés par les Incas ou par leurs prédécesseurs. Si l'on y trouve un ou deux plans, ces projections sont dépourvues des cotes, qui, seules, peuvent attester que les voyageurs ont appliqué la mesure sur les différentes parties des monuments, et qui seules aussi peuvent éclairer sur la *disposition*, l'une des parties essentielles de l'architecture : on insiste ici sur ces lacunes, parce que la personne pour laquelle l'administration demande des instructions à l'Académie est un architecte, et qu'il lui sera facile, plus qu'à un autre, de les remplir.

« C'est vainement que l'on consulterait, pour y suppléer, les

[1] *Antigüedades peruvianas.* Viena, 1851, in-fol.

[2] *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud, etc.* exécutée par ordre du Gouvernement français, pendant les années 1843 à 1847, sous la direction de Francis de Castelnau ; 1850-1851.

nombreux historiens de la conquête espagnole, qui n'ont déposé dans leurs récits que des descriptions sommaires des édifices péruviens. On n'y saurait trouver de renseignements précis sur la *construction*, la *disposition* et la *décoration* des monuments, ni sur la nature des matériaux qui ont servi à les bâtir. Il est utile sans doute de lire les relations de Herrera, de Balboa, de Xérès, de Zarate, de Vélasco, surtout de Garcilasso de la Vega [1], qui s'est étendu plus que les autres sur les institutions et les ouvrages des Péruviens. Parmi les écrivains modernes qui ont traité cet intéressant sujet, brille au premier rang Alex. de Humboldt. Nul autre aussi profondément instruit de l'histoire du nouveau continent, nul écrivain plus judicieux n'a touché ce qui regarde les antiquités américaines. On lit avec fruit ceux qui ont suivi ses traces comme voyageurs : MM. Pentland, d'Orbigny, de Castelnau, déjà nommés, qui ont visité Cuzco, et MM. de Rivera, Tschudi, Pœppig; on doit encore consulter cinq volumes sur le Pérou, dans les mémoires originaux sur l'Amérique publiés dans la grande collection de M. Ternaux-Compans; mais la lecture de tous ces documents précieux ne fera qu'ajouter au désir d'avoir enfin un ouvrage spécial et complet, sous le rapport de l'art, sur les antiquités péruviennes, et, par suite, sur les autres monuments de l'ancienne Amérique. Mais revenons à l'indication des lieux qui appellent l'attention des artistes observateurs.

« 1° *Civilisation aymara, art primitif, temples et palais.* — Pour ce qui regarde l'époque primitive de l'art péruvien, nous devons signaler, comme *desiderata* de l'archéologie américaine, plusieurs points sur lesquels les voyageurs n'ont donné que de faibles indications; il est des monuments qu'ils n'ont vus qu'en passant. M. de Castelnau, l'un des plus récents, les

[1] On sait qu'il était le fils d'une princesse du sang des Incas.

a étudiés avec soin, il mentionne à Olliantay, ou Olliantaï-Tambo, sur les deux rives de l'Urabamba, de magnifiques ruines ainsi que des carrières de porphyre rouge qui ont été exploitées par les Indiens pour la construction de ces monuments. Les voyageurs n'ont pu en approcher, parce que les natifs, toujours soupçonneux, se sont refusés à les conduire sur les lieux. « Il faudrait, dit M. de Castelnau, plus que des mois entiers pour étudier ces immenses ruines. »

« Les historiens ont cité des édifices de forme conique, surmontés de bustes énormes, et construits sur des hauteurs presque inaccessibles; les figures dont il s'agit n'ont pas été dessinées, on n'en connaît ni la conformation, ni les attributs, ni les dimensions. On croit que ces édifices ont servi de tombes aux Caracas. Le lieu où ils sont situés est le pays des Chachapoyas, à l'est du Maragnon.

« Parmi les ouvrages primitifs qui appartiennent aux Aymaras, les prédécesseurs des Incas, les ruines les plus importantes sont celles de Tiahuanaco, à deux lieues au sud-est du lac Titicaca. On a sans doute d'assez bonnes descriptions de ce qui subsiste des trois principaux édifices; mais il reste à désirer des mesures, des détails précis, des plans exacts. Ces monuments étaient gigantesques, ils étaient couverts de sculptures. On y voit de grandes portes taillées dans des blocs monolithes, longs de plus de quatre mètres, sur trois de hauteur; ailleurs sont des blocs longs de près de huit mètres, sur deux de hauteur et plus de quatre d'épaisseur, comparables pour les dimensions aux plus grandes assises des monuments égyptiens et taillés avec le même soin. On a remarqué dans ce lieu les restes d'une ancienne *fabrique de poteries*. Au nord du lac, on trouve encore des ruines de la première époque.

« Non loin du lac de Titicaca, à Hatun-Cœnar, haute mon-

tagne, sont des ruines célèbres, une antique forteresse et des tours d'une excellente construction; autour sont des guacos, une nécropole.

« Le plan d'un grand temple à Patchâcamac, au sud de Lima, et les plans des antiques édifices de Tchimu, près de Truxillo, ont été donnés dans l'ouvrage de Eduardo de Rivera et Juan Diego Tschudi [1], mais sans les mesures. Un de ces grands édifices avait près de six cents mètres sur quatre cents. On les regarde comme des palais. On trouve de ce côté des guacos, ou anciens hypogées. L'histoire raconte que François Pizarre, le conquérant du Pérou, parvenu dans la vallée de Tchimu, fut frappé d'admiration à l'aspect des édifices construits par les anciens rois, à cause de leur grandeur et de leur beauté (Balboa). C'est ce qui arriva, comme on sait, au général Desaix, le conquérant de la Thébaïde, et à son armée, lorsqu'elle arriva devant la ville aux cent portes; et, avant Pizarre, à l'Inca Guaynacapac lui-même, lorsqu'il visita Tiaguanaco. « Il admira, dit Balboa, les immenses édifices qui y existaient, et sacrifia au temple de Titicaca. » Ces édifices subsistaient encore au temps de l'historien.

« Près de Lima il existe des vestiges d'une très-grande ville ruinée, qui est aussi de l'époque primitive, et sur lesquels on n'a que peu de renseignements; le nom est *Concon*. Il manque aussi des renseignements précis sur les ruines de Xauxa, à l'est de Lima. Balboa, qui écrivait en 1586, disait que ces monuments sont d'une haute antiquité, qu'ils étaient attribués par les natifs à des hommes blancs; or, selon le rapport de M. de Angelis, il a existé un peuple de cette couleur, les Chiriguanaés, d'origine guarani, « hommes, dit-il, très-blancs et aux yeux bleus. » L'Inca Topa Inga, qui régnait vers 1420, au dire

[1] *Antigüedades peruvianas.*

de Balboa, remarqua ces monuments d'une antiquité reculée, comme il venait de visiter le bas Pérou.

« La pyramide de Curumba, à six ou sept lieues d'Andahueyllas, selon M. de Castelnau, diffère tout à fait des édifices plus récents des Incas et rappelle ceux des Toltèques; elle demande une étude particulière. A Lambayequé, au nord-ouest de Truxillo, sur la route de Guayaquil à Lima, on remarque des guacos, ou antiques tombeaux.

« On sait que Cuzco est de l'époque des Incas : avant eux il s'y trouvait un temple antique, qu'ils respectèrent; à cinq lieues de cette capitale étaient, selon Balboa, de très-anciens édifices, appelés *Pacari-Tambo* et *Tambo-Toco,* dans un bois sacré. Ces mots signifient selon lui « maison de maître » et « maison de la fenêtre. » Le dernier de ces mots rappelle un édifice curieux qu'a observé M. d'Osery, lors de l'expédition de M. de Castelnau, et que nous signalerons plus tard aux explorateurs.

« On trouve à Cuzco même des murailles antiques, semblables à celles de Tiahuanaco, c'est-à-dire antérieures aux Incas.

« On peut rappeler ici d'autres localités d'où les voyageurs ont rapporté des objets curieux, tels que des instruments, des ustensiles, des vases qui remontent peut-être à la première époque. Nous citons seulement leurs noms, d'après le catalogue de M. de Longpérier : Motchi, Guantchaco, Lurin, Arica, Tiguina, Copa-Cabana, etc. Ces lieux mériteraient l'attention des observateurs.

« 2° *Art des Incas* ou *civilisation quichua.* — Après cette incomplète énumération des lieux qui renferment les ouvrages de l'art primitif des Péruviens, nous parlerons de ceux que l'on attribue à la seconde époque, celle des Incas. Cuzco occupe le premier rang dans cette catégorie. Le plan de Cuzco,

qu'a donné en dernier lieu M. William Pentland dans sa grande carte du lac de Titicaca ou Tchuquito, est le meilleur à suivre. Il distingue quatre palais des Incas (ceux de Manco-Capac, de l'Inca Roya, de l'Inca Yupangui et de Huascar Inca, celui qui régnait lors du débarquement des Espagnols), ensuite le temple du soleil, auquel a succédé l'église de San-Domingo, l'ancienne résidence des vierges du soleil, la forteresse de Sacsa-Luaman sur un très-grand plateau extérieur, une construction cyclopéenne sur la route de Condesuyo, des ruines dans le monastère de Sainte-Thérèse et d'autres dans le couvent de San-Francisco. Peut-être la construction cyclopéenne est-elle des temps primitifs? C'est ce qu'un examen attentif fera reconnaître. On cite encore un palais des Incas à Hatun-Cœnar, et un autre à Vilcas-Huaman. A Caxamarca était le palais d'Amataliba, le prince qui régnait à l'arrivée de Pizarre, et que celui-ci réduisit en captivité pour le faire ensuite mourir sur le gibet; au même endroit il y a une ancienne route et un fort, enfin à une demi-lieue de Truxillo l'on voit les restes d'un palais.

« Il faudrait explorer de nouveau les ruines d'où l'on a tiré des objets matériels, intéressants pour l'étude des mœurs et de l'industrie des Péruviens, objets que l'on rapporte à l'époque des Incas, mais qui pourraient bien remonter plus haut. Ces lieux sont simplement mentionnés en note[1].

« Il faudrait également rechercher ce qui reste des monuments érigés, selon l'histoire, à Tumibamba par Topa Inca. « Ce prince, dit Balboa, fit construire de somptueux édifices, entre autres un palais où l'or était prodigué, ainsi que l'argent; une statue d'or y était élevée à sa mère. Les parois intérieures étaient ornées en marqueterie faite de *mullu,* sorte de

[1] Surco, Malgarejo, Tchougon, Yucay, Angostura, Oruco, Quilia, Bodegon, au nord-ouest d'Arequipa, Huatquigua.

coquillage de la couleur du corail, et dont on fait des colliers. Les murs extérieurs étaient garnis de pointes de cristal. Guayna-Capac y érigea plusieurs temples, savoir : un au soleil, un au grand dieu souverain Patchacamac[1] et un au tonnerre. Il construisit un temple splendide à Cuzco, sur une éminence, en l'honneur du grand dieu. »

« 3° *Forteresses, routes, ponts.* — Après les temples et les palais élevés par les Péruviens, les voyageurs doivent étudier, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, les travaux servant à la défense de l'État, des provinces et des villes principales. Ce fut une politique constante des Incas, après la conquête d'un pays, de forcer leurs nouveaux sujets à élever, sur les hauteurs, des forteresses, des citadelles, des enceintes fortifiées, destinées à recevoir les hommes d'armes, les provisions, les armes et armures nécessaires pour arrêter l'ennemi dans les passages difficiles, passages qui abondent au Pérou. Les Aymaras ont construit aussi des citadelles qui s'appelaient *pucara.*

« La forteresse de Guacumba, à une journée de Caxas, est bâtie de pierres taillées par assises réglées, longues et larges de cinq à six pieds, et si bien unies qu'on n'en voyait pas les joints[2], avec des escaliers d'une construction également soignée. Sur la rivière il y a des ponts bien construits. On a pratiqué une route qui va de Quito à Cuzco, c'est-à-dire de plus de trois cents lieues, à travers les montagnes, assez large pour faire passer six cavaliers de front sans se toucher. Des aqueducs venant de loin y font arriver l'eau pour désaltérer les voyageurs. Quand Pizarre vint à Caxamarca, à travers les montagnes, il rencontra des forteresses bâties en pierres de taille,

[1] Son nom entier était *Ticci Viracocha Patchacamac.* (Balboa, trad. de M. Ternaux, p. 110 et suiv.)

[2] Xérès, *Histoire du Pérou,* traduction de M. Ternaux, p. 47.

et palissadées avec des portes parfaitement construites, en un mot *une place aussi forte,* dit Xérès, *que pas une place d'Espagne.* Tous ces travaux d'architecture militaire mériteraient d'être observés, décrits et dessinés soigneusement.

« Pizarre, passant à Pespunga (après Guaracaya, route de Caxamarca à Xauxa), trouva dans ce bourg, sur le bord de la mer, une forteresse avec cinq casemates peintes de diverses couleurs, fermées par des portes d'un beau travail. Xérès dit que l'entrée principale était ornée de deux tigres.

« Près de la ville de Guaura sont les ruines de la forteresse de Paramonga, du temps des Incas; elle demande aussi à être observée.

« En avant de Caxamarca est une forteresse en pierres de taille, avec un escalier dérobé et une porte secrète; il existe une autre forteresse plus grande touchant la ville, bâtie sur un rocher à pic, avec un escalier en escargot et une triple enceinte. Ces divers travaux d'art, et bien d'autres qu'on ne peut énumérer, annoncent un système suivi pour servir à la défense des provinces et des différentes positions militaires; ils semblent dignes d'être étudiés, mesurés et dessinés d'une manière complète. Il en est ainsi des casernes antiques et des ponts bâtis dont les historiens espagnols attestent l'existence.

« 4° *Prisons, thermes, hôtelleries.* — Les Péruviens ont bâti un autre genre d'édifices, ce sont les prisons; il y en avait de plusieurs sortes, selon Balboa. Cet auteur rapporte que Topa Inca fit construire à Cuzco des prisons terribles; à Sanga-Concha on avait pratiqué des souterrains à nombreux détours et en forme de labyrinthe, où les rues étaient couvertes de cailloux tranchants; on y introduisait des lions, des tigres, des ours et des vipères. Les criminels qui devaient y être dévorés par les bêtes féroces étaient les traîtres et les rebelles; la deuxième es-

pèce de prison était destinée à perpétuité aux empoisonneurs, aux sorciers, aux prêtres prévaricateurs : il y en avait de cette sorte à Tancar et à Bimbilla. A Pomapouga les prisons n'étaient que des maisons d'arrêt pour les accusés non jugés.

« Les Incas avaient établi sur les routes des maisons comparables à des hôtelleries, à des sortes de caravansérails, à l'usage des messagers, des voyageurs et des commerçants : les voyageurs récents ne disent pas qu'ils aient observé des maisons pareilles. Ce peut être aujourd'hui un sujet de recherche assez curieux. Il en est de même des édifices qu'on désigne sous le nom de *bains de l'Inca* à Chulucanas, et des thermes à Baños, lieu où sont aussi les restes d'un palais et de deux forteresses.

« 5° *Maisons et constructions diverses.* — Tout le luxe des constructions était réservé pour les édifices publics; les édifices privés étaient couverts en chaume ou en béton, mais bâtis en briques, cimentées avec un mortier mêlé de bitume, extrêmement solide; ces briques étaient faites d'argile mêlée de joncs. On dit que le jour n'entrait dans les maisons que par les portes. La charpente se réduisait à des pièces de petite dimension. Cependant Xérès rapporte qu'à Caxamalca les maisons ont plus de deux cents pas de large (ce qui est évidemment exagéré), qu'elles sont très-bien faites, qu'il y a des maisons en pierres de taille bien travaillées, avec des appartements divisés, par des murs en moellons, en huit parties, et des cours munies de bassins, où l'eau est amenée de loin par des canaux, pour le service des habitations[1].

« On a beaucoup parlé des *mines* exploitées par les Péruviens, et de l'art qu'ils ont mis dans l'extraction des métaux; mais il paraît que cet art se réduit à des travaux extrêmement simples.

[1] Xérès, traduction de M. Ternaux, p. 79 et suiv. La ville, dit l'auteur, a une lieue de surface et compte deux mille habitants.

Le plus souvent ils trouvaient le minerai à découvert et à l'état métallique; ce qui a été dit sur le lavage pratiqué autrefois aurait besoin d'être vérifié: ils manquaient d'ailleurs d'un grand nombre d'outils. On est réduit aux conjectures sur les moyens et les instruments qu'ils ont employés pour tailler le granit, le porphyre et d'autres matières dures avec une grande précision, pour dresser les parements, donner le poli au granit et travailler la pierre selon un appareil très-régulier. L'étude de ces procédés sera un sujet fort curieux, s'il est possible de s'y livrer; elle jetterait quelque lumière sur des faits analogues observés dans d'autres contrées. L'examen des mortiers, des ciments et des enduits, sur lesquels on a vu quelques rares peintures, serait plus accessible et n'aurait pas moins d'intérêt. Quant aux engins ou machines dont les anciens Péruviens ont usé pour transporter et ériger des masses considérables, dont le poids étonne, il est probable qu'on restera sur ce point dans une ignorance complète ici comme ailleurs, c'est-à-dire pour ce qui regarde le Pérou comme pour les monuments gigantesques de l'ancien continent.

« Nous n'avons presque rien dit des constructions de forme pyramidale qu'on rencontre rarement au Pérou, depuis l'équateur jusqu'au vingt-sixième degré sud; cependant c'est un sujet important d'examen; ce genre de construction est propre au Mexique et à l'Amérique centrale. Doit-on, par ce motif, attribuer aux Toltèques la construction des pyramides péruviennes, ou bien en conclure que ces hommes sont venus s'établir au Pérou? C'est une question à examiner et difficile à résoudre; mais il est possible, au moins, d'étudier et de dessiner, avec plus de soin qu'on ne l'a fait, la pyramide de Corumba et les autres édifices analogues, et de fournir à la solution du problème des éléments exacts. Quoi qu'il en soit, il faut surtout s'attacher à la

distinction des œuvres de l'art ancien ou primitif, de celles qui ne remontent qu'à l'époque des Incas; car il y a là un cachet particulier qu'on ne peut méconnaître. Un des signes distinctifs de l'ancien style est la complication dans les ornements, dans les détails infinis des figures, des guirlandes, des fleurons et des autres parties de la sculpture architecturale. Dans les ouvrages plus récents, bien que la construction soit très-soignée, la décoration est beaucoup plus simple, et quelquefois les murailles sont nues sans aucun ornement.

« L'examen rapide que nous venons de faire des divers genres de constructions élevées ou pratiquées par les Péruviens, semble prouver que ces hommes n'étaient pas seulement animés par un sentiment religieux, mais que le développement naturel de la civilisation les avait portés à l'observation, à l'étude, à la culture de certains arts, et que, selon toute apparence, et malgré un reste de barbarie, le temps aurait amené une amélioration progressive et croissante dans les institutions, sans le grand événement qui a signalé le commencement du XVI[e] siècle et arrêté tous les progrès : c'est ce que rendra vraisemblable ce qui nous reste à dire sur les questions qu'auront à résoudre les futurs voyageurs en explorant le Pérou.

« 6° *Quelques institutions des Péruviens, notions qu'ils ont possédées, langages et races.* — On trouve partout des détails sur l'histoire et les traditions des Péruviens, sur leurs religions et leurs pratiques. Il n'est pas probable que de nouvelles investigations puissent apporter, sur ces sujets encore obscurs, d'autres lumières que celles que l'on doit aux historiens de la conquête. Les révolutions qui se sont succédé depuis trois siècles ont interrompu pour toujours le fil de la tradition; aussi ne demanderons-nous pas que les voyageurs fassent des recherches qui puissent concilier entre eux les récits des écri-

vains et effacer les contradictions qu'on rencontre dans les ouvrages, surtout sur la chronologie des souverains. Mais il est des points sur lesquels on peut tenter de nouvelles investigations.

« C'est encore un problème pour les savants, que l'usage des fameux *quipos,* qui servaient aux Péruviens, à défaut de l'écriture, non-seulement pour tenir les comptes publics et privés, mais pour conserver, dit-on, le souvenir des événements. Personne n'ignore que les quipos étaient des fils ou cordons de couleurs variées, d'environ deux pieds de long, garnis de nœuds, avec des appendices à franges; la couleur des fils était significative; le nombre des nœuds, leurs formes, leurs distances, avaient une signification; ainsi la nature des objets était exprimée par la nuance des cordelettes; le blanc signifiait la paix et aussi l'argent; le rouge signifiait la guerre; le jaune signifiait l'or. Les *quipocamayoc,* ou notaires, conservaient les quipos; ils en étaient aussi les interprètes.

« On conçoit la possibilité de noter, avec de pareils instruments, le chiffre de la population, des revenus de l'État, et des produits de la terre, le nombre des bestiaux, etc. mais il est plus difficile de comprendre comment un système de simples cordelettes nouées pouvait former des annales, garder le nom des princes, l'histoire des événements et des institutions; aussi Robertson a pensé que les quipos n'avaient pu servir à cet usage.

« D'un autre côté, l'un des historiens de la conquête espagnole, le licencié Fernando Montésinos, affirme qu'il a tiré son histoire des quipos et des anciennes traditions, non sans beaucoup de peine et de travail [1]. Balboa nous apprend que

[1] *Mémoires historiques sur le Pérou,* traduction de M. Ternaux-Compans, p. 231. Ouvrage curieux, qui était resté inédit jusqu'à M. Ternaux.

l'Inca Guayna-Capac fit écrire son testament, *selon l'usage,* sur un long bâton, lequel fut déposé chez le quipocamayoc ou notaire, après qu'on eut dessiné des raies de diverses couleurs. Enfin on se demande comment cette longue série de princes, avant et après la conquête des Incas, aurait pu parvenir, par la seule tradition orale, à la connaissance des Espagnols, non-seulement avec le nombre des années des règnes, la date des événements, mais avec une multitude de faits qui, malgré les contradictions des écrivains, ne peuvent évidemment pas être de pure invention : les monuments de l'architecture sont là pour le prouver. Les quipos n'étaient donc pas de simples signes numériques. Ce serait un sujet des plus curieux pour l'histoire de l'esprit humain que l'étude des quipos; et qui sait si quelque circonstance inattendue n'en révélera pas un jour le mystère? On n'ignore pas que les natifs s'obstinent à cacher certains lieux secrets que fréquentaient leurs ancêtres; peut-être gardent-ils aussi le secret des quipos. C'est l'opinion d'un voyageur très-renommé, M. Rugendas, qui malheureusement n'a pas publié son voyage au Pérou.

« Il faut dire que, selon Montésinos, les quipos n'ont été établis que sous l'Inca Topa-Cauri, et qu'auparavant les Péruviens avaient une écriture; qu'à une époque très-ancienne, sous leur sixième roi, Inta-Capac-Yupangui, ils écrivaient sur parchemin ou sur des feuilles; puis que dans la suite, de grands malheurs ayant affligé le pays, les prêtres persuadèrent à Topa-Cauri que l'usage de l'écriture en était la cause, et qu'il fallait y renoncer. Une autre version dit que les guerres civiles qui suivirent l'invasion des étrangers firent perdre l'usage des lettres; que, sous le règne de Pachacuti, on défendit l'usage des *quilcas* ou parchemins, et qu'alors on inventa les quipos; mais ce fait a été révoqué en doute, ainsi que celui d'un *amauta*

(lettré), qui, dit-on, aurait été brûlé vif pour avoir inventé de nouveaux caractères après l'abolition de l'écriture.

« On remarque dans l'Histoire de Balboa, à l'occasion des guerres de Guayna-Capac, qu'on fit représenter ses triomphes *par les moyens les plus fidèles que l'art pût imaginer;* mais elle ne donne, *sur ces moyens,* aucune espèce quelconque d'indication. S'agit-il de récits, de chants, de peintures, de bas-reliefs? On l'ignore, et le champ est ouvert aux conjectures; peut-être une étude plus approfondie des sujets qu'on observe dans les rochers sculptés conduira à quelque découverte.

« D'après plusieurs passages des historiens Xérès et Balboa, on peut croire que l'arithmétique péruvienne était décimale. La population était divisée par décuries et par centuries. Ils comptaient de un à dix, de dix à cent, de cent à mille, c'est-à-dire par dizaine, centaine et mille [1]; ainsi, pour désigner une armée de cinquante mille hommes, ils disaient cinq dizaines de dizaines de centaines d'hommes, ou cinq dizaines de mille hommes. Pour cette raison, la manière actuelle de compter chez les indigènes mérite qu'on l'examine, en faisant abstraction de ce qu'a importé la civilisation espagnole.

« Il reste des monuments qui semblent attester que les anciens Péruviens ont eu des notions astronomiques. Ils avaient des gnomons ou colonnes dans les différentes villes pour observer l'ombre aux différents jours de l'année; ces gnomons ont été abattus par les Espagnols. Ils savaient qu'à Quito l'ombre était nulle à midi, le jour de l'équinoxe; à Cuzco, et dans les autres villes, ils mesuraient la moindre et la plus grande longueur de l'ombre au jour des solstices. Ils avaient des tours d'observation pour fixer ces époques de l'année; de plus ils avaient un calendrier exact, selon Garcilasso de la Vega et Balboa.

[1] Xérès, traduction de M. Ternaux, p. 57.

L'Inca Silu-Manco-Capac porta le commencement de l'année au solstice d'hiver; mais, selon Balboa, c'est Topa Inca qui calcula la marche apparente du soleil et marqua la place des fêtes dans les douze mois de l'année, commençant au 22 décembre.

« Selon Montésinos, page 62, Inti-Capac établit une année de 365 jours un quart, des cycles de 10, 100 et 1000 ans; ce dernier était la grande année du soleil. Il dit avoir vu sur une montagne quatre piliers qui, au rapport d'un natif, avaient servi d'horloge.

« M. d'Osery, qui faisait partie de l'expédition de M. de Castelnau, a découvert récemment, sur une montagne auprès d'Olliantaï-Tambo, une antique tour carrée; chaque face était percée de trois fenêtres. Il conjectura que ces fenêtres marquaient les mois de l'année, selon la marche du soleil; c'est peut-être là ce qu'entendait Garcilasso par les anciennes colonnes astronomiques des Péruviens. Sous Yaguar Haquez, on intercala un jour dans l'année. (Montésinos, p. 99.)

« Parmi les institutions péruviennes on doit remarquer l'usage des relais, établi dans le pays par Topa Inca; il serait curieux de retrouver, s'il est possible, quelques-unes des stations d'où les messagers partaient successivement, et d'en mesurer l'intervalle. On sait que, par le moyen des relais, l'on pouvait recevoir, en quelques heures, les nouvelles des lieux les plus éloignés, par exemple de Quito à Cuzco, qui en est distant de trois cents lieues. Le message verbal était confié au premier *chasqui,* ou coureur, qui, aussitôt, partait comme l'éclair, pour le porter au messager suivant, et ainsi de suite. La distance des postes était sans doute calculée en raison du maximum de force et de vitesse dont peuvent disposer des hommes très-valides et choisis *ad hoc;* on dit qu'elle était égale à trois

portées d'arbalète [1]; ces hommes devaient stationner, deux à deux, dans leur tambo, cabane ou guérite, toujours prêts à courir, à toute heure de jour ou de nuit. On les renouvelait à chaque lune. Les nouvelles, les ordres, les messages allaient ainsi à leur destination portés de bouche en bouche. On faisait venir du poisson de mer, de Tumbes à Cuzco, en moins de vingt-quatre heures : il y a plus de cent lieues de distance [2]. Il y avait aussi sur les routes des magasins publics.

« On sait bien peu de chose sur la coutume qu'avaient les Quichuas ou Péruviens de la seconde époque, de chanter dans les cérémonies guerrières ou religieuses, sur les instruments dont on faisait usage, et encore moins sur les poésies que composaient les *arovicos* ou poëtes et les *amautas* ou lettrés [3]; il y avait des cantiques religieux et des chants de triomphe; mais tous les auteurs s'accordent à attester le fait qui, d'ailleurs, n'a rien d'étonnant, puisque les peuples les plus incultes ont des chants nationaux; comme il y a des traditions, on peut admettre qu'il doit subsister encore des restes des anciens chants péruviens. On prétend que les Quichuas avaient des poésies régulières, avec des rhythmes variés. Garcilasso assure même qu'ils avaient des représentations dramatiques.

« La langue aymara est riche; il en existe des dictionnaires; les verbes ont jusqu'à douze formes pour exprimer autant de modes différents de l'action qu'ils expriment. Il y avait des hommes chargés d'enseigner le quichua, la langue nationale, la poésie, l'histoire du pays, l'arithmétique, l'étude du ciel, le calendrier, l'usage des gnomons et les autres notions scientifiques.

[1] Selon Velasco, l'intervalle était de deux milles. Montésinos, p. 60, dit une lieue de pays (deux lieues d'Espagne). Un seul chasqui faisait cinquante lieues de pays en trois jours. — [2] Montésinos, p. 61.

[3] Astrologues, savants ou philosophes.

« Les deux époques de l'histoire péruvienne dont nous avons parlé correspondent à deux nations et à des langues différentes; la nation et la langue aymara, la nation et la langue quichua. On cite une autre langue très-peu connue, qu'on parle à Lambayéqué et qu'on appelle *yunga;* M. Ternaux nous en a donné un échantillon [1]. On prétend qu'aujourd'hui, sur la population totale du Pérou, évaluée à deux millions quatre cent mille natifs, il subsiste un sixième d'Aymaras. Il y a en outre un petit nombre d'individus dont la race est intermédiaire entre les Aymaras et les hommes du Chili, et qui parlent aussi une langue propre. Le quichua (la langue principale) a lui-même plusieurs dialectes. Les opinions diffèrent sur la nature plus ou moins harmonieuse de ce langage, qui, selon M. d'Orbigny, est assez rude; ce serait un point facile à vérifier.

« Les Incas parlaient entre eux, selon M. de Humboldt, une langue particulière, qui était inconnue de leurs sujets. On l'ignore complétement. On a dit que les Puquinis, gens des environs de Lima, la connaissaient. Il y a là un intéressant sujet de recherches.

« La race des Aymaras est originaire de la contrée du lac de Titicaca ou Tchuquito, c'est-à-dire de la Paz, de Orura, de Cocha-Bamba, de Chuquisaca, de Potosi et autres lieux du haut Pérou (la Bolivie actuelle). Nous avons dit que leurs ouvrages constituent l'art antique péruvien.

« A la différence des Quichuas, qui construisaient des tombeaux pour les morts, les Aymaras déposaient les leurs dans des excavations souterraines.

« Selon le docteur Morton, les Péruviens modernes, les Quichuas, seraient le reste d'une population toltèque venue du

[1] Balboa, traduction de M. Ternaux, p. 90, à la note.

Mexique vers l'an 1050, lors de l'invasion des Aztèques. Les monuments ne confirment pas cette opinion. On sait que ce savant a réuni une très-grande quantité de crânes apportés des tombes de divers endroits. Les anciens Aymaras avaient, dit-il, le crâne volumineux, très-élevé, renversé en arrière, ce en quoi ils diffèrent des Quichuas. M. de Castelnau dit, au contraire, que les plus anciens édifices péruviens rappellent ceux des Toltèques. Il s'agit des constructions de forme pyramidale.

« Après ce qui précède, on peut se demander si, parmi les Péruviens modernes, les natifs pur sang, il existe encore quelques hommes descendus sans mélange des anciens Quichuas du temps des Incas. Cette question n'est point oiseuse, parce qu'il est assez évident que de tels hommes seraient les seuls auprès desquels on pourrait recueillir quelque tradition, quelque faible lumière sur leurs aïeux.

« 7° *L'industrie péruvienne.* — Nous avons parlé de l'usage qu'avaient les Péruviens de conserver les corps de leurs ancêtres à l'état de momie. Cet usage a été commun aux deux races. Les guacas ou hypogées dans lesquels on les trouve encore aujourd'hui sont remplis d'un grand nombre d'objets d'autant plus curieux qu'ils éclairent sur le degré auquel cette nation avait porté certains arts, et même le luxe de la civilisation. Les vases de toute sorte, les outils, les instruments y abondent. Les musées de l'Europe en sont remplis, sans parler des musées et des collections privées de Lima et d'ailleurs. Ces objets confirment en partie ce que disent les historiens espagnols du degré qu'avait atteint l'industrie péruvienne; malheureusement les objets les plus précieux, les produits les plus riches d'un art perfectionné ont disparu à l'époque où les derniers conquérants firent jeter au creuset et fondre en lingots les objets d'or et d'argent

et les pièces d'orfévrerie travaillés pendant des siècles par les artistes du pays. Tout le monde sait que cette sauvage opération eut lieu pour compléter la rançon du malheureux Ataliba, le dernier des princes du sang des Incas, mais sans le sauver. Comme il est possible que les voyageurs futurs découvrent quelques-uns de ces curieux ouvrages de l'art péruvien encore cachés par les indigènes, nous croyons qu'il n'est pas inutile d'en décrire un petit nombre d'après les historiens de la conquête.

« L'art de l'orfévre paraît avoir été assez avancé chez les anciens Péruviens; il en existe ici même des ouvrages d'un grand fini : ce sont des colliers où l'or et les pierres précieuses sont travaillés avec goût autant qu'avec richesse. L'énumération des objets de ce genre serait fort longue; il suffira de citer les plus remarquables. Les Péruviens ciselaient avec art l'or et l'argent, matières qui abondaient aux mines de Potosi et dans d'autres mines; ils imitaient en or des fleurs, des fruits, des grains divers, et même, dit-on, des moissons entières, c'est-à-dire sans doute de petits champs ou jardins en or et en argent, avec des oiseaux et des animaux divers. Les aiguières, les bassins, les coupes, les brasiers, les vases en métal de toute sorte étaient exécutés par centaines pour l'ornement des temples et des palais. Les lapidaires travaillaient l'émeraude, la turquoise et le lapis-lazuli, et savaient les monter pour des colliers, des bracelets et d'autres parures. Garcilasso et Cieça de Léon entrent dans des détails précis à ce sujet, et William Prescott, notre savant et judicieux historien contemporain, accepte ces traditions. Les Péruviens avaient des pendants ou boucles d'oreilles, des colliers d'émeraude. Les historiens décrivent des fontaines en or, avec leurs tuyaux accompagnés de représentations d'hommes, de bergers, d'oiseaux et de poissons qui semblaient se jouer dans les eaux. On cite un aigle en argent, de la gran-

deur de deux outres, et une très-grande idole toute en or. Des statues en or décoraient les temples. On parle aussi d'une immense table qui représentait l'image du soleil, et qu'il ne faut pas confondre avec la grande figure du soleil qui était au temple de Cuzco, environnée de rayons en émeraudes montées. Cette image formait, selon Garcilasso, la décoration de l'ordre des Chevaliers ou jeunes Incas. Son témoignage a été vérifié par la découverte d'une pièce de cette espèce, que l'on possède aujourd'hui. Lorsque Pizarre envoya à Charles-Quint une partie des trésors qu'il avait ramassés à Cuzco et dans tout le Pérou, il se trouvait, outre une immense quantité de lingots provenant des objets fondus[1], trente-huit vases d'or, quarante-huit vases d'argent, l'aigle dont nous venons de parler, deux bassines assez grandes chacune pour y mettre un bœuf entier découpé, deux sacs en or du volume de deux fanègues, de grandes idoles, etc. et le tout fut débarqué et transporté à la chambre de commerce d'Espagne.

« Les Péruviens avaient donc des orfévres et des fondeurs habiles, mais ils avaient aussi des artistes très-exercés dans d'autres genres, par exemple les fabricants de poteries. On possède, dans les collections privées et publiques, une quantité de vases extrêmement variés pour la matière, la forme et les sujets. Les matières sont, outre l'argent : le bronze, le basalte, la pierre, le bois, et surtout la terre cuite, rouge, blanche ou noire. Ces vases sont couverts quelquefois de dessins grossiers, d'autres fois d'ornements de bon goût, qui leur donnent une sorte de ressemblance avec les poteries tirées de l'Étrurie ou de l'Archipel. La matière en est fine et légère, et la forme

[1] Xérès, traduction de M. Ternaux, p. 195 et *passim*. Il y avait des navires chargés d'or dont l'auteur fait le compte, qu'il évalue à 708,580 pesos d'or (ou castellanos). Xérès était le secrétaire de François Pizarre.

en est élégante. Ces ornements sont des méandres, des rosaces, des dents de scie, etc. mais on sait que chez tous les peuples, même les moins avancés, les ornements symétriques ont été appliqués et le sont encore sur leurs instruments : il ne faut donc tirer aucune conséquence de ces rencontres fortuites. Il y a de ces vases qui ont la forme de fruits inconnus; toutes sortes de figures d'animaux les décorent : le singe, le serpent, le chat, le chien, le sanglier, le perroquet, le canard, le condor, la lamproie et beaucoup d'autres. On a trouvé dans le haut Pérou les restes d'anciennes fabriques de poteries.

« Les instruments des arts et métiers qui ont survécu à l'ancienne civilisation péruvienne sont des marteaux, des pinces, des hachettes, des couteaux, en serpentin, en basalte, etc.[1] Un instrument plus curieux, c'est la balance, qu'on a trouvée assez souvent dans les guacas avec des poids en pierre calcaire. Il serait à désirer qu'on découvrît une collection complète de ces poids, pour trouver le système de mesures pondérales adopté dans le commerce et les arts.

« Les étoffes, ainsi que les décrivent les anciens historiens, étaient merveilleusement travaillées; ces étoffes étaient de laine de vigogne, fine comme la soie, avec le lustre propre à cette matière, et elles étaient brodées en or. Les tissus étaient richement colorés. On remarquait dans le cortége de l'Inca des hommes qui, suivant le grade, étaient habillés, les uns d'étoffes teintes de couleurs éclatantes, les autres d'étoffes blanches; les gardes, d'étoffes bleues; l'Inca, porté sur un trône ou une litière en or. Il y avait donc d'habiles tisserands et teinturiers. On savait aussi tanner les peaux et les teindre. Ils faisaient de riches tapis, des galons, des tresses, des glands, des cordes et d'autres tissus. On fabriquait des miroirs d'argent, de bronze et d'autres sortes. Le

[1] Il y avait aussi des marteaux en argent.

luxe allait jusqu'à composer une poudre de toilette pour parfumer. On a trouvé des peignes, des épingles et des aiguilles de plusieurs sortes. Parmi les autres objets, on peut citer des fuseaux et des instruments de pêche, des lignes, des filets, des harpons, des hameçons, etc. en armes et armures, des frondes, des haches, des massues, des brassards, des boucliers en cuir, des casques en or et en bois, des piques en cuivre, des cuirasses ouatées, des lances de trente palmes de long, des flèches en roseau armées d'os, des masses d'armes en granit, *en basalte et en bronze.*

« Cette longue énumération est loin d'être complète, mais elle suffira pour guider les voyageurs dans le choix des objets qu'ils doivent rapporter pour enrichir nos musées. On doit diriger surtout son attention sur les instruments des arts, et principalement sur les instruments de mesure, que jusqu'ici on n'a point découverts.

« Il y aurait une autre recherche scientifique à recommander aux explorateurs : c'est ce qui regarde la nomenclature géographique. En imposant aux lieux les noms nouveaux, les Espagnols ont fait perdre de vue une partie des anciennes dénominations; ils n'ont pas fait comme les Arabes, qui, en Égypte et ailleurs, ont traduit les noms grecs et romains de manière à permettre qu'on les retrouve. De plus, en conservant quelques noms indigènes, les Espagnols les ont altérés, sans s'occuper de leur signification dans la langue de laquelle les Péruviens les avaient tirés. Ce serait un travail utile que de préparer une carte avec tous les noms anciens antérieurs à la conquête. Il est à remarquer que, depuis la déclaration d'indépendance, quelques noms anciens ont reparu.

« Relativement aux diverses races, il y aurait aussi à étudier le caractère qui distingue chacune de celles qui peuplent au-

jourd'hui l'ancien Pérou. On doit sans doute, à Lima, en voir de temps à autre quelques représentants chez qui le type ancien est peu altéré.

« Quant aux empires chimériques d'Émin et du Grand-Paytiti, il n'est pas probable qu'on fasse d'utiles découvertes sur l'origine de ces fictions, sur ce qu'elles peuvent avoir de fondement, sur ce qui y a donné lieu. On sait ce qui arriva, en 1560, aux aventuriers partis à la recherche de ces prétendus royaumes, situés, disait-on, vers les affluents de la Plata.

« Tel est l'ensemble des notions sur lesquelles il serait à désirer que les voyageurs apportassent de nouvelles lumières : on doit espérer au moins des renseignements positifs sur les monuments, avec des mesures exactes.

« Nous devons, en finissant ce rapport, prémunir les voyageurs qui liront les relations des historiens contre l'exagération de leurs récits. Nous ne leur avons emprunté que ce que la critique s'est accordée à regarder comme réel. Nous ferons aussi une remarque plus importante : c'est qu'il faut se tenir en garde contre des rapprochements hasardés, tels que ceux qu'on a faits entre les monuments et les arts du nouveau monde et les ouvrages du monde oriental, rapprochements qui n'ont d'autre base que des similitudes et des coïncidences fortuites. »

Le rapport est adopté.

Mission scientifique dans la Babylonie.

Dans la séance du 2 septembre 1853, le secrétaire perpétuel informe l'Académie qu'il a reçu de M. Fulgence Fresnel une lettre dans laquelle ce voyageur expose les résultats de ses explorations, les observations de géographie comparée qu'il a faites, les projets de travaux qu'il a conçus relativement à la topographie de la plaine de Babylone et des régions circonvoisines, les embarras et la détresse où il se trouve et qui l'obli-

gent à invoquer l'intervention de l'Académie auprès du Gouvernement.

Cette lettre, dont la lecture serait trop longue dans la séance même, dont l'ordre du jour se trouve très-chargé, est renvoyée à la commission qui a déjà examiné un précédent rapport de M. Fresnel, et qui se compose de MM. Hase, Reinaud, Guigniaut et de Saulcy (voir t. XVIII, 1re partie, p. 270).

Dans la séance du 7 octobre, M. Guigniaut, au nom de la commission à laquelle avait été renvoyée la lettre de M. Fresnel, chef de la mission scientifique en Babylonie, annonce que la commission, avant de donner suite à cette communication, et conformément aux indications mêmes de M. Fresnel, exprime le vœu qu'une démarche soit faite au ministère d'État par le secrétaire, afin d'obtenir, s'il y a lieu, que les rapports officiels adressés au ministre par le chef de la mission soient communiqués à l'Académie, comme pouvant seuls donner à la délibération de la commission le caractère et la portée qu'elle doit avoir. L'Académie autorise la démarche proposée.

École française d'Athènes. Examen de candidats.

Rapport fait à l'Académie, dans sa séance du 18 novembre 1853, par la commission de l'École française d'Athènes [1], sur le résultat de l'examen subi devant elle par les candidats au titre de membre de cette école.

« M. le ministre a successivement informé l'Académie, 1° que trois places étaient vacantes à l'École française d'Athènes, et qu'il y avait lieu de réunir la commission pour procéder à l'examen des candidats, aux termes des décrets des 7 août 1850

[1] Voir p. 12, note 1.

et 15 décembre 1852; 2° que les candidats à examiner, au nombre de trois également, seraient MM. de la Coulonche et Boutan, agrégés et déjà professeurs dans les lycées du Mans et de Saint-Étienne, et M. Fustel de Coulanges, élève sortant de l'École normale, licencié ès lettres, envoyé comme professeur suppléant au lycée de Lyon.

« Ces trois candidats se sont présentés pour soutenir l'examen devant la commission réunie à cet effet.

« Ils ont été examinés successivement sur les matières portées au programme arrêté par l'Académie le 8 novembre 1850, et approuvé par M. le ministre.

« M. Boutan, appelé le premier, dans l'ordre alphabétique, a répondu *assez bien* sur les auteurs grecs anciens, en prose et en vers, *bien* sur l'histoire grecque, *assez bien* sur la géographie de la Grèce, plus faiblement sur le grec moderne, très-faiblement sur les éléments de la paléographie et les autres notions jusqu'ici considérées comme accessoires. Il a donné, en résultat, à la commission une opinion satisfaisante de son savoir général, de sa capacité et de son esprit.

« M. de la Coulonche, appelé le second, a *très-bien* expliqué les auteurs grecs, *très-bien* répondu sur les questions d'histoire, *assez bien* sur celles de géographie; en grec moderne, il a fait preuve d'un bon commencement d'intelligence et de pratique de la langue, de quelques notions, mais insuffisantes, sur les autres parties de l'examen. Il a paru à la commission distingué à la fois par les qualités de son esprit et par ses connaissances déjà acquises.

« M. Fustel de Coulanges, appelé en dernier lieu, a *bien* interprété les auteurs grecs, montré un savoir encore plus étendu que parfaitement exact dans l'histoire de la Grèce, *bien* rendu compte de la géographie de l'Attique, prouvé des connais-

sances déjà réelles et de l'habitude dans la langue grecque moderne, et il paraît posséder aussi quelques notions, mais peu sûres encore, sur la paléographie, etc. Ce jeune homme a semblé, en général, bien préparé à l'examen, ayant pu s'en occuper beaucoup plus à loisir que ses deux camarades; mais quoique l'épreuve, cette année, soit incontestablement supérieure aux épreuves de l'année dernière et de l'année précédente, nous ne saurions dire qu'elle ait encore atteint, surtout pour la paléographie, l'épigraphie, l'archéologie élémentaire, le niveau auquel il importe qu'elle s'élève progressivement pour devenir une véritable et solide initiation aux travaux de l'École d'Athènes.

« Toutefois la commission n'a pas hésité à reconnaître les trois candidats dignes d'obtenir le titre de membre de l'École, en 1853; elle a l'honneur de proposer à l'Académie d'en faire la déclaration à M. le ministre de l'instruction publique, en lui adressant copie certifiée du présent rapport, et en classant les trois candidats admissibles au titre qu'ils sollicitent dans l'ordre suivant : 1° M. de la Coulonche, 2° M. Fustel de Coulanges, 3° M. Boutan. »

Projet de mission scientifique en Orient de M. Salzmann.

Une commission composée de MM. Hase, Ph. Le Bas, de Saulcy et Léon de Laborde, fut chargée de préparer la réponse à faire à M. le ministre de l'instruction publique, qui désirait avoir l'avis de l'Académie sur une mission dans plusieurs contrées de l'Orient, que sollicitait M. Salzmann. M. de Saulcy lut, dans la séance du 2 décembre, le rapport suivant :

« M. le ministre de l'Instruction publique a demandé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres son opinion sur la mission dont M. Salzmann sollicite l'obtention. L'Académie ne peut qu'encourager, de la manière la plus précise, les entreprises

du genre de celle à laquelle M. Salzmann est prêt à donner son temps et ses soins.

« L'île de Rhodes, outre les monuments de l'ordre de Saint-Jean, présente une foule de restes de l'époque grecque, qu'il serait important de recueillir, en s'efforçant de ne plus laisser après soi que de rares épis à glaner.

« L'île de Cos doit encore fournir une ample matière aux investigations de M. Salzmann. Il en est de même de l'île de Chypre et de l'île de Crète, qu'il serait très-important d'étudier à fond.

« Il est une portion du littoral de l'Asie Mineure dont la géographie antique est à peu près inconnue encore, c'est précisément celle qui fait face à Rhodes.

« Si M. Salzmann pouvait consacrer quelques semaines à explorer avec soin la portion des côtes comprise entre Bargylie et Makri, nul doute qu'il n'attachât son nom à de très-importantes découvertes.

« Si l'intention de M. Salzmann est d'étendre ses recherches à la Syrie, il devrait, à partir d'Antioche, visiter toutes les places occupées pendant les croisades, et il y récolterait infailliblement une ample moisson de monuments appartenant à la période dont il s'occupe spécialement. Ainsi Antioche, Tripoli, Byblos, Beyrout, Sayda, Sour, Akka, Ascalon, Jaffa, et dans les terres, Hebillyn, Nazareth, Thabarieh, Naplouse, Sebastieh, Beityn, El-Birèh, Jérusalem, Hebron et Kourmoul lui fourniraient une foule de ruines chrétiennes extrêmement intéressantes à étudier.

« En général, l'emploi fait jusqu'à présent de l'admirable procédé de la photographie, par différents voyageurs, n'a pas produit pour la science les résultats qu'on en attendait. S'attachant uniquement à des vues générales, ils ont fait ce qu'un

dessinateur a toujours le temps d'exécuter, et ils ont omis les détails si précieux, que l'artiste n'a pas toujours le loisir de prendre.

« M. Salzmann s'attachera donc aux points de vues rapprochés et aux détails, soit d'armoiries, soit de sculpture d'ornementation, soit enfin d'appareil et de façon de construire, que la photographie seule peut rendre.

« Les ustensiles de la vie privée chez les Orientaux d'aujourd'hui ont un rapport intime avec les mêmes ustensiles en usage au moyen âge parmi nous, et abandonnés de nos jours; il y aurait donc un grand intérêt à les reproduire exactement.

« L'ameublement des églises chez les Grecs est resté plus fidèle aux anciens et primitifs usages que le nôtre; figurer exactement tous ces détails, c'est nous donner le moyen de retrouver l'origine de nos propres usages.

« En résumé, l'Académie se borne à prier M. Salzmann de ne rien négliger de ce qui se rencontrera sur sa route, et de recueillir tous les documents archéologiques possibles, qu'ils appartiennent ou non à l'époque dont il fait son étude de prédilection. »

Fouilles de Khorsabad interrompues. (Voy. p. 26.)

Dans la séance du 24 mars 1854, M. Guigniaut lit plusieurs fragments d'une lettre de M. Thomas, précédemment attaché à la mission scientifique de M. Fresnel dans la haute Asie, lettre dans laquelle, en exprimant le regret de voir interrompues les recherches des monuments de Khorsabad au moment d'atteindre aux plus grandes et aux plus précieuses découvertes, dans le seul lieu où il soit possible de suivre les lignes du plan d'un palais en son entier, il annonce qu'on a trouvé nombre d'inscriptions cunéiformes, phéniciennes, même

hiéroglyphiques, des cylindres et des barils portant des inscriptions, le commencement d'une ligne de colonnes, etc.

Suite des découvertes de M. Mariette en Égypte. (Voy. t. XVIII, 1re partie, p. 152, 179.)

Dans la même séance, M. de Rougé donne lecture de deux lettres de M. Mariette, dont une contient la description de plusieurs chambres d'un temple découvert dans des fouilles pratiquées autour du grand sphinx, monument de la plus grande importance pour l'histoire des pyramides en particulier et de l'Égypte en général. La dernière de ces lettres annonce, avec l'épuisement des fonds mis à la disposition de M. Mariette par M. le duc de Luynes, la nécessité d'abandonner des travaux couronnés déjà de tant de succès, et donnant encore de plus belles espérances, si l'on n'obtient pas un secours du Gouvernement. M. Mariette prie l'Académie d'appuyer auprès du ministre la demande que vient d'adresser à celui-ci M. Sabathier, consul général.

Dans la séance du 31 mars, M. le président rend compte de la démarche que le bureau de l'Académie a faite auprès de M. le ministre d'État en faveur de M. Mariette.

Quoique M. le ministre ait quelque prévention contre les missions scientifiques en général, parce qu'elles engagent le Gouvernement bien au delà des dépenses prévues, et qu'il est difficile d'obtenir des comptes en règle des voyageurs, cependant il a bien accueilli la députation de l'Académie; il a écouté avec attention les explications qui lui ont été données par M. le président; il a lu et gardé une note qui lui a été remise par le secrétaire perpétuel au nom de l'Académie : il y a lieu d'espérer que M. le ministre aura égard à des recommandations si pressantes.

L'affaire a déjà été renvoyée à M. le directeur général des

musées, qui a à sa disposition, sous l'autorité de M. le ministre, des fonds pour les dépenses de cette nature.

NOTE REMISE À M. LE MINISTRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

« M. le ministre n'ignore pas quelle sensation fit dans le monde savant, il y a peu d'années, la découverte des restes du Serapeum par M. Mariette, que M. le ministre de l'instruction publique avait chargé d'une mission scientifique en Égypte. Ce fut un renouvellement de la gloire française dans cette contrée, au moment où un membre de l'académie de Berlin y portait le nom de la Prusse avec un certain éclat.

« Les produits de cette découverte sont venus enrichir le musée égyptien du Louvre.

« Aujourd'hui notre heureux et habile voyageur a commencé, sur un autre point, des recherches qui promettent encore de plus grands résultats, et ajouteraient un notable complément aux conquêtes de la première expédition, consignées dans le magnifique ouvrage qui se publia, sous les auspices de l'Empereur, au commencement de ce siècle.

« Vers la fin de l'année dernière, M. Mariette, profitant de la libéralité de M. le duc de Luynes, qui voulut consacrer une somme de six mille francs à des fouilles autour du sphinx colossal dans le voisinage des pyramides, transporta ses ateliers sur ce terrain.

« On espérait retrouver certaines chambres vues autrefois par Caviglia, et qui devaient, à l'aide des inscriptions dont les murs étaient couverts, jeter un grand jour sur l'époque et la destination du monument. M. Mariette, dans ses explorations mieux dirigées, après s'être assuré du peu de réalité de ces promesses, a découvert lui-même un temple dont la construction,

composée des plus beaux matériaux, se coordonne avec le sphinx. Mais, lorsqu'il eut dépassé le seuil, ses fonds étaient épuisés; il fallut s'arrêter au moment de recueillir le fruit de ses travaux. En effet des couches de sable de six ou sept mètres de profondeur, dont les chambres sont encombrées, recèlent des inscriptions et des statues qui doubleraient la valeur de sa découverte.

« Les fouilles autour du sphinx ont déjà éclairci beaucoup de questions curieuses; on a pu apercevoir des figures et des colonnes, lire des cartouches royaux; et des indices presque certains donnent lieu de croire qu'on trouvera une entrée du temple sous le sphinx même.

« L'Académie s'est vivement émue en apprenant, en même temps que le succès de l'entreprise de M. Mariette, quel trésor d'antiquité la France était menacée de perdre, faute d'un peu d'argent. Combien n'aurait-on pas de regrets, si cette mine précieuse, acquise à la France par droit de premier inventeur, devenait la propriété d'autres nations, qui ne manqueraient pas de s'en emparer et de l'exploiter à leur profit!

« L'Académie, dans une occasion récente, a déjà eu le bonheur d'éprouver le zèle éclairé de M. le ministre pour les arts de l'antiquité, et de ne pas solliciter en vain, par son entremise, la munificence de l'Empereur. Elle vient aujourd'hui prier, avec la même instance et plus d'espoir encore, M. le ministre d'accueillir ses vœux pour l'entreprise de M. Mariette, et de procurer à ce voyageur le secours que des témoins dignes de confiance sollicitent pour lui, ou plutôt pour la science archéologique et pour l'honneur de la France. »

Dans la séance du 12 avril, le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre d'État (8 avril) annonce qu'en considération du grand intérêt que l'Académie

a pris aux découvertes de M. Mariette, il accorde à ce voyageur une dernière subvention de dix mille francs.

Le secrétaire perpétuel est chargé de remercier M. le ministre de sa libéralité si utile aux progrès de la science, et des sentiments qu'il témoigne à l'égard de l'Académie.

Instructions demandées par le général Carbuccia, en partant pour la guerre d'Orient.

Rapport fait à l'Académie, dans la séance du 23 juin 1854, au nom de la commission nommée pour rédiger des instructions demandées par M. le général Carbuccia. (MM. Hase, Guigniaut, de Saulcy, comte de Laborde, commissaires; Ph. Le Bas, rapporteur.)

« M. le général Carbuccia, chargé par l'Empereur d'un commandement dans l'armée d'Orient, a demandé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il est correspondant, de lui donner des instructions pour l'éclairer et le diriger dans les recherches archéologiques auxquelles il a l'intention de se livrer pendant les instants de loisir dont il pourra disposer.

« La commission nommée par l'Académie pour répondre à cette demande pense que M. le général Carbuccia a déjà trop bien prouvé en Algérie quel goût éclairé l'a constamment guidé dans le genre d'investigations qu'il se propose de continuer sur le théâtre actuel de la guerre, pour qu'il soit nécessaire de lui tracer la voie qu'il doit suivre. Personne moins que lui n'a besoin d'instructions : on ne peut que s'en rapporter à son zèle pour la science. Il sait d'avance que, parmi les monuments qui devront fixer son attention, les inscriptions et les médailles tiennent le premier rang, et qu'il rendra un important service à la science en faisant prendre des estampages et des copies de tous les monuments épigraphiques qu'il rencontrera, à quelque époque qu'ils appartiennent, fût-ce même aux derniers temps de l'empire byzantin, au passage

des croisés et aux établissements des Latins. Il pourra ainsi fixer l'emplacement des anciennes colonies grecques répandues le long des côtes du Pont-Euxin, et des nombreuses villes fondées, soit par les Grecs, soit par les empereurs romains, dans l'intérieur des terres; éclairer l'histoire, encore si incertaine, de ces contrées; déterminer l'époque précise où la province de Mœsie fut divisée en Mœsie supérieure et Mœsie inférieure, et les limites de la première; enfin retrouver la trace des anciennes voies romaines, comme il l'a si heureusement fait pour une partie de la province de Numidie.

« M. le général Carbuccia comprendra, sans qu'il soit besoin d'insister sur ce point, qu'une des recherches les plus intéressantes auxquelles il pourra se livrer sera celle des diplômes militaires, dont les mouvements de terrain, exécutés pour des retranchements, des campements ou des travaux de fortifications, pourront amener la découverte. On sait que ces diplômes, conférant à ceux qui les obtenaient le titre de citoyen romain et le droit de *connubium*, étaient accordés par les empereurs aux soldats émérites des cohortes auxiliaires, et que c'était surtout dans les provinces voisines du Danube que se recrutaient ces corps. Il n'est donc pas étonnant que la plupart des quarante-huit monuments de ce genre aujourd'hui connus aient été trouvés dans ces contrées. Comme documents historiques et comme documents militaires, ces actes, tous gravés sur le bronze, offriront à M. le général Carbuccia un double intérêt. Ce qui les lui rendra encore plus précieux, c'est que ni le cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, ni le musée du Louvre n'en possèdent aucun exemplaire.

« Quant aux médailles, l'attention de M. le général Carbuccia devra surtout se porter sur celles d'Olbia, de Tomi, de Phanagoria, de Gorgippia, de Tyra, de Theudosia et de Cherso-

nèse. Toutes celles qu'il pourrait recueillir combleraient les lacunes regrettables que présente le cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale.

« Il serait également fort intéressant, au point de vue de l'archéologie militaire, de posséder un relevé exact du mur de Trajan. Il est à désirer que M. le général Carbuccia puisse diriger sur ce point les travaux de ses officiers d'état-major, et qu'il appuie de ses vues personnelles le plan qui aura été dressé de cet antique moyen de défense.

« Si les circonstances de ce genre conduisaient M. le général Carbuccia en Crimée, c'est surtout aux environs de Kertch et sur les deux rives du Bosphore Cimmérien qu'il pourrait espérer de faire une ample moisson archéologique. S'il lui est loisible de fouiller quelques-uns des nombreux *tumuli* qu'on trouve en si grand nombre dans ces contrées, nul doute qu'il n'en retire des bijoux en or, des ustensiles, des armures, qui seraient d'importantes acquisitions pour nos collections publiques. Les antiquités trouvées à Kertch et à Taman devront particulièrement fixer son attention.

« En résumé, des estampages et des copies d'inscriptions, des médailles, des dessins de monuments, des plans de localités antiques, l'envoi même des monuments épigraphiques qui pourront être découverts dans le voisinage de la mer, voilà ce que la science attend de M. le général Carbuccia. La présence de la flotte sur quelques-uns des points où la guerre pourra conduire la brigade de la légion étrangère facilitera beaucoup ces expéditions, et nous pourrons ainsi jouir plus promptement des précieuses conquêtes de notre brave et savant correspondant. »

Fouilles de Khorsabad.

Dans la séance du 25 août 1854, M. Guigniaut donne communication de nouvelles très-intéressantes sur l'état des fouilles

de Ninive, en lisant une lettre de M. Place, qui a poursuivi, dans une situation très-périlleuse et sans ressources pécuniaires[1], ses travaux de découvertes sur l'emplacement du palais de Khorsabad, et qui vient d'obtenir les plus heureux et les plus précieux résultats, en se conformant aux avis de l'Académie, qui lui avait recommandé de concentrer ses recherches sur un plus étroit espace, pour les rendre plus sûres et plus fructueuses.

M. Thomas, chargé de dessiner les monuments de Ninive.

Dans la séance du 22 septembre, le secrétaire délégué annonce à l'Académie, en conséquence d'une communication qui lui avait été précédemment faite, que M. le ministre de l'instruction publique vient de charger M. Thomas, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome[2], après s'en être entendu avec M. le ministre d'État, d'une mission qui a pour but de dessiner les antiquités découvertes à Khorsabad par M. Place, continuateur des fouilles exécutées par M. Botta, et de lever un plan complet des constructions connues sous le nom de *Monument de Ninive*. L'Académie prend acte de cette nouvelle communication, si conforme à ses vœux et si intéressante pour l'archéologie, et elle ordonne que mention en sera faite au procès-verbal de la séance.

Époque de l'envoi des travaux des membres de l'École d'Athènes.

Dans la séance du 10 novembre 1854, à l'occasion de la demande d'examen de deux candidats à l'École d'Athènes, le secrétaire perpétuel fait observer que, quelquefois, l'envoi tardif des travaux de MM. les membres de cette École, dont

[1] Lorsque M. Place écrivait cette lettre, il n'avait pas encore connaissance de la décision impériale qui lui venait en aide (voy. p. 45), et il persistait dans la courageuse résolution de pousser jusqu'au bout son entreprise, quoi qu'il en pût arriver pour sa fortune.

[2] Voy. t. XVIII, 1re part. p. 271.

l'Académie doit rendre compte dans sa séance publique annuelle, a été en partie cause du retard de cette séance; il est à désirer que le délai, fixé au 1er avril par le décret du 7 août, ne soit point dépassé à l'avenir, et demeure comme terme de rigueur après lequel les ouvrages seraient renvoyés au rapport de l'année suivante.

Il fut écrit dans ce sens à M. le ministre de l'instruction publique, qui, par sa lettre du 20 novembre, annonça qu'il avait pris en considération le désir exprimé par l'Académie de recevoir, avant le 1er avril de chaque année, les travaux de MM. les membres de l'École d'Athènes, et qu'il avait écrit à M. le directeur de l'École pour lui recommander de se conformer à ces dispositions du décret.

Dans la séance du 26 janvier 1855, M. le ministre de l'instruction publique transmit une lettre par laquelle M. le directeur de l'École d'Athènes demandait un sursis, pour cette année, à l'exécution rigoureuse de la disposition du décret du 7 août 1850.

Un membre de la commission de l'École fit observer qu'il serait fâcheux qu'il y eût interruption d'une année dans la communication au public des travaux de l'École d'Athènes par les soins de l'Académie; que les circonstances extraordinaires alléguées par M. le directeur justifiaient sa demande, et que, sans annuler la décision prise relativement à l'époque de la séance publique, on pourrait, encore cette année, accorder aux membres de l'École un délai de deux mois, jusqu'au 1er juin, pour ménager la transition. La commission trouverait le temps, entre ce jour et la fin du mois de juillet, de lire les mémoires et de faire le rapport.

L'Académie adopte la proposition en ces termes.

Dans la séance du 16 février 1855, M. le ministre de l'ins-

truction publique, par une lettre du 10 du même mois, témoigne sa satisfaction de la décision prise par l'Académie pour proroger, cette année, le terme de la remise des mémoires qui doivent être envoyés par les membres de l'École française d'Athènes.

École française d'Athènes, examen de candidats.

Rapport fait, par M. Guigniaut, à l'Académie, dans la séance du 17 novembre 1854, au nom de la commission de l'École française d'Athènes[1], sur les résultats de l'examen des candidats à cette École.

« La commission de l'École française d'Athènes, en vertu de la lettre de M. le ministre de l'instruction publique, du 4 novembre courant, et sur la convocation de M. le secrétaire perpétuel, s'est réunie à l'effet d'examiner les deux candidats annoncés devoir se présenter pour la place vacante dans le sein de l'École d'Athènes. Ces deux candidats devaient être M. Heuzey, élève sortant de l'École normale, licencié ès lettres, et M. Chauvin, maître répétiteur au lycée de Nantes, également licencié. Ce dernier candidat ayant fait défaut, l'examen a été subi par M. Heuzey seul. Voici les résultats de cet examen, dont le programme dressé par l'Académie le 8 novembre 1850, et adopté ultérieurement par M. le ministre de l'instruction publique, a été la base :

« Auteurs grecs anciens, Platon (Phèdre). — Le candidat a expliqué très-couramment un passage de ce dialogue, et il a fait preuve d'une connaissance réelle de la langue grecque classique.

« Auteurs grecs modernes. — Le candidat a lu assez couramment et expliqué avec facilité un assez long passage de la Géographie de Mélétius, description de l'Attique. Il a prouvé,

[1] Composée de MM. Hase, Guigniaut, Ph. Le Bas et Wallon.

par ses réponses, justes en général, aux nombreuses questions qui lui ont été adressées, qu'il possède les premiers éléments de la langue moderne, qu'il en connaît les formes et les constructions principales, et que, avec un peu plus d'habitude, il sera en état de la parler.

« Notions élémentaires de paléographie et d'épigraphie. — Le candidat a répondu avec netteté et précision sur les principaux points de ces deux sciences connexes. Nous avons vu avec satisfaction qu'il en possède les éléments à un degré que nous n'avions trouvé encore chez aucun de ses devanciers.

« Nous en dirons autant sur les notions exigées d'archéologie et d'histoire de l'art. Le candidat a distingué assez nettement les différentes classes et les différentes époques des monuments, et il a pu citer des exemples qui attestent un commencement d'études sérieuses faites dans les collections ou dans les livres sur la matière.

« Sur l'histoire de la géographie de la Grèce, le candidat a également fait preuve de connaissances suffisantes et suffisamment précises.

« En résultat, l'examen de M. Heuzey, l'un des meilleurs et le mieux préparés certainement de ceux qui ont été jusqu'ici soutenus pour l'École d'Athènes, a satisfait, presque de tout point, à l'attente de la commission et aux conditions du programme. La commission, en conséquence, est d'avis, à l'unanimité, qu'il y a lieu par l'Académie de proposer à M. le ministre de l'instruction publique la nomination de M. Heuzey au titre de membre de l'École française d'Athènes, dont il est tout à fait digne. »

Dans la séance du 2 mars 1855, l'Académie entend la lecture d'une lettre de M. Jules Oppert, qui la prie de le re- M. Oppert, publication des antiquités

babyloniennes. (V. t. XVIII, 1re partie, p. 270.)

commander à MM. les ministres d'État et de l'instruction publique, pour qu'ils veuillent bien hâter la publication de ses travaux d'antiquités babyloniennes.

L'Académie décide qu'il lui sera fait un rapport sur l'objet de cette demande, par une commission qu'elle juge convenable de nommer, séance tenante, vu l'urgence; et, sur la proposition du bureau, qu'elle autorise à lui en désigner les membres, elle nomme MM. Guigniaut, Lenormant, Mohl et de Longpérier, auxquels se sont adjoints MM. Laboulaye, vice-président, et Naudet, secrétaire perpétuel.

Dans la séance du 23 mars, M. de Longpérier, au nom de cette commission, lit le rapport suivant :

« La commission chargée par l'Académie de lui faire un rapport sur les travaux que M. Jules Oppert l'a priée de recommander à l'attention de M. le ministre de l'instruction publique et à M. le ministre d'État, s'est réunie pour s'acquitter de cette tâche; et, après avoir entendu M. Oppert lui-même, qu'elle avait appelé dans son sein, elle vient vous faire part du résultat de l'examen auquel elle s'est livrée.

« L'Académie sait que M. Oppert, auteur de plusieurs mémoires de philologie orientale, et, entre autres, d'un travail très-étendu et très-complet sur les inscriptions cunéiformes des Achéménides, est parti pour l'Orient, en 1851, en qualité de membre d'une mission chargée d'explorer l'Assyrie et la Babylonie; c'est après trois années de séjour dans plusieurs villes de Syrie, à Bagdad et à Mossoul, qu'il rapporte en France le fruit de ses investigations, de ses observations personnelles, la continuation de travaux de déchiffrements entrepris avant son départ, et mûris sur les bords de l'Euphrate, au milieu des populations sémitiques, dont les langues sont d'un si grand secours pour l'interprétation des inscriptions chaldéennes.

« Il n'échappera à personne que les idées inspirées, par les grandes ruines de Ninive et de Babylone, à un esprit si bien préparé, ont naturellement une importance toute particulière.

« Déjà même l'Académie, qui a entendu la lecture de quelques-uns des mémoires rédigés par M. Oppert, a pu se rendre compte de la sagacité avec laquelle le jeune savant aborde certains problèmes d'un haut intérêt, avec quelle érudition il en poursuit la solution difficile.

« Or l'histoire de l'antique Chaldée, de ces grands empires de Ninive et de Babylone, qu'au commencement de notre siècle on pouvait croire à jamais perdue, se rattache par tant de points aux origines des idées, des sciences, des religions et des arts de l'ancien monde, que l'on ne saurait profiter avec trop d'empressement de toutes les occasions qui peuvent s'offrir à nous d'en connaître quelques parties.

« L'attention de l'Europe savante est dirigée de ce côté. En plusieurs pays, en Angleterre par exemple, le public entier attache la plus grande comme la plus légitime importance à la découverte de ces monuments, qui seront un jour les pièces justificatives des textes bibliques, et qui, dès à présent, ont rendu plus facile, en beaucoup d'endroits, l'intelligence des prophètes. Il importe que la France, à qui appartient l'honneur d'avoir fait connaître les premiers grands monuments assyriens; qui, par des sacrifices d'argent considérables plusieurs fois renouvelés, a assuré l'exécution des fouilles conduites avec persévérance, immenses travaux tout matériels et, en quelque sorte, préparatoires, ne perde pas le fruit qu'on en peut maintenant recueillir, en laissant à d'autres le soin de conclure, et d'enrichir à nos dépens (on pourrait le dire) le domaine de l'histoire et de la philologie.

« C'est cependant ce qui ne manquerait pas d'arriver, si l'on tardait à mettre au jour des travaux tels que ceux dont M. Oppert vous a donné communication, ou qu'il conserve encore en portefeuille.

« Ces travaux sont nombreux et variés. Pour en rendre la publication plus facile, la commission les a divisés en deux parts, toutes deux intéressantes à divers égards.

« Mais elle range dans la première ces documents dont il est plus urgent de prendre possession. On pourrait donc former un premier volume composé ainsi :

« Mémoire sur la topographie de Babylone.

« Mémoire sur les mesures de la Babylonie et de la Perse.

« Essai sur la chronologie et l'histoire assyrienne et babylonienne.

« Texte des inscriptions de Babylone. — Mémoire sur les inscriptions cunéiformes assyriennes; explication du système d'écriture et exposé philologique des principes de la grammaire. — Interprétation des inscriptions de Babylone et de quelques-unes de celles de Ninive.

« Ce dernier travail comprend une dissertation sur la grande et célèbre inscription babylonienne conservée à l'hôtel des Indes orientales de Londres. M. Oppert ne s'est pas borné à la rédaction de ces écrits; il produit, comme pièces à l'appui, neuf cartes ou plans qu'il a dressés sur le terrain dont il refait l'histoire. Voici la liste de ces cartes :

« Grand plan de Babylone (état actuel).

« Carte de Bagdad à Mesched-Aly, près de Coufa.

« Plan restauré de Babylone.

« Plan de la cité royale (état actuel).

« Plan de la cité royale (restaurée).

« Plan de Borsippa (état actuel, Birs Nemrod).

« Plan de Borsippa (restauré).

« Plan des ruines du nord-est à Babylone.

« Plan-carte de la vallée de Dourah, dont il est question dans Daniel.

« Un second volume pourrait être consacré à la publication des mémoires dont voici les titres :

« Notice sur les monuments phéniciens de Malte, sur les monuments de Beirout, de Baalbek, de Nahr el-Kelb, d'Alep; sur le champ de bataille d'Issus.

« Mémoire sur la question de savoir si Alep est véritablement la *Berœa* des anciens et le *Khalibon* d'Ézéchiel.

« Notice sur la marche des Grecs entre Alexandrette et Alep.

« Note sur la topographie d'Antioche.

« Notice sur les sculptures astronomiques du pont de Djézireh.

« Mémoires sur les inscriptions cunéiformes de Suse et sur la langue particulière dans laquelle sont conçues ces inscriptions.

« Mémoires sur les inscriptions cunéiformes scythiques (système médique); preuve de l'exactitude de cette dénomination. Principes nouveaux de déchiffrement qui dérivent de l'étude de ces inscriptions.

« Relations des peuples scythiques avec les Étrusques, et parenté de leurs idiomes.

« Notice sur le Dialeh, le Gyndis et le point du passage de Cyrus.

« Pour l'intelligence de quelques-uns de ces mémoires, et principalement du dernier cité, il serait fort utile de joindre à ces volumes des dessins (une dizaine environ), exécutés avec beaucoup de talent par M. Thomas, qui s'offre à les graver à des conditions fort modérées. Un spécimen de ces planches,

communiqué par M. Thomas, donne l'idée la plus avantageuse de l'habileté de cet artiste à manier le burin.

« Tel est l'ensemble des travaux que, dans l'opinion de la commission, l'Académie devra recommander avec instance à la bienveillance de M. le ministre de l'instruction publique et de M. le ministre d'État. Cette opinion se fonde sur l'appréciation d'une partie des documents indiqués plus haut, sur la valeur des travaux précédemment publiés par M. Oppert. Nul doute, en effet, que le jeune savant à qui l'on doit l'heureuse découverte qui a fait disparaître les derniers obstacles que présentait la lecture des inscriptions des Achéménides, ne sache donner un très-grand intérêt à ses recherches sur les textes chaldéens.

« Dans le cas où les mémoires de M. Oppert seraient, comme l'espère fermement la commission, livrés à l'impression, elle émet le vœu que le format et les conditions matérielles de l'ouvrage en permettent facilement l'acquisition et l'usage à ceux à qui il sera le plus nécessaire, c'est-à-dire aux voyageurs et aux érudits. »

L'Académie adopte le rapport dans sa teneur et ses conclusions, dont copie sera transmise à MM. les ministres d'État et de l'instruction publique, avec la recommandation de l'Académie.

Communication et demande de M. Minoïde Mynas. Nouvelles fables de Babrius. Inscription crétoise.

Dans la séance du 13 avril 1855, M. le président donne communication d'une lettre de M. Minoïde Mynas, qui soumet à l'examen de l'Académie une inscription récemment découverte dans l'île de Candie et publiée dans le journal grec *la Minerve;* M. le président ajoute que ce savant vient de lui annoncer une nouvelle découverte de soixante et douze fables de Babrius plus ou moins authentiques et pures d'interpolations,

mais toujours intéressantes pour l'histoire de la littérature grecque; il lui exprime aussi le regret de n'être point appelé à mettre ses connaissances et ses travaux au service de la France, dans un moment où la présence des armes françaises en Orient pourrait offrir des facilités et des occasions précieuses pour des découvertes pareilles à celles qu'il a faites dans les missions dont il a été chargé. M. le président propose de nommer une commission qui, en rendant compte de l'examen de l'inscription, donnerait en même temps un avis sur l'intérêt que peut inspirer l'offre de M. Minoïde Mynas et l'opportunité d'une démarche de l'Académie auprès de M. le ministre de l'instruction publique pour attirer son attention sur le savant voyageur.

Le bureau, autorisé par l'Académie, désigne pour composer la commission MM. Boissonade, Hase, Guizot, Le Bas, Ravaisson.

Dans la séance suivante, M. Le Bas, rapporteur, rend compte verbalement des conclusions auxquelles s'est arrêtée la commission.

Elle est d'avis, au sujet des nouvelles fables inédites et de la mission à entreprendre, qu'il y a lieu d'intervenir auprès de M. le ministre de l'instruction publique pour qu'il veuille bien procurer l'acquisition du manuscrit après examen, et favoriser le zèle du voyageur, qui a déjà rendu des services à la science de l'antiquité.

L'Académie adopte les conclusions, et décide qu'il sera écrit à M. le ministre pour lui recommander ces deux objets.

M. le rapporteur donne ensuite la lecture et l'explication de l'inscription crétoise :

« Au mois de décembre 1854, un paysan grec de la Crète, en cultivant son champ dans l'éparchie de Merampelos, au

nord-est de l'île, découvrit un marbre quadrangulaire et convint de le céder à un de ses compatriotes qui se bâtissait une maison. Mais, la nuit suivante, une pluie abondante tomba, et faisant disparaître entièrement la terre qui était encore adhérente au marbre lorsqu'on l'avait retiré du sol, rendit apparentes les lettres gravées sur les quatre faces. Bientôt le bruit de cette découverte se répandit. L'autorité turque, par suite d'un préjugé généralement répandu en Orient, se persuada que la pierre en question cachait un trésor, et fit provisoirement mettre le paysan en prison, et exécuter des fouilles sur l'emplacement où le marbre avait été trouvé. Heureusement survint un étudiant d'Athènes, qui lut l'inscription et prouva au magistrat ottoman l'inutilité de ses recherches et l'innocence du paysan, dont la mise en liberté fut aussitôt ordonnée. Cet étudiant prit une copie de l'inscription, l'envoya à Athènes, où M. Belonakis la publia dans le journal *la Minerve* du 14 mars 1855, avec une explication de M. Papasliotis, après avoir donné de curieux renseignements sur les lieux où elle avait été découverte. C'est une colline surmontée d'une église assez ancienne de Saint-Antoine, et où se retrouvent plusieurs débris d'antiquités, entre autres des ruines de murs cyclopéens. On l'appelle *Choræ* et elle s'élève à une certaine distance et à l'ouest du bourg d'*Elounta,* bâti sur les ruines d'une ville antique, suivant toute vraisemblance celle d'*Olunte.* L'inscription nous fait connaître le nom de la ville qui occupait la colline en question, c'était *Dréros,* à peine connue depuis peu de temps.

« Nous croyons devoir reproduire ici la copie transmise à l'Académie, en y joignant une transcription en caractères courants, une traduction française et quelques observations sur les principales difficultés du texte.

PREMIÈRE FACE.

ΘΕΟΣΕιΤΥΧΑ
ΑΓΑΘΑΙΤΥΧΑΙ
ΕΠΙΤΩΝΑΙΘΑΛΕ
ΩΝΚΟΣΜΙΟΝΤΩΝ
ΤΩΝΣΥ‹ΚΥΙΑΙΚΑΙ
ΚΕΦΑΛΩΙΠΥΡΩΙ
ΠΙΩΙΒΙΣΙΩΝΟΣ
ΓΡΑΜΜΑΤΕΩΣΔΕΦΙΛΙΠΠΟΥ
ΤΑΔΕΩΜΟΣΑΝ
ΑΓΕΛΑΟΙΠΑΝ
ΑΙΩΣΤΟΙΕΚΑ
ΤΟΝΟΓΔΟΗ
ΚΟΝΤΑΟΜΝΥΩ
ΤΑΝΕΣΤΙΑΝΤΑΝ
ΕΜΠΡΥΤΑΝΕΙΩΙ
ΚΑΙΤΟΝΔΗΝΑΤΟΝ
ΑΓΟΡΑΙΟΝΚΑΙΤΟΝΔΗ
ΝΑΤΟΝΤΑΛΛΑΙΟΝ
ΚΑΙΤΟΝΑΠΕΛΛΩΝΑ
ΤΟΝΔΕΛΦΙΝΙΟΝΚΑΙ
ΤΑΝΑΘΑΝΑΙΑΝΤΑΝ
ΠΟΛΙΟΥΧΟΝΚΑΙΤΟΝ
ΑΠΕΛΛΩΝΑΤΟΝΠΟΤΙΟΝ
ΚΑΙΤΑΝΛΑΤΟΙΝΚΑΙΤΑΝ
ΑΡΤΕΜΙΝΚΑΙΤΟΝΑΡΕΑ
ΚΑΙΤΑΝΑΦΟΡΔΙΤΑΝΚΑΙ
ΤΟΝΕΡΜΑΝΚΑΙΑΛΙΟΝ
ΚΑΙΤΑΝΒΡΙΤΟΜΑΡΤΙΝ
ΚΑΙΤΟΜΦΙΝΙΚΑΚΑΙΤΑΝ
ΑΜΦΙΩΝΑΝΚΑΙΤΑΓΓΑΝ
ΚΑΙΤΟΝΟΥΡΑΝΟΝΚΑΙ
ΗΡΩΑΣΚΑΙΗΡΩΑΣΣΑΣ
ΚΑΙΚΡΑΝΑΣΚΑΙΠΟΤΑ
ΜΟΥΣΚΑΙΘΕΟΥΣΠΑΝΤΑΣ
ΚΑΙΠΑΣΑΣΜΗΜΑΝΕΓΩ
ΠΟΚΑΤΟΙΣΛΥΤΤΙΟΙΣ
ΚΑΛΩΣΦΡΟΝΗΣΕΙΝ
ΜΗΤΕΤΕΧΝΑΙΜΗΤΕΜΑ
ΧΑΝΑΙΜΗΤΕΕΝΝΥΚΤΙ
ΜΗΤΕΠΕΔΑΜΕΡΑΝΚΑΙ
ΣΠΕΥΣΙΩΟΤΙΚΑΔΥΝΑΜΑΙ
ΚΑΚΟΝΤΑΙΠΟΛΕΙΤΑΙΤΩΝ
ΛΥΤΤΙΩΝ

DEUXIÈME FACE.

ΔΙΚΑΝΔΕ
ΩΝΜΗΘΕΩΝ
. . . .
ΦΙΛΟΔΡΗΡΙ ΩΙ
ΦΙΛΟΚΝΩΣ
ΚΑΙΜΗΤΕ ΤΑΝ
ΛΙΝΠΡΟΔΩΣΕΙΝ
ΤΑΝΤΩΝΔΡΗΡΙΩΝ
ΜΗΤΕΟΥΡΙΑΤΑ
ΤΩΝΔΡΗΡΙΩΝ
ΜΗ ΤΑΤΩΝΚΝΩ
ΣΙΩΝΜΗΔΕΑΝ
ΔΡΑΣΤΟΙΣΠΟ
ΛΕΜΙΟΙΣΠΡΟΔΩ
ΣΕΙΝΜΗΤΕΔΡΗ
ΡΙΟΥΣΜΗΤΕΚΝΩ
ΣΙΟΥΣΜΗΔΕΣΤΑ
ΣΙΟΥΣΑΡΞΕΙΝΚΑΙ
ΤΩΙΣΤΑΣΙΙΟΝΤΙ
ΑΝΤΙΟΣΤΕΛΟΜΑΙ
ΜΗΔΕΣΥΝΟΜΩΣΙ
ΑΣΣΥΝΑΞΕΙΝ
ΜΗΤΕΕΜΠΟΛΕΙ
ΜΗΤΕΕΞΟΙΤΑΣ
ΠΟΛΕΩΣΜΗΤΕ
ΑΛΛΩΙΣΥΝΤΕΛΕ
ΣΘΑΙΕΙΔΕΤΙΝΑΣ
ΚΑΠΥΘΩΜΑΙΣΥ
ΝΟΜΝΥΟΝΤΑΣ
ΕΞΑΓΓΕΛΙΩΤΟΥ
ΚΟΣΜΟΥΤΟΙΣΠΑΙ
ΑΣΙΝΕΙΔΕΤΑΔΕ
ΜΗΚΑΤΕΧΟΙΜΙ
ΤΟΥΣΤΕΜΟΙΘΕΟΥΣ
ΤΟΥΣΩΜΟΣΑΕΜ
ΜΑΝΙΑΣΗΜΗΙΝ
ΠΑΝΤΑΣΤΕΚΑΙΠΑ
ΣΑΣΚΑΙΚΑΚΙΣΤΩ
ΟΛΕΘΡΩΙΕΞΟΛΛΥ
ΣΘΑΙΑΥΤΟΣΤΕ
ΚΑΙΧΡΗΙΑΤΑΜΑ
ΚΑΙΜΗΤΕΜΟΙΓΑΝ
ΚΑΡΠΟΝΦΕΡΕΙΝ

TROISIÈME FACE.

. . . .
I I
. . . .
ΝΑΕΣ
ΘΠ.ΤΟΥΣ
ΛΕΩΣΗ..ΕΙ
ΣΚΑΓΑΘΑ
ΜΕΝ.ΟΜΝΥΩ
Τ..ΣΑ.Τ.ΟΣΑΘΡΟΟΥΣ
ΗΜΑΝΕΓΩΤΟΝΚΟ
ΣΜΟΝΑΙΚΑΜΗΕΞΟΡ
ΚΙΞΩΝΤΙΤΑΝΑΓΕ
ΛΑΝΤΟΥΣΤΟΚΑΕΓ
ΓΑΥΟΜΕΝΟΥΣΤΟΝ
ΑΥΤΟΝΟΡΚΟΝΤΟΝ
ΠΕΡΑΜΕΣΟΜΩΜΟ
ΚΑΜΕΣΕΜΒΑΛΕΙΝ
ΕΣΤΑΝΒΩΛΑΝΑΙ
ΚΑΑΠΟΣΤΑΝΤΙ
ΤΟΥΜΗΝΟΣΤΟΥΚΟ
ΜΝΟΚΑΡΙΟΥΗΤΟΥ
ΑΛΙΑΙΟΥΑΔΕΒΩΛΑ
ΠΡΑΞΑΝΤΩΝΕΚΑ
ΣΤΟΝΤΟΝΚΟΣΜΙ
ΟΝΤΑΣΤΑΤΗΡΑΣ
ΠΕΝΤΑΚΟΣΙΟΥΣ
ΑΦΑΣΚΑΕΜΙΑΔΗΙ
ΑΜΕΡΑΣΕΝΤΡΙΜΗΝ.
ΑΙΔΕΛΙΣΣΟΣΕΙΕΠΙ
ΑΓΓΡΑΨΑΝΤΩΝ
ΕΣΔΕΛΦΙΝΙΟΝ
ΟΣΣΑΚΑΜΗΠΡΑ
ΞΟΝΤΙΧΡΗΜΑΤΑ
ΤΟΥΝΟΜΑΕΠΙΠΑΤΡΟΣ
ΚΑΙΤΟΠΛΗΘΟΣΤΟΥΑΡ
ΓΥΡΙΟΥΕΞΟΝΟΜΑΙΝΟΝ
ΤΕΣΟΤΙΔΕΚΑΠΡΑΞΟΝ
ΤΙΤΑΙΣΕΤΑΙΡΕΙΑΙΣΙΝ
ΔΑΣΣΑΣΘΩΣΑΝΤΑΣ
ΕΜΠΟΛΕΙΚΑΙΕΙΠΕΙ
ΤΙΝΕΝΟΥΡΕΥΩΝΤΙΔΡΗΡΙΟ

QUATRIÈME FACE.

ΙΑΕΜΗΠΡ
ΕΑΑΒΩΛΑΑ
ΤΑΔΙΠΛΟΑ
ΣΑΝΤΟΝΠΡΑ
ΤΩΝΔΕΟΙΕΙΕΥΤΑΙ
ΟΙΤΩΝΑΝΘΡΩΠΙΝΩΝ
ΚΑΙΔΑΣΣΑΣΘΩΣΑΝ
ΚΑΤΑΤΑΥΤΑ
ΤΑΔΕΥΠΟΜΝΑΜΑ
ΤΑΤΑΣΔΡΗΡΙΑΣΧΩΡΑΣ
ΤΑΣΑΡΧΑΙΑΣΤΟΙΣ
ΕΠΙΓΙΝΟΜΕΝΟΙΣΑΣ (I)
ΣΤΟΙΣΤΟΝΤΕΟΡ
ΚΟΝΟΜΝΥΜΕΝ
ΚΑΙΚΑΤΕΧΕΙΝ
ΚΑΙΟΙΜΙΛΑΤΙΟΙ
ΕΠΕΒΩΛΕΥΣΑΝ
ΕΝΤΑΙΝΕΑΙΝΕ
ΜΟΝΗΙΑΙΤΑΠΟ
ΛΕΙΤΑΙΤΩΝΔΡΗ
ΡΙΩΝΕΝΕΚΑΤΑΣ
ΧΩΡΑΣ ΤΑΣΑ
ΜΑΣΤΑΣΑΜΦΙ
ΜΑΧΟΜΕΘΑ
ΝΙΚΑΤΗΡ
ΤΑΣΑΓΕΛΑΣ
ΚΑΙΕΛΑΙΑΝΕ
ΚΑΣΤΟΝΦΥΤΕΥ
ΕΙΝΚΑΙΤΕΘΡΑΜ
ΜΕΝΑΝΑΠΟΔΕΙ (H)
ΕΛΙΟΣΔΕΚΑΜΗ
ΦΥΤΕΥΣΕΙΑΠΟ
ΤΕΙΣΟΙΣΤΑ
ΤΗΡΑΣΠΕΝ
ΤΗΚΟΝΤΑ

« Suit la transcription en caractères courants, avec les restitutions dont le texte nous a paru susceptible.

I.

Θεὸς ε[ὐ] τυχά[ν].

Ἀγαθᾷ Τύχᾳ.

Ἐπὶ τῶν Αἰθαλέων κοσμιόντων τῶν σὺ[ν] Κύ[δ]ᾳ καὶ Κεφάλῳ Πύρω[νος καὶ Ὀλυμ]πίῳ Βίσ[τ]ωνος, γραμματέως δὲ Φιλίππου, τάδ' ὤμοσαν [οἱ] ἀγελάοι πανάζωστοι ἑκατὸν ὀγδοήκοντα· Ὀμνύω τὰν Ἑστίαν τὰν ἐμ πρυτανείῳ, καὶ τὸν Δῆνα τὸν Ἀγοραῖον, καὶ τὸν Δῆνα τὸν Ταλλαῖον, καὶ τὸν Ἀπέλλωνα τὸν Δελφίνιον, καὶ τὰν Ἀθαναίαν τὰν Πολιοῦχον, καὶ τὸν Ἀπέλλωνα τὸν Πότιον, καὶ τὰν Λατοῖν, καὶ τὰν Ἄρτεμιν, καὶ τὸν Ἄρεα, καὶ τὰν Ἀφορδίταν, καὶ τὸν Ἑρμᾶν, καὶ Ἅλιον, καὶ τὰν Βριτόμαρτιν, καὶ τὸμ Φίνικα, καὶ τὰν Ἀμφιώναν, καὶ τὰγ Γᾶν, καὶ τὸν Οὐρανὸν, καὶ Ἥρωας, καὶ Ἡρωάσσας, καὶ Κράνας, καὶ Ποταμοὺς, καὶ θεοὺς πάντας καὶ πάσας, μὴ μὰν ἐγώ ποκα τοῖς Λυττίοις καλῶς φρονησεῖν μήτε τέχνᾳ, μήτε μαχανᾷ, μήτε ἐν νυκτὶ, μήτε πεδ' ἀμέραν, καὶ σπευσιῶ ὅ τι κα δυνάμαι κακὸν τᾷ πόλει τᾷ τῶν Λυττίων.

II.

Δίκαν δέ [παρ'] ὧν μὴ θεῶν [μέλει ἀπαιτεῖν ὡς] φιλοδρηρίῳ [καὶ] φιλοκνωσ[ίῳ προσήκει], καὶ μήτε τὰν [πό]λιν προδωσεῖν τὰν τῶν Δρηρίων, μήτε οὔρια τὰ τῶν Δρηρίων μή[τε] τὰ τῶν Κνωσίων· μηδὲ ἄνδρας τοῖς πολεμίοις προδωσεῖν, μήτε Δρηρίους μήτε Κνωσίους· μηδὲ στασίους ἄρξειν, καὶ τῷ στασίζοντι ἀντίος τελόμαι· μηδὲ συνομωσίας συναξεῖν, μήτε ἐν πόλει, μήτε ἔξοι τᾶς πόλεως, μήτε ἄλλῳ συντελέσθαι· εἰ δέ τινάς κα πυθώμαι συνομνύοντας, ἐξαγγελιῶ τοῦ κόσμου τοῖς πα[ρστ]ᾶσιν. Εἰ δὲ τάδε μὴ κατέχοιμι, τούς τε μοι θεοὺς, τοὺς ὤμοσα, ἐμμάνιας ἦμ[ε]ν πάντας τε καὶ πάσας, καὶ κακίστῳ

ὀλέθρῳ ἐξόλλυσθαι αὐτός τε καὶ χρήϊα τἀμὰ, καὶ μήτε μοι γᾶν κάρπον φέρειν,

III.

[μήτε θάλασσαν ϖλωτὰ]ν [ἦμεν· εὐορκόντι δὲ τὰ ἐνάντι]α ἐς [ἀεὶ, καὶ τοὺς] θ[εοὺς], τοὺς [τᾶς ϖό]λεως, ἦ[μ]ε[ν ἰλέου]ς κἀγαθὰ [δό]μεν. Ὀμνύω [δὲ] τ[οὺς α[ὐ]το[ὺ]ς ἀθρόους· ἦ μὰν ἐγὼ τὸν κόσμον, αἴ κα μὴ ἐξορκιξῶντι τᾶν ἀγελᾶν τοὺς τόκα ἐγγ[ρ]α-[ψ]ομένους τὸν αὐτὸν ὅρκον, τόνπερ ἀμὲς ὀμωμόκαμες, ἐμϐαλεῖν ἐς τὰν βωλὰν, αἴ κα ἀποσῖᾶντι, τοῦ μηνὸς τοῦ Κομνοκαρίου ἢ τοῦ Ἀλιαίου· ἁ δὲ βωλὰ ϖραξάντων ἕκαστον τὸν κοσμιόντα στατῆρας ϖεντακοσίους ἀφ' ἆς κα ἐμ[ϐ]α[λ]ῇ [τις] ἀμέρας ἐν τριμήν[ῳ]. Αἰ δὲ λισσ[ώ]σειέ [τ]ι ἀγγραψάντων ἐς Δελφίνιον ὅσσα κα μὴ ϖραξόντι χρήματα, τοὔνομα ἐπὶ ϖατρὸς καὶ τὸ ϖλῆθος τοῦ ἀργυρίου ἐξονομαινόντες· ὅ τι δέ κα ϖραξόντι ταῖς ἑταιρείαισιν δασσάσθωσαν τα[ῖ]ς ἐμ ϖόλει καὶ εἴ ϖε[ρ] τινὲ[ς ἐ]νουρεύ[ο]ντι Δρηρίο[ι].

IV.

[Α]ἰ [δ]ὲ μὴ ϖρ[αξαί]ε[ν] ἁ βωλὰ, α[ὐτοὶ] τὰ διπλόα [τι]σάντων, ϖρα[ξάν]των δὲ οἱ [ϖρ]ει[γ]ευταὶ οἱ τῶν ἀνθρωπίνων, καὶ δασσάσθωσαν κατὰ ταὐτά. Τὰ δὲ ὑπομνάμα[τα] τὰ τᾶς Δρηρίας χώρας τᾶς ἀρχαίας τοῖς ἐπιγινομένοις ἀσστοῖς τόν τε ὅρκον ὀμνύμεν καὶ κατέχειν.

Καὶ οἱ Μιλάτιοι ἐπεϐώλευσαν ἐν τᾷ νέᾳ νε[ο]μ[η]νηίᾳ τᾷ ϖόλει τᾷ τῶν Δρηρίων ἕνεκα τᾶς χώρας τᾶς ἀμᾶς, τᾶς ἀμφιμαχόμεθα. Νικατήρ[ια] τᾶς ἀγελᾶς καὶ ἐλαίαν ἕκαστον φυτεύειν καὶ τεθραμμέναν ἀποδεί[ξα]ι. Ὃς δέ κα μὴ φυτευσεῖ ἀποτεισοῖ στατῆρας ϖεντήκοντα.

« Nous ne croyons pas inutile de joindre à ce texte une traduction française, qui en facilitera la lecture et l'intelligence.

I.

« QUE LA DIVINITE NOUS ACCORDE UNE HEUREUSE FORTUNE!

« À LA FORTUNE PROPICE.

« Sous les cosmes de la race des Æthalées, Bytas et Céphalos, fils de Pyron, et Olympios, fils de Biston, Philippe étant greffier, le serment suivant a été prêté par les membres de l'Agèle, tous ayant déposé leur ceinture, au nombre de cent quatre-vingts.

« Je jure par Vesta, protectrice du prytanée, par Jupiter Agoréen, par Jupiter Talléen, par Apollon Delphinien, par Athéné Poliade, par Apollon Potios, par Latone, par Artémis, par Arès, par Aphrodite, par Hermès, par le Soleil, par Britomartis, par Phœnix, par Amphioné, par la Terre, par le Ciel, par les héros et par les héroïnes, par les fontaines et par les fleuves, par tous les dieux et par toutes les déesses, que jamais je ne me montrerai bien intentionné à l'égard des Lyttiens, ni d'aucune manière, ni par aucun moyen, ni de jour, ni de nuit, et que je m'empresserai de faire à la ville des Lyttiens tout le mal qui dépendra de moi.

II.

« Je jure de tirer vengeance de ceux qui s'inquiètent peu des dieux, comme il convient à un ami de Dréros et de Cnosos; de ne pas trahir la ville des Dreriens, ni les frontières des Drériens, ni celles des Cnosiens; de ne livrer aux ennemis ni des hommes de Dréros, ni des hommes de Cnosos; de ne jamais provoquer de dissension, et de m'opposer à ceux qui en provoqueraient; de ne tramer aucune conspiration ni

« dans la ville, ni hors de la ville, et de ne m'associer à au-« cune tramée par d'autres. Si j'apprends que d'autres cons-« pirent, je les dénoncerai aux assesseurs du cosme. Que si « je ne tiens pas ces engagements, tous les dieux et toutes « les déesses par lesquels j'ai juré s'en irritent contre moi, et « anéantissent par la destruction la plus funeste moi et tous mes « biens! que pour moi la terre ne porte plus de fruits,

III.

« la mer ne soit plus navigable! Mais que, si je suis fidèle à « mon serment, un sort contraire me soit réservé à jamais, « que les dieux de la ville me soient propices et m'accordent « une vie heureuse!

« Je jure par tous ces mêmes dieux que si les cosmes ne « font pas prêter à ceux qui s'inscriront plus tard dans les « Agèles le serment que nous avons prêté, je les traduirai devant « le sénat, à leur sortie de fonctions, dans le mois de Comno-« carios ou dans celui d'Haliæos; et que le sénat fasse payer à « chaque cosme cinq cents statères dans le courant des trois « mois qui s'écouleront à partir de la dénonciation; et s'ils « payent moins qu'ils ne doivent, que la somme dont ils res-« tent redevables soit inscrite dans le Delphinion en mention-« nant le nom du père du magistrat responsable et la somme « qui reste due; et que ce qui aura été perçu soit distribué entre « les hétæries qui existent dans la ville, et aux Drériens chargés « de la garde des frontières.

IV.

« Mais si le sénat n'exige pas le payement de ces sommes, « qu'il paye le double, et que les hauts fonctionnaires de l'ad-

« ministration civile chargés des impôts veillent à la rentrée « de ces fonds et en fassent la même répartition.

« Nous jurons de conserver aux citoyens à venir les monu- « ments de l'antique Dréros et de rester fidèles à notre ser- « ment.

« Les Milatiens ont dressé des embûches, le dernier jour du « mois dernier, contre la ville des Drériens, afin de se rendre « maîtres du pays pour la défense duquel nous combattons. « Qu'en souvenir de la victoire remportée par l'Agèle, chacun « plante un olivier et prouve qu'il en prend soin. Celui qui « n'en plantera pas payera cinquante statères. »

« On le voit, cette longue inscription contient un acte par lequel les jeunes gens composant l'*Agèle* de Dréros invoquent tous les dieux de la Crète comme garants du serment qu'ils prêtent à leur patrie, de leur fidélité envers les Cnosiens, leurs alliés, et de leur haine contre leurs ennemis les Lyttiens. Les dernières lignes (col. IV, l. 16 et suiv.) se rapportent à des événements survenus ultérieurement.

« La ville de Dréros n'était connue, avant la découverte de notre inscription, que par un passage du grammairien Théognostos, qui la signale comme une des nombreuses cités de la Crète[1]; mais on en ignorait la position. On a tout lieu de croire aujourd'hui qu'elle était située là où la pierre en question a été trouvée, c'est-à-dire, comme nous l'avons déjà in-

[1] Τὰ διὰ τοῦ ηρος δισύλλαβα κύριά τε καὶ προσηγορικὰ καὶ ἐπίθετα ὁποίας ἂν εἴη τάσεως, διὰ τοῦ η γράφεται οἷον, Σῆρος ὄνομα κύριον, Δρῆρος πόλις Κρητική, ἀμφότερα βαρύνονται· πηρός, κηρός, ξηρός· φηρὸς ἡ τροφὴ τῶν θεῶν, κλῆρος, λῆρος, σκληρός, νηρός. Σεσημείωται διὰ τοῦ ι γραφόμενα κύρια τέσσαρα· Ἴρος, Τίρος, Πίρος, Σκίρος· καὶ ἐπὶ προσηγορικῶν ὀξύτονα δύο· ἰρὸς ὁ ἱερός, σιρὸς τὸ οἴκημα. (Théognostus, dans les *Anecdota gr.* Oxon. de Cramer, t. II, p. 69, l. 27 et suiv.)

diqué plus haut, sur une colline surmontée d'une ancienne église de Saint-Antoine, à l'est du bourg d'Élounta, l'ancienne *Olunte,* au nord-est de l'île[1]. Nous apprenons en outre quels étaient les dieux particulièrement adorés dans cette ville, et qu'alliée des Cnosiens, elle était, comme eux, ennemie déclarée des Lyttiens.

« A quelle époque appartient cette inscription? Évidemment à une de ces époques où Cnosos, en rivalité et en guerre avec Lyttos, avait dû s'assurer des alliés parmi les nombreuses villes de la Crète. Suivant toute vraisemblance, il convient de la placer vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère, alors que Cnosos, dans tout l'éclat de sa puissance, n'avait plus d'autre rivale que Lyttos et parvint même à la détruire, grâce à la coopération des autres villes de la Crète, l'an 220 avant Jésus-Christ[2]. Ce qui autoriserait même à remonter au delà de la limite indiquée plus haut, c'est qu'à la fin de notre inscription il est question d'embûches dressées par les Milatiens contre les Drériens. Or on sait que Milatos[3] fut détruite par les Lyttiens[4] bien avant que ceux-ci se trouvassent isolés en présence de leurs rivaux, d'où il semble résulter que l'on doit reporter la date de sa disparition à plusieurs années avant le milieu du IIIe siècle. Un dernier fait semble prêter un nouvel appui à cette opinion, c'est que dans notre inscription les cosmes appartiennent encore aux classes aristocratiques, comme au temps d'Aristote[5], tandis que, du temps de Polybe, le gouvernement des villes crétoises avait un caractère démocratique[6].

[1] Voy. *Atlas topographico-historique de la Grèce et de ses colonies,* par H. Kiepert, pl. XXI.

[2] Polyb. liv. IV, ch. LIII et LIV.

[3] C'était la métropole de Milet, en Asie Mineure. (V. Meursius, *Creta,* p. 46 et suiv.)

[4] Strabon, liv. X, p. 479.

[5] *Polit.* II, VII, 5 : Οὐκ ἐξ ἁπάντων αἱροῦνται τοὺς κόσμους ἀλλ' ἐκ τινῶν γενῶν.

[6] Καὶ μὴν τὰ κατὰ τὰς ἀρχὰς ἐπέτεια παρ' αὐτοῖς (i. e. τοῖς Κρησίν) ἐσἶι, καὶ

« Le premier éditeur de ce curieux monument épigraphique a été fort embarrassé dès le début par la formule ΘΕΟΣΕ ι ΤΥΧΑ, et, en effet, il y a là une difficulté réelle. Les actes publics des différents états grecs commençant d'ordinaire par une invocation à la divinité et à la Fortune, il a pensé qu'il ne fallait tenir aucun compte de la lettre E qui vient après le mot ΘΕΟΣ, non plus que du fragment de jambage qui la suit, et il a lu Θεός, Τύχα, formule qui se rencontre assez fréquemment en tête des actes publics. Mais c'est, ce me semble, éluder trop facilement la difficulté, que de supprimer, de sa propre autorité, deux lettres qui gênent. J'ai donc cru devoir lire, en supposant une lettre effacée à la fin de la ligne, *θεὸς ε[ὐ] τύχα[ν]*, sous-entendu *δοίη*, comme le fait Franz, pour les formules *θεὸς τύχαν* et *θεὸς τύχαν ἀγαθάν*[1].

« Ligne 3. Il est probable que les Æthalées étaient une famille aristocratique de Dréros et en possession du droit de donner à la ville ses magistrats annuels.

« Ligne 4. La forme *κοσμιόντων* se présente, je crois, ici pour la première fois; mais le verbe *κοσμίω* se dérive très-régulièrement du substantif *κόσμιον* (*τό*), synonyme de *κόσμος*, et dont on trouve plus d'un exemple dans les inscriptions crétoises[2].

« M. Papasliotis lit à la ligne 4 *τῶν σύ[ν] Κυ[δ]ίᾳ*; mais il faudrait, pour adopter sa correction, admettre qu'un Δ a été omis au milieu du troisième mot, ce qui est peu vraisemblable. Je crois donc, sauf meilleur avis, qu'il faut lire *τῶν σὺν Κύ[δ]ᾳ*, en supposant que le Δ de ce nom s'approchait de la forme archaïque (ᐅ), que l'un des jambages obliques, le seul qui

δημοκρατικὴν ἔχει δύναμιν. (Polyb. liv. VI, ch. XLVII. § 4.)

[1] *Elementa epigraphices græcæ*, p. 318.

[2] Voy. Boeckh, *Corp. inscr. gr.* t. II, p. 405, col. 1.

subsiste encore, était presque droit, et que les deux autres ont disparu par suite d'un accident quelconque. Κύδας est d'ailleurs un nom crétois : c'est celui que portait un Gortynien qui fut cosme dans sa patrie[1] et qui joua un rôle important auprès du roi de Pergame Eumènes II[2].

« Les deux lignes qui suivent présentent quelques difficultés, surtout si l'on admet que la copie communiquée aux savants d'Athènes est d'une exactitude irréprochable ; mais j'avoue qu'elle me laisse de grands doutes. Comment s'expliquer que les deux premiers noms, Κύδᾳ et Κεφάλῳ, soient seuls unis par la conjonction *καί*, et que le troisième seul soit accompagné du nom paternel? Comment admettre en outre et les noms sans exemple Πύρος et Πῖος, car on ne peut songer au nom romain Πίος dans un acte des commencements du IIIe siècle avant notre ère? Je crois donc qu'une ligne a disparu entre la sixième et la septième, soit par la faute du lapicide, soit par celle du copiste, et ma restitution me paraît obvier à tous les inconvénients que je viens de signaler. Enfin au nom de *Βισίων*, dont on ne connaît pas d'exemple, je substitue *Βίστων*. On sait que *Βίστων* était le nom donné par la tradition à l'auteur de la race des Bistons, peuples de la Thrace[3]. Sans doute il reste encore quelque chose d'insolite dans la mention de deux cosmes après le cosme éponyme; mais c'est un fait hors de doute et qu'il faut bien admettre, quoique l'on n'en connaisse pas d'autre exemple. On en peut dire autant de l'addition du nom du greffier après les noms des trois cosmes. Du reste, M. Papasliotis remarque, non sans raison, que la ligne 8 doit avoir, par suite d'une erreur du graveur ou du copiste, remplacé deux lignes distinctes :

[1] Polyb. liv. XXIII, ch. xv, § 1.
[2] *Id.* liv. XXIX, ch. I, § 1, et ch. I, § 1.
[3] Hérod. liv. VII, ch. cx; schol. d'Apollonius de Rhodes, ch. II, v. 704.

ΓΡΑΜΜΑΤΕΩΣ
ΔΕΦΙΛΙΠΠΟΥ

« Ligne 10. Le mot ἀγελάοι se rencontre ici pour la première fois, mais doit être regardé comme une variante dialectique de la forme commune ἀγελαῖος[1]. C'étaient les jeunes gens composant l'ἀγέλη[2], où ils étaient admis à partir de l'âge de dix-sept ans[3].

« Lignes 11 et 12. Πανάζωστοι rappelle ce vers d'Ovide[4] :

Et velate caput, cinctasque resolvite vestes.

et cet autre du même poëte[5] :

Egreditur tectis, vestes induta recinctas.

« Un usage antique voulait que dans l'accomplissement des actes religieux on ne conservât aucun nœud sur soi.

« Ligne 14 et suiv. Des nombreuses divinités prises à témoin du serment prêté par les jeunes Drériens, il en est un certain nombre qui figurent sur des inscriptions crétoises déjà connues : les n°s 2554, 2555, 2565-2569 du *Corpus inscr. gr.* et une inscription aujourd'hui existante à Venise, que j'ai publiée, en 1845[6], d'après un estampage presque illisible que m'avait communiqué notre honorable confrère M. le comte de Laborde. Ce sont :

[1] Ἀγελάστους· τοὺς ἐφήβους Κρῆτες. (Hésych.) Meursius a voulu corriger ἀγελαίους; mais, indépendamment de ce que l'ordre alphabétique d'Hésychius n'autorise pas ce changement, ἀγελάστους se dérive très-régulièrement d'ἀγελάζω et peut être considéré comme un synonyme d'ἀγελαῖος. (Voy. O. Müller, *Dor.* II, 304.)

[2] Meursius, *Creta*, III, 11.

[3] Ἀπάγελος· ὁ μηδέπω συναγελαζόμενος παῖς. Ὁ μέχρι ἐτῶν ἑπτακαίδεκα. Κρῆτες. (Hésych.)

[4] *Metam.* lib. I, v. 382. « Zona soluta, « quia in sacris nihil religatum esse debe- « bat. » (Gierig, *ad h. l.*)

[5] *Ibid.* liv. VII, v. 182. Voy. encore Virg. *Æn.* IV, 518.

[6] *Revue de philologie*, t. I, p. 264 et suiv.

Ἑστία, l. 14, par laquelle débutent aussi les nos 2554 et 2555, et l'inscription de Venise; seulement, sur le marbre de Dréros, au nom d'Ἑστία sont ajoutés les mots ἐν πρυτανείῳ.

Ζεὺς Ταλλαῖος, l. 17 et 18, mentionné aussi au n° 2554. Il tirait ce surnom des Ταλλαῖα ὄρη, ramification du mont Ida[1].

Ἀθαναία Πολιοῦχος, l. 21 et 22, sans doute la même qu'Ἀθαναία Πολιάς des nos 2555 et 2565, et de l'inscription de Venise.

Ἀπέλλων (forme dorique, pour Ἀπόλλων[2]) ὁ Πότιος, l. 23, le même, sans doute, que l'Ἀπόλλων Πύτιος de l'inscription vénitienne et que l'Ἀπόλλων Πύθιος du n° 2555, l'Apollon particulièrement adoré à Delphes, dont l'ancien nom était, comme on sait, Πυθώ.

« Latone figure sur les quatre monuments; mais l'accusatif de ce nom présente, sur les quatre marbres, trois variantes dialectiques; il est écrit Λατώ sur le n° 2555 et sur le marbre vénitien, Λατών sur le n° 2554 et Λατοίν sur le marbre de Dréros.

Ἄρτεμις, l. 25, se retrouve sur quatre inscriptions du *Corpus,* 2554, 2555, 2561[b], l. 26, et 2566; sur ce dernier numéro avec l'épithète d'ἐπάκοος; mais elle manque sur l'inscription de Venise.

Ἄρης, l. 25, figure sur trois autres monuments, 2554, 2555 et Revue de philologie.

Ἀφορδίτα, l. 26, reprend sa physionomie accoutumée, au dialecte près, Ἀφροδίτα sur les trois autres marbres.

Ἑρμᾶς, l. 27, reparaît seulement sur les nos 2554 et 2569.

Βριτόμαρτις, l. 28, ne se retrouve que sur le n° 2554.

[1] Voy. Bœckh sur le n° 2569 du *Corpus inscr. gr.*

[2] Voy. Hérodien, cité par Eustathe, sur l'*Il.* β, p. 185. Les Romains avaient emprunté cette forme aux Doriens. « Apellinem « antiqui dicebant pro Apollinem. » (Festus.) Voyez Maittaire, *De Ling. gr. dial.* p. 152 D et 264 A; *Corp. inscr. gr.* n° 1065 et *Inscr. rec. en Gr. et en Asie Min.* t. III, n° 61, l. 12.

« Enfin nous voyons ici pour la première fois, du moins sur des inscriptions crétoises :

Ζεὺς Ἀγοραῖος,
Ἀπόλλων Δελφίνιος,
Ἅλιος (le Soleil),
Φινίξ, qui n'est vraisemblablement qu'une variante dialectique de Φοίνιξ, si ce n'est pas plutôt encore une faute de copiste;
Ἀμφιώνα,
Γᾶ,

et en outre :

Οὐρανός,
ἥρωες καὶ ἡρωάσσαι,
κράναι καὶ ποταμοί.

« Si à ces divinités on ajoute celles qui suivent et qui, manquant sur le monument de Dréros, figurent sur un ou plusieurs des autres,

Ζεὺς Δικταῖος, du n° 2561[b], l. 37, 47 et 81;
Ζεὺς Κρητογενής, du n° 2554;
Ζεὺς Ὀράτριος, du n° 2555 et du marbre de Venise;
Ζεὺς Δικταῖος, du n° 2555;
Ζεὺς Μοννίτιος, du marbre de Venise;
Ἥρα, des n[os] 2554, 2555 et de l'inscription vénitienne;
Ποσειδῶν et Ἀμφίτριτα, du n° 2554;
Ἀθαναία Σαλμωνία, du n° 2555;
Ἐλευσίνα, du n° 2554;
Δαμάτηρ et Κόρα des n[os] 2567 et 2568,

on aura l'ensemble des divinités adorées en Crète que nous

font connaître les inscriptions découvertes jusqu'à ce jour. C'est un important complément des noms de dieux ou de déesses mentionnés dans la *Crète* de Meursius[1].

« Col. II, l. 1-5. Je crois avoir restitué ce passage d'une manière à peu près certaine. Peut-être aurais-je dû écrire, l. 5 et 6, *ποτήκει* au lieu de *προσήκει*, autorisé par d'autres inscriptions crétoises, où, même dans des verbes composés[2], la préposition *ποτί*, tient la place de *πρός*[3]; je serais même allé volontiers plus loin, en substituant à *ποτί* la forme *πορτί*, non moins fréquente dans l'épigraphie crétoise[4], si j'eusse rencontré un seul exemple de l'emploi de cette préposition dans un mot composé; mais n'en connaissant aucun, j'ai cru devoir m'abstenir et employer la forme commune, en la donnant plutôt comme une glose que comme la leçon originale.

« Col. III, l. 1-9. Je suis encore plus certain de la restitution du début de cette colonne que de celle qui précède, car les formules qui s'y trouvent contenues ont pour elles l'autorité de nombreux exemples fournis par les inscriptions de la Crète.

« Col. IV, l. 1-5. Je regarde aussi comme sûre la restitution du texte de ce passage telle que je l'ai établie, et je ne doute pas que cette restitution ne se présente aussi à l'esprit de tous les épigraphistes qui tenteront de combler cette lacune.

« Quelques mots encore sur les formes dialectiques qu'offre ce monument. Beaucoup d'entre elles sont déjà connues et ont été signalées par M. Ahrens dans son excellent traité sur les

[1] Liv. I, ch. VI et suiv.

[2] Par exemple *Inscr. rec. en Gr. et en Asie Min.* t. III, n° 76, *ποτάγοντες*.

[3] *Corpus inscr. gr.* 2554, 2557, 3047 et 3051. Dans ces deux derniers, avec élision, *Inscr. rec. en Gr. et en Asie Min.* t. III, 64, 67, 73, 75.

[4] *Corpus inscr. gr.* 3048 (*πορτί*, l. 15, et *ποτί*, l. 21, ainsi que le prouve l'estampage que j'en ai pris; de même 3051), 3050, 3051, 3053; *Inscr. rec. en Gr. et en Asie Min.* t. III, 74, 76 (*πορτ' αὐτός*), *πορτί* et *πρός*, 82.

dialectes grecs. Je crois néanmoins devoir en donner ici le relevé comme autant de nouvelles preuves à l'appui des assertions de ce savant helléniste.

« Κοσμιόντων, col. I, l. 4, et *κοσμιόντας*, col. III, l. 24, sont pour *κοσμοῦντων* et *κοσμοῦντας*. (Sur cette substitution de l'*ι* à l'*ε*, fréquente chez les Crétois, voy. Ahrens, *ouvr. cit.* liv. II, p. 209.)

« Le célèbre grammairien ne cite dans son ouvrage[1] qu'un seul exemple de la forme *ὤμοσα*, fourni par les textes crétois : les lignes 9 de notre première colonne et 35 de la seconde lui en fourniront deux autres.

« Sur la forme Δῆνα, pour Ζῆνα, qui lui-même est un équivalent dialectique de Δία, voy. Ahrens, *ib.* § 12, p. 96; conf. § 10, p. 80.

« La substitution de l'*ε* à l'*ο*, dont la forme Ἀπέλλων, col. I, l. 19, nous offre un nouvel exemple[2], ne se rencontre pas seulement dans ce nom chez les Doriens; elle se reproduit dans d'autres mots. (Voy. Ahrens, *ouvr. cit.* t. II, p. 122.)

« Dans le mot Πότιον de la ligne 20 de la première colonne, le premier *ο* est substitué à *υ*, permutation dont je ne connais pas d'autre exemple, et le *τ* au *ϑ*[3], substitution qui malgré l'autorité d'Hésychius inspire à M. Ahrens des doutes que ce nouvel exemple atténuera vraisemblablement. Πότιον représente donc l'épithète Πύθιον, donnée fréquemment à Apollon.

« La forme Λατοῖν, col. I, ligne 23, pour Λάτω[4], est une anomalie singulière; peut-être faudrait-il lire Λατοῦν, qui serait la modification dialectique de la forme ionienne Λητοῦν[5].

[1] T. II, § 42, p. 350.

[2] Voy. plus haut, p. 124.

[3] Voyez Ahrens, *ouvrage cité*, t. II, p. 83.

[4] Chæroboschus, dans Bekker, *Anecd.* p. 1203.

[5] Grégoire de Corinthe, *Des Dialectes gr.* p. 428.

« Ἀφορδίταν, ligne 26 de la même colonne, est pour Ἀφροδίταν, métathèse déjà connue par d'autres exemples tels que βάρδισΊος pour βράδισΊος[1], κίρκος pour κρίκος[2].

« Φίνικα, ligne 29, est pour Φοίνικα, s'il ne doit pas être regardé comme une erreur du copiste obéissant involontairement à l'influence de l'*itacisme*, serait un exemple très-rare de la substitution de l'ι a la diphthongue οι. Du reste le sens de ce mot n'est pas douteux, il désigne Phœnix, personnage héroïque, qui devait être particulièrement honoré en Crète[3].

« Qu'était-ce qu'Amphioné, qui est mentionnée après Phœnix? Était-ce la femme de Phœnix, d'après une tradition autre que celle qui donne pour épouse à ce héros Téléphassa[4]? On ne peut à cet égard proposer autre chose que des conjectures.

« Ἡρωάσσας, ligne 32, est évidemment pour ἡρωΐσσας, ou ἡρῴσσας; mais on ne connaissait, ce me semble, aucun autre exemple de cette forme dialectique.

« Πόκα, ligne 36, et πέδα, ligne 40, représentent, dans le dialecte dorien, les mots ποτέ et μετά. Les exemples qu'en offrent les inscriptions crétoises retrouvées, soit dans l'île même, soit à Téos, sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire de les énumérer ici.

« La forme de futur σπευσιῶ qu'offre la ligne 41, et ἐξαγγελιῶ, col. II, l. 30, était déjà connue dans l'épigraphie de la Crète. Aux exemples cités par M. Ahrens[5] ajoutez ceux que fournissent les inscriptions de Téos que j'ai publiées pour la première fois ou plus complètes[6].

« Il est singulier de rencontrer dans une inscription crétoise,

[1] Grég. de Corinthe, *ouvr. cit.* p. 337.

[2] Hésych. Κίρκοι· κρίκοι, ἅρπαγες.

[3] Voy. Hom. *Il.* ξ, 320, 321.

[4] Moschus, *id.* II, 40, 42; Schol. d'Euripide sur les *Phénic.* v. 5.

[5] *Ouvr. cit.* t. II, § 26, p. 210, l. 2 et suiv.

[6] *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure.* Inscr. t. III. N[os] 61-82.

col. II, l. 9, la forme ionienne *οὔρια*, pour *ὅρια*. Aussi cette leçon me laisserait-elle de grands doutes si d'autres formes du même dialecte ne se rencontraient plus loin.

« Lignes 17 et 18, *σ7ασίους* pour *σ7άσεως* est une forme de génitif dont les monuments doriens offrent plus d'un exemple. Il n'est donc point étonnant de la rencontrer en Crète.

« Lignes 19. Sur *σ7ασίζοντι* pour *σ7ασιάζοντι*, voy. Ahrens, *ouvr. cit.* t. II, § 22, 23, p. 184; cf. § 23, p. 194.

« Ligne 20. Sur *τελόμαι*, pour *τελοῦμαι*, voy. *ib.* § 26, 2, p. 212.

« *Συνομωσίας* de la ligne 21, au lieu de *συνωμοσίας*, est-il une variété orthographique propre à Dréros ou une faute dont le lapicide seul ou le copiste sont responsables? c'est ce qu'il nous est impossible de décider tant que nous ne posséderons pas un estampage de ce monument.

« Le mot *ἐμμάνιας*, l. 35 et 37, est l'accusatif pluriel de l'adjectif poétique *ἔμμηνις, ις, ι*, génitif *ιος*, dans lequel, suivant l'uságe, *η* a été changé en *α*.

« La forme *ἤμην* de l'infinitif du verbe substantif doit être regardée comme une faute, car elle est sans exemple et sans analogie. Je n'ai donc pas hésité à corriger *ἦμεν*, forme sur laquelle on peut consulter Ahrens, *ouvr. cit.* t. II, p. 322.

« Ai-je eu raison ou tort d'écrire, l. 41, *χρήϊα* et non *χρῆα*? C'est une question sur laquelle on peut recourir à Ahrens, *ouvr. cit.* t. I, § 14, 3, p. 90, et t. II, § 20, 9, p. 163, et § 23, 1, p. 192 et suiv. mais qui paraît encore indécise pour un certain nombre de mots. Ce qu'il y a de certain, c'est que celui qui nous occupe, écrit en deux ou en trois syllabes, équivaut à *χρεῖα* et est synonyme de *χρειώδη*.

« Col. III, l. 13. Sur la forme dorienne *ἐξορκιξῶντι*, pour *ἐξορκίσωσι*, voy. Ahrens, *ouvr. cit.* t. II, § 11, 1, p. 89, et § 35,

31, p. 287, et sur τόκα pour τότε, voy. le même, *ouvr. cit.* t. II, § 44, 13.

« Ligne 16. Sur la terminaison de la première personne du pluriel, ὀμωμόκαμες, voy. Ahrens, *ouvr. cit.* t. II, § 36, 1, p. 291.

« Ligne 17. Sur βωλάν dor. pour βουλήν, voy. le même, t. II, § 20, 7, p. 162.

« Sur le nom de mois Comnocarios, qui paraît ici pour la première fois, il est difficile d'émettre aucune conjecture si la leçon est exacte, comme je le suppose; mais s'il était constaté que la quatrième lettre de ce mot est un M et non pas un N, et que par conséquent il faut lire Κομμοκάριος, il se composerait alors de deux radicaux, du radical du verbe κομμόω, *orner*, et de celui de κάρα, *tête*, d'où l'on pourrait conclure que c'était un mois de printemps.

« Quant au mois Ἀλιαῖος, c'était, à n'en pas douter, un mois tirant son nom de celui du soleil, Ἅλιος, et probablement le mois d'août.

« Ligne 27. La correction que j'ai adoptée pour la fin de cette ligne me paraît hors de doute et se tire bien des éléments du mot altéré. Il est non moins certain que ΤΙΣ a disparu à la fin de la ligne, car ce mot est impérieusement réclamé par le sens. La disparition de ce mot est d'autant plus vraisemblable qu'une lettre manque également à la fin de la ligne suivante, un peu plus longue que celle qui précède.

« Ligne 29. On ne connaissait jusqu'ici du verbe λισσόω qu'un exemple douteux[1] avec le sens de *rendre lisse;* mais je serais tenté de croire qu'il n'était pas, au moins en Crète, sans quelque rapport avec ἐλασσόω[2]. Le sujet du verbe λασσώσειε est ἕκαστος ὁ κοσμῶν exprimé plus haut.

« La forme du datif pluriel ἑταιρείαισιν est, je crois, sans

[1] Aristot. *H. A.* VI, 3. — [2] Hésych. λισσοὺς, δεομένους. *Id.* λισσὸν, ... ἔλασσον.

exemple dans les textes crétois[1] qui nous restent; mais on conçoit que dans le langage des habitants de cette île, qui étaient fréquemment en rapport avec les côtes de l'Asie Mineure et notamment de l'Ionie, comme l'attestent les inscriptions de Téos, quelques formes ioniennes se soient introduites.

« Je serais tenté d'en dire autant du redoublement du *σ* dans l'impératif *δασσάσθωσαν*, pour *δασάσθωσαν*, ligne 39. La première de ces deux formes, dans Homère et dans les autres poëtes, est regardée, il est vrai, comme poétique; mais il est probable qu'elle avait aussi un caractère dialectique et qu'elle appartenait plus particulièrement au dialecte ionien. (Voy. sur cette forme Ahrens, *ouvr. cit.* § 35, n° 1, p. 287, t. II.)

« Ἐνουρεύοντι, l. 41, est encore un verbe dont les lexiques n'offrent pas d'exemples; mais il a évidemment la même origine que l'adjectif *ἐνόριος*, *renfermé dans les limites*, et le substantif *ἐνορία* (ἡ), *frontière*. La seconde syllabe de ce mot, *ου* pour *ο*, nous offre encore une preuve nouvelle de l'influence du dialecte ionien sur l'idiome de Dréros.

« Col. IV. Je crois certaine la restitution des lignes 1-4; mais j'aurais dû préférer, ligne 1, la troisième personne singulier éolienne, *ϖραξείεν*, à la forme hellénique de la troisième personne du pluriel *ϖραξαίεν*, autorisé comme je l'étais par la ligne 20 de la colonne 3.

« Bien qu'aucune lacune ne soit indiquée à la ligne 5, je ne doute pas que le marbre n'en offre deux et qu'il n'y faille lire [*ϖρ*]*ει*[*γ*]*ευταί*, forme crétoise[2] du mot *ϖρεσϐευταί*, si fréquent dans les autres dialectes. Les *ϖρειγευταὶ τῶν ἀνθρωπίνων* formaient probablement une section du sénat particulièrement chargée des affaires civiles et politiques.

[1] Voy. Ahrens, *ouvr. cit.* t. II, p. 226.

[2] *Inscr. recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, t. III, n°s 61-82 et *Corp. inscr. gr.* t. II, n°s 3046-3058.

« Ligne 16. Ici commencent de nouvelles dispositions sans aucun rapport avec ce qui précède, et motivées par des événements survenus depuis la publication de l'acte précédent. »

Recherches de M. Oppert sur les monuments de l'Assyrie.

Dans la séance du 17 août, M. de Rougé communique une lettre qu'il a reçue de M. Oppert, lequel justifie déjà, par les résultats de ses recherches au British Museum, la recommandation que l'Académie a adressée pour lui à M. le ministre d'État. Il a trouvé sur des briques plusieurs syllabaires et des échantillons de caractères hiéroglyphiques, de caractères archaïques expliqués par l'alphabet cunéiforme, enfin des paradigmes de conjugaison chaldéenne.

Examen des candidats à l'École française d'Athènes.

Rapport fait à l'Académie, dans sa séance du 12 octobre 1855, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, sur les résultats de l'examen des candidats à cette école.

« La commission s'est réunie au secrétariat de l'Institut, le vendredi 12 octobre, sur la convocation de M. le secrétaire perpétuel : étaient présents MM. Hase, président; Ph. Le Bas, Brunet de Presle, et Guigniaut, secrétaire rapporteur.

« Un seul candidat, M. George Perrot, élève sortant de l'École normale, licencié ès lettres, a comparu devant la commission.

« Conformément au programme arrêté par l'Académie, il a été successivement interrogé sur les auteurs grecs anciens et sur les auteurs grecs modernes, sur les éléments de la paléographie et de l'épigraphie, et sur ceux de l'archéologie et de l'histoire de l'art, enfin sur la géographie comparée et l'histoire de la Grèce.

« M. Perrot, sur le premier point, a fait preuve d'une connaissance sérieuse et solide du grec ancien, et il a expliqué divers passages de Sophocle, de Thucydide, de Platon, avec

facilité et élégance, rendant compte avec précision des formes des mots, des phrases, des dialectes.

« Sur le second point, il a paru déjà très-versé dans la pratique de la langue romaïque ou du grec moderne, et la commission s'est plu à reconnaître qu'aucun candidat, jusqu'ici, n'avait montré autant de savoir et d'habitude de cet idiome et de ses rapports avec le grec classique des diverses époques.

« M. Perrot n'a pas semblé moins sérieusement préparé sur les notions fondamentales de la lecture des inscriptions et de celle des manuscrits, et il a tracé de sa main, avec sûreté, les caractères les plus distinctifs des différents âges paléographiques ou épigraphiques.

« Dès l'ouverture de l'examen, le candidat avait réuni avec intelligence et avec art les divers éléments de la description de la Grèce, qu'il avait dû recueillir dans les textes divers portés au programme, et il avait apprécié d'une manière judicieuse les topographies plus spéciales de Strabon et de Pausanias. Pareillement, en comparant Thucydide avec Hérodote sur les premiers temps de l'histoire grecque, il avait fait preuve tout à la fois d'une connaissance positive de ces deux historiens et de saines idées critiques relativement au sujet qu'ils ont conçu et présenté dans un esprit si différent.

« La commission, réunissant ses impressions, généralement très-favorables, sur les résultats de cet examen, a été d'avis, à l'unanimité, de proposer M. George Perrot à M. le ministre de l'instruction publique, pour être nommé à la place vacante de membre de l'École française d'Athènes. »

Révision du programme de l'examen des candidats

Dans la séance du 19 novembre, M. Guigniaut, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, propose quelques changements à faire dans le programme pour l'examen

à l'École française d'Athènes.

des candidats, et en déduit les motifs dans le rapport qui suit :

« Messieurs,

« Le 2 octobre 1850, l'Académie avait été chargée, par M. le ministre de l'instruction publique, de dresser le programme destiné à servir de base à l'examen spécial institué, pour les candidats au titre de membre de l'École française d'Athènes, par l'article 2 du décret du 7 août précédent. Le projet de ce programme, présenté à la séance du 8 novembre, et adopté le jour même par l'Académie, sur le rapport fait au nom de la commission qui l'avait préparé, fut transmis à M. le ministre; il a, depuis cinq ans, satisfait convenablement à son objet. Cependant, durant cette période et cette expérience prolongée, divers inconvénients révélés par la pratique même ont fait de plus en plus sentir à la commission chargée de procéder à l'examen des candidats le besoin d'une révision de ce programme. M. le secrétaire perpétuel ayant, en conséquence, convoqué la commission, elle s'est réunie aujourd'hui même, et, après avoir reconnu de nouveau la nécessité de certaines suppressions, substitutions ou additions dans les textes anciens ou modernes et dans les ouvrages d'étude portés au programme, elle a arrêté comme il suit la rédaction nouvelle qu'elle a l'honneur de proposer à la délibération de l'Académie, en y joignant les motifs des modifications introduites :

« AUTEURS GRECS ANCIENS.

« Sophocle. *Œdipe à Colone.*
« Aristophane. *Les Acharniens.*
« Hérodote. *Premier livre des histoires.* (Ajouté.)
« Cette addition a paru nécessaire, soit pour le fond histo-

rique, si riche et si divers de ce livre, soit pour la forme du dialecte ionien, qui n'était pas représenté dans le programme.

« Thucydide. *Premier livre de la guerre du Péloponnèse.*

« Platon. *Le Phèdre.*

« Strabon. Livres VIII et IX, *Le Péloponnèse et la Grèce propre.*

« Pausanias. Livre I, *Attica.*

« AUTEURS GRECS MODERNES.

« *Chants populaires de la Grèce moderne,* édités par M. Fauriel.

« *Chants du peuple en Grèce,* par M. de Marcellus.

« L'addition de ce recueil au précédent se justifie d'elle-même par une publication récente et pleine d'intérêt, qui le complète heureusement et qui contribue à faire mieux connaître les mœurs et les dialectes populaires des différentes provinces de la Grèce et surtout des îles.

« *Géographie de Mélétius* (la Grèce et les îles; l'Asie Mineure).

« *Chronique de Morée,* en vers, publiée par Buchon.

« NOTIONS FONDAMENTALES ET OUVRAGES PRESCRITS À L'ÉTUDE.

« *Grammaire de la langue grecque moderne,* par Michel Schinas, de Chio, 1829.

« Nous remplaçons, par ce livre, le *Parallèle de la langue grecque ancienne et moderne,* de M. J. David, qui ne se trouve plus que difficilement.

« Notions élémentaires de la lecture des manuscrits et de celle des inscriptions, d'après la *Paléographie grecque* du P. Montfaucon, la *Commentatio palæographica* de Bast et les *Elementa epigraphices græcæ* de M. Franz.

« Éléments de l'archéologie et de l'histoire de l'art, d'après le *Manuel de l'archéologie de l'art* d'O. Müller, principalement la troisième édition, donnée par M. Welcker.

« Le maintien de cet excellent livre nous permet de supprimer sans scrupule l'*Archéologie* en grec moderne, de M. Ross, qu'il a été constamment impossible de se procurer.

« Géographie comparée de la Grèce aux différentes époques de son histoire, y compris le moyen âge.

« Histoire de la Grèce depuis les temps de Solon et de Pisistrate, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.

« Si l'Académie jugeait à propos d'adopter le programme ainsi rédigé, elle serait priée d'en ordonner l'impression à un nombre suffisant d'exemplaires et de se concerter au préalable avec M. le ministre, soit pour la publication officielle, soit pour l'application aux examens à venir. »

L'Académie adopte ces conclusions, et elles seront soumises à l'approbation de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, auquel il sera envoyé copie du rapport.

Instructions pour le voyage de M. Brasseur de Bourbourg dans l'État de Guatemala.

Dans la séance du 8 juin 1855, M. Mérimée communique une lettre de M. Brasseur de Bourbourg, contenant des détails intéressants sur la province de Guatemala au point de vue de la géographie, des antiquités, de l'ethnologie et de l'étude des langues, et il invite l'Académie à recommander le savant voyageur au Gouvernement, afin qu'il obtienne les encouragements et les secours nécessaires pour un voyage qu'il a dessein d'entreprendre.

Un membre appuie cette proposition en considération des découvertes importantes pour l'histoire et la géographie qu'il est permis d'espérer d'une telle entreprise.

Un autre académicien cite, comme preuve des connaissances de M. Brasseur de Bourbourg dans la langue et la littérature aztèques, ce qu'il en a lui-même entendu dire aux savants du pays, lorsqu'il passait à Mexico.

L'Académie décide qu'il sera nommé une commission pour lui faire un rapport sur l'objet et les résultats probables du voyage projeté, et préparer ainsi une recommandation motivée.

Le bureau, autorisé par l'Académie, désigne pour commissaires MM. Jomard, Ampère, Mérimée et de Longpérier.

M. Mérimée lut, au nom de la commission, dans la séance du 29 juin 1855, le rapport qui suit :

« Les études sur l'histoire, les langues et les antiquités de l'Amérique, études qu'il n'est pas possible de séparer, ont excité depuis longtemps l'attention de l'Académie, et elle n'a négligé aucune occasion de les encourager. Il y a quelques années, elle accordait à M. Duponceau le prix fondé par Volney, pour un travail remarquable sur les langues de l'Amérique septentrionale. En 1852, elle a donné une mission et des instructions à M. Deville, qui se proposait de recueillir des vocabulaires des langues en usage au Brésil. M. Mimey, architecte français, a reçu de la compagnie, en partant pour le Pérou, l'invitation de relever graphiquement des monuments et des tombeaux anciens des Incas. Malheureusement la masse des renseignements obtenus jusqu'à ce jour est plus de nature à exciter la curiosité des savants qu'à satisfaire leurs doutes, et les découvertes récentes font voir surtout combien est vaste le champ qui reste à explorer.

« La grande publication de lord Kingsborough a conservé, en les reproduisant, un certain nombre de manuscrits et de dessins presque inconnus ou à peu près inaccessibles. Le voyage de MM. Stevens et Catherwood a fait retrouver les ruines de villes immenses dans le Yucatan, et a révélé l'existence d'un peuple nombreux, possédant un art avancé et des ressources considérables, dans un pays où, faute d'eau, ne vivent aujourd'hui que quelques familles plongées dans la misère.

« Nous venons de citer les travaux modernes les plus remarquables. Il est affligeant de penser combien le temps et les révolutions ont ajouté d'obstacles nouveaux à des recherches qui ont toujours été laborieuses et difficiles. Sans parler du peu de sécurité que les voyageurs trouvent aujourd'hui dans la plus grande partie de l'Amérique du Sud, on sait que la négligence des hommes et l'action destructive des éléments ont fait disparaître, ou du moins ont altéré notablement un grand nombre de monuments qui subsistaient, presque intacts encore, à la fin du dernier siècle. L'emportement du zèle religieux des premiers conquérants espagnols avait, à la vérité, mutilé ou détruit des temples, des tombeaux, et jusqu'aux peintures qui servaient d'annales à plusieurs nations américaines. Cependant il s'était formé des musées et des collections d'antiquités considérables dans quelques grandes villes. Les langues indiennes étaient étudiées par beaucoup d'Européens, et surtout par les ecclésiastiques chargés de la conversion des indigènes. On assure qu'il y a cent cinquante ans les hiéroglyphes aztèques servaient encore dans les procédures à Mexico, et que la plupart des gens de loi étaient en état de les déchiffrer. Aujourd'hui les collections ont été dispersées ou même détruites. Fort peu d'ecclésiastiques étudient les idiomes américains, et la plupart, vivant dans des villes espagnoles, n'ont que peu de relations avec les Indiens. Quant à la connaissance des hiéroglyphes, il est difficile de savoir jusqu'à quel point elle est conservée; mais il est certain que l'étude en est devenue plus difficile que jamais, et que bien peu d'érudits y consacrent leurs veilles. Enfin il est constant que, depuis la découverte du nouveau monde, plusieurs langues américaines ont entièrement disparu avec les nations qui les parlaient.

« Cette situation, ces difficultés ne doivent pas décourager

les recherches; c'est une raison de plus pour recueillir avec plus de soin des documents précieux, qui vont peut-être nous échapper. D'ailleurs, quelque incomplets que soient les résultats des explorations récentes, nous voyons que, bien dirigées, elles ne sont jamais stériles. Tous les voyageurs qui ont pénétré dans les parties anciennement civilisées de l'Amérique du Nord y ont découvert des antiquités; ils y ont trouvé des ruines, des bas-reliefs, des peintures et des manuscrits d'anciens missionnaires.

« Les dessins et les photographies rapportés de Mitla, de Palenqué, d'Uxmal et de mainte ville innommée du Yucatan, ont permis d'assigner des dates aux monuments américains, et de les classer par les caractères de leur architecture. Grâce aux efforts patients de quelques philologues, on commence à reconnaître, parmi les idiomes américains, les affinités et les dissemblances qui pourront servir à distinguer les langues mères des innombrables dialectes qui en sont dérivés.

« De toutes les parties du continent transatlantique, le Mexique, le Yucatan et le Guatemala sont les seuls points où l'existence de monuments écrits (on peut appeler ainsi les légendes qui accompagnent les peintures et les bas-reliefs américains) offre l'espoir de sonder, avec quelque certitude, l'histoire véritablement ancienne de ces contrées et des races qui les ont peuplées avant les découvertes du XVI[e] siècle; c'est là qu'il faut concentrer tous les efforts des observateurs intelligents.

« C'est aussi dans l'état de Guatemala que se dirigent les opérations de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, dont l'Académie a reçu, il y a quelques jours, une communication intéressante. Cette partie de l'Amérique est encore aujourd'hui très-imparfaitement connue. Selon les récits de la plupart des habitants

de Copan et de Nicaragua, il existerait, au centre du pays, dans la chaîne des Lacandons, sur les bords du lac Peten, une ville indienne considérable, où jamais Européen ne serait entré. Là vivrait un peuple indépendant, riche, cultivant les arts, qui, à la faveur de son isolement, aurait conservé ses mœurs, sa religion, sa civilisation nationale. Ces récits, admis par MM. Stevens et Catherwood, démentis quelquefois, mais encore plus souvent reproduits, permettent de supposer qu'il existe en ces contrées des souvenirs non moins intéressants que les grandes ruines du Yucatan. Il est du moins positif que les Belges, qui dévastent en ce moment les forêts d'acajou dans le Guatemala, y ont reconnu un grand nombre de monuments antiques.

« M. l'abbé Brasseur de Bourbourg ne désespère pas de découvrir le dernier mot de ce grand mystère. Si l'entreprise est possible, personne ne réunit à un plus haut degré les qualités qui peuvent en assurer le succès. Il est auteur de plusieurs écrits qui attestent une étude approfondie de l'histoire ancienne de l'Amérique. Dans une brochure assez considérable qu'il a publiée à Mexico, en 1851, sous le titre de *Lettres pour servir d'introduction à l'histoire primitive des nations civilisées de l'Amérique,* il passe en revue, avec beaucoup de soin, toutes les traditions historiques, ethnologiques et religieuses que peuvent fournir, soit les auteurs espagnols, soit les monuments antiques, soit les manuscrits mexicains, et l'on remarque dans ce travail, non-seulement une érudition très-réelle, mais encore une critique pénétrante et ingénieuse qui lui est toute personnelle. La lecture de cet ouvrage suffit pour montrer que M. l'abbé Brasseur de Bourbourg s'était familiarisé, pendant un séjour de trois ans au Mexique, avec les principaux idiomes des indigènes. Depuis son retour en Europe, il a continué ses études

sur l'histoire et les langues de l'empire aztèque. Aujourd'hui il se trouve à Guatemala, où il a recueilli tous les renseignements qui peuvent lui être utiles pour son expédition. Le caractère dont il est revêtu, la connaissance de quelques-unes des langues du pays, l'habitude des voyages, surtout une fermeté et une énergie morale éprouvées, voilà les avantages qu'il apporte et dont on peut se promettre de grands résultats. Mais en Amérique, pas plus qu'en Europe, on ne peut voyager sans ressources pécuniaires, et M. Brasseur de Bourbourg est sans fortune. Le peu qu'il possédait, il l'a dépensé pour acheter des antiquités ou des manuscrits. Il demande aujourd'hui au Gouvernement les moyens d'accomplir la tâche qu'il s'est proposée. Votre Commission, appréciant toute l'importance de son projet, est unanime pour vous prier de le recommander à l'attention et à la bienveillance de M. le ministre de l'instruction publique.

« Quant aux points sur lesquels devraient porter principalement les investigations, nous croyons inutile de les indiquer au courageux voyageur. Dans un pays absolument inconnu, tout est à voir, à observer. On peut s'en rapporter au zèle et à l'expérience de M. Brasseur de Bourbourg, et croire qu'il ne négligera rien pour que ses recherches soient utiles à la science. N'eussent-elles pour résultat que de nous fournir, pendant qu'il en est temps encore, des documents sur les langues tzendale et maya, et les dialectes guatemaltèques, qui en sont dérivés, elles nécessiteraient nos encouragements. »

Dans la séance du 5 octobre, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes informe l'Académie, par une lettre du 29 septembre, que l'état des crédits dont il dispose ne lui permet point de prêter à M. Brasseur de Bourbourg un appui

matériel pour le voyage dans les États du Yucatan et de Guatemala, au sujet duquel la compagnie lui avait écrit pour lui recommander cette entreprise scientifique, et lui en montrer l'intérêt et l'importance.

Découverte de deux inscriptions.

Dans la séance du 26 octobre, M. le président donne communication d'une lettre qui lui a été adressée par M. Faugère, directeur au ministère des affaires étrangères, en lui transmettant deux inscriptions grecques envoyées par M. Minoïde Mynas, lesquelles sont confiées à l'examen de M. Hase. M. Faugère fait savoir en même temps qu'un des agents du même ministère, fort versé dans la pratique de la langue arabe, se flatte d'avoir découvert deux traités d'Aristote traduits en cette langue : l'un rédigé par le philosophe pour l'éducation d'Alexandre, l'autre dont le sujet pourrait être la description des divers gouvernements, Αἱ πολιτεῖαι.

Dans la séance du 2 novembre, M. Hase fait un rapport verbal sur les deux inscriptions grecques dont il a été parlé dans la séance précédente; elles furent trouvées, le 29 juin de cette année, au pied de l'Acropole d'Athènes : l'une contient un décret du sénat et du peuple d'Athènes en l'honneur des Samiens, pour servir de témoignage à leur probité (δικαιοσύνης); l'autre, composée de seize lignes et reproduisant un décret d'un collége d'adorateurs de Sérapis (Σαραπιασταί), est beaucoup plus importante par quelques détails historiques relatifs à la constitution et aux actes des colléges, et par plusieurs particularités de langage, celle, entre autres, d'un mot dont il appartenait au rapporteur lui seul de noter l'absence dans tous les dictionnaires, et même dans le *Thesaurus* : Ξυλωνία.

Voici l'incription avec la traduction latine :

Ἔδοξεν τοῖς Σαραπιασταῖς· Ἐπει-
δὴ Ἐπαμείνων Σωμένος[1] ἀνὴρ
καλὸς κἀγαθὸς ὢν διατελεῖ
περὶ τὸν θίασον καὶ φιλότιμος,
χρείας τε γενομένης ἀργυρί-
ου εἰς ξυλωνίαν, τῷ θυάσῳ[2] πρ-
οσήνεγκεν τὸ ἀργύριον ἄτοκον· ὅ-
πως οὖν ἔχομεν καὶ εἰς τὸ λοιπὸν φι-
λοτίμοις ἀνδράσι χρᾶσθαι, δεδόχθ-
αι τοῖς Σαραπιασταῖς ἐπαινέσαι Ἐπα-
μείνωνα Σωμένου ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ
φιλοτιμίας ἣν ἔχων διετέλει[3] περ-
ὶ τὸν θίασον, καὶ στεφανῶσαι αὐ-
τὸν θάλλου στεφάνῳ, καὶ δι-
ακηρύξαι[4] τὸν στέφανον
τοῖς Ἰσιδίοις[5].

« Decreverunt Serapiastæ : Quandoquidem Epaminon So-
« meni filius perpetuo se præbuit præbetque virum bonum
« liberalemque erga collegium ac generosum, quodque neces-
« sitate obveniente pecuniam ad lignorum emptionem collegio
« obtulit sine usura : ob hasce res, ut in posterum quoque
« generosis viris possemus uti, decretum esse a Serapiastis
« laudare Epaminonem Someni filium virtutis ergo animique
« generosi quem perpetuo habebat erga collegium, coronare-
« que eum ramo olivæ, donationemque coronæ prædicare die
« festo Isidis. »

[1] Leg. Σωμένου.
[2] Leg. θιάσῳ.
[3] Fort. διατελεῖ.
[4] Fort. ἀνακηρύξαι.
[5] Alias Ε]ἰσιδίοις.

Tableau des dialectes de l'Algérie, par M. Geslin.

M. le maréchal ministre de la guerre ayant adressé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un *Tableau des dialectes de l'Algérie et des contrées voisines*, ouvrage de M. Geslin, avec prière de l'examiner et d'en apprécier l'importance et la valeur, l'Académie nomma une commission composée de MM. Jomard, Reinaud, de Saulcy, Mohl, Caussin de Perceval et Adolphe Regnier, pour préparer la réponse qui devait être faite à M. le ministre. M. Reinaud, rapporteur, lut, dans les séances des 14 et 19 mars 1856, le rapport qui suit :

« En 1788, il vint à Paris deux Africains originaires des provinces du sud-ouest de l'empire de Maroc, sur les bords de l'océan Atlantique. Il n'est pas rare de voir arriver en France, de ces contrées reculées, des hommes qui se font remarquer sur nos théâtres par leur force et leur adresse ; ces hommes, en général, appartiennent à la race indigène, à une race établie depuis un temps immémorial dans le pays, et qui occupe toute la partie septentrionale de l'Afrique. Le langage qu'ils parlent est un dialecte de la langue que nous appelons maintenant du nom général de *berbère;* de plus, ils font ordinairement usage de la langue arabe, qui leur est indispensable pour se mettre en rapport avec les tribus asiatiques répandues sur tout le sol de l'Afrique septentrionale, ainsi qu'avec les officiers du gouvernement marocain, dont le chef rattache son origine au prophète même des Arabes.

« A cette époque, le secrétaire interprète du roi pour les langues orientales était l'honorable Venture, qui, quelques années après, fut choisi par le général Bonaparte pour remplir les fonctions d'interprète en chef de l'armée d'Orient, et qui termina le cours de ses services et de sa vie au siége de Saint-Jean-d'Acre. Venture eut, par suite des devoirs de sa

charge, de fréquentes visites à recevoir des deux Africains, avec lesquels il lui était libre de converser en arabe. La pensée lui vint de profiter de cette circonstance pour acquérir une idée de la langue des Berbers; malheureusement ces hommes, qui ne savaient ni lire ni écrire dans aucune langue, étaient hors d'état de lui fournir la moindre explication grammaticale.

« Venture commença par écrire, sous leur dictée, les mots berbers les plus usuels; ensuite il leur fit prononcer quelques courtes phrases, à l'aide desquelles il essaya d'établir le système des déclinaisons et des conjugaisons.

« Deux ou trois mois s'étaient écoulés depuis que Venture se livrait à ce travail pénible, lorsqu'il fut envoyé par le Gouvernement à Alger, pour coopérer au succès d'une négociation qui intéressait le commerce français.

« Comme son séjour se prolongeait dans la régence, il chercha une occasion de se mettre en rapport avec les indigènes, qui de tout temps ont afflué dans les villes un peu considérables de la côte : les uns y viennent pour s'exercer à l'étude de l'arabe et se mettre en état de remplir des fonctions religieuses et judiciaires parmi leurs compatriotes; la plupart n'ont pas d'autre ambition que de gagner leur vie en se livrant à des travaux serviles. Venture fit la connaissance de deux jeunes gens qui étudiaient la théologie musulmane, et qui étaient nés à l'orient d'Alger, entre cette ville et le cours du Sebaou, parmi les populations qui, aujourd'hui, résistent avec le plus d'opiniâtreté à la domination française. Quelle ne fut pas sa joie lorsqu'il reconnut que le langage maternel des deux étudiants s'accordait pour le fond avec celui des deux aventuriers marocains! Pendant près d'un an il ne s'écoula pas de jour sans que les étudiants vinssent passer une ou deux

heures chez lui : ce fut ainsi qu'il parvint à composer une grammaire et un vocabulaire berbers.

« Venture mourut sans avoir rien publié. Après sa mort, ses papiers entrèrent à la Bibliothèque impériale, et Langlès inséra quelques fragments de la Grammaire et du Vocabulaire à la suite de sa traduction française de la Relation des voyages de Hornemann. Ces fragments attirèrent l'attention du monde savant, et dès ce moment les philologues purent aborder certaines hautes questions qui, pour la plupart, sont encore pendantes. Il paraît positif que la langue que nous appelons du nom général de *berber* constitue le fond des divers idiomes qui se parlent depuis la mer Méditerranée jusqu'au fleuve nommé vulgairement *Niger,* et depuis l'océan Atlantique jusqu'à la vallée du Nil. Il paraît encore certain que le berber est une continuation plus ou moins fidèle d'une langue qui, sous les dénominations de *libyque,* de *numide* et de *gétule,* fut jadis parlée dans tout le nord de l'Afrique, et qui, lorsqu'une colonie phénicienne eut fondé Carthage, se maintint dans Carthage même à côté du punique[1]. Hérodote applique la dénomination de *Libye* à toute l'Afrique septentrionale, et paraît croire que, dans cette vaste contrée, en s'avançant jusqu'au pays des nègres, on ne parlait qu'une seule et même langue[2]. Voilà pourquoi les savants de nos jours ont donné le nom de *libyques* aux inscriptions antiques répandues dans le nord de l'Afrique, quand elles ne sont ni puniques, ni grecques, ni latines. Mais est-il vrai, ainsi que le pensent quelques philologues de nos jours et ainsi que l'ont affirmé plu-

[1] Virgile et d'autres écrivains de l'antiquité ont donné aux Carthaginois l'épithète de *Tyrii bilingues;* mais ce fut à cause de la réputation de duplicité que s'étaient faite les Carthaginois, et non pas, comme le croient quelques savants de nos jours, à l'occasion d'une double langue parlée dans Carthage.

[2] Hérodote, liv. II, chap. XXXII; liv. IV, chap. CLXXXI et suiv. et chap. CXCVII.

sieurs écrivains arabes du moyen âge, que le berber appartienne à la famille des langues sémitiques[1] ? A-t-il du moins des affinités sensibles avec l'ancien égyptien, représenté aujourd'hui par le cophte? D'un autre côté, quels sont ses rapports de ressemblance et de dissemblance avec les idiomes des populations nègres établies entre les tropiques, et avec le langage des Gallas, qui pressent l'Abyssinie du côté du sud[2] ? Enfin quelle a été la part d'influence exercée successivement sur le langage indigène par les Carthaginois, les Grecs, les Romains, les Vandales, et surtout par les Arabes, dont la langue et la religion pèsent depuis douze siècles sur toute la région occupée par les peuplades de race berbère ?

« En 1829 M. Hodgson, alors vice-consul des États-Unis à Alger, recueillit un certain nombre de mots usités à l'orient d'Alger, chez les indigènes du territoire de Bougie; et à cette occasion il rapprocha du berber certaines dénominations employées chez les anciens Égyptiens et parmi les populations actuelles de l'intérieur de l'Afrique[3].

« Dès 1826 M. Frédéric Cailliaud plaçait à la fin du premier volume de la relation de son Voyage à Méroé un vocabulaire des mots qu'il avait recueillis à Syouah, l'ancienne oasis

[1] Un Anglais, M. F. W. Newman, a trouvé une si grande analogie entre le berber et les langues sémitiques, qu'il n'a pas cru pouvoir mieux caractériser la race berbère qu'en lui donnant l'épithète de *syro-arabe*. M. Newman a inséré un mémoire à ce sujet à la fin du quatrième volume du grand ouvrage de Prichard, intitulé *Researches into the physical History of mankind*.

[2] Le même M. Newman a cru reconnaître de nombreuses analogies entre le galla et le berber; et quelques philologues anglais penchent à regarder les Gallas comme servant de lien entre les Berbers et les populations de race sémitique de l'Éthiopie. (Voyez l'ouvrage de Prichard intitulé *The natural History of man*, édition revue et augmentée par M. Norris. Londres, 1855, t. I, p. 318 et suiv.)

[3] Voir le tome IV des *Transactions of the American philosophical Society*, nouvelle série. Depuis cette époque, M. Hodgson a repris son sujet et en a agrandi le cadre, dans ses *Notes on Northern Africa, the Sahara and Soudan*. New-York, 1844, in-8°.

d'Ammon, sur la frontière occidentale de l'Égypte. Des listes analogues furent successivement rassemblées par le général prussien Minutoli, et par un ancien élève de l'École des langues orientales de Paris, qui en ce moment occupe un poste important auprès du vice-roi d'Égypte, M. Kœnig. M. Jomard, en 1839, publia la liste de M. Kœnig dans le *Recueil des mémoires de la Société de géographie de Paris*[1], et prit occasion de là pour rattacher au berber l'idiome parlé à Syouah et dans l'oasis d'Audjela, située dans le voisinage.

« Pendant que M. Jomard rédigeait ses observations sur le dialecte berber usité à l'orient de l'Afrique, M. Delaporte père, alors consul de France à Mogador, sur les bords de l'océan Atlantique, se livrait à une étude attentive du berber, tel qu'on le parle à l'occident. C'était celui-là même qui d'abord avait attiré l'attention de Venture. Les tribus berbères de l'empire de Maroc portent le nom particulier de *Cheleuh*, et, bien que remplies de zèle pour les dogmes de l'islamisme, elles restent fidèles à leur idiome propre. M. Delaporte ne se contenta pas de recueillir des listes de mots; il remonta aux principes de la langue, et mit par écrit les observations que ses études et ses relations avec les personnes lettrées du pays le mettaient à même de faire. Il eut même un bonheur qui ne paraît pas s'être renouvelé depuis : ce fut de se procurer quelques traités rédigés en berber. Ces traités et les remarques manuscrites de M. Delaporte se trouvent maintenant à la Bibliothèque impériale.

« Du reste M. Delaporte a pris la peine de placer entre les mains du public, par la voie de la lithographie, un échantillon de la littérature berbère de l'empire de Maroc : c'est un cahier contenant deux dialogues et un petit poëme intitulé,

[1] Tome IV, p. 129 et 159.

Saby, ou le dévouement filial. Saby est le nom d'un Berber qui avait appris l'arabe et s'était nourri de la lecture des meilleurs traités de la religion musulmane; de plus, il avait toujours mené une vie exemplaire. A ces divers titres, il mérita à sa mort d'être admis dans le séjour des élus; mais, en posant le pied sur le seuil du paradis, il songea à son père et à sa mère, dont le sort avait été bien différent : son père, loin de vivre en bon musulman, s'était déshonoré par toutes sortes de crimes; sa mère avait également affiché la vie la plus scandaleuse. Saby demanda à Dieu d'aller visiter son père et sa mère au fond des enfers, et, quand il les vit ainsi relégués au dernier degré de la honte et du malheur, il adressa à Dieu des prières si ferventes, qu'il obtint de pouvoir les emmener avec lui dans le ciel. Presque tous les habitants de Mogador, hommes et femmes, savent ce poëme par cœur, et les indigènes ne peuvent pas l'entendre réciter sans en être attendris jusqu'aux larmes.

« Depuis longtemps la science réclamait la publication intégrale de la Grammaire et du Vocabulaire de Venture. Malheureusement, le manuscrit de la Grammaire, qui consiste en quelques feuillets de grand format qu'on avait pliés en quatre, s'était égaré, et on le crut longtemps perdu. L'auteur de ce rapport l'ayant retrouvé pendant qu'il mettait en ordre les acquisitions récentes du cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, la Société de géographie, qui ne néglige aucune occasion de favoriser les progrès de sa science de prédilection, s'empressa de le faire imprimer. La Grammaire et le Vocabulaire parurent ensemble en 1844.

« La même année vit paraître, sous les auspices du ministère de la guerre, un dictionnaire consacré au dialecte qui se parle dans la province de Bougie. La plus grande partie des maté-

riaux qui sont entrés dans ce dictionnaire avait été fournie par un cadi de Bougie, d'origine berbère, appelé *Sidi-Ahmed.*

« La diversité qui se fait remarquer dans le langage des populations berbères n'a rien qui doive étonner. Ce qui maintient l'unité dans une langue répandue sur une vaste étendue de pays, c'est un code religieux imposé à toute la nation, ou bien un recueil littéraire accepté comme dépôt des traditions nationales. Rien de semblable n'existe chez les Berbers.

« Nous avons dit que les Berbers de l'empire de Maroc portent le nom de *Cheleuh.* Le langage des tribus qui habitent la chaîne de montagnes située au midi de Constantine est appelé *chaouia.* Un dialecte particulier est parlé par les Mozabites, établis au midi d'Alger, à une distance d'environ cent cinquante lieues. De plus, la plupart des tribus berbères de l'Algérie, de la régence de Tunis et de l'empire de Maroc, sont comprises sous la dénomination générale de *Cabyle.* Ce mot, qui est le synonyme de *tribu,* est arabe, et s'écrit au pluriel *Cabayle.* Pourquoi a-t-on eu recours à un mot arabe pour désigner des populations indigènes, et cela dans un pays où il y a des peuplades d'une race vraiment arabe? Diverses opinions ont été émises à cet égard.

« Les tribus berbères établies au midi de l'Algérie et de la partie de l'empire du Maroc qui est située au sud-est sont connues sous le nom de *Touarigs.* Ces peuplades occupent toute la contrée qui s'étend depuis nos possessions du nord de l'Afrique jusqu'au pays des noirs. L'idiome qu'elles parlent, et qui paraît se subdiviser lui-même en plusieurs dialectes, est peut-être le plus intéressant de tous pour les philologues, en ce que, par l'éloignement des contrées où il est usité, il a été moins exposé à l'influence étrangère. Au point de vue politique, il est du plus grand intérêt pour la France, parce

que les hommes qui le parlent tiennent pour ainsi dire dans leurs mains les clefs du *Takrour,* c'est-à-dire du pays de l'or.

« Le nom des Touarigs apparaît pour la première fois à la fin du XIV[e] siècle, dans l'Histoire des Berbers, par Ibn-Khaldoun, sous la forme *Targa,* mot dont les Arabes paraissent avoir dérivé la forme plurielle *Touarig.* Depuis la fin du dernier siècle, l'attention de l'Europe s'est portée sur eux, à cause de ce qu'en ont dit les voyageurs qui ont pénétré dans l'intérieur du continent africain.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Touarigs et les Berbers, en général, ont mérité de trouver place dans l'histoire de la France et de l'Europe. Les Touarigs se rattachent à la tribu des Sanhadjas, et les Sanhadjas forment une des grandes ramifications de la race berbère. Le principal siége des Sanhadjas est au midi de l'empire de Maroc, du côté de l'océan Atlantique. Ces sauvages se sont, à diverses époques, étendus au sud et au nord. Du côté du sud, ils se sont répandus sur les bords du fleuve du Sénégal; et comme ils furent les premiers à être remarqués de nos navigateurs, lorsque ceux-ci se montrèrent dans ces parages, le pays en reçut le nom de *Senega* ou *Zenega,* mot qui fut converti plus tard en *Sénégal.* Maintenant les Sanhadjas se partagent la contrée avec les tribus de race arabe : l'une et l'autre race sont comprises sous la dénomination générale de *Maures,* expression qui sert à les distinguer des populations nègres du Sénégal; mais les deux langues sont prononcées d'une manière assez distincte pour que les personnes compétentes soient en état d'en apprécier la différence [1].

[1] On peut lire les détails intéressants que M. Faidherbe, commandant du génie à Saint-Louis, et aujourd'hui gouverneur du Sénégal, a consignés dans un mémoire intitulé, *Les Berbères et les Arabes des bords du Sénégal* (*Bulletin de la Société de géo-*

« A une époque antérieure, pendant le VIII[e] siècle de l'ère chrétienne et pendant les siècles qui suivirent, les Berbers prirent une grande part aux invasions faites par les disciples de Mahomet en Espagne, en Italie, en France et en Suisse. Des faits analogues se renouvelèrent pour les conquêtes faites par les Arabes dans d'autres contrées. Comment, en effet, les rares habitants des sables de l'Arabie auraient-ils suffi pour couvrir à la fois la meilleure partie de l'ancien monde[1]? La variété des idiomes que parlaient les envahisseurs n'est pas une des moindres causes de l'embarras et de la confusion qui se font remarquer dans le récit des écrivains contemporains.

« Mais la période la plus glorieuse pour les Sanhadjas en particulier, c'est le XI[e] siècle, époque où ces sauvages étant devenus de zélés musulmans, et se laissant conduire par des chefs habiles, subjuguèrent l'ancienne Mauritanie et fondèrent la ville de Maroc.

« Ils ne tardèrent pas à traverser le détroit de Gibraltar, et coururent sans s'arrêter jusqu'au pied des Pyrénées. La rapidité de leurs conquêtes causa une telle impression en Europe, que le faux archevêque Turpin, qui écrivait quelques années après sa Chronique fabuleuse du règne de Charlemagne, ne

graphie, mois de février de l'année 1854, page 35). Postérieurement à la lecture de ce rapport, il a été publié, dans le Moniteur universel du 11 mai 1856, un rapport très-instructif de M. Faidherbe sur une expédition entreprise par ce gouverneur dans la région des Maures Trarzas, population établie sur la rive droite du Sénégal, et qui se compose à la fois d'Arabes et de Berbers.

[1] Voyez à ce sujet l'ouvrage du rédacteur de ce rapport intitulé, *Invasions des Sarrasins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse.* Paris, 1836, page 232, et ailleurs. Pour l'Italie méridionale et la Sicile, on peut consulter l'ouvrage que M. Michel Amari publie sous le titre de *Storia dei musulmani di Sicilia.* Florence, in-8°. Des trois volumes qui doivent composer cet ouvrage, il n'a encore paru que les tomes I et II.

crut pas pouvoir trouver ailleurs un tableau plus saisissant des guerres entreprises par les Sarrasins contre les États du grand empereur. Transportant au règne de Charlemagne le mouvement des Sanhadjas, lequel eut lieu trois cents ans après, sous les princes Almoravides, il fait avancer les Africains, sous le commandement de leur chef Agolant, sur les terres de la Gascogne. Plus tard, le divin Arioste, enchérissant sur les exagérations de Turpin, conduit les Africains, sous la conduite d'Agramant, fils d'Agolant, jusque sous les murs de Paris. Ce qui est conforme à l'histoire, c'est que les Sanhadjas, non contents de régner sur les provinces de Maroc et dans la plus grande partie de l'Espagne, donnèrent des princes à Bougie et à d'autres villes de l'Algérie.

« Les souvenirs qui s'attachent au rôle joué jadis par les Berbers et celui qu'ils peuvent jouer aujourd'hui, tout concourt à exciter l'intérêt. Les tribus qui sont enclavées dans l'empire de Maroc, dans la régence de Tunis, et dans nos possessions du nord de l'Afrique, sont isolées les unes des autres et ne peuvent exercer qu'une influence secondaire; mais il n'en est pas de même des Touarigs, que leur position met à l'abri de nos coups, et qui sont maîtres des passages du côté du pays des nègres.

« Le pays des Touarigs est tantôt sablonneux et tantôt montagneux. Partout où il y a un cours d'eau, il se forme une population sédentaire, et le sol est livré à la culture; partout où il n'y a pas d'eau, les habitants mènent la vie nomade. Le centre du pays est occupé par un vaste plateau appelé du nom de *Haggar*. Les principaux lieux qui ont été signalés par les voyageurs sont les oasis de Touat à l'ouest, celles de Ghat à l'est, et celles d'Ahir au sud-est. La province d'Ahir a pour capitale la ville d'Agadez, qui compte une douzaine de mille âmes. Cette

ville aurait occupé jadis une place bien plus considérable si, comme le pensait le major Rennel, elle répond à la cité dont les géographes arabes parlent longuement sous le nom d'*Audagast*[1]. Comme cette vaste région a été peu exposée aux invasions étrangères, son aspect est resté à peu près conforme au tableau qu'Hérodote a tracé de l'intérieur de l'Afrique[2]. Une partie de la population est livrée à la culture du sol; une autre partie vit de l'élève du bétail et du produit de la chasse; quelques-uns servent de guides aux caravanes, qui ne pourraient pas s'engager d'elles-mêmes dans une contrée où l'on est exposé à faire cent lieues sans trouver une goutte d'eau; d'autres mendient ou se livrent au brigandage. On voit même quelquefois les tribus se faire la guerre les unes aux autres.

« Cependant toutes les nations s'accordent à représenter les Touarigs et les Berbers en général comme étant d'une nature supérieure à celle des nations voisines. Les Berbers ont un caractère hospitalier et ne repoussent pas la bonne foi. C'est au point qu'un vieillard touarig, parlant à un voyageur anglais, s'écriait : « Assurément nous avons une origine commune[3]. » Les femmes surtout se font remarquer par un caractère ouvert et serviable ; il est vrai que la polygamie n'est guère pratiquée chez les peuples de race berbère, et que les femmes y jouissent de plus de liberté qu'ailleurs. Elles sortent la tête découverte et peuvent s'abandonner aux bons instincts de leur sexe.

« La députation envoyée récemment par les Touarigs au

[1] Voyez la traduction française de la Géographie d'Aboulféda, par le rédacteur de ce rapport, p. 174 et suiv. et p. 190.

[2] Heeren est entré, à ce sujet, dans des développements curieux, dans son grand ouvrage intitulé *Ideen;* traduction française, t. IV, p. 213 et suiv.

[3] Il s'agit ici du docteur Oudney. (Voyez l'ouvrage intitulé *Voyages et découvertes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique,* par Denham, Clapperton et Oudney, traduction d'Eyriès et de la Renaudière. Paris, 1826, t. I, p. 72.)

gouverneur général de l'Algérie est une preuve de l'ascendant que le nom français prend dans l'intérieur du continent africain. C'est, de plus, pour le Gouvernement un avertissement sur la politique qu'il a à suivre. De quel intérêt n'est-il pas pour la France d'attirer sur son territoire le mouvement qui, de tout temps, a amené de l'intérieur, sur les bords de la Méditerranée, l'or en grain ou en poudre, et qui a introduit des côtes de la mer dans l'intérieur les produits des pays civilisés? Au moyen âge, les caravanes qui apportaient du pays des nègres l'or et les esclaves venaient ordinairement déposer leur cargaison à Constantine, à Bougie et à Tlemsen. A cette époque, Alger n'était qu'une réunion d'îlots habités par quelques familles berbères qui reconnaissaient l'autorité du prince de Bougie[1]. Plus tard, lorsque le calme eut disparu de la régence, les caravanes parties de l'intérieur prirent la coutume de se détourner, soit à l'est du côté de Tunis et de Tripoli, soit à l'ouest vers les provinces de l'empire de Maroc. Maintenant que le nom d'Alger retentit au loin, c'est vers Alger qu'il s'agit de faire converger les caravanes. A l'intérêt du commerce se joint l'intérêt de la science. N'est-il pas digne du Gouvernement de la France de profiter des avantages qui lui sont faits, pour pousser à la solution de questions qui s'agitaient déjà au temps de Didon et de Sésostris?

« Toutes les personnes qui ont du goût pour les études géographiques et pour la philologie, qui en est l'auxiliaire indispensable, connaissent les services rendus récemment par des voyageurs intrépides qui n'ont pas craint d'exposer leur vie pour reculer les bornes de nos connaissances. Il suffit de prononcer les noms de plusieurs Anglais, le major Laing, le capitaine Lyon, le docteur Oudney, James Richardson, ainsi que celui

[1] Traduction française de la Géographie d'Aboulféda, p. 175, 177 et 191.

du docteur allemand Barth, qui vient d'échapper comme par miracle à l'influence d'un climat meurtrier et aux embûches d'une population barbare. La France, à côté de ces noms illustres et d'autres noms que nous passons pour abréger, n'a à placer que le nom de René Caillé, qui, à la vérité, eut le mérite de faire le premier, parmi les Européens, le trajet du Sénégal à l'empire de Maroc, en passant par Tombouctou; mais elle peut citer M. le général Daumas, qui, bien qu'il ne se soit jamais engagé au milieu des solitudes de l'Afrique, a su, à l'aide de renseignements puisés à de bonnes sources et sagement élaborés, jeter une lumière nouvelle sur le Sahara algérien et le grand désert[1]. Il est juste de faire aussi mention de M. d'Avezac, qui, sans avoir mis le pied sur le sol africain, est parvenu à résoudre plus d'une question jusque-là restée inabordable[2].

« Sur ces entrefaites il s'est produit un fait qui mérite d'être rappelé. En 1822, le docteur Oudney, se rendant de Morzouk, l'ancien pays des Garamantes, dans l'oasis de Ghat, remarqua en divers endroits des caractères gravés sur les rochers. Comme ces caractères n'avaient pas encore été signalés, Oudney ne sut pas d'abord à quoi il fallait les rapporter; mais une partie de ces inscriptions lui ayant été expliquées par les indigènes, il reconnut que ceux-ci avaient, concurremment avec l'arabe,

[1] Voyez les deux ouvrages de M. le général Daumas, intitulés, l'un *Le Sahara algérien*, Paris, 1845; et l'autre *Le Grand Désert*, Paris, 1848. Les cartes qui accompagnent ces volumes ont reçu des améliorations dans les cartes qui ont été publiées successivement par le ministère de la guerre.

[2] En ce qui concerne l'objet spécial de ce rapport, voyez la Note de M. d'Avezac sur les documents recueillis jusqu'à ce jour pour l'étude de la langue berbère, et sur divers manuscrits anciens dans cette langue, qu'il importe de rechercher. (*Bulletin de la Société de Géographie*, du mois d'octobre 1840, p. 223 à 239.) M. d'Avezac donne, dans ce mémoire, la liste des diverses publications relatives à la langue berbère qui avaient été faites jusqu'à cette époque.

une écriture particulière à leur usage[1]. En 1845, le lieutenant-colonel d'artillerie M. Boissonnet, alors directeur des affaires arabes de la province de Constantine, entendit parler d'une écriture qui, sous le nom de *tifinag*, était employée chez les habitants de l'oasis de Touat, sur les frontières de l'empire de Maroc. Douze lettres de l'alphabet tifinag lui ayant été communiquées, elles se trouvèrent d'accord avec celles qui avaient été dessinées par Oudney.

« Depuis cette époque, ces mêmes caractères, ou du moins des signes analogues, ont été successivement remarqués par Richardson dans l'oasis de Ghadamès, par M. Vattier de Bourville, à Benghazy, dans la Cyrénaïque[2], etc. Or, à la première inspection de ces caractères, M. Boissonnet et M. de Saulcy furent frappés de leur ressemblance avec ceux d'une inscription libyque qui a été signalée depuis plus de deux siècles, et qui est gravée, à côté d'une inscription punique, sur un mausolée situé à Thougga, à deux ou trois journées au midi des ruines de Carthage[3]. De tous ces faits l'on a été en droit d'induire, 1° que l'écriture touarig est usitée parmi toutes les peu-

[1] *Voyages et découvertes dans le nord de l'Afrique,* par Denham, Clapperton et Oudney, t. I de la traduction française. Introduction.

[2] On peut consulter, à ce sujet, dans le *Bulletin de la Société de Géographie,* 1° les instructions rédigées par M. Jomard, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour le voyage d'exploration en Afrique de M. Prax (cahier du mois de mars 1847, p. 171); 2° la lettre de M. Prax, qui avait découvert deux objets portant des caractères libyques récemment écrits (cahier du mois d'août 1847, p. 83); 3° la lettre de M. Vattier de Bourville (cahier du mois de septembre 1848, p. 172 et suiv.). On trouvera ces trois documents réunis dans le *Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. XVI, 1re partie, p. 54 et suiv.

[3] Voyez, 1° Gesenius, *Scripturæ linguæque phœniciæ monumenta quotquot supersunt,* Leipsig, 1837, p. 183 et 455; 2° *Revue archéologique,* année 1845, p. 489; 3° *Journal asiatique,* du mois de mai 1847, p. 455 (note de M. A. Judas sur l'alphabet tifinag avec une lettre écrite en arabe par un Berber, et la traduction de cette lettre par le rédacteur de ce rapport); 4° *Journal asiatique,* du mois de mars 1849, p. 247 (Mémoire de M. de Saulcy sur l'alphabet tifinag).

plades berbères de l'Afrique chez lesquelles les Arabes ne sont point parvenus à effacer les dernières traces de la civilisation indigène; 2° que cette même écriture est une continuation plus ou moins fidèle de l'écriture employée jadis sur les bords de la mer Méditerranée, chez les Libyens, les Gétules et les Numides. On a pu y voir encore une nouvelle preuve de l'identité du berber avec l'ancien libyque [1].

« En ce moment, grâce à l'extension de la domination française en Algérie du côté du sud, et grâce à l'impulsion qui a été donnée par le Gouvernement à toutes les branches du service local, les études qui tiennent à la philologie et à la géographie en général sont suivies, dans nos possessions d'Afrique, avec plus d'ardeur que jamais. Parmi les personnes qui montrent le plus de zèle, on remarque des militaires, qui, initiés de bonne heure aux spéculations de la science, sont en état de manier à la fois et la plume et l'épée. M. le baron de Slane, interprète principal de l'armée d'Afrique, met la dernière main à sa traduction de l'Histoire arabe des Berbers, par Ibn-Khaldoun, et, en même temps, il travaille à un tableau des origines des Berbers, considérés sous les rapports ethnographique, philologique et historique. D'un autre côté, un capitaine du génie, M. Hanoteau, attaché au bureau arabe d'Alger, rédige une grammaire du langage des populations du Djurdjura, au sud-est d'Alger, et M. le colonel de Neveu, chef du bureau politique des affaires arabes de la province d'Alger, rassemble les éléments d'un vocabulaire touarig.

« Mais les travaux entrepris jusqu'ici ont eu le défaut d'être partiels, et de n'envisager la question que sous une de ses faces. S'il y a eu des philologues qui ont essayé d'aborder le

[1] M. Judas a publié un ouvrage spécial intitulé : *Étude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue libyque.* Paris, 1847, in-4°, avec planches.

sujet dans son ensemble, ils paraissent l'avoir fait d'une manière prématurée, et avant qu'ils eussent à leur disposition tous les éléments indispensables. Plusieurs dialectes berbers n'ont pas encore passé sous le contrôle d'un examen critique; d'autres ont été exposés d'une manière incomplète et même inexacte. Souvent un voyageur n'entend pas bien ce qu'on lui dit; quelquefois le mot qu'on lui donne pour l'équivalent d'un autre mot ne signifie pas tout à fait la même chose. Enfin il a dû arriver plus d'une fois qu'un homme d'ailleurs consciencieux, en étudiant les mots et les formes d'un dialecte, y a fait entrer, sans s'en rendre bien compte, les mots et les formes d'un autre dialecte.

« Une grande tâche a été entreprise par M. Ch. V. Geslin, ancien élève de l'École vétérinaire d'Alfort, et maintenant employé au bureau arabe de Laghouat, ville située au midi d'Alger, à une distance de plus de cent lieues : c'est le tableau des dialectes du nord-ouest de l'Afrique, depuis les régences de Tunis et de Tripoli jusqu'à l'océan Atlantique, depuis la Méditerranée jusqu'au pays des nègres. M. Geslin ne s'est pas borné aux dialectes berbers; il a embrassé, dans son travail, les idiomes des peuplades voisines, qui, bien que n'appartenant pas à la race berbère, en ont subi plus ou moins l'influence.

« M. Geslin fut envoyé il y a quelques années en Afrique pour diriger le haras de Laghouat. A l'instruction spéciale qu'il a reçue en France, il joint la connaissance de la minéralogie et de la botanique; c'est, du reste, un homme dans la force de l'âge et plein d'ardeur pour le travail. A son arrivée dans le pays, il se livra à l'étude de l'arabe, afin de se mettre en rapport direct avec les hommes lettrés indigènes, qui tous sont familiarisés avec la langue du Coran. En effet, le langage des anciens nomades de l'Arabie, dont ni les Grecs ni les

Romains ne soupçonnèrent jamais les futures destinées, est devenu la langue commune de la plus grande partie du continent africain, et son usage, bien loin de s'arrêter, semble s'étendre plus que jamais. La langue arabe est la compagne inséparable de la religion musulmane, et l'islamisme s'avance de plus en plus vers le sud, sur toute la largeur de l'Afrique, depuis la Sénégambie jusque dans le Zanguebar. On dirait que l'esprit du mahométisme veut reconquérir de ce côté ce qu'il perd chaque jour dans les pays placés en face de la civilisation européenne. La connaissance de l'arabe permit à M. Geslin de nouer des relations avec les hommes de l'intérieur du continent qui viennent à Laghouat, les uns pour leurs opérations de commerce, quelques-uns pour aller s'embarquer à Alger, et se rendre de là en Égypte, afin de faire le pèlerinage de la Mecque, le plus grand nombre pour servir comme soldats ou comme domestiques.

« Voilà comment M. Geslin fut amené à faire de la philologie son occupation principale. Il fut favorisé, dans ses efforts, par M. le colonel du Barrail, commandant supérieur de la province de Laghouat, et qui lui-même n'est pas étranger aux recherches scientifiques. Non-seulement M. Geslin trouva auprès de l'administration locale des facilités particulières, mais il obtint d'accompagner le commandant dans les expéditions que celui-ci entreprenait pour le service de la France. Ce fut ainsi qu'il put explorer les oasis de Touggourt, de Souf, etc. Ses investigations s'étendirent jusqu'au delà des limites du pays des Touarigs. Il se procura des renseignements sur les Tibbous, qui habitent à l'orient du pays des Touarigs, et qui, issus d'une race différente, sont presque toujours en guerre avec eux. A l'aide d'un domestique de M. du Barrail et d'un autre indigène, qu'il contrôlait l'un par l'autre, il put aussi étudier la langue

des Haoussa, qui est usitée sur une grande partie des bords du Niger. Il put même recueillir un vocabulaire des mots de la langue parlée par les nègres du Bornou, à l'occident du lac de Tchad.

« L'été dernier, M. Geslin adressa à M. le gouverneur général de l'Algérie les résultats de ses recherches et les fruits de ses méditations; le tout formait quinze cahiers plus ou moins considérables. Ces cahiers furent envoyés par M. le gouverneur général à M. le maréchal ministre de la guerre, qui a cru devoir les soumettre à l'examen de l'Académie. Les cahiers que l'Académie a reçus ne sont qu'au nombre de neuf; les autres ont été retenus par l'auteur, qui, apparemment, avait quelque chose à y ajouter. Cette circonstance aurait mis la commission nommée par l'Académie hors d'état d'émettre une opinion parfaitement motivée, si les cahiers qui ont été placés sous ses yeux n'avaient été accompagnés d'un rapport de M. de Slane, rédigé d'après l'ensemble du travail. Le rapport de M. de Slane est satisfaisant, et a suppléé aux documents qui manquaient à la commission.

« Voici l'indication des matières dont se compose l'envoi de M. Geslin, et qui forment l'objet d'autant de traités différents :

« 1° Grammaire du dialecte parlé par les At-Ferah, tribu berbère qui habite auprès de la ville de Miliana, au sud-ouest d'Alger;

« 2° Dictionnaire du dialecte des At-Ferah ;

« 3° Tableau des origines et des mœurs des Berbers Mozabites;

« 4° Vocabulaire français-mozabite;

« 5° Description de la région habitée par les Touarigs; notice des diverses tribus touarigs, avec l'indication de la con-

trée occupée par chacune d'elles; mœurs et usages de ce peuple;

« 6° Essai de grammaire du dialecte touarig de la province d'Agadez;

« 7° Échantillon de la littérature touarig; quelques contes, quelques chansons, quelques prières;

« 8° Quatre vocabulaires touarigs, pour autant de dialectes différents;

« 9° Analyse grammaticale d'un certain nombre de mots touarigs;

« 10° Un court chapitre sur les Tibbous;

« 11° Une grammaire et un vocabulaire haoussa;

« 12° Un vocabulaire bornou.

« On voit que la plus grande partie de ces morceaux a trait au peuple et au langage des Touarigs; c'est, en effet, la portion du sujet qui laissait le plus à désirer sous le point de vue de la science, et qui, au point de vue de la politique française, réclamait les plus prompts renseignements. M. Geslin s'accorde avec les auteurs de relations de voyage sur le caractère moral des Berbers et sur celui des Touarigs en particulier. Sans doute on remarque parmi eux des hommes vicieux, et qui ne reculent devant aucune mauvaise action; mais la masse est honorable et susceptible d'élévation dans les idées. Ce qui a frappé le plus M. Geslin, c'est que les Touarigs paraissent avoir le sentiment de la place égale que les hommes, en général, occupent devant Dieu, et de la sympathie que nous devons tous professer les uns pour les autres, à quelque nation que nous appartenions. Ce sentiment perce dans les prières qu'ils adressent au ciel, et M. Geslin ne connaît pas d'autre manière d'expliquer un fait si inattendu, qu'en disant qu'à une certaine époque le christianisme fit sentir sa bienfaisante influence

jusque dans ces régions si peu accessibles. En effet combien de contrées, en Afrique et ailleurs, où domine aujourd'hui la loi de Mahomet, et où l'on remarque encore des restes d'églises et d'autres vestiges de la loi chrétienne!

« Quelques-uns des sujets qui ont été traités par M. Geslin se rapportent à des populations qui n'ont pas un intérêt direct pour la France; tels sont les cahiers consacrés aux Tibbous, aux Haoussa et aux habitants du Bornou.

« M. Geslin n'a voulu laisser échapper aucune occasion d'accroître la masse de ses connaissances. D'ailleurs, il est parti de l'idée qu'à mesure que nos communications avec l'intérieur du continent africain s'étendront, nous aurons à établir des relations avec ces diverses peuplades. Par exemple, le haoussa se parle dans une grande partie du pays des nègres, depuis Tombouctou jusqu'à Bornou, et il est devenu la langue commerciale de toutes les contrées voisines. On peut ajouter que la connaissance de ces idiomes n'est pas sans intérêt pour l'étude des dialectes berbers eux-mêmes. Suivant M. Geslin, il résulte des faits recueillis jusqu'ici, que la langue berbère ne finit pas entièrement avec le pays des Touarigs, du côté du sud, mais que son influence se continue au delà, jusqu'à ce que la grande distance en fasse disparaître les dernières traces. Mais ces recherches successives étendent le champ d'une manière démesurée. Un inconvénient grave, c'est que les observations de la nature de celles de M. Geslin gagneraient beaucoup à être vérifiées et contrôlées sur les lieux mêmes; or comment se porter chez un si grand nombre de nations, surtout chez des nations aussi lointaines?

« Les traités rédigés par M. Geslin ne sont pas tous dans un état parfaitement satisfaisant; quelques-uns paraissent susceptibles d'être remaniés. Il reste d'ailleurs certains dialectes

berbers qui ne se sont pas encore offerts à son attention; mais il faut voir ici la pensée qui a dirigé l'auteur et la manière dont elle a été mise à exécution. Or la pensée est sérieuse, et les imperfections de détail qui se sont révélées dans l'exécution n'en détruisent pas les avantages. Étudier chaque dialecte en particulier, abstraction faite des dialectes parlés ailleurs; rassembler tous les mots usités dans un pays au moment où l'on tient la plume; marquer les diverses formes sous lesquelles chaque terme se présente; reproduire ensuite ces mots dans des phrases empruntées au langage vivant, et enfin tracer le tableau des phases par lesquelles ces expressions sont susceptibles de passer, avec l'indication des règles qui président à chacune de ces opérations, voilà certes une entreprise laborieuse et qui peut être féconde en résultats.

« Depuis les commencements du siècle, les savants d'Europe qui ont essayé de débrouiller les origines berbères se sont, en général, trop pressés de conclure du particulier au général; quelquefois une forme isolée, une forme qui n'était pas même d'une parfaite exactitude, a suffi pour faire trancher les difficultés les plus ardues, pour établir des affinités entre des peuples et des idiomes qui n'ont jamais rien eu de commun, ou bien pour séparer des choses qui étaient faites pour rester ensemble. Il est à désirer que M. Geslin ne se hâte pas trop de tirer les dernières conséquences des faits qu'il a rassemblés[1].

[1] Le champ que M. Geslin a entrepris d'exploiter est indépendant de celui qui fait l'objet d'un volume grand in-folio, lequel a été publié à Londres en 1854, sous le titre de *Polyglotta africana, a comparative vocabulary of nearly three hundred words and phrases, in more than one hundred distinct african languages,* avec une introduction où se trouvent consignés des renseignements géographiques intéressants, notamment une collection d'itinéraires, et avec une carte de M. Auguste Petermann, indiquant l'emplacement des peuples qui parlent les langues mention-

« La philologie berbère n'est pas à beaucoup près aussi avancée que celle de certaines familles de langues. Qui ne connaît le grand ouvrage de M. Bopp sur la grammaire comparée des langues indo-européennes, celui de Jacob Grimm sur les dialectes germaniques, et celui de feu Raynouard sur les idiomes néo-latins ? Le moment n'est pas encore venu de mettre à exécution un plan du même genre pour les idiomes africains. Il se prépare en Angleterre, en Allemagne et ailleurs, des grammaires et des vocabulaires sur un ou plusieurs des dialectes qui ont été l'objet des recherches de M. Geslin; il y a plus : on a vu qu'en Algérie même des Français se livraient à des études analogues. Avec l'impulsion donnée, il y a lieu d'espérer que, d'ici à un petit nombre d'années, le sujet, dans son ensemble, aura reçu une lumière nouvelle; mais, pour le moment, M. Geslin fera mieux de se borner à publier les faits tels qu'ils se seront présentés à lui, en dehors des théories qui se sont déjà fait jour, et de celles qui ne peuvent manquer de se produire; sauf à lui à revenir plus

nées dans le recueil. Cet ouvrage, consacré spécialement à la race nègre, commence à peu près là où finit le champ exploité par M. Geslin, c'est-à-dire au tropique du Cancer, et se termine au tropique du Capricorne. L'auteur est un membre de la société des missionnaires protestants, le révérend Sigismond W. Koelle, qui a exercé pendant plusieurs années son ministère dans les provinces les plus chaudes du continent africain. La même année, M. Koelle a publié trois volumes in-8°, à savoir : 1° une grammaire du langage des nègres kanuri établis dans le royaume du Bornou, au midi du lac de Tchad, (*Grammar of the Bornu or Kanuri language*); 2° un recueil consacré à la littérature kanuri, sous le titre de *African native literature*, et renfermant des proverbes, des contes, des fables et des fragments historiques; 3° une grammaire du langage vei, lequel est parlé sur les bords de l'océan Atlantique, aux environs de la colonie de Sierra-Leone; le titre est *Outlines of a grammar of the vei language*, avec un vocabulaire vei-anglais. La même année, M. Norris, qui n'a pas été étranger aux publications précédentes, a fait imprimer à Londres une grammaire du langage des tribus foulah, qui habitent aux environs du lac de Tchad. Cette grammaire, composée par le révérend Macbrair, a été enrichie de quelques additions par l'éditeur.

tard sur le même sujet et à communiquer au public ses vues particulières. Il est également préférable que M. Geslin sorte le moins possible du vaste champ qu'offre la philologie berbère, champ pour lequel sa position personnelle le sert de la manière la plus heureuse.

« Rien n'indique, dans les cahiers qui ont passé sous les yeux de la commission, que M. Geslin ait découvert, dans les lieux qu'il a explorés, les moindres vestiges d'inscriptions antiques, notamment des inscriptions libyques. Il ne paraît pas non plus avoir eu connaissance, par voie indirecte, soit d'inscriptions antiques, soit d'objets modernes quelconques chargés de ces caractères touarigs qu'on appelle *tifinag*. La commission renvoie à cet égard M. Geslin aux instructions qui furent rédigées en 1847, par M. Jomard, au nom de l'Académie, pour le voyage de M. Prax, instructions qui ont conservé toute leur utilité.

« Il reste un point à éclaircir : la langue arabe a joué un grand rôle dans les recherches qui ont été entreprises par M. Geslin; c'est par l'arabe qu'il s'est mis en rapport avec les indigènes, tant avec ceux du centre de l'Afrique qu'avec ceux de l'Algérie; c'est en arabe que lui ont été communiqués les divers renseignements qu'il a rassemblés sur les dialectes berbers et les autres idiomes africains. Dans les cahiers qui ont été soumis à l'examen de la commission, les contes, les prières, et en général tous les mots indigènes qui reviennent sous la plume de M. Geslin, sont transcrits en caractères français : la chose ne pouvait pas être autrement. Nous avons dit que les Berbers avaient une écriture particulière à leur usage; mais cette écriture est d'une application peu fréquente; d'ailleurs, elle paraît varier suivant les pays : c'est l'alphabet arabe qui sert d'alphabet commun.

« Mais M. Geslin ne s'est pas borné aux transcriptions en caractères français : il y a joint ordinairement une transcription arabe, et même quelquefois une version dans la langue de Mahomet. Ainsi l'arabe occupe une place considérable dans les cahiers de M. Geslin. Probablement la pensée de M. Geslin aura été de conserver par devers lui la forme même dans laquelle les renseignements qu'il a reçus des indigènes lui étaient parvenus : c'était afin d'avoir toujours sous la main un moyen de contrôle pour son propre travail. En effet, comme il le dit lui-même quelque part, l'écriture arabe est peu commode pour une transcription quelconque. En arabe, on ne marque pas les voyelles, et les consonnes sont loin de suffire pour exprimer tous les genres d'articulations. A l'égard des versions arabes, elles sont rédigées dans le patois qui a cours dans l'intérieur de l'Afrique, patois où rien ne rappelle la régularité qui distingue le style du Coran.

« La reproduction entière des transcriptions et des versions arabes occuperait une place qui paraît pouvoir être mieux employée; mais un court échantillon du patois arabe de l'intérieur de l'Afrique pourrait avoir son utilité; de plus, il est des circonstances où une transcription arabe est loin d'être indifférente, par exemple dans les vocabulaires et les dictionnaires.

« L'influence de la langue arabe sur les dialectes berbers a varié suivant les contrées; cela a dépendu du plus ou moins d'action exercé par les croyances de l'islamisme et la politique des gouvernements; mais probablement il n'y a aucun dialecte berber qui n'ait subi quelque altération. Souvent un mot berber est remplacé par un mot arabe; quelquefois le mot berber reçoit seulement une modification, de manière à se rapprocher de la langue des vainqueurs. Dans ces sortes

de cas, il est parfois très-difficile de reconnaître la présence de l'arabe. En effet, depuis la conquête de l'Algérie par la France, quelques Européens, par une idée singulière, ont mis en usage, pour certaines lettres de l'alphabet arabe, un mode de transcription différent de celui qui avait été employé jusqu'à présent. Il est résulté de là que plusieurs dénominations arabes, qui nous étaient devenues familières, ne sont plus reconnaissables quand elles nous arrivent d'Afrique. Par exemple, l'oasis de Ghat, dont il a été parlé plus haut, est appelée *Raat,* et l'oasis de Ghadamès, l'antique *Cydamus,* est devenue *Radamès.* En pareil cas, c'est l'écriture arabe qui, pour les personnes compétentes, dissipe le plus sûrement toutes les incertitudes.

« En résumé, la commission est d'avis que M. Geslin, en se chargeant d'une si vaste tâche, a fait preuve de zèle et d'intelligence, et qu'il mérite d'être encouragé. Il a à relever successivement les mots des dialectes berbers qui ont jusqu'ici échappé à ses recherches; il a, autant que possible, à vérifier et contrôler sur les lieux mêmes les notes qu'il aura recueillies de seconde main. A cet égard, la commission s'en rapporte à l'esprit libéral du Gouvernement et au zèle éclairé dont M. le maréchal ministre de la guerre donne chaque jour des preuves[1]. »

Examen des aspirants à l'École française d'Athènes.

Rapport fait à l'Académie, dans sa séance du 10 octobre 1856, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, sur les résultats de l'examen des aspirants à cette école. (MM. Hase, Ph. Le Bas, Wallon, Brunet de Presle, commissaires; Guigniaut, rapporteur.)

[1] Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis la rédaction de ce rapport, que M. Geslin mourait sans avoir pu mettre la dernière main à son travail.

« La commission, convoquée sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, s'est réunie au secrétariat de l'Institut, afin de procéder à l'examen des aspirants à l'École française d'Athènes, prescrit par le décret du 7 août 1850.

« Trois candidats seulement se sont présentés pour concourir aux trois places déclarées vacantes par l'arrêté de M. le ministre du mois d'août 1856. Ce sont MM. Gaultier de Claubry, Hinstin et Thenon, les deux premiers licenciés ès lettres, élèves sortants de l'École normale supérieure, le troisième licencié et professeur d'humanités, ancien élève de la même école.

« M. Gaultier, appelé le premier, a été d'abord interrogé sur les auteurs grecs anciens; il a expliqué assez bien un passage de Sophocle, plus faiblement un passage de Strabon, et il a répondu plus faiblement encore aux questions géographiques qui lui ont été adressées à ce sujet. Pour le grec moderne, il a expliqué avec quelque facilité un passage de Mélétius; en épigraphie, en archéologie, ses connaissances ont paru insuffisantes. En histoire, il a répondu passablement; en géographie de la Grèce, médiocrement. Au total, cet examen a été jugé faible, quoique le candidat puisse donner des espérances pour l'avenir, quand ses études seront plus mûries et plus sûres.

« M. Hinstin, appelé ensuite, a bien expliqué deux passages de Sophocle et de Thucydide, bien aussi un des chants grecs modernes recueillis par Fauriel, et il a fait preuve d'une certaine connaissance du romaïque et d'une habitude déjà exercée d'entendre et de parler cette langue. En paléographie, en épigraphie, en archéologie, il possède, à un certain degré, les notions élémentaires et fondamentales de chacune de ces sciences; en histoire et en géographie, il a répondu suffisamment aux questions qui lui ont été faites. Son examen a été jugé satisfai-

sant, et l'impression générale que nous nous sommes formée de l'esprit et des études de ce candidat est favorable.

« M. Thenon a été interrogé en dernier lieu, et ses épreuves, sous tous les rapports, ont été jugées supérieures à celles des deux candidats qui précèdent. Il a expliqué avec facilité et précision les passages demandés de Sophocle et de Pausanias, et, à l'occasion de ce dernier auteur, il a fait preuve d'une connaissance positive et détaillée de la topographie de l'Attique. En grec moderne, les textes lui sont familiers, et la conversation n'a plus pour lui de lenteurs ni d'embarras. Il possède des notions variées de paléographie, quelques éléments d'épigraphie, et, dans l'histoire de l'art grec, des connaissances plus étendues qu'aucun des aspirants qui aient jusqu'ici comparu devant la commission. Pour l'histoire, il a répondu d'une manière satisfaisante sur la guerre du Péloponnèse, et il sait la géographie générale de la Grèce aussi bien que la topographie de l'Attique.

« En rapprochant et en comparant les résultats de ces différentes épreuves pour les trois candidats, la commission a trouvé qu'ils se classent, selon l'ordre de mérite, dans l'ordre précisément inverse de celui où ils ont été examinés, c'est-à-dire, M. Thenon, le premier et hors ligne; M. Hinstin, le second; M. Gaultier de Claubry, le troisième. M. Thenon, plus âgé, ayant plus d'expérience, est aussi plus formé de caractère et d'esprit que les deux autres; il sait bien ce qu'il sait et il sait déjà beaucoup; il réunit la fermeté, la gravité de la parole, à la solidité des connaissances. M. Hinstin ne manque ni d'intelligence, ni de préparation, et il est à la hauteur de l'École d'Athènes par son savoir actuel comme par les espérances qu'il donne pour l'avenir. Quant à M. Gaultier de Claubry, il est resté dans ses épreuves au-dessous de ce ni-

veau et paraît avoir besoin d'un complément d'études et d'un peu plus de maturité d'esprit pour y atteindre.

« La commission, en conséquence, a l'honneur de proposer à l'Académie de déclarer MM. Thenon et Hinstin, dans cet ordre, dignes d'obtenir le titre de membres de l'École française d'Athènes. »

Ces conclusions sont adoptées.

Examen d'une relation de M. Berbrugger sur le tombeau de la Chrétienne.

Rapport verbal fait à l'Académie, dans sa séance du 24 octobre 1856, par M. Hase, au sujet de la Notice sur deux explorations du tombeau de la Chrétienne en Algérie, par M. Berbrugger.

Il existe dans la partie occidentale de la Metidja, entre Cherchell et Alger, un monument remarquable par sa masse et par sa forme extraordinaire, que les Arabes appellent *Kobeur Roumia,* ou le tombeau de la Chrétienne. On sait que le nom de Ῥωμαῖος, qui avait désigné d'abord les citoyens de Rome, s'étendit, à dater du Bas-Empire, aux sujets grecs des empereurs de Constantinople, tandis que le nom d'*Hellènes* fut laissé aux païens. De là l'usage chez les musulmans d'appeler *Roumi* les chrétiens en général.

Lorsque, en 1839, M. le rapporteur lui-même fut chargé, avec M. Raoul-Rochette, de rédiger des instructions pour la commission archéologique de l'Algérie, ils recommandèrent, d'une façon toute particulière à l'attention et aux recherches des savants, ce monument singulier dont on n'avait pu deviner ni l'origine, ni le plan et la construction, ni la destination véritable.

L'insuffisance des moyens et les circonstances contraires ne permirent point alors de suivre ce dessein.

M. Berbrugger l'a repris pour son propre compte et l'a

poussé, sinon tout à fait à bonne fin, du moins fort avant dans la voie qui doit y conduire.

Une première exploration, vers les derniers jours de décembre 1855 et le commencement de janvier 1856, a eu pour résultat de déblayer la base du monument, dont une ceinture d'énormes pierres écroulées interdisait l'accès, d'en reconnaître la forme extérieure, de le mesurer approximativement. C'est une espèce de cône tronqué, de cinq mètres de haut et de trente mètres de large, reposant sur une assise circulaire; l'ensemble de l'édifice porte quarante-deux mètres de hauteur sur un diamètre de soixante.

Dans une seconde exploration de quinze jours, en mars et avril, M. Berbrugger se proposait un triple objet :

1° Découvrir l'entrée du monument;

2° Retrouver sa véritable forme architecturale;

3° Fixer à peu près la date de la construction.

Il était guidé dans cette étude par la comparaison avec un monument de figure semblable qui se trouve dans la province de Constantine et qu'on nomme *Medracen*, et par l'interprétation d'un passage de Pomponius Méla.

Le Medracen, selon l'opinion des gens du pays, fut consacré à une sépulture des rois, et la porte en est tournée vers l'orient.

Pomponius Méla, en décrivant la côte de Numidie, place au milieu Iol, célèbre par la demeure de Juba, et nommée ensuite par les Romains *Julia Cæsarea* (aujourd'hui Cherchell); il ajoute qu'en partant de cette ville et en marchant vers l'ouest, on rencontre la sépulture de la famille royale, près *Icosium* (Alger).

M. Berbrugger, du rapprochement des indications topographiques du géographe latin, de l'opinion des indigènes

sur le Medracen, et des rapports de conformité entre les deux monuments, a conclu avec vraisemblance que la sépulture des Juba se retrouve dans le Kobeur Roumia.

Le temps lui a manqué pour se frayer un passage jusqu'à la porte, qu'il cherchait sur le côté oriental, dans l'axe de l'édifice; mais il a pu s'éclairer sur le plan et les parties architecturales. Il a tiré des ruines plusieurs membres d'architecture qui fourniront des données certaines pour une restauration; des colonnes d'ordre ionique, mais présentant d'étranges déviations de cet ordre et des variétés bizarres; il a reconnu dans l'ensemble une disposition, non pas octogonale, comme on l'avait cru, mais à douze faces. Un détail peu important en apparence lui a révélé l'époque de la construction. Les énormes pierres dont se composait le revêtement, et qui ne sont plus que des amas de décombres, portent des signes d'appareillage en lettres de l'alphabet latin, tandis que derrière ce revêtement, sur les pierres du corps de l'édifice, de dimensions plus petites, sont marqués quelques signes d'un alphabet inconnu. Ainsi des ouvriers romains ont travaillé à ce tombeau des rois maures d'une province romaine; or ce tombeau existait, comme on l'a vu, du vivant de Pomponius Méla, vers l'an 43 de l'ère chrétienne. Le premier roi de Mauritanie, depuis la conquête des Romains et l'établissement des colonies romaines, fut Juba II, fils de Cléopâtre et d'Antoine, élevé à Rome, protégé par Auguste, qui lui fit épouser Cléopâtre Sélène, et le gratifia de ce royaume vers l'an 25 avant Jésus-Christ. C'est donc entre ces deux termes qu'il faut placer le temps de la construction du Kobeur Roumia, dont la forme appartient à un génie barbare et l'appareil extérieur à l'art romain.

Les pluies qui contrariaient les travailleurs, l'obligation

d'aller reprendre ses fonctions à la bibliothèque d'Alger, ont forcé M. Berbrugger d'arrêter là son entreprise; il espère la continuer et l'achever dans une troisième exploration, grâce à l'avance qu'il a déjà gagnée et au puissant secours dont il sera encore aidé, comme dans les deux premières, par M. le maréchal Randon, qui porte le plus vif et le plus intelligent intérêt aux investigations archéologiques des savants de l'Algérie.

Au mémoire de M. Berbrugger sont jointes des photographies qui représentent les différents états des ruines dans les phases successives des travaux.

M. le rapporteur termine en proposant d'adresser des remercîments à M. Berbrugger, et d'y ajouter un témoignage particulier de gratitude pour M. le maréchal Randon.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Dureau de la Malle rappelle, à l'occasion et à l'appui de ce rapport, qu'il a communiqué dans le temps à M. Raoul-Rochette une inscription relevée par le voyageur Bruce dans ce même lieu, laquelle portait, en caractères du siècle d'Auguste, Βασιλίδι Κλεοπατρᾷ.

TROISIÈME SECTION.

ACTES ACADÉMIQUES DU 1er JANVIER 1853 AU 31 DÉCEMBRE 1856.

---

§ 1er. RAPPORTS SEMESTRIELS DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS.

Premier semestre de l'année 1853. (Séance du 5 août.)

Messieurs, l'intérêt que vous avez bien voulu prendre au malheur qui m'a forcé d'interrompre quelque temps toute occupation administrative et littéraire vous disposera, je l'espère, à excuser le retard du compte que j'avais à vous rendre

des travaux de vos commissaires éditeurs et des autres publications de l'Académie pendant le semestre qui vient de s'écouler.

Je dois d'abord, pour expliquer et justifier la différence qu'on pourrait remarquer entre les progrès restreints durant cette dernière période et l'activité des précédentes, vous rappeler la résolution que la commission des travaux littéraires a prise, de concert avec le secrétaire perpétuel, à la fin de l'an 1852, et les motifs qui la lui ont fait prendre avec votre approbation.

Le mouvement des impressions durant les années antérieures avait de beaucoup dépassé la mesure des ressources que l'État met à votre disposition pour cette nature de dépenses; il a donc fallu tâcher de rétablir l'équilibre entre les unes et les autres, et de toute nécessité ralentir des publications qui ne demandaient qu'à avancer rapidement.

La sagesse de cette précaution est attestée par l'état actuel de nos finances, qui nous laissera, vers la fin de l'exercice, fort allégés, mais non tout à fait libérés d'engagements ultérieurs. Les anticipations d'une année sur l'autre, toujours inévitables quand il s'agit de livres en cours d'impression, tendront de plus en plus à se renfermer dans des limites normales.

Et d'ailleurs, à considérer seulement le nombre des ouvrages dont la continuation, d'un si grand intérêt pour les études historiques, est confiée à l'Académie, il n'y a pas besoin de longs calculs pour juger combien il lui est impossible de satisfaire pleinement à ses obligations scientifiques sans excéder ses moyens pécuniaires.

Outre le recueil de ses *Mémoires*, elle est chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, les *Notices et extraits des*

manuscrits de la Bibliothèque impériale et des autres bibliothèques, la collection des *Historiens de la France*, le *Recueil des chartes et diplômes* des rois de la première, de la deuxième et de la troisième race, jusqu'à Philippe-Auguste; celui des *Ordonnances*, les *Tables des chartes et diplômes imprimés*, puis un triple recueil des *Historiens* orientaux, grecs et occidentaux *des croisades;* de plus, elle encourage le zèle des *Savants étrangers*, en publiant un choix de leurs Mémoires, distribués en deux séries : l'une, des sujets d'érudition en tout genre, l'autre, des antiquités de la France. Enfin, pour l'utilité des hommes curieux de consulter des recueils qui traitent chacun de tant de matières diverses, elle y joint des tables alphabétiques, répertoires indispensables.

La commission des travaux littéraires a dû, en conséquence et jusqu'à nouvel ordre, pour rester fidèle aux règles de bonne administration qu'elle s'est posées, exercer une autorité modératrice plutôt que stimulante, sans qu'on cessât toutefois d'occuper les imprimeurs, et surtout sans que les travaux préparatoires des commissaires éditeurs demeurassent en souffrance; il y a eu même une avance considérable de copie toute préparée par quelques-uns et retenue par la commission. On pourra maintenant laisser courir l'impression plus librement.

Il me reste à dire ce qui s'est fait pendant le semestre, malgré ces entraves imposées par la prudence.

D'abord, vous avez publié deux volumes, savoir : 1° la deuxième partie du tome XIX de vos *Mémoires*, après laquelle il ne reste plus à donner, pour compléter les deux tomes de la section qui comprend les années 1848-1852, que la première partie du tome XVIII, réservée à l'Histoire de l'Académie pendant cette période : on va en commencer l'impression incessamment, et déjà l'on a imprimé vingt feuilles

de la seconde moitié du tome XX, le premier de la section qui suivra ; 2° le vingt-deuxième volume de l'*Histoire littéraire de la France,* le septième et non encore le dernier pour l'histoire du XIIIe siècle, dont la richesse en productions françaises par le langage, et non plus seulement par la patrie des écrivains, étend l'exposition historique au delà des proportions prévues par les premiers rédacteurs.

Le vingt et unième volume des *Historiens de la France* était déjà entièrement imprimé, il y a six mois, sauf les tables. Mais la rédaction de ces tables, surtout celle des noms géographiques, demande un soin extrême, beaucoup de recherches et de discussions, souvent aussi ardues que minutieuses; ceux qui ont participé à un tel labeur peuvent seuls en estimer les difficultés et les lenteurs nécessaires. Cependant il restait à faire le dépouillement de quarante-quatre feuilles de texte et la révision de soixante et seize pour l'*Index geographicus* et pour l'*Index rerum et personarum :* aujourd'hui le premier est achevé, en état d'être mis sous presse; mais on ne l'y mettra qu'après que la copie du second sera elle-même terminée, parce que ces deux *Index,* tant qu'on les rédige, se vérifient et se complètent l'un l'autre. L'impression ne commencera que vers la fin de cette année.

Les *Historiens occidentaux* et les *Historiens grecs des croisades* sont au même point qu'à la fin du dernier semestre.

Si le deuxième volume des auteurs occidentaux de ce même corps d'histoire n'a pas pris de notables accroissements, il ne faut l'imputer qu'aux circonstances, qui n'ont pas permis d'imprimer toute la copie que fournissaient les commissaires éditeurs. Ils pourraient, s'ils ne rencontrent pas d'obstacles indépendants de leur volonté, achever le volume dans le cours du premier semestre de l'année prochaine. Il y a dès à présent

quarante-trois cahiers ou quatre-vingt-six feuilles tirées; vingt-deux de plus qu'à la fin de l'autre semestre.

L'éditeur de la *Table des Chartes et diplômes* s'est trouvé arrêté par les mêmes causes qui ont arrêté les éditeurs de l'*Histoire des croisades.* Le nombre de feuilles, tant tirées qu'en composition, ne dépasse point trente-six.

La réunion des matériaux pour la *Collection des chartes et diplômes* s'est augmentée, pendant le semestre, de quatorze cent quarante pièces extraites de vingt-cinq cartulaires.

On a presque entièrement épuisé les sources des chartes et diplômes antérieurs au règne de Philippe-Auguste qui se trouvent à la Bibliothèque impériale. La série des cartulaires est maintenant complétement transcrite, et les personnes qui s'occupent, sous les ordres de l'Académie, de recueillir à la Bibliothèque impériale tous les documents qu'elle peut fournir pour la collection, n'ont plus, pour alimenter leur travail, qu'à rechercher les diplômes disséminés et comme perdus dans des manuscrits qui traitent de matières diverses, ou à vérifier si les grands recueils manuscrits de la Bibliothèque, principalement ceux de Baluze et de Doat, ne contiennent pas des documents qui manquent encore.

Le vénérable éditeur du *Supplément des ordonnances des rois de France,* dont nous regrettons si vivement la perte récente, poursuivait sa tâche avec une ardeur de volonté que l'âge et les infirmités ne pouvaient refroidir, mais qui n'était plus servie par la même puissance de facultés. Il demandait le tirage des dernières feuilles qu'il venait de corriger soigneusement, lorsqu'il a cessé en même temps de vivre et de travailler.

Votre commission des travaux littéraires se propose de vous faire un rapport sur l'état de l'impression, le plan suivi

jusqu'à ce jour, et les questions que la continuation pourrait susciter.

Le double recueil des *Notices et extraits des manuscrits* orientaux et des langues grecque, latine et autres, ne s'est point augmenté.

L'impression de la table des quatorze premiers volumes de ce recueil pour la partie orientale a été suspendue par une maladie grave de la personne chargée de la rédaction; les index orientaux sont composés en placard, et formeront dix à onze feuilles. Les tables en français de cette même partie orientale ne se feront pas attendre dès que le rédacteur aura repris son travail, ce qu'il fera prochainement, il m'en donne l'assurance.

Le double recueil des *Mémoires des savants étrangers* va s'accroître d'un demi-volume, première partie du tome III de la première série, sujets d'érudition; il y a dix-huit feuilles tirées, dix-huit autres prêtes à l'être de la première partie du tome IV de la même série, et trente-six, soit tirées, soit bonnes à tirer, du tome III, 1re partie, des *Antiquités nationales*.

En vous entretenant de l'état des diverses publications de l'Académie, je vous ai implicitement rendu compte des services rendus par la commission des travaux littéraires, ainsi que l'article 11 du règlement du 17 décembre me le prescrit. Il ne s'envoie pas une feuille de copie à l'imprimeur, il ne se fait point de tirage d'une feuille imprimée, sans qu'elle les ait vues et adoptées. Je dirai tout en un mot: la commission est un conseil de surveillance académique, vraiment académique par l'esprit et par les formes, dont les commissaires éditeurs n'ont qu'à se louer, et avec lequel votre secrétaire perpétuel est heureux de se trouver toujours d'accord.

NAUDET.

Second semestre de l'année 1853. (Séance du 13 janvier 1854.)

Messieurs, si les impressions des ouvrages de l'Académie ont dû être forcément ralenties pendant l'année qui vient de s'écouler, sans que toutefois les travaux préparatoires de recherches et de rédaction se soient arrêtés, j'ai aussi la satisfaction de vous annoncer que, par les mesures prudentes de la commission des travaux littéraires, l'équilibre entre les allocations annuelles et les dépenses est rétabli, et il se maintiendra, sauf un accroissement imprévu de publications, qui serait cause d'une anticipation de crédit, onéreuse pour notre budget, mais toute au profit de la science, et dont en somme le public n'aurait point à se plaindre.

Il a paru, à la fin du dernier semestre, un tome III des *Mémoires des savants étrangers, première série* (*Sujets divers d'érudition*).

Deux autres volumes, savoir: le quatrième de la même série et le troisième de la deuxième série (*Antiquités nationales*), auraient été mis au jour, si un surcroît de soins pour la révision des épreuves de quelques mémoires n'y avait fait obstacle; le délai n'ira pas au delà de deux ou trois semaines.

J'en dirai autant de la deuxième partie du tome XX des *Mémoires de l'Académie.*

Les *Tables des noms de lieux* et des *noms de personnes et de choses mémorables,* dont l'impression doit couronner et compléter le tome XXI des *Historiens de la France,* sont définitivement rédigées et presque entièrement revues. Elles vont être livrées à l'imprimerie, qui recevra sans interruption la copie jusqu'à parfait achèvement.

Dans le recueil des *Historiens des croisades,* la rédaction de la copie des auteurs occidentaux s'est avancée notablement: elle peut, dès à présent, fournir presque la matière du deuxième volume entier; l'impression a dépassé la 456e page.

Celle des *Historiens grecs et orientaux* est demeurée encore stationnaire, par des causes déjà marquées dans le rapport du semestre précédent.

Vous connaissez les raisons qui ont fait suspendre et ajourner le *Supplément des ordonnances des rois de France*, question sur laquelle vous vous en êtes remis à la sagesse et à la sollicitude de la commission des travaux littéraires.

Les *Tables des chartes et diplômes* ne se sont augmentées que de deux feuilles dans le cours du semestre; mais il s'est fait un remaniement considérable dans la rédaction de la copie déjà préparée, afin d'abréger les notices analytiques des pièces; d'où il s'ensuit une diminution dans le résultat apparent des études, en même temps qu'un accroissement d'indications scientifiques dans le futur contenu du même volume.

On en est toujours, en ce qui touche la *Collection des diplômes et chartes,* à l'opération de rassembler les documents; la collection s'est augmentée des copies de treize cent soixante et une pièces extraites des archives de trente et une abbayes ou chapitres, et de divers cartulaires ecclésiastiques ou civils.

Les *Notices et extraits des manuscrits* n'ont point reçu d'additions.

Il y a trois volumes ou demi-tomes imprimés de la partie orientale, les seizième, dix-septième et dix-huitième, contenant le texte des *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun, et qui pourraient avoir paru déjà depuis quelques années, si le savant éditeur ne tenait à ce que leur publication concordât avec celle des volumes qui contiendront la traduction des *Prolégomènes* et la vie d'*Ebn-Khaldoun,* d'après lui-même et d'après d'autres documents; la copie en est impatiemment attendue par l'imprimeur, autant que l'édition est désirée par tous les orientalistes de l'Europe.

La *Table* de la partie occidentale des quatorze premiers

volumes des *Notices et extraits des manuscrits* est terminée depuis longtemps; mais il y a plus d'un an que la partie orientale s'est arrêtée, par suite de diverses maladies de la personne qui a été chargée du travail; on n'a que cinq feuilles tirées et trois en épreuves chez l'auteur.

La *Table* de la seconde série de vos *Mémoires* pour les tomes XII à XXI a été commencée dans le cours du semestre et se poursuit activement; le dépouillement du tome XII est achevé, et celui du treizième approche de la fin.

La commission de l'*Histoire littéraire de la France,* qui a donné, l'an dernier, le vingt-deuxième volume, tient déjà prête la copie du vingt-troisième, et va la mettre sous presse incessamment.

L'article 11 du règlement supplémentaire du 17 décembre 1852 me prescrit de vous soumettre un exposé sommaire de ce qu'a fait la commission des travaux littéraires pendant le semestre passé. Une discussion récente, dans laquelle vous avez pu apprécier les lumières de la commission et son attachement à ses devoirs, par les explications de son très-habile rapporteur et de quelques-uns de ses membres, me dispense d'entrer dans de plus longs détails à ce sujet. Il me suffira de dire qu'elle a revu d'abord la copie et ensuite les épreuves de tout ce qui s'est imprimé, et que sa surveillance s'est continuellement exercée sur l'ordre et les résultats de publications déjà faites ou prochaines.

NAUDET.

Premier semestre de l'année 1854. (Séance du 14 juillet.)

L'Académie, dans le cours du semestre qui vient de s'écouler, a augmenté la somme de ses publications de trois volumes, savoir :

La deuxième partie du tome XX de ses *Mémoires;*

Le tome IV des *Mémoires des savants étrangers*, première série, sujets divers d'érudition;

Le tome III des *Mémoires sur les antiquités nationales*.

D'autres volumes ne tarderont pas à paraître.

Presque aussitôt après la distribution du tome XXII, la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, ayant préparé d'avance la copie du vingt-troisième, s'est mise à l'œuvre pour l'impression; elle a déjà dix feuilles en épreuves, et elle a fourni de la matière aux imprimeurs pour les quatorze suivantes.

Les tables du tome XXI du *Recueil des historiens de la France*, ce travail si utile, mais si difficile et si long quand on veut le pousser au degré désirable d'exactitude et de perfectionnement, sont prêtes en totalité pour être mises au jour; la *Table géographique* s'imprime; vingt placards sont déjà composés, plusieurs épreuves corrigées.

Les collections des *Historiens des croisades* n'ont pas reçu le même avancement en général:

1° Un nouveau surcroît de fonctions dans le haut enseignement des lettres a forcé l'illustre éditeur des *Auteurs grecs* à suspendre pour un temps le cours de l'impression, qu'il se propose de reprendre incessamment.

2° Des deux recueils de *Relations orientales*, l'un s'est arrêté, par la maladie du savant éditeur, à la cent vingt-deuxième feuille, l'autre a pris un accroissement d'environ seize feuilles, en tout, trente-deux.

3° La publication des *Écrivains occidentaux* se poursuit aussi activement que le permettent les occupations de l'Imprimerie impériale; le nombre des feuilles tirées ou bonnes à tirer s'est élevé de cent six à cent vingt; l'Imprimerie en a vingt-huit en composition ou en copie.

La partie orientale du tome XIX des *Notices et extraits des manuscrits,* contenant la traduction des *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun, demeure à la trente-deuxième feuille, commencée depuis deux ans; les trois volumes précédents, qui renferment le texte arabe des *Prolégomènes,* imprimés il y a déjà plusieurs années, sont retenus par un scrupule de l'illustre éditeur dans les magasins de l'imprimeur, au grand regret du monde savant; il est permis d'espérer que cette publication va reprendre son cours et se poursuivre avec activité.

Le demi-tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits,* qui se composera des papyrus recueillis et transcrits par Letronne, sera livré dans un très-bref délai à l'impression.

Il y a maintenant vingt-deux feuilles tirées ou bonnes à tirer, quatorze de plus qu'à la fin du semestre précédent, et dix en épreuves, pour le tome VII de la *Table des chartes et diplômes imprimés.*

Les recherches faites en divers cartulaires de la Bibiothèque impériale, sur des indications laissées par notre regrettable confrère M. Guérard; celles qu'on a faites aussi dans le fonds de l'abbaye de Saint-Denis, aux Archives de l'Empire; celles qu'on a poursuivies dans les archives du département de la Côte-d'Or, ont ajouté, pour le contingent du semestre, six cent quarante nouvelles pièces à la *Collection des chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe-Auguste.

La *Table* de la partie orientale des quatorze premiers tomes des *Notices et extraits des manuscrits,* en ce qui concerce les mots et les noms orientaux, touche à sa fin, longtemps différée par la maladie du rédacteur et par les difficultés très-compliquées de la matière. Il promet d'entreprendre immédiatement la portion française de cette table.

Le rédacteur de la *Table* de la seconde décade des *Mémoires*

de la compagnie a fait pendant ces six mois le dépouillement de la fin du tome XIII, du tome XIV tout entier et des cent quatre-vingts premières pages du XVe, toujours en méritant l'approbation de votre commission des travaux littéraires, qui elle-même n'a point cessé de surveiller, de diriger et de hâter le plus possible toutes les publications confiées par le Gouvernement aux soins de l'Académie.

Naudet.

Second semestre de l'année 1854. (Séance du 12 janvier 1855.)

Messieurs, vos publications se continuent toujours avec la même application et le même soin, quoiqu'elles ne fassent pas toutes également des progrès, selon le plus ou le moins de difficultés des recherches et de la rédaction, selon que la marche des impressions les seconde ou les délaisse, selon encore certaines circonstances particulières dans lesquelles se trouvent quelques-uns de vos commissaires éditeurs.

La première partie du tome XVIII de vos *Mémoires,* qui contiendra l'*Histoire* de la compagnie pendant les quatre années 1849-50-51-52, et qui sera le complément de la livraison des tomes XVIII et XIX, est plus d'à moitié imprimée; la copie est terminée, et passe, au fur et à mesure des besoins, dans les mains de l'imprimeur.

Des tomes XX et XXI, dont se formera la livraison suivante, la seconde partie du premier a déjà paru; la copie du second est soumise à l'examen de la commission de publication, et va être livrée à la presse.

Conformément à la coutume de donner une *table des matières* pour chaque décade des volumes de vos *Mémoires,* la table qui doit former le XXIIe tome de la nouvelle série est commencée depuis deux ans; le dépouillement sur cartes

des tomes XII, XIII, XIV, XV, était achevé avec autant d'intelligence que d'exactitude par le savant et modeste collaborateur[1] dont votre commission des travaux littéraires avait plusieurs fois approuvé l'ouvrage, et il venait de m'écrire, le 23 décembre dernier, qu'il était parvenu à la page 86 du tome XVI, lorsque la mort l'a tout à coup enlevé. Nous lui chercherons peut-être longtemps un successeur qui l'égale; nous n'en trouverons point qui le surpasse et le fasse oublier.

Le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France,* qui doit terminer les annales des lettres en France au XIIIe siècle, a quarante et une feuilles de tirées et huit en épreuves. Il paraît que la composition de celles qui suivront est retardée, en ce moment, par d'autres occupations urgentes de l'imprimerie. La copie entière du volume est prête depuis longtemps.

Pour les *Notices et extraits des manuscrits,* la traduction des *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun (première partie du tome XIX) est toujours impatiemment attendue par le monde savant et par l'imprimeur.

La seconde partie du XVIIIe volume, qui doit appartenir aux langues grecque et latine et néo-latines du moyen âge, a été réservée, par décision de votre commission des travaux littéraires, à la collection des papyrus grecs égyptiens du Louvre, que notre illustre confrère M. Letronne avait laissée inédite, inachevée, et en partie par fragments. Une révision discrète autant qu'habile a mis en ordre et constitué l'œuvre, transcriptions et commentaires, sans se permettre ni additions ni changements. L'impression va commencer sous la surveillance et par les soins de nos deux confrères qui ont préparé la copie.

La première partie de la *Table des quatorze premiers volumes*

[1] M. Longueville.

des Notices est imprimée depuis longtemps pour ce qui concerne les langues occidentales, tant anciennes que modernes; la partie des textes orientaux a marché beaucoup plus difficilement; elle a seize feuilles tirées, trois en épreuves.

Dans la *Collection des historiens des croisades,* la partie des auteurs occidentaux a pu seule avancer; la 120e feuille du tome II est tirée; vingt-deux autres encore ne tarderont pas à l'être.

L'impression des auteurs orientaux demeure en souffrance: l'un des éditeurs des deux recueils d'écrivains arabes a été invinciblement arrêté par une longue et douloureuse maladie, et le savant qui a commencé l'édition des auteurs grecs n'a pu leur réserver dans ce semestre une part de son temps, pris tout entier par ses divers enseignements dans nos grandes écoles et par ses nombreuses occupations littéraires, soit celles dont l'Académie profite indirectement, soit celles dont elle le charge elle-même.

Le tome VII de la *Table des chartes et diplômes des rois de France* en est à la 38e feuille tirée; ajoutez huit en épreuves.

De tous les travaux de l'Académie, celui dont les produits paraissent le moins au grand jour quant à présent n'est pas le moins activement poursuivi, ni avec le moins de persévérance : je veux parler de la *Collection des chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe-Auguste, dont on s'occupe uniquement jusqu'ici à recueillir les matériaux.

Durant le semestre qui vient de s'écouler, les cent quatre-vingt-dix-huit derniers volumes de la collection Doat, à la Bibliothèque impériale, ont été dépouillés, et l'on en a extrait mille soixante et onze pièces; en outre, deux cartulaires (abbayes de Saint-Ived de Braine et de Soucillanges) en ont fourni à peu près neuf cents.

Aux Archives de l'Empire, cent deux pièces transcrites de trois cartulaires (églises de Sainte-Opportune de Paris et de Notre-Dame d'Hyères, et abbaye de Saint-Corneille de Compiègne);

Aux archives d'Eure-et-Loir, deux cent trente-sept documents, presque tous des XIe et XIIe siècles, plusieurs du IXe et du Xe;

Enfin des analyses très-détaillées de soixante et quinze pièces des années 892 à 1170, dues à un *Inventaire analytique* (manuscrit) *des chartes antérieures au XIIIe siècle qui se trouvent dans quelques-uns des fonds conservés aux archives départementales du Puy-de-Dôme.*

Maintenant un des principaux objets auxquels s'appliquent les efforts des éditeurs et de leurs collaborateurs, sans se détourner des recherches ordinaires, c'est de préparer par une révision définitive, soit sur les meilleures et les plus savantes éditions, soit sur les originaux répandus en différents lieux de la France, la copie bonne pour l'impression des diplômes relatifs au règne de Charlemagne, qui, avec ceux de Pepin, feront un juste volume.

Le tome XXI du *Recueil des historiens de France* est prêt à paraître dès que l'impression des *tables* sera finie. L'index *géographique* est achevé; les éditeurs ont poussé jusqu'à la lettre G l'index des *faits et des noms.* La copie entière a subi la dernière révision d'auteur. En somme, ce volume a aujourd'hui deux cent dix-huit feuilles tirées et six en épreuves, vingt de plus qu'à la fin du précédent semestre. On sait combien la correction de pareilles épreuves exige d'attention minutieuse, et qu'ici une lenteur diligente est la condition indispensable d'un travail qu'on veut rendre, autant que faire se peut, irréprochable.

Pour ne rien omettre, je dois ajouter que le *Recueil des mémoires présentés par divers savants* (première série, sujets divers d'érudition) va s'augmenter d'un cinquième volume, dont quinze feuilles sont bonnes à tirer ou en épreuves.

L'activité de votre commission des travaux littéraires ne s'est donc point ralentie pendant le cours du second semestre de 1854.

NAUDET.

Premier semestre de l'année 1855. (Séance du 13 juillet.)

Messieurs, votre commission des travaux littéraires a exercé, comme de coutume, pendant le semestre qui vient de s'écouler, son active et utile surveillance sur les diverses publications de l'Académie, et elle a eu lieu de constater, en le secondant, l'avancement de quelques-unes des plus importantes.

La première partie du tome XVIII de vos *Mémoires*, contenant l'histoire de la Compagnie pendant les années 1849 à 1852 inclusivement, et qui formera le complément de la livraison des tomes XVIII et XIX de la nouvelle série, est imprimée presque en totalité; il ne reste plus à faire que la révision des deux dernières feuilles.

De la livraison suivante, la seconde partie du tome XX a été donnée au public l'année dernière; l'impressien du tome XXI est commencée.

Dans la séance du 18 mai, j'ai déposé sur le bureau le premier exemplaire du XXIe volume des *Historiens de la France*, digne continuation du recueil commencé par D. Bouquet et les Bénédictins. Ce volume contient, 1° les extraits de trente-sept chroniques, la plupart inédites, les dix-sept premières devant servir « à rectifier les œuvres de Guillaume de Nangis et la portion des Chroniques de Saint-Denis qui les accom-

pagne; » 2° un grand nombre de comptes des recettes et dépenses de l'hôtel du roi sous le règne de saint Louis, fort instructifs en ce qui concerne l'état des finances publiques de la France; 3° un recueil des dates de lieux et de temps inscrites sur les chartes royales depuis le commencement du règne de saint Louis jusqu'à la mort de Charles le Bel (1226-1328), documents précieux pour la chronologie et pour l'histoire. Ces divers articles, avec les notices préliminaires de chacun et les notes, remplissent 820 pages.

Une préface de 82 pages, dans laquelle on trouve un éloge de M. Daunou, une *Dissertation* sur les dépenses et recettes ordinaires de saint Louis, et une *Note* sur la monnaie tournois et la monnaie parisis, ajoutent un grand prix à cette publication, terminée et parfaitement complétée par quatre tables, 1° des noms géographiques; 2° des noms des personnes et des faits; 3° des noms étrangers et de ceux qui appartiennent à la basse latinité; 4° des mots de la langue vulgaire : en tout 153 pages.

L'*Histoire littéraire de la France* touche à la fin d'une de ses plus fécondes époques, savoir : les XIIe et XIIIe siècles. Les œuvres de la langue nationale avaient commencé à faire disparaître les écrits en langue latine dans le XXIIe volume, et ils continuent de même dans le XXIIIe, dont trente-trois feuilles viennent encore d'être imprimées, et qui atteint aujourd'hui la 704e page. La copie entière a été remise depuis longtemps à l'imprimeur; le volume ne peut manquer de paraître dans les premiers mois de l'année prochaine.

Le compte que je rendais, dans mes précédents rapports, de la situation du recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, pour ce qui appartient à la série orientale, serait encore le même aujourd'hui, si je n'avais à ajouter seulement que le savant traducteur des *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun donne l'es-

pérance que, n'étant plus retenu par les mêmes empêchements, il va reprendre, « avec un peu d'activité, » les travaux qui lui sont confiés par l'Académie.

Je suis heureux de vous annoncer que, pour la série ouverte aux manuscrits des langues d'Occident (grecque, latine et modernes), la collection des papyrus égyptiens du Louvre, que notre savant et regrettable confrère Letronne avait rassemblés, transcrits et expliqués en partie, est rentrée en voie de publication par les soins d'un excellent helléniste, notre confrère, aidé des conseils de deux illustres vétérans de cette Académie, membres de la commission des travaux littéraires. La planche 18e des *fac-simile* est en épreuve, et la 19e dessinée; la copie du texte, des traductions, commentaires et annotations, a été mise en ordre et corrigée avec habileté, autant qu'avec une réserve respectueuse pour la rédaction de l'auteur, et sans addition étrangère, même dans les parties inachevées. Cette collection formera le second volume du tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits*.

La double série *orientale* et la série *grecque* des *Historiens des croisades* ont souffert encore des mêmes obstacles dont j'avais le regret de vous instruire dans les rapports précédents. Les éditeurs se proposent de faire leurs efforts pour réparer ce ralentissement involontaire.

Ceux des *Historiens occidentaux* se plaignent de n'être pas secondés par l'imprimerie. Le nombre des feuilles tirées s'est accru de deux seulement; ils en ont rendu vingt-deux bonnes à tirer depuis trois mois. Le second volume de cette série est parvenu ainsi, en épreuves définitivement revues, à la 142e feuille, 568 pages.

Le tiers de la copie du volume suivant est déjà prêt.

Le tome VII de la *Table des chartes et diplômes* s'est aug-

menté de seize feuilles tirées ou bonnes à l'être, et de huit autres en épreuves. On a terminé à peu près la copie du reste.

Un des ouvrages qui se poursuivent le plus activement depuis plusieurs années, sans se produire encore au grand jour, est le *Recueil des chartes et diplômes* des rois carlovingiens et de ceux de la troisième race antérieurs au règne de Philippe-Auguste.

On a copié, pendant le semestre, soit à la Bibliothèque (collection Doat), soit aux Archives de l'Empire (layettes du trésor des chartes et différents cartulaires), soit aux archives du département d'Eure-et-Loir, quinze cent quatre-vingt-seize pièces.

Un dépouillement de diverses bibliographies et des catalogues de l'Institut a fourni une liste de cent trois ouvrages modernes, que n'indique point la nomenclature préparée pour la *Table chronologique,* et dans lesquels peuvent avoir été transcrites des chartes appartenant aux pays de l'ancienne Gaule; ils seront examinés.

Les éditeurs approchent du terme de leur travail préparatoire, et ils s'apprêtent à mettre sous presse dans quelque temps le volume qui se composera des actes de Pepin et de Charlemagne.

Les renseignements publiés par M. le ministre de l'intérieur leur ont appris encore qu'il existe un certain nombre de chartes originales conservées dans les archives de plusieurs départements. Ils ne veulent point commencer l'impression sans avoir épuisé toutes les sources connues de pièces inédites et tous les moyens de collationner sur les originaux les copies déjà faites. Ils espèrent que M. le ministre de l'instruction publique voudra bien aider l'Académie à obtenir la commu-

nication de ces pièces des autorités de qui dépendent les archives départementales ou municipales, et dont la faveur ne peut manquer aux besoins de la science.

On continue d'imprimer le Ve volume de la première série des *Mémoires des savants étrangers* (sujets divers d'érudition); il y a cinq feuilles de tirées, quinze autres ne tarderont pas à l'être.

La rédaction de la *Table des volumes* XII à XXI de la nouvelle série de vos *Mémoires* a dû souffrir une courte interruption au commencement de l'année, par suite de la perte qu'on a faite de M. Longueville. Son fils, qu'il s'était associé pour collaborateur, lui a succédé par le choix de la commission des travaux littéraires, et il s'efforce de justifier cette marque de confiance; il vient d'achever le dépouillement du XVIe volume, et le nombre et la rédaction de ses bulletins montrent qu'il a hérité du zèle et des traditions de son père.

Je regrette de ne pouvoir vous rendre un compte aussi satisfaisant de la partie française de la *Table* des manuscrits orientaux compris dans les quatorze premiers volumes des *Notices et extraits*. La santé de l'auteur l'a forcé d'interrompre son travail depuis assez longtemps; mais il promet de le reprendre sans délai et de le pousser avec ardeur.

La commission des travaux littéraires peut donc témoigner que le semestre ne reste pas au-dessous des précédents par les fruits qu'il a portés et par les espérances qu'il donne.

NAUDET.

Messieurs, parmi les nombreuses publications que l'Académie continue avec la même persévérance depuis tant d'années, soit comme héritage des Bénédictins, soit comme entre-

Second semestre de l'année 1855. (Séance du 12 janvier 1856.)

prises de sa propre initiative, sous les auspices du Gouvernement, il n'est pas possible que parfois des accidents imprévus, des obstacles indépendants de la bonne volonté des commissaires-éditeurs ne retardent point la marche de quelques parties du travail, tandis que l'ensemble soutient son progrès régulier.

Ainsi les volumes des *Historiens grecs et orientaux des Croisades* n'ont pas reçu encore d'accroissement pendant la durée de ce semestre; mais le tome II des *Historiens occidentaux* a toujours avancé; dix-huit feuilles ont été tirées; vingt autres, qui doivent amener le texte à sa fin, sont en épreuves déjà revues; on met la dernière main à la rédaction de la *table* et du *glossaire*, qui compléteront le volume.

Le septième de la *Table des chartes et diplômes imprimés* s'est augmenté ainsi de douze feuilles tirées ou en épreuves, et de dix autres en placards; l'imprimerie aura bientôt la presque totalité de la copie.

Le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France* est arrivé de la page 592 à la page 831, la dernière du texte. L'introduction, dont vous avez entendu la lecture dans une des séances trimestrielles de l'année dernière, et le catalogue des auteurs cités, sont actuellement sous presse. Outre la table alphabétique des matières, placée à la fin du volume selon l'usage, comme celui-ci est le dernier des huit dont se composent les annales des lettres en France au XIII[e] siècle, on ajoutera une table générale de toute l'histoire de cet âge si riche et si varié. Il est donc à désirer que l'imprimerie achève sans retard ce volume, qui vient clore une section importante de l'*Histoire littéraire*, et dont votre commission a terminé la rédaction depuis longtemps.

La première partie du tome XVIII de vos *Mémoires*, qui avec

le tome XIX complète la cinquième livraison de la seconde décade de la nouvelle série, vient d'être donnée au public.

Les deux parties du tome XXI sont livrées à la fois à l'impression; on a déjà de la première seize feuilles tirées ou en épreuves, de la seconde huit en épreuves, dix en composition; la copie de l'une et de l'autre attendra plutôt les imprimeurs qu'elle ne se fera attendre.

On s'est mis à l'œuvre depuis deux ans pour la rédaction de la *Table générale* de cette seconde décade, qui formera le tome XXII. On a fait le dépouillement sur cartes des tomes XII à XVI; on commence le XVIIe.

Le tome V de la première série des *Mémoires des savants étrangers* (sujets divers d'érudition) est parvenu, dans ces derniers mois, de la 4e feuille imprimée ou prête à l'être, à la 29e.

Après avoir surmonté plusieurs difficultés d'exécution pour la correction des planches et la gravure de figures sur bois à insérer dans le texte, l'édition posthume du beau travail de notre illustre et regretté confrère M. Letronne, sur les papyrus du Louvre, est reprise maintenant avec une nouvelle activité, pour ne plus souffrir d'interruption; l'éditeur a corrigé la 18e feuille des planches et le 31e placard des *fac-simile* de ce volume, qui fera la seconde partie du tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits.*

La seconde partie aussi du tome XIX, consacrée de même à la littérature d'Occident, ancienne ou du moyen âge, est déjà sous presse; on a le bon à tirer des deux premières feuilles; il y en a quinze à la disposition de l'imprimeur.

Les commissaires-éditeurs qui ont donné dans le cours de ce semestre le XXIe volume des *Historiens des Gaules et de la France,* ouvrage de six années, s'occupent de rassembler les

matériaux et de dresser le plan du tome suivant, pour en soumettre le projet au jugement de l'Académie.

La préparation du volume qui devra se composer de la collection des *Chartes et diplômes* de Pepin et de Charlemagne se poursuit toujours laborieusement et sans relâche.

Le semestre a produit trois cent quarante-cinq nouveaux documents extraits des registres du trésor des chartes et des cartulaires d'anciennes abbayes conservés dans les archives du département d'Eure-et-Loir et de la ville de Chartres, sans compter l'indication de trois cent trente-sept chartes imprimées ou inédites, qu'a fait connaître l'examen de quarante-cinq ouvrages imprimés postérieurement à la table chronologique de Bréquigny.

Mais la partie la plus intéressante de ces études préparatoires est la révision qu'on vient d'entreprendre des diplômes carlovingiens sur les originaux mêmes qui se conservent dans plusieurs dépôts des archives départementales. Grâce à l'intervention de MM. les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, déjà deux départements, ceux du Haut-Rhin et de la Haute-Marne, ont communiqué aux commissaires de l'Académie, le premier, neuf, et le second, vingt diplômes des plus précieux. On n'ignore pas combien la lecture de ces anciens textes, même chez des éditeurs justement estimés et célèbres, a pu être sujette à erreur, et combien une récension attentive, minutieuse, des originaux, est importante et nécessaire pour une édition critique. L'heureux concours de l'autorité centrale et de MM. les préfets, venant en aide à l'Académie, lui permettra de donner le dernier degré de perfection possible à un des beaux monuments de notre histoire nationale qu'elle est chargée d'édifier.

En vous rendant compte de l'œuvre semestrielle de vos com-

missaires-éditeurs et de leurs auxiliaires, j'ai implicitement présenté celle de votre commission des travaux littéraires, qui s'associe aux opérations de toutes les autres par la surveillance et par la direction, et acquitte ainsi la responsabilité de la compagnie.

NAUDET.

Premier semestre de l'année 1856. (Séance du 25 juillet.)

Messieurs, je viens, au nom de M. le secrétaire perpétuel et d'après ses intentions, avant que s'achève ce mois, qui le retient éloigné de nous si tristement pour lui et pour nous-mêmes, vous présenter la suite des travaux de vos commissions pendant le premier semestre de cette année. Vous y verrez qu'en général ni la persévérance ni l'activité n'ont fait défaut, et si, sur certains points, vos publications n'avancent qu'avec lenteur, toutes ou presque toutes avancent cependant; plusieurs même ont fait des pas considérables vers le but qui leur est marqué.

La marche des *Historiens grecs et orientaux des croisades* reste toujours, par diverses causes qui ne tiennent point à la bonne volonté des commissaires éditeurs, en arrière de celle des *Historiens occidentaux*. Le tome II de ceux-ci n'a pas cessé d'avancer et touche à son terme; les soixante et dix feuilles de ce tome tirées précédemment ont été portées à quatre-vingts; la *table*, le *glossaire*, l'*introduction*, qui doivent compléter ce volume, seront très-prochainement livrés à l'impression. Le tiers environ de la copie du tome III est également préparé.

Le tome VII de la *Table des chartes et diplômes imprimés* n'a pas fait moins de progrès. De vingt-neuf cahiers, de deux feuilles chacun, il s'est avancé jusqu'à trente-sept, tirés ou prêts à l'être; un trente-huitième est en épreuves, trois sont en composition; la presque totalité de la copie a été livrée.

Le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France,* dont le rapport précédent annonçait l'achèvement prochain, vient, en effet, d'être publié, et le 13 juin de cette année il a été déposé sur le bureau de l'Académie. C'est le dernier des huit volumes qui embrassent les annales des lettres en France au XIIIe siècle. Comme celui qui précède, il comprend des œuvres de l'ancienne poésie française : le roman de la Rose, terminé avant la fin de ce siècle, quoique le second auteur ait vécu jusque dans le siècle suivant; le genre fécond et varié des lais et des fabliaux; les débats ou disputes; les dits et enseignements; les poésies historiques et de circonstance; les chansonniers. A la suite de la table des auteurs et des matières, se trouve, par une addition précieuse, une table générale des écrivains du XIIIe siècle, dont les notices remplissent ces huit tomes de l'*Histoire littéraire de la France.* L'avertissement placé en tête du volume se termine ainsi : « Il y a cent vingt-trois ans que cet ouvrage est commencé. Les Bénédictins eux-mêmes, fatigués, découragés, l'avaient interrompu. On craignit pendant quarante-quatre ans qu'il ne fût jamais continué. Le savant Ernesti, en 1772, écrivait à Paris, pour en réclamer la suite, au nom de l'Allemagne et de toute l'Europe lettrée. L'Institut, dès le moment où il en a repris la publication, après ce long silence, n'a cessé de fournir de zélés coopérateurs à un travail qui, pour les difficultés, l'étendue, et pour ce mérite enfin de la persévérance que les autres nations se plaisent à nous refuser, n'a encore d'égal chez aucune d'elles. A nos annales littéraires du XIIIe siècle vont bientôt succéder celles du XIVe. Le flambeau que nous ont transmis nos prédécesseurs et nos maîtres ne s'éteindra pas. Puisse-t-il, entre nos mains, éclairer au moins de quelques lueurs nouvelles les âges encore peu connus où s'essayait le génie de la France, et passer,

avec toute sa lumière, aux mains de ceux qui viendront après nous! »

Les auteurs, qui s'expriment ainsi avec un juste sentiment de l'importance de leurs travaux et d'un dévouement de si bon exemple pour l'Académie entière, nous font savoir ensuite, dans un court appendice, qu'ils ont recueilli avec assiduité, depuis bientôt vingt ans, par ordre chronologique, sur le plan suivi dès l'origine, les noms de tous nos écrivains du XIVe siècle, accompagnés de l'indication des principaux documents à consulter pour leur histoire, et qu'ainsi, à quelque date que doive s'arrêter, pour les continuateurs actuels, la mise en œuvre de ces nombreux matériaux, leurs successeurs pourront du moins en profiter. — Cette introduction est signée des membres de votre commission de l'*Histoire littéraire de la France,* MM. Félix Lajard, Paulin Paris, Victor Le Clerc, éditeur de l'ouvrage, Émile Littré.

Les deux parties du tome XXI de vos *Mémoires,* qui doit clore la seconde décade de la nouvelle série, continuent de s'imprimer parallèlement. De la première partie, seize feuilles sont tirées, quinze sont en épreuves, dix en composition; de la seconde, dix sont tirées, onze à quinze bonnes à tirer, neuf se composent à l'imprimerie. Pour peu que celle-ci nous seconde, et que les auteurs la pressent en remettant la copie ou les épreuves de leurs mémoires, la publication de ce tome ne saurait beaucoup tarder.

En attendant, la rédaction de la *Table générale* de cette seconde décade, qui doit former le tome XXII, se poursuit. Le dépouillement de la première partie du tome XVII est terminé; celui de la seconde partie avance; celui du tome XVIII commencera bientôt.

Le tome V de la première série des *Mémoires des savants étran-*

gers (sujets divers d'érudition) est parvenu de la vingt-neuvième feuille à la trente-quatrième, et la copie ne manque pas pour les suivantes.

Le tome IV de la seconde série des mêmes *Mémoires* (antiquités de la France) marche également d'un pas rapide: vingt-cinq feuilles sont tirées ou vont l'être, dix sont en épreuves ou en composition, la copie est prête pour le reste.

La seconde partie du tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits,* consacrée par un vote de l'Académie à l'édition posthume du travail de notre illustre et à jamais regrettable confrère M. Letronne, sur les papyrus grecs-égyptiens du Louvre, a fait de nouveaux progrès et s'avance vers son terme. Cinq feuilles sont tirées, deux le seront bientôt, dix-huit sont en composition à l'imprimerie, qui a de la copie pour les vingt-sixième et vingt-septième; d'un autre côté, la vingt-deuxième planche ou le vingt-deuxième *fac-simile* est tiré, et les bons à tirer ont été donnés du vingt-troisième au vingt-septième.

Pour la seconde partie du tome XIX des mêmes *Notices et extraits,* destinée également aux littératures classiques et du moyen âge, elle s'imprime en même temps et va du même pas; neuf feuilles sont tirées ou vont l'être, trois sont en épreuves, une en composition, trois en copie livrée.

Le XXII[e] volume des *Historiens des Gaules et de la France,* entrepris dans le cours du précédent semestre, aussitôt après la publication du XXI[e], se poursuit en préparation. Les commissaires-éditeurs continuent à en rassembler, à en ordonner, à en faire copier les matériaux, et ils espèrent pouvoir bientôt soumettre à l'Académie le plan de ce volume nouveau d'un si grand et si important recueil.

La préparation du volume qui doit renfermer les *Chartes et*

diplômes de Pepin et de Charlemagne ne marche pas avec moins d'activité que l'année dernière. Pendant le premier semestre de la présente année, a été complété le dépouillement des chartes antérieures à 1181 que contient aujourd'hui la bibliothèque Sainte-Geneviève, où le cartulaire de Saint-Denis de Reims et celui de Sainte-Geneviève, formant ensemble quatre-vingt-six pièces, ont été transcrits. Le dépouillement des chartes du département d'Eure-et-Loir a été également achevé par la transcription des diplômes de divers petits fonds, qui ont produit cent cinq pièces des années 1028 à 1180. Le département d'Eure-et-Loir terminé, on a passé à Maine-et-Loire, où le fonds seul de l'abbaye de la Roé a donné deux cent quarante pièces, et neuf autres fonds moins importants trente-quatre pièces, partant de 1083 et de 800. Aux Archives de l'Empire ont été transcrites environ deux cents pièces des fonds de Saint-Denis et de Saint-Martin-des-Champs, qui ne sont pas encore entièrement dépouillés. Enfin l'on continue sans relâche l'examen scrupuleux et si nécessaire des diplômes originaux provenant des archives départementales, et communiqués à l'Académie par MM. les préfets, grâce à l'intervention aussi bienveillante qu'éclairée de MM. les Ministres de l'instruction publique et de l'intérieur.

Ainsi, Messieurs, par la protection du Gouvernement, qui jamais n'a manqué aux travaux de l'Institut, partie de la gloire comme de l'activité nationale; par le concours empressé des autorités, des chefs des dépôts publics; par le zèle soutenu de vos savantes commissions, aidées des laborieux auxiliaires que vous-mêmes avez choisis, non-seulement l'héritage transmis à l'Académie ne cesse de fructifier, mais il s'augmente de précieuses collections de documents divers qui éclairent notre histoire civile et politique dans toutes ses branches, tandis que

le beau monument élevé à l'ancienne, à la féconde littérature de notre France, continue de grandir, et que vos Mémoires, ceux des savants du dehors que vous avez libéralement appelés à concourir à l'œuvre commune de l'érudition française, répandent chaque jour de nouvelles lumières sur les nombreux problèmes que présentent encore les langues et les littératures, les sciences, les arts, la vie entière de l'Orient et de l'Occident, de l'antiquité et du moyen âge.

Par délégation : J. D. Guigniaut.

Second semestre de l'année 1856. (Séance du 9 janvier 1857.)

Messieurs, si l'Académie jette un regard en arrière sur l'année qui vient de s'écouler, elle peut se flatter d'avoir bien rempli ses obligations envers l'État, qui lui fournit les moyens de produire ses œuvres, et le public lettré, qui lui offre le salaire par son estime. Elle a lieu, en effet, d'être satisfaite du zèle persévérant de ses commissions, qui peut souffrir dans quelques parties des ralentissements momentanés, par suite de maladies ou de certaines difficultés indépendantes de la volonté et du pouvoir des commissaires-éditeurs, mais qui dans l'ensemble ne s'arrête jamais. C'est un témoignage que, par justice autant que par devoir exprès[1], le secrétaire perpétuel se plaît aujourd'hui, comme toujours, à rendre particulièrement à la *Commission des travaux littéraires,* qui s'associe aux occupations de toutes les autres par la surveillance et par les conseils, soit dans la discussion des projets et des plans, soit dans les détails de l'exécution, participant incessamment à tout ce qui se publie ou se prépare à être publié par l'Aca-

[1] *Règlement de la Commission des travaux littéraires,* art. XI : « Le secrétaire perpétuel comprend dans ses rapports semestriels sur l'état des publications de l'Académie un exposé sommaire des travaux de la commission. »

démie, c'est-à-dire aux douze grands ouvrages que l'Académie a hérités des Bénédictins et d'associations de savants du siècle précédent, ou qu'elle a commencés elle-même, savoir: *Les Historiens des Gaules et de la France;* l'*Histoire littéraire de la France;* les deux parties des *Notices et extraits des Manuscrits,* pour les langues de l'Orient et celles de l'Occident, antiquité et moyen âge; les quatre recueils des *Historiens des Croisades,* deux d'auteurs orientaux, un d'historiens grecs, un d'écrivains latins et français; la *Collection des Chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe-Auguste (1181); la continuation des *Tables de Bréquigny;* les deux recueils des *Mémoires des savants étrangers* (sujets divers d'érudition et antiquités nationales), sans compter les deux tables des quatorze premiers volumes des *Notices et extraits des Manuscrits*, et celle de la nouvelle série de vos *Mémoires.*

Deux tomes du XXIe volume de cette série ont marché ensemble, sinon d'un pas égal, pendant le semestre dernier: l'un est parvenu à la quarante-huitième feuille d'impression, l'autre à la vingt-neuvième; ils paraîtront dans le cours du semestre à présent commencé.

Votre commission de l'*Histoire littéraire de la France,* qui a publié, au mois de juin 1856, le tome XXIII, le dernier du XIIIe siècle, a commencé immédiatement à répartir entre ses membres les notices destinées à l'histoire des lettres au siècle suivant, dont les premières années seront comprises dans le XXIVe volume, après le *Discours préliminaire.* Cette répartition et les discussions qui l'accompagnent sont arrivées à l'an 1320.

M. V. Le Clerc a lu déjà, dans nos séances, des fragments du *Discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle.* On sait que, dans le plan adopté dès l'origine de l'ouvrage,

une *Introduction* doit précéder les annales littéraires de chaque siècle.

Ce n'est pas, non plus, sans de très-longues recherches et un travail approfondi de critique des textes, que se fait la préparation d'un volume tel que celui qui doit suivre le XXIe des *Historiens des Gaules et de la France,* si remarqué à son apparition en 1855, et si remarquable par l'abondance et la nouveauté des documents qu'il renferme. La commission occupée maintenant d'assembler et d'élaborer les matériaux du XXIIe volume se propose d'en donner une moitié aux chroniques, dont elle tient déjà la copie annotée et n'ayant plus besoin que d'une dernière révision. La seconde moitié, dont le plan a reçu l'assentiment de la commission des travaux littéraires, sera remplie par les comptes publics, et en particulier par le texte de plusieurs tablettes de cire des règnes de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel, espèce de journal financier extrêmement précieux pour la connaissance de l'administration au moyen âge, sur laquelle on possède si peu de renseignements spéciaux et précis. Le déchiffrement et l'interprétation de ces monuments coûteront beaucoup d'efforts et de temps.

Il va de même pour la *Collection des chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe-Auguste, dont il faut recueillir les éléments dispersés dans toutes les bibliothèques et les archives de l'État et des villes. Les dépouillements de collections ont procuré, dans le dernier semestre, cinq cent quarante-trois nouvelles pièces tirées du fonds de l'abbaye de Saint-Denis et de celui de l'abbaye de Fontevrault, gardés aux Archives de l'Empire et dans celles du département de Maine-et-Loire.

Mais la partie principale du travail de ce semestre est la fin de l'examen des diplômes originaux communiqués à l'Académie par les archives départementales. Ces diplômes, parmi

lesquels il s'en trouve cinq de Charlemagne, un de Carloman, son frère, seize de Louis le Débonnaire et vingt de Charles le Chauve, sont au nombre de cent huit, et ont été fournis par quinze départements. Cependant il reste encore à regretter que la demande de l'Académie, transmise et recommandée par MM. les Ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, n'ait pas été comprise de la même manière par tous les archivistes. Les uns, qui sont le mieux entrés dans le dessein de la commission, ont envoyé tout ce qu'ils possédaient de pièces originales antérieures à l'an 1181; mais les autres se sont bornés à l'envoi des pièces purement carlovingiennes, ou bien n'ont adressé que des diplômes impériaux ou royaux, et n'ont pas cru devoir faire de même à l'égard des chartes non moins intéressantes, émanées de simples particuliers. Ces différences nécessiteront probablement des envois supplémentaires, et augmenteront la liste précédente, toutefois dans une faible proportion.

La continuation des *Tables de Bréquigny* pour les chartes et diplômes imprimés a subi quelques retardements dans l'impression; cependant elle atteint, en ce moment, le nombre de soixante-quatre feuilles tirées et de quatorze en épreuves; la copie est presque terminée pour le tout.

Le texte du IIe volume des *Historiens occidentaux des Croisades,* qui se compose de cent soixante-six feuilles embrassant toute la suite des continuateurs de Guillaume de Tyr, est imprimé en totalité; on a commencé l'impression de la table, qui remplira plus de quarante-deux feuilles : toute la copie est remise aux mains des imprimeurs.

Dans la partie des *Notices et extraits des Manuscrits* concernant les langues d'Occident, le tome XVIII, consacré aux *Papyrus du Louvre,* œuvre posthume de Letronne, reçoit de con-

tinuels, mais non rapides accroissements; la gravure des planches, qui exige à la fois un soin si minutieux de l'artiste et une critique si attentive du savant éditeur, n'a permis d'ajouter, pendant le second semestre, que sept planches : nombre total, trente-quatre.

Le tome XIX, qui se poursuit en même temps, a déjà neuf feuilles tirées, et onze prêtes à l'être, de textes grecs et français.

La première partie du Ve volume des *Mémoires des savants étrangers* (sujets divers d'érudition) a fait de notables progrès: elle compte quarante-deux feuilles tirées et onze bonnes à tirer; il n'y manque plus que les titres et une page de table.

La première partie du tome IV des *Mémoires des savants étrangers* (deuxième série, Antiquités de la France) s'est augmentée de neuf feuilles tirées, et arrive à la trente-quatrième inclusivement.

Le dépouillement des volumes XII à XXI, pour la rédaction de la *Table* de la seconde décade des *Mémoires de l'Académie,* s'opère, sans interruption, avec un soin auquel on ne pourrait reprocher que l'excès dans le détail, défaut qui, pour une table des matières, diffère peu d'un grand mérite et n'a qu'à se modérer pour se corriger. Le rédacteur va dépasser la deux cent soixantième page de la première partie du XVIIIe volume : c'est plus d'un volume ou deux tomes extraits sur bulletins dans l'espace de six mois.

L'Académie ne renferme pas sa sphère d'activité dans le cercle de ses propres travaux; elle l'étend au dehors de toute la puissance de ses exemples, de ses promesses, de ses directions, qui attirent de nobles esprits à la culture désintéressée de la science pour la science. C'est ainsi qu'elle peut revendiquer sa part d'initiative dans une des œuvres qui honorent

le plus l'érudition française de notre temps, je veux dire le XIVe volume du *Gallia christiana*[1], continuation de cette belle et immense entreprise de la congrégation de Saint-Maur, interrompue depuis soixante et dix ans, et que, sur la foi et l'autorité des programmes de nos concours[2], un seul homme, avec ses seules ressources personnelles, a eu le courage de reprendre, et la force de conduire jusqu'à l'espérance, maintenant assurée, d'un prochain et heureux achèvement.

NAUDET.

§ 2. INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES COMPOSÉES OU REVUES PAR L'ACADÉMIE.

Le 28 juin 1853, M. Suin, délégué des notaires de Soissons, ayant consulté l'Académie pour connaître la signification et l'époque de l'emblème et de la légende qui se trouvent sur les jetons de cette compagnie, M. Guigniaut, à la séance du 5 février 1853, fait un rapport verbal, au nom de la commission des inscriptions et médailles, dans les termes suivants :

« 1° La signification n'est pas difficile à saisir : de même que

[1] « *Gallia christiana*, in provincias ec- « clesiasticas distributa..... a monachis « congregationis S. Mauri, ad decimum « tertium tomum opere perducto, tomum « quartum decimum, ubi de provincia Tu- « ronensi agitur, condidit Bartholomæus « Hauréau. »

[2] « L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions de M. Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait, par exemple, une histoire de province..... Telle serait également une continuation du *Gallia christiana;* le titre seul de cet ouvrage rappelle toutes les qualités que l'Académie aimerait à rencontrer et à récompenser dans l'auteur qui entreprendrait de le compléter. »

le gnomon fait autorité pour marquer l'heure, de même la signature des notaires donne, en plusieurs cas, sinon dans tous, la date précise des actes; de plus et principalement, la rédaction des clauses et conditions dans les actes notariés fait la loi des parties. Ainsi se trouvent expliquées la figure et l'inscription du jeton.

« 2° Quant à l'origine de l'emblème, on pourrait, avec plus de loisir et quelques recherches, en découvrir la date historique. Remonte-t-elle aux temps où la compagnie des tabellions et gardes-notes a pris naissance, dans le XIVe siècle? Il y a peu d'apparence. Faut-il, avec plus de vraisemblance, la rapporter au règne de Henri IV ou de Louis XIV, temps où les devises et les formes de versification dans les devises furent à la mode? Faut-il se rapprocher de l'époque de la réorganisation moderne du notariat?

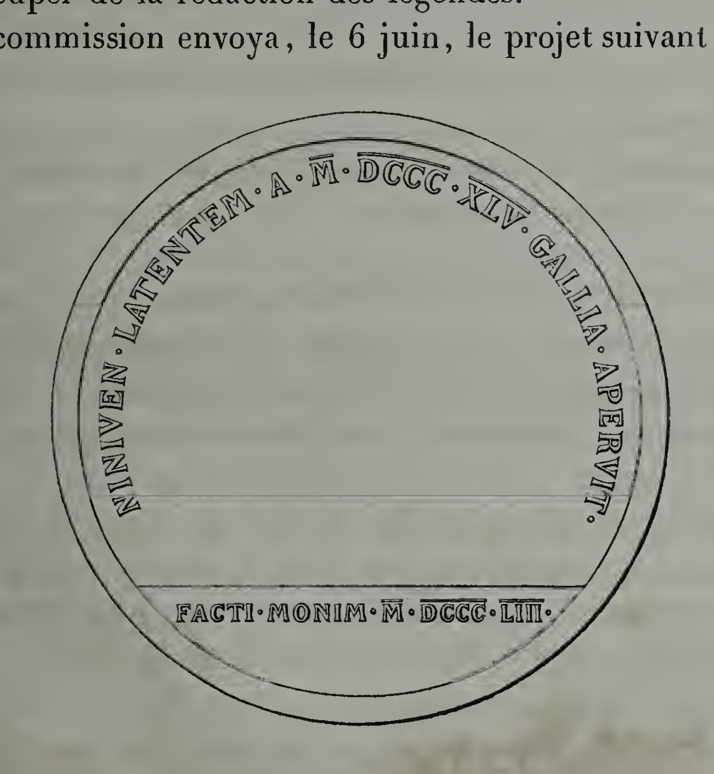
« Il a semblé à la commission que l'intérêt de la solution ne valait pas la peine du travail. »

M. le Ministre de l'instruction publique ayant, par une lettre du 22 février 1853, consulté l'Académie sur les changements à introduire dans les ornements et dans les légendes de la croix du chapitre de Saint-Denis, pour l'approprier au régime actuel, la commission, dans sa séance du 1er mars, proposa, 1° de substituer des abeilles aux fleurs de lis, soit dans les entre-croisillons, soit dans le champ de l'écusson, autour de l'image du clou de la vraie croix, dont l'abbaye fut jadis dépositaire; 2° à la face et autour de la figure de saint Denis, de remplacer *Votum pro rege* par *Vota pro imperatore,* et de maintenir au-dessous, en seconde légende, *Sepultura regum,* comme simple constatation du fait historique; 3° quant à la légende du revers, qui doit donner, avec l'exergue, le titre

et la date de la fondation du chapitre, redevenu impérial, mettre *Capitulum imperiale* (au lieu de *regium*) *Sancti Dionysii* en légende, et, en exergue, 1806 (au lieu de 1816).

M. le Ministre d'État ayant envoyé, par un message du 19 mai 1853, un cliché de la médaille commémorative de la découverte des monuments de Ninive, invita l'Académie à rédiger les inscriptions que la médaille devait porter. L'Académie, dans sa séance du 20 mai, renvoya le cliché à la Commission des inscriptions et médailles pour en examiner le dessin et s'occuper de la rédaction des légendes.

La commission envoya, le 6 juin, le projet suivant :



M. le Président de la Commission des monnaies, dans une

lettre en date du 7 juin, pria l'Académie de composer une inscription pour le revers d'une médaille de Voltaire. Le renvoi à la Commission des inscriptions et médailles ayant eu lieu le 10 juin 1853, elle présenta, par sa réponse du 27, la rédaction suivante :

FRANÇOIS-MARIE AROUET DE VOLTAIRE,

NÉ EN 1694,
MORT LE 30 MAI 1778 À PARIS,
GÉNIE FÉCOND, DIVERS, UNIVERSEL,
ÉCRIVAIN CLASSIQUE EN PROSE ET EN VERS
DANS PRESQUE TOUS LES GENRES,
PLUS GRAND ENCORE PAR SON INFLUENCE
QUE PAR SES OUVRAGES,
LOUÉ, BLÂMÉ SANS MESURE,
MÊME APRÈS SA MORT.

Par une lettre du 25 février 1854, M. le Ministre d'État consulta l'Académie sur un projet de médaille relatif aux grands travaux exécutés dans la ville de Paris.

La face de la médaille étant réservée, selon l'usage, pour la tête de l'Empereur, il n'y avait à examiner que le revers, dont l'artiste avait déjà composé le sujet : la ville de Paris, la main appuyée sur un écu héraldique, avec divers attributs et une aigle tenant dans ses serres une branche de laurier. L'artiste avait même rédigé, mais non gravé les inscriptions, savoir : 1° une légende en latin contenant une indication générale du triple résultat des travaux, agrandissement de la ville, embellissements et salubrité [1]; 2° pour l'exergue : *Imperium pax;* 3° enfin les noms du *Louvre achevé*, de la *rue de Rivoli,*

[1] *Urbem dilexit, amplificavit, exornavit,* ou *urbem exornavit, perfecit, aeravit.*

du *boulevard de Strasbourg*, du *palais de l'Industrie*, écrits en français sur l'écu héraldique.

Après en avoir mûrement délibéré, l'Académie fut d'avis de mettre en latin les trois inscriptions proposées, tant latines que françaises, afin de donner au tout plus d'harmonie et de régularité, en conservant toujours le fond des idées, qui semblait d'ailleurs avoir été préalablement adopté.

Elle arrêta définitivement et transmit à M. le Ministre d'État les trois rédactions suivantes :

1° Légende autour de la figure :

URBEM EXORNAVIT, AMPLIFICAVIT, LUCI AERIQUE PERVIAM FECIT.

2° Exergue :

STANTE IMPERIO PAX.

3° Sur une stèle qui serait substituée à l'écusson :

LUPARA PERFECTA.
VIA RIVULENS. (*Pour* Rivulensis.)
POMERIUM ARGENTORAT. (*Pour* argentoratense.)
ARTIBUS OPERARIIS ÆD. EXSTR. (*Pour* ædes exstruxit.)

Sans entrer dans une critique *ex professo* de la composition du revers, elle pensa que le vaisseau symbolique de la ville de Paris devait être représenté sous la forme d'une galère antique et placé en évidence aux pieds de la figure; que l'aigle devait être retouchée, et que l'attribut placé dans ses serres ne pouvait être différent de l'attribut propre de cet oiseau, emblème du souverain pouvoir et de l'empire.

M. le Ministre de l'instruction publique ayant demandé, par une lettre du 12 juin 1854, les inscriptions composées par l'Académie en 1810 pour l'arc de triomphe du Carrousel, le

secrétaire perpétuel lui transmit, le même jour, les quatre inscriptions suivantes, rédigées d'après le programme donné par M. Daru, alors ministre secrétaire d'État :

Première inscription du grand côté Est.

L'ARMÉE FRANÇAISE EMBARQUÉE À BOULOGNE MENAÇAIT L'ANGLETERRE.
UNE TROISIÈME COALITION ÉCLATE SUR LE CONTINENT.
LES FRANÇAIS VOLENT DE L'OCÉAN AU DANUBE.
LA BAVIÈRE EST DÉLIVRÉE, L'ARMÉE AUTRICHIENNE PRISONNIÈRE À ULM.
NAPOLÉON ENTRE DANS VIENNE, IL TRIOMPHE À AUSTERLITZ.
EN MOINS DE CENT JOURS LA COALITION EST DISSOUTE.

Deuxième inscription du grand côté Ouest.

À LA VOIX DU VAINQUEUR D'AUSTERLITZ
L'EMPIRE D'ALLEMAGNE TOMBE.
LA CONFÉDÉRATION DU RHIN COMMENCE.
LES ROYAUMES DE BAVIÈRE ET DE WURTEMBERG SONT CRÉÉS.
VENISE EST RÉUNIE À LA COURONNE DE FER.
L'ITALIE ENTIÈRE SE RANGE SOUS LES LOIS DE SON
LIBÉRATEUR.

Première inscription du petit côté Sud.

HONNEUR À LA GRANDE ARMÉE,
VICTORIEUSE À AUSTERLITZ,
EN MORAVIE,
LE 2 DÉCEMBRE 1805, JOUR ANNIVERSAIRE
DU COURONNEMENT DE NAPOLÉON.

Deuxième inscription du petit côté Nord.

MAÎTRE DES ÉTATS DE SON ENNEMI,
NAPOLÉON LES LUI REND.
IL SIGNE LA PAIX LE 27 DÉCEMBRE 1805
DANS LA CAPITALE DE LA HONGRIE,
OCCUPÉE PAR SON ARMÉE VICTORIEUSE.

MM. Guérard, frères du savant dont l'Académie déplorait la perte récente, ayant prié la Compagnie de composer une inscription pour le monument qu'ils se proposaient d'élever au défunt, l'Académie, dans sa séance du 6 octobre, adopta le projet suivant :

BENJ. EDME CHARLES GUÉRARD

NÉ À MONTBARD 15 MARS 1797 + MORT À PARIS 10 MARS 1854.
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPT. ET BELLES-LETTRES
CONSERVATEUR DES MANUSCR. À LA BIBLIOTH. IMP.
PROFESSEUR À L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR DE LA MÊME ÉCOLE
AUSSI ESTIMABLE
PAR L'INTÉGRITÉ DE SON CARACTÈRE
QUE PAR LA SINCÉRITÉ SCRUPULEUSE DE SON ÉRUDITION
DIGNE CONTINUATEUR DES BÉNÉDICTINS
IL TROUVA DANS LES POLYPTIQUES ET LES CARTULAIRES
UNE SOURCE NOUVELLE DE DOCUMENTS HISTORIQUES,
D'OÙ IL SUT TIRER DES TABLEAUX ACHEVÉS
DE L'ÉTAT DES PERSONNES ET DES CHOSES
AU MOYEN AGE
SES DEUX FRÈRES LUI ONT ÉLEVÉ CE MONUMENT.
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
ASSOCIE SES REGRETS À LEUR DOULEUR.
M. DCCC. LIV.

M. le Ministre d'État, par un message du 12 octobre, transmit deux médaillons en plâtre représentant la face et le revers de la médaille commémorative de l'expédition de Rome, en invitant l'Académie à s'occuper de la composition des inscriptions.

La commission des médailles, après en avoir délibéré dans les séances des 20 et 27 octobre, et avoir conseillé à l'artiste chargé de l'exécution d'apporter au sujet représenté sur le revers quelques modifications qui paraissaient désirables, proposa, pour la face :

NAPOLEO III IMPERATOR
A. M. DCCC. LIIII.

Et sur le revers, pour légende :

EXPUGNANDO SOSPITAT ROMAM GALLIA, PACATAM TUTATUR.

Et pour exergue :

SEDITIONE OPPRESSA.
A. M. DCCC. XLVIIII.

La commission décida, en outre, que M. le Ministre serait prié de vouloir bien donner des ordres pour qu'à l'avenir les dessins des sujets de médailles fussent communiqués à l'Académie préalablement à l'exécution, en rappelant que l'Empereur Napoléon Ier, par son décret du 25 juin 1806, avait voulu que l'Académie fût chargée de composer elle-même les sujets aussi bien que les légendes des médailles, et que c'était à cette fin qu'un dessinateur, pris dans le sein même de l'Académie des beaux-arts, avait été adjoint à la commission.

La rédaction suivante fut également transmise, à la date du 1er février 1855, à M. le Ministre d'État, qui avait consulté l'Académie sur un projet d'inscription destiné au piédestal d'une statue de la Loi, qui devait être érigée devant le palais du Corps législatif.

LEGIS
HANC EFFIGIEM
FELICITER IMPERANTE
NAPOLEONE III.
IMPERI. DOMUSQ. IMPERATORIÆ
MINISTER
PONENDAM CURAVIT.
ANNO. M. DCCC. LV.

Le 29 juin 1855, M. le Ministre de l'instruction publique communiqua à l'Académie, sur la demande de M. le préfet de la Somme, une délibération du conseil municipal d'Abbeville, contenant des projets d'inscriptions destinées au piédestal de la statue de Le Sueur. L'Académie, ayant examiné les rédactions proposées par la famille et celles que le conseil municipal y avait substituées, observa qu'il manquait dans les unes et les autres des détails nécessaires, des circonstances mémorables, qu'il importait de ne point omettre; en conséquence, elle proposa, à la date du 24 juillet, une nouvelle rédaction, contre laquelle le conseil municipal d'Abbeville éleva des objections de divers genres.

M. le Ministre ayant de nouveau saisi l'Académie de cette affaire, le secrétaire perpétuel répondit, le 22 décembre, par la lettre suivante :

« M. le Ministre, j'ai communiqué à l'Académie le message que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 29 novembre dernier, et qui renfermait des pièces produites par madame veuve Le Sueur et transmises par M. le préfet de la Somme, à l'effet de constater la parenté du compositeur Le Sueur avec Eustache Le Sueur.

« Ces pièces constatent seulement l'identité des noms, sans

apporter de lumières nouvelles sur le problème de la parenté; elles ne changent point l'état général de la question relativement aux inscriptions de la statue; je vais avoir l'honneur de vous l'exposer au nom de la Commission, organe de l'Académie, afin que l'autorité compétente puisse prononcer en parfaite connaissance de cause.

« Sur la demande de M. le préfet de la Somme, vous me fîtes l'honneur de m'envoyer, le 29 juin dernier, pour consulter à ce sujet l'Académie, une délibération du conseil municipal d'Abbeville, contenant le *texte* d'inscriptions destinées à décorer le piédestal d'une statue élevée à Le Sueur.

« L'Académie chargea sa Commission des inscriptions et médailles d'examiner ce texte, qui fut reconnu, tout d'une voix, insuffisant pour l'instruction de ceux qui verront le monument et pour la gloire de celui qu'on en a jugé digne.

« Il consiste en ces quatre inscriptions :

« 1° Pour le panneau de face de la statue :

« LE SUEUR JEAN FRANÇOIS

« On remarquera, en passant, que cet ordre de nom et prénoms est plutôt du style administratif que du style historique et lapidaire.

« 2° Pour le panneau opposé :

« NÉ AU PLESSIEL-LÈS-ABBEVILLE, LE 15 FÉVRIER 1760.

« La date de la mort oubliée.

« 3° Pour celui de droite :

« MUSIQUE DRAMATIQUE.

« 4° Pour celui de gauche :

« MUSIQUE SACRÉE.

« Vous le voyez, M. le Ministre, ce texte ne peut apprendre à personne ce que Le Sueur *a été,* aucune circonstance de sa vie, ni les emplois et fonctions qu'il a remplis, ni les titres et honneurs qu'il a obtenus. Il n'enseigne pas davantage ce que Le Sueur *a fait;* on y voit seulement qu'il s'est occupé de *musique dramatique* et de *musique sacrée.* Mais dans ces deux genres il y a une infinité de degrés entre le vulgaire et l'excellent, et cependant le texte pourrait s'appliquer à un compositeur de quelques motets, de quelques airs d'opéras comiques, aussi bien qu'à l'auteur de tant de chefs-d'œuvre.

« Le style essentiellement significatif et précis de l'épigraphie ne comporte rien de banal ni de vague; il doit retracer aussi complétement que brièvement les faits caractéristiques du personnage, les qualités propres et distinctives de son génie. Il faut enfin que l'inscription représente ce que les anciens, nos maîtres en ce genre, comme en beaucoup d'autres, appelaient le *cursus honorum* de ceux à qui ils croyaient convenable d'ériger des statues.

« Conformément à cette pensée, la Commission a rédigé le projet suivant :

« 1° Pour la face antérieure :

JEAN FRANÇOIS LE SUEUR

PETIT-NEVEU DU PEINTRE EUSTACHE LE SUEUR
MEMBRE DE L'INSTITUT (ACAD. DES BEAUX-ARTS)
INSPECTEUR GÉNÉRAL ET PROFESSEUR DE COMPOSITION
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DIRECTEUR DE LA CHAPELLE IMPÉRIALE
SURINTENDANT DE LA MUSIQUE DU ROI.

« 2° Pour la face postérieure, les dates de la naissance et du décès :

NÉ AU PLESSIEL-LEZ-ABBEVILLE
15 FÉVRIER 1760
MORT À PARIS
6 OCTOBRE 1837.

« 3° Pour le panneau de droite, ce qu'il a fait, ce qui le tire de la foule et le distingue de ses égaux, en suivant les progrès de son talent :

AUTEUR
DE LA CAVERNE 1793, PAUL ET VIRGINIE 1794
TÉLÉMAQUE 1796, LES BARDES 1804
LA MORT D'ADAM 1809, ALEXANDRE A BABYLONE.....
IL AVAIT COMMENCÉ, IL TERMINA SA CARRIÈRE
PAR DES CHEFS-D'ŒUVRE DE MUSIQUE SACRÉE.

« 4° Enfin pour le panneau de gauche, un trait de la vie de Le Sueur, qui appartient non-seulement à sa biographie, mais à l'histoire de son temps, d'un grand règne sous lequel il a vécu, et dont il a reçu ses premières et plus illustres récompenses :

L'EMPEREUR DES FRANÇAIS À L'AUTEUR DES BARDES.

(Napoléon Ier à Le Sueur, en lui envoyant la croix de la Légion d'honneur, le lendemain de la représentation.)

« Par un arrêté du 13 septembre que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, M. le Ministre, de la part de M. le Préfet de la Somme, le Conseil municipal écarte le projet de l'Académie, par une double fin de non-recevoir :

« 1° On ne doit point propager l'erreur que contient *la note de l'Académie,* en désignant le compositeur Le Sueur comme petit-neveu du peintre Eustache Le Sueur, *contrairement à la*

notoriété publique, qui conteste cette parenté, la famille du premier se nommant *Sueur,* et non pas *Le Sueur.*

« 2° L'espace réservé à l'inscription sur chaque panneau est trop restreint pour permettre d'y inscrire les détails et les circonstances mémorables consignés dans la *note de l'Académie.* »

« La notoriété publique sur laquelle l'arrêté se croirait fondé à refuser à Le Sueur et aux siens la possession légitime de ce nom procède évidemment d'une erreur, et ne peut se soutenir en présence des actes d'état civil dont madame veuve Le Sueur produit des copies dûment légalisées, et dans lesquels le trisaïeul, le bisaïeul, l'aïeul et le père du compositeur sont nommés constamment *Le Sueur* ou *Lesueur.*

« Il paraît que les branches de cette famille très-ancienne se sont multipliées et propagées en une infinité de rameaux dans beaucoup de villes et villages de Picardie. Eustache Le Sueur était lui-même, on le sait, originaire de Montdidier; et les variétés du nom de *Le Sueur, Sueur* et même *Sueu,* s'expliquent par les habitudes du langage picard, et par les négligences ou l'ignorance des écrivains de paroisse et des parties intéressées elles-mêmes.

« Ainsi, le 3 août 1708, Antoine *Le Sueur,* qui épouse Marie, fille de Louis Le Sueur, a pour assistants Jean Le Sueur avec *Charles* et *Louis* SUEUR ses frères.

« Ainsi l'oncle et le neveu se nomment *Le Sueur* et *Sueur* dans un acte de mariage du 25 décembre 1712.

« Ainsi, dans un acte de naissance du 15 mai 1723, l'enfant de celui qu'on nommait *Le Sueur* dans l'acte précédent est nommé Pierre *Sueur.*

« Et enfin une demoiselle Catherine *Le Sueur* signe ce nom en qualité de marraine, 13 septembre 1734, au bas d'un acte où on l'appelle à tort Catherine *Sueur.*

« Il serait superflu de multiplier de pareilles citations dont Madame veuve Le Sueur tient en ses mains des centaines d'exemples.

« Il n'y a donc pas de différence de nom qui vienne justifier la négation de la communauté d'origine entre les deux grands artistes, surtout lorsque, comme le dit expressément l'arrêté même du conseil municipal, Jean-François Le Sueur *a été autorisé à porter ce nom en vertu de titres obtenus pendant sa carrière musicale,* non pas, sans doute, par concession de faveur, mais sur preuves suffisantes.

« A la notoriété publique d'Abbeville on peut opposer une opinion historique, qui jouit au moins d'une plus grande publicité et d'un assentiment plus général, qui s'appuie d'autorités estimables, et s'accorde d'ailleurs avec les convictions et les prétentions de Le Sueur lui-même, prétentions qu'il s'est efforcé d'établir loyalement, et au sujet desquelles il serait fâcheux de lui infliger un si rude démenti, à l'occasion même du monument qu'on lui a dédié.

« Voici ce que disait la Biographie des contemporains, et ce qu'il a pu lire lui-même et peut-être dicter, au moins quant au fond :

« Jean-François Le Sueur est né à Paris d'une ancienne fa-
« mille du comté de Ponthieu, qui compte des membres très-
« distingués dans la carrière militaire, dans les lettres et dans
« les arts. Eustache Le Sueur, le Raphaël français, avait immor-
« talisé dans la peinture un nom auquel le compositeur dont
« nous allons offrir la notice a donné un éclat différent. . . . .
« M. Le Sueur s'occupe depuis longtemps d'un ouvrage, etc. »

« La même biographie contient aussi un article sur son frère :
« Le Sueur (Jean-Pierre), statuaire, membre de l'Institut,
« Académie royale des Beaux-Arts. . . . . . On a remarqué à

« l'exposition de 1822 la statue de Michel Montaigne et le « buste d'Eustache Le Sueur, peintre célèbre. »

« M. Miel, écrivain grave, curieux et consciencieux, termine ainsi la notice d'Eustache Le Sueur dans l'Encyclopédie des gens du monde (t. XVI, p. 451) : « Il est des familles où le « goût des arts semble faire partie du patrimoine héréditaire; « ce goût s'y transmet et s'y entretient à travers les généra-« tions. Telle fut la famille de Le Sueur. Nous avons vu, au « début de cette notice, que son père était statuaire; ses trois « frères, Pierre, Antoine et Philippe, et son beau-frère, Tho-« mas Goulai, pratiquaient la peinture; deux descendants de « ses neveux ont, de nos jours, fait reparaître glorieusement « son nom dans le culte des muses, l'un habile compositeur « et l'autre sculpteur distingué, dont la fille est une de nos plus « excellentes cantatrices. »

« Trois autres auteurs, Déaddé (*Encyclopédie des gens du monde,* t. XVI, p. 451); Fayolle (*Biographie universelle,* t. LXXI, p. 411); Gence (*Biograph. univ. continuat.* t. XXIV, p. 327), concourent à la confirmation de ce récit.

« Enfin nous ne pouvons pas oublier que le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, qui n'avait point assurément rédigé sa notice historique sur Jean-François Le Sueur sans avoir pris toutes les informations nécessaires, prononça ces paroles dans la solennité du 5 octobre 1839 : « Mais un titre « de gloire auquel Le Sueur était encore plus sensible, et qu'il « trouvait aussi dans sa famille, c'était de compter parmi ses « ancêtres Eustache Le Sueur. »

« Si l'on voulait absolument se renfermer dans la notoriété locale, on serait obligé d'avouer au moins qu'elle se partage, et que, s'il existe une opinion contraire à la parenté des deux Le Sueur, il y en a une qui la proclame et la maintient.

« Madame veuve Le Sueur a conservé deux témoignages qui datent déjà de longtemps, et qui ne paraissent pas indignes de foi :

« Le premier est une déclaration faite, le 4 thermidor an x, à la mairie du 1er arrondissement, avec signature légalisée par les deux adjoints :

« Je soussigné atteste à tous ceux à qui il appartiendra que « je suis très-proche parent de Le Sueur, inspecteur de l'en-« seignement du Conservatoire de musique, et que je suis né « comme lui aux environs d'Abbeville, département de la Somme; « j'atteste que tous nos ancêtres jusqu'à moi se sont toujours « appelés Le Sueur dans leurs actes de naissance, de mariage et « mortuaire, et que quelques actes signés *Sueur,* ou *El Sueur,* ou « *Sueu,* dans les églises de village, ne viennent que d'une pronon-« ciation corrompue par les paysans picards, qui ont laissé quel-« quefois glisser cette faute dans leurs signatures. Dans tous « les actes des églises de la ville, nos parents les plus proches se « nomment constamment Le Sueur... J'atteste que Eustache Le « Sueur, peintre sous le règne de Louis XIV, fut toujours re-« gardé par la tradition, dans le Ponthieu et notre famille, comme « fils d'un Le Sueur, frère de l'un de nos ancêtres et qui était « venu s'établir à Paris.

« Le Sueur,

« Rentier et employé à la mairie du 1er arrondissement. »

« L'autre témoignage est encore plus explicite, et s'autorise de vérifications spéciales :

« Je soussigné, directeur particulier de la première division « du conseil général de liquidation de la dette publique, dé-« clare et certifie, sur la demande qui m'en a été faite par le citoyen « Le Sueur, l'un des inspecteurs de l'enseignement du Conser-« vatoire de musique, avoir entendu dire au citoyen Louis De-

« normandie, mon frère, en son vivant liquidateur général de la « dette publique, que, dès l'année 1786, ledit citoyen Le Sueur « et lui s'étaient reconnus comme parents et membres éloignés « d'une même famille, après avoir vérifié qu'ils descendaient, « savoir : ledit citoyen Le Sueur, par les hommes, et nous par les « femmes, de la famille de Le Sueur, peintre illustre du siècle « de Louis XIV; que, depuis cette vérification et cette recon« naissance, ils se sont vus et cultivés, comme je l'ai aussi en« tendu dire à mon frère, chez qui j'ai eu l'avantage de me « rencontrer avec ledit citoyen Le Sueur.

« Paris, 16 vendémiaire an XI.

« DENORMANDIE. »

« A la vérité, il est impossible à présent de faire la preuve directe, positive et légale de la parenté; mais elle a pour elle des traditions locales et de famille, une grande probabilité, une opinion généralement adoptée; tandis que l'argumentation contraire ne porte que sur une base ruineuse, savoir : la prétendue différence de noms. Et quand même on persisterait à dénier à Le Sueur cette espèce de titre de noblesse auquel il attachait tant de prix, une seule ligne effacée, quel motif resterait-il de repousser l'inscription historiquement la plus exacte et à la fois la plus explicite et la plus favorable à la gloire de l'homme qu'on veut honorer? Pourquoi Abbeville serait-elle plus avare de paroles pour Le Sueur, que Rouen pour Boieldieu et le Havre pour Casimir Delavigne ?

« Ici la seconde objection, le défaut d'espace sur les panneaux du piédestal. Qu'on mesure les panneaux, et l'objection tombe. Ils sont tous les quatre égaux; la largeur est de $0^{m},87$ au bas, de $0^{m},82$ à la partie supérieure; la hauteur de $0^{m},59$, mesure du champ, abstraction faite des moulures d'encadrement.

« Or il n'y a pas une des quatre inscriptions qui porte plus de neuf lignes, pas une ligne qui ait plus de trente-sept lettres, presque toutes en ont moins. Que la dimension des lettres soit pour les noms et les mots les plus notables de $0^m,03$ en hauteur sur $0^m,025$ en largeur, et, pour le reste, de $0^m,025$ sur $0^m,020$, il est facile de voir qu'il y aura beaucoup plus d'espace qu'il ne faut.

« Mais une difficulté pourrait s'élever encore. Le conseil municipal a voté 100 francs pour la gravure de l'inscription; cette somme ne suffirait pas pour les développements que l'Académie y a donnés, et il ne serait pas permis d'imposer à la ville un surcroît de dépense qu'elle ne veut point faire.

« La famille offre d'ajouter le supplément nécessaire. Ce sacrifice lui coûtera peu pour donner satisfaction, non-seulement à elle-même, mais aussi aux nombreux souscripteurs qui ont fait les frais de la statue, qui préféreront l'exposition des titres de Le Sueur la plus honorable pour sa mémoire et pour le pays, et au sentiment desquels il est bien juste d'avoir égard.

« Dans cette hypothèse, et par les motifs expliqués ci-dessus, l'Académie, amendant et complétant quelques détails de la rédaction proposée, l'arrêterait et la disposerait ainsi définitivement :

« Pour le panneau de face :

JEAN FRANÇOIS LE SUEUR
PETIT-NEVEU DU PEINTRE EUSTACHE LE SUEUR
MEMBRE DE L'INSTITUT (ACAD^IE DES BEAUX-ARTS)
MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE DE S^T MICHEL
INSPECT^R GÉN^AL PROFESSEUR DE COMPOSIT.
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DIRECTEUR DE LA MUSIQUE DE L'EMPEREUR
SURINTENDANT DE LA MUSIQUE DU ROI.

« Pour le panneau opposé :

NÉ AU PLESSIEL-LEZ-ABBEVILLE
15 FÉVRIER 1760
MORT A PARIS
6 OCTOBRE 1837.

« Pour le panneau latéral de droite :

LA CAVERNE 1793, PAUL ET VIRGINIE 1794
TÉLÉMAQUE 1796, LES BARDES 1804
LA MORT D'ADAM 1809, ALEXANDRE À BABYLONE.....

IL AVAIT COMMENCÉ, IL TERMINA SA CARRIÈRE
PAR DES CHEFS-D'ŒUVRE DE MUSIQUE SACRÉE.

« Pour le panneau latéral gauche :

L'EMPEREUR DES FRANÇAIS
À L'AUTEUR DES BARDES.

(Paroles adressées par Napoléon Ier à Le Sueur, en lui envoyant la croix d'honneur, le lendemain de la première représentation.)

« Agréez, M. le Ministre, etc.

« Signé NAUDET[1]. »

A l'occasion du rétablissement de la statue de Louis XIII sur la place Royale, M. le Ministre d'État ayant exprimé le désir de connaître les inscriptions qui avaient été gravées sur le piédestal, soit lors de la première érection par le cardinal de Richelieu, soit lors de la réédification en 1829, le secrétaire perpétuel transmit, le 9 octobre 1855, les quatre ins-

[1] Le conseil municipal a maintenu sa rédaction.

criptions conservées dans l'ouvrage de Germain Brice, intitulé *Nouvelle description de la ville de Paris* (t. II, p. 205) :

Sur le devant, qui regarde la rue Saint-Antoine. (Midi.)

POUR LA GLORIEUSE
ET IMMORTELLE MÉMOIRE
DU TRÈS-GRAND ET TRÈS-INVINCIBLE
LOUIS LE JUSTE
XIII. DU NOM, ROI DE FRANCE
ET DE NAVARRE.
ARMAND CARDINAL DE RICHELIEU,
SON PRINCIPAL MINISTRE
DANS TOUS SES ILLUSTRES
ET GÉNÉREUX DESSEINS :
COMBLÉ D'HONNEURS ET DE BIENFAITS
PAR UN SI BON MAITRE
ET UN SI GÉNÉREUX MONARQUE,
LUI A FAIT ÉLEVER CETTE STATUE :
POUR UNE MARQUE ÉTERNELLE
DE SON ZÈLE, DE SA FIDÉLITÉ
ET DE SA RECONNOISSANCE
1639.

Sur la face du côté des Minimes. (Nord.)

LUDOVICO XIII. CHRISTIANISSIMO
GALLIÆ ET NAVARRÆ REGI
JUSTO PIO FELICI VICTORI TRIUMPHATORI
SEMPER AUGUSTO
ARMANDUS CARDINALIS DUX RICHELIUS
DOMINO OPTIME MERITO
PRINCIPIQUE MUNIFICENTISSIMO
FIDEI SUÆ DEVOTIONISQUE
ET OB INNUMERA BENEFICIA IMMENSOSQUE HONORES
SIBI COLLATOS
PERENNE GRATI ANIMI MONUMENTUM
HANC STATUAM EQUESTREM
PONENDAM CURAVIT
ANNO DOM. $\overline{\text{M}}$ $\overline{\text{DC}}$ $\overline{\text{XXXVIIII}}$.

Sur la partie latérale droite, il y avait un sonnet pour Louis le Juste, commençant par ces vers :

QUE NE PEUT LA VERTU, QUE NE PEUT LE COURAGE?
J'AI DOMPTÉ POUR JAMAIS L'HÉRÉSIE EN SON FORT,
DU TAGE IMPÉRIEUX J'AI FAIT TREMBLER LE BORD,
ET DU RHIN JUSQU'À L'ÈBRE ACCRU MON HÉRITAGE.
ETC. ETC.

A gauche, des vers latins, traduction libre du sonnet :

QUOD BELLATOR HYDROS PACEM SPIRARE REBELLES,
DEPLUMES TREPIDARE AQUILAS, MITESCERE PARDOS,
ETC. ETC.

Le sonnet et les vers latins ne reparurent pas en 1829; on conserva seulement l'inscription en prose latine, qui fut placée sur le panneau postérieur.

L'Académie composa, pour la face antérieure, l'inscription suivante :

SIGNO ÆNEO
QUOD
LUDOVICO XIII
ARMANDUS CARDINALIS DUX RICHELIUS
PUBLICÆ PIETATIS INTERPRES
OLIM POSUERAT
INTER TUMULTUS CIVILES
PER NEFAS DELETO
NOVUM E MARMORE SIGNUM
NE PRINCIPIS
CLARIS GESTIS NOBILITATI
MEMORIA
DEBITO HONORE CARERET
LUDOVICUS XVIII ET CAROLUS X
REGNI ET VIRTUTUM HÆREDES
REPONI JUSSERUNT.

§ 3. PRIX DÉCERNÉS ET PRIX PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE.

SUJETS ET JUGEMENTS DES CONCOURS
DEPUIS L'ANNÉE 1853 JUSQU'À L'ANNÉE 1856.

1853. I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1° SUJETS PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE.

Le prix de cette année fut accordé à M. G. Le Jean, sur cette question mise au concours en 1850 et remise jusqu'à l'an 1853 :

Comment et par qui se sont exécutés en France, sous le régime féodal, depuis le commencement de la 3e race jusqu'à la mort de Charles V, les grands travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, remparts, édifices civils et religieux?

L'Académie proposa, dans la séance publique de cette année pour le concours de 1855, la question suivante :

Faire l'histoire des biens communaux en France, depuis leur origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Elle rappela, en même temps, les sujets déjà proposés, pour lesquels il n'y avait pas lieu de décerner les prix.

1° *Restituer, d'après les sources, la géographie ancienne de l'Inde, depuis les temps primitifs jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane.*

Question proposée en 1851 pour 1853 et remise à 1855.

2° *Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les monuments de tous genres d'une date*

certaine ou appréciable, principalement ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées de l'Europe?

Question proposée en 1849, pour le prix de 1851, remise au concours de l'année 1853, puis à celui de 1855.

3° *Étudier l'état politique, la religion, les arts, les institutions de toute nature dans les satrapies de l'Asie Mineure, sous les Perses et depuis, particulièrement dans les satrapies déjà héréditaires ou qui le devinrent après la conquête d'Alexandre, c'est-à-dire le Pont, la Cappadoce, la Syrie et la Carie.*

Question substituée en 1852 à celle des monarchies grecques de l'Orient (voy. t. XVIII, 1re partie, p. 336) et proposée pour 1854.

4° *Examiner toutes les inscriptions latines qui, jusqu'à la fin du* V*e* *siècle de notre ère, portent des signes d'accentuation; comparer le résultat de ces recherches épigraphiques avec les règles concernant l'accentuation de la langue latine, règles données par Quintilien, par Priscien et d'autres grammairiens; consulter les travaux des philologues modernes sur le même sujet, afin d'essayer d'établir une théorie complète de l'emploi de l'accent tonique dans la langue des Romains.*

Question proposée en 1852 pour 1854.

2° ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Première médaille, à M. Maximilien de Ring, pour son ouvrage intitulé *Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube, principalement dans le sud-ouest de l'Allemagne,* 2 vol. in-8°.

Deuxième médaille, à M. Guadet, pour son mémoire manuscrit intitulé *Études historiques sur nos origines nationales.*

Troisième médaille, à M. Célestin Port, pour son mémoire

manuscrit intitulé *Essai sur l'histoire maritime du commerce de Narbonne.*

Mentions très-honorables :

1° A M. Bouillet, pour son ouvrage intitulé *Nobiliaire d'Auvergne,* 6 vol. in-8°;

2° A M. Robert, pour cinq ouvrages intitulés : 1° *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France,* 1 vol. in-4°; 2° *Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault de Vaucouleurs,* br. in-8°; 3° *Considérations sur la monnaie à l'époque romane et description de quelques triens mérovingiens,* br. in-8°; 4° *Description des sceaux de Toul,* manuscrit petit in-fol.; 5° *Planches de la numismatique cambrésienne;*

3° A M. Guignard, pour son ouvrage intitulé *Les anciens statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, publiés et annotés pour la première fois,* 1 vol. in-8°;

4° A M. de Baecker, pour son ouvrage intitulé *Des Nibelungen,* etc. 1 vol. in-8°;

5° A M. Poey d'Avant, pour son ouvrage intitulé *Description des monnaies seigneuriales françaises,* 1 vol. in-4°;

6° A M. d'Arbois de Jubainville, pour ses *Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal français, depuis l'origine de la féodalité jusqu'à la rédaction officielle des Coutumes,* br. in-8°;

7° A M. Henri Lepage, pour quatre ouvrages intitulés : 1° *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative,* 1re et 2e partie, 2 vol. in-8°; 2° *Le département des Vosges, statistique historique et administrative* (publié en commun avec M. Ch. Charton), 1re et 2e partie, 2 vol. in-8°; 3° *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem,* br. in-8°; 4° *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* br. in-8°.

Mentions honorables :

1° A. M. Léon Clos, pour son mémoire intitulé *Études his-*

toriques sur la république municipale d'Andorre, accompagné de trois cartes et de trois dessins;

2° A. M. Paul GUILLEMOT, pour sa *Monographie historique de l'ancienne province du Bugey,* 1 vol. in-8°;

3° A M. MAC-CARTHY, pour son mémoire manuscrit intitulé *Arsennaria;*

4° A M. MACÉ, pour sa traduction de la *Description du Dauphiné, de la Savoie, du Comtat-Venaissin, de la Bresse et d'une partie de la Provence, de la Suisse et du Piémont au XVIe siècle,* extraite du premier livre de l'*Histoire des Allobroges,* par Aymar du Rivail, 1 vol. in-8°;

5° A M. FAUCHÉ-PRUNELLE, pour son ouvrage manuscrit intitulé *Des anciennes Institutions autonomes ou populaires du Briançonnais, et de leur comparaison avec celles du Dauphiné;*

6° A M. le baron DE LA ROCHE LA CARELLE, pour son *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu, suivie de l'armorial de la province,* 2 vol. in-8°;

7° A M. VASSAL DE FAUTEREAU, pour son mémoire manuscrit intitulé *Thomas de Cantimpré, écrivain moraliste du XIIIe siècle.*

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° PRIX DE NUMISMATIQUE fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE, décerné à M. WADDINGTON, pour son ouvrage intitulé *Voyage dans l'Asie Mineure au point de vue numismatique,* 1 vol. in-8°.

2° PRIX POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT OU LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT, fondés par le baron GOBERT.

Le premier prix fut décerné à M. Ernest CHARRIÈRE, auteur des *Négociations de la France dans le Levant, ou Correspondances et mémoires diplomatiques,* 3 vol. in-4°.

M. Germain fut maintenu dans la possession du second prix, pour son *Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, etc. 3 vol. in-8°.

1854.

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1° SUJETS PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE.

Le prix de cette année fut accordé à M. Raphaël Garrucci, sur cette question, mise au concours en 1852 :

Examiner toutes les inscriptions latines, etc. (Voy. p. 229.)

L'Académie prorogea le concours sur les satrapies de l'Asie Mineure jusqu'à l'an 1855.

Elle proposa, pour le prix ordinaire à décerner en 1856, le sujet suivant :

Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde, caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent, afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.

2° ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Première médaille, à M. l'abbé Cochet, pour son ouvrage intitulé *La Normandie souterraine, ou ntoice sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie*, 1 vol. in-8°.

Deuxième médaille, à M. Bouthors, pour ses *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées d'après les manuscrits originaux*, 2 vol. in-4°.

Troisième médaille, à M. Alfred Maury, pour son mémoire manuscrit sur les *Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge : nouveaux essais sur leur topographie, leur histoire et la législation qui les régissait.*

Rappel de médaille :

A M. Azéma de Montgravier, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Recherches sur quelques points de géographie ancienne dans la province d'Oran (Algérie).*

Mentions très-honorables :

1° A M. d'Arbois de Jubainville, pour son ouvrage intitulé: *Pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en 1407, publié, pour la première fois, d'après une copie authentique de 1535,* 1 vol. in-8°;

2° A M. Rossignol, pour son *Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique. Conquête de la Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire, 1476-1483,* 1 vol. in-8°;

3° A M. André Salmon, pour son *Recueil des chroniques de Touraine,* 1 vol. in-8°;

4° A M. A. H. Taillandier, pour son *Histoire du château et du bourg de Blandy en Brie,* 1 vol. in-8°;

5° A M. Anatole de Barthélemy, pour ses *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne,* br. in-8°;

6° A M. Morin, pour sa *Numismatique féodale du Dauphiné,* 1 vol. in-4°;

7° A M. l'abbé Pascal, pour son ouvrage intitulé : *Gabalum Christianum, ou Recherches historico-critiques sur l'église de Mende (ancien Gévaudan, aujourd'hui département de la Lozère),* 1 vol. in-8°.

Mentions honorables :

1° A M. l'abbé Auber, pour ses *Recherches historiques et archéologiques sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-les-Églises, près Chauvigny-sur-Vienne,* 1 vol. in-8°;

2° A M. Baudot, pour son *Rapport sur la colonne de Cussy*, br. in-4°;

3° A M. Aug. Bernard, pour son ouvrage intitulé : *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe*, 2 vol. in-8°;

4° A M. G. Boulangé, pour ses diverses brochures relatives aux *Antiquités du département de la Moselle;*

5° A M. Boutaric, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Organisation judiciaire du Languedoc au moyen âge;*

6° A M. l'abbé Victor Chambeyron, pour son *Premier essai sur Belleville, ou recherches archéologiques et historiques au sujet de l'église de Notre-Dame de Belleville-sur-Saône*, br. in-8°;

7° A M. Combes, pour son ouvrage intitulé : *L'abbé Suger, histoire de son ministère et de sa régence*, 1 vol. in-8°;

8° A M. Ch. Gomart, pour ses deux brochures intitulées : 1° *Le château de Ham et ses prisonniers;* 2° *Notice sur l'origine du château de Ham;*

9° A M. Lecaron, pour son *Histoire* manuscrite du *Commerce par eau de la ville de Paris, et de la corporation des marchands hansés, ou municipalité parisienne;*

10° A M. Henri Lepage, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Recherches sur l'industrie en Lorraine*, 1 vol. in-8°; 2° *Quelques notes sur des peintres lorrains des* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*, br. in-8°;

11° A M. Martin Daussigny, pour sa *Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône*, br. in-8°;

12° A MM. Mignard et Lucien Coutant, pour leur travail intitulé : *Découverte d'une ville gallo-romaine, dite* Laudunum; *examen des fouilles*, br. in-4°;

13° A M. le comte de Soultrait, pour son *Essai sur la numismatique nivernaise*, 1 vol in-8°.

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° Le prix de numismatique ne fut point décerné.

2° Prix du baron Gobert pour l'histoire de France.

Le premier prix fut décerné à M. Ch. Weiss, auteur de l'*Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-12.

Le second prix, à M. Francisque Michel, auteur des *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge*, 2 vol. in-4°.

3° prix de M. Bordin.

M. Bordin, ancien notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq académies de l'Institut.

L'Académie a proposé, pour sujet du prix qu'elle devait décerner pour la première fois en 1856, la question suivante:

Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domination romaine; exposer ce qu'on sait de leur langue, de leur religion, de leurs lois et de leurs usages.

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES. 1855.

1° SUJETS PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE.

Le prix de l'année fut décerné à M. Armand Rivière, avocat au barreau de Tours, sur cette question, mise au concours en 1853 :

Faire l'histoire des biens communaux en France, depuis leur origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Ce prix a été augmenté d'une somme de 500 fr. par l'effet

de la libéralité de M. Bouthors, qui, ayant obtenu la seconde médaille au concours des Antiquités de la France, de 1854, pour sa collection des *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, a voulu, en suivant l'exemple du général Carbuccia (voy. p. 237), remettre la valeur de cette médaille à la disposition de l'Académie, avec prière de l'ajouter au prix du concours de 1855, *sur l'origine des biens communaux.*

L'Académie avait proposé en 1851 pour 1853, et remis à 1855 le sujet suivant :

Restituer, d'après les sources, la géographie ancienne de l'Inde, depuis les temps primitifs jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane.

Le prix été décerné à M. Vivien de Saint-Martin.

Elle avait proposé en 1852 pour 1854, et remis à 1855 le sujet suivant :

Étudier l'état politique, la religion, les arts, les institutions de toute nature dans les satrapies de l'Asie Mineure, sous les Perses et depuis, particulièrement dans les satrapies déjà héréditaires, ou qui le devinrent après la conquête d'Alexandre, c'est-à-dire le Pont, la Cappadoce, la Lycie et la Carie.

Le prix a été décerné à M. William-Henri Waddington.

2° ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Première médaille, à M. Viollet-Le-Duc, pour son ouvrage intitulé : *Essais sur l'architecture militaire au moyen âge*, 1 vol. in-8°.

Seconde médaille, à M. Léon Clos, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Recherches sur les institutions municipales du centre de la France au moyen âge.*

Troisième médaille, partagée entre M. Patu de Saint-Vincent, pour son mémoire manuscrit sur le *Chant grégorien*, et

M. HIPPEAU, pour son ouvrage intitulé : *L'abbaye de Saint-Étienne de Caen, 1066-1790,* 2 vol. in-8°.

Le général Carbuccia, auquel avait été décernée la première médaille dans le concours des Antiquités de la France, de 1851, en avait mis la valeur à la disposition de l'Académie, pour l'offrir comme récompense au meilleur travail sur les antiquités de l'Afrique.

Cette médaille a été décernée à M. le général CREULLY, fondateur et président de la société archéologique de Constantine, auteur de plusieurs mémoires sur diverses questions d'antiquités algériennes.

Rappel de mentions très-honorables :

1° A M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, pour son ouvrage intitulé : *Voyage paléographique dans le département de l'Aube,* 1 vol. in-8°;

2° A M. Henri LEPAGE, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Les Communes de la Meurthe. Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département,* 2 vol. in-8°; 2° *Rôle des habitants de Nancy en 1551-1552,* br. in-8°.

Mentions très-honorables :

1° A M. LUZARCHE, pour son édition d'un *Drame anglo-normand du XIIe siècle,* intitulé *Adam,* 1 vol. in-8°;

2° A M. Henri DE LAPLANE, pour les ouvrages suivants : 1° *Saint-Bertin,* 1843-44-46, ou *Rapport historique des fouilles faites sur le sol de cette ancienne église abbatiale,* 1 vol in-8°; 2° *Quelques mots sur les fouilles historiques faites sur le sol de l'ancienne église abbatiale de Saint-Bertin,* br. in-8°; 3° *Un mot sur les ruines de Saint-Bertin, à Saint-Omer,* br. in-8°; 4° *Les abbés de Saint-Bertin d'après les anciens monuments de ce monastère,* br. in-8°; 5° *Les matelots boulonnais à Merck-Saint-Liévin (Pas-de-Calais)*, br. in-8°; 6° *L'église de Fauquemberg, arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais)*, br. in-8°;

3° A M. l'abbé Pécheur, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la ville de Guise et de ses environs, de ses seigneurs, comtes, ducs*, etc. 2 vol. in-8°;

4° A M. le comte Georges de Soultrait, pour sa *Notice sur les sceaux du cabinet de madame Febvre de Mâcon*, br. in-8°;

5° A M. de Fontenay, pour son *Manuel de l'amateur de jetons*, 1 vol. in-8°;

A M. le marquis de Godefroy Menilglaise, pour son édition de la *Chronique de Guines et d'Ardre, par Lambert, curé d'Ardre* (918-1203), *texte latin et français en regard, revue sur huit manuscrits*, 1 vol. in-8°;

7° A M. Charles de Beaurepaire, pour son *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française*, br. in-8°;

8° A M. le comte Hector de la Ferrière, pour son *Histoire de Flers, ses seigneurs, son industrie*, br. in-8°.

Mentions honorables :

1° A M. Troche, pour ses deux brochures intitulées : 1° *Mémoire historique et archéologique sur la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie*, in-8°; 2° *La Sainte-Chapelle de Paris. Notice historique, archéologique et descriptive sur le célèbre oratoire de Saint-Louis*, in-12;

2° A M. Édouard de Barthélemy, pour son *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions, depuis son origine jusqu'en 1789*, 1 vol. in-8°;

3° A M. Dramard, pour sa *Notice historique sur l'origine de la ville d'Étampes*, manuscrit in-4°;

4° A M. l'abbé Arbellot, pour sa brochure intitulée : *Cathédrale de Limoges, histoire et description*, in-8°;

5° A M. Ch. Gomart, pour ses *Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons*, intitulé : *Histoire particulière de l'église de Saint-Quentin*, t. I, in-8°;

6° A M. Eug. de Lépinois, pour le tome I de son *Histoire de Chartres,* in-8°;

7° A M. de Matty de Latour, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Villes et voies romaines de l'Anjou;*

8° A M. Élie de La Primaudaie, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Portulan de l'Algérie au moyen âge. Recherches sur le commerce des Européens dans l'ancienne régence;*

9° A M. Quantin, pour son ouvrage intitulé : *Cartulaire général de l'Yonne. Recueil de documents authentiques,* etc. t. I, in-4°;

10° A M. le baron de Gaujal, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Quels furent les habitants primitifs de la Gaule transalpine?* accompagné de cartes et d'un appendice sur l'*Origine des Scordices;*

11° A M. de la Fons de Mélicocq, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Lille aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles;* première partie : *Les Artistes;*

12° A M. Rocquain de Courtemblay, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Variations des limites géographiques et de la constitution politique de l'Aquitaine, depuis César jusqu'à l'an 613.*

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° Le prix de numismatique ne fut point décerné.

2° Prix de M. le baron Gobert pour l'histoire de France.

L'Académie maintint M. Ch. Weiss en possession du premier prix, et M. Francisque Michel en possession du second prix.

3° Prix fondé par M. Bordin.

L'Académie proposa, pour le concours dont le prix devait être décerné en 1857, le sujet suivant :

Un commentaire particulièrement exégétique et grammatical, soit

sur une partie suivie, soit sur un choix d'hymnes du Rig-Véda, où l'on aura soin d'exposer toujours et de discuter s'il y a lieu, même quand on ne l'adoptera pas, l'opinion du commentateur Sâyana Atchârya.

1856. I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1° SUJETS PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE.

Il n'y eut pas lieu de décerner le prix du concours de cette année (voy. p. 232, *Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien*, etc.), et la question fut remise au concours pour l'année 1858.

L'Académie proposa, pour le prix ordinaire de la même année, la question suivante :

Recueillir, dans une exposition critique et suivie, tous les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule, antérieurement à l'empereur Claude, en écartant les conjectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de l'étude comparée des langues.

2° ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Première médaille, à M. Henri de Laplane, pour son ouvrage intitulé : *Les Abbés de Saint-Bertin, d'après les anciens monuments de ce monastère*, 2 vol. in-8°.

Seconde médaille, à M. Rabanis, pour son ouvrage intitulé : *Les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai historique et critique sur la charte d'Alaon*, 1 vol in-8°.

Troisième médaille, partagée entre M. Deloche, pour ses deux mémoires, l'un imprimé, l'autre manuscrit, sur les *Lemovices*, et M. Louis Paris, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Histoire et description de l'intérieur de l'église Notre-Dame de Reims;*

avec des recherches sur les dévastations commises dans cet édifice, sous couleur de restaurations et d'embellissements.

Rappel de médaille :

A M. VIOLLET-LE-DUC, pour le tome II de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XIIIe siècle*, in-8°.

Une mention hors ligne est décernée à MM. E. DE ROZIÈRE et E. CHATEL, pour leur ouvrage intitulé :

Table générale et méthodique des Mémoires contenus dans les Recueils de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Mentions très-honorables :

1° A MM. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, pour le tome I de leur ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne; histoire et monuments*, in-8°;

2° A M. TASTU, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Histoire de la Pagesia de Remença;*

3° A M. GEFFROY, pour son ouvrage intitulé : *Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norwége*, in-8°;

4° A M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les sceaux des comtes et des comtesses de Champagne*, br. in-4°;

5° A M. A. MURCIER, pour son ouvrage intitulé : *La Sépulture chrétienne en France, d'après les monuments du XIe au XVIe siècle*, 1 vol. in-8°;

6° A M. HOLLAND, pour son ouvrage intitulé : *Crestien von Troies. Eine literaturgeschichtliche Untersuchung*, 1 vol. in-8°.

7° A M. HUBERT, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *Histoire de Charleville depuis son origine jusqu'en 1854*, 1 vol. in-12;

l'autre : *Géographie historique du département des Ardennes,* 1 vol. in-12.

8° A M. Douet d'Arcq, pour ses *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise, du XIe au XVIe siècle,* 1 vol. in-4°;

9° A M. Peigné Delacour, pour ses *Recherches sur la position de* Noviodunum Suessionum *et de divers autres lieux du Soissonnais,* br. in-8°;

10° A M. l'abbé Baudiau, pour son ouvrage intitulé: *Le Morvan, ou Essai topographique et historique sur cette contrée,* 2 vol. in-8°;

11° A M. Potier de Courcy, pour son *Dictionnaire héraldique de Bretagne,* 1 vol. in-8°.

Mentions honorables :

1° A M. Mignard, pour son *Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature propre, ou philologie comparée de cet idiome,* etc. 1 vol. in-8°;

2° A M. Eugène Thomas, pour son *Examen critique des anciens noms de l'île de Corse,* br. in-4°;

3° A M. Martin-Daussigny, pour sa *Description d'une voie romaine découverte à Lyon, en octobre 1854,* br. in-8°;

4° A M. Adolphe Garrigou, pour ses *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran* (suite). 1re partie de la période romaine : *Les Sotiates du temps de César,* br. in-8°;

5° A M. Carnandet, pour son ouvrage intitulé : *La Vie et passion de monseigneur sainct Didier, martir et evesque de Lengres,* etc. 1 vol. in-8°;

6° A M. Ch. Gomart, pour ses *Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons,* intitulé : *Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin,* tomes II et III, in-8°;

7° A M. Menault, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Essais historiques sur Angerville-la-Gâte* (Seine-et-Oise);

8° A M. Pezet, pour ses *Études historiques sur les barons de Creully,* 1 vol. in-8°;

9° A MM. Achmet d'Héricourt et A. Godin, pour leur ouvrage intitulé : *Les rues d'Arras, dictionnaire historique, précédé d'un résumé de l'histoire d'Arras,* tome I, in-8°, et tome II, manuscrit.

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° PRIX DE NUMISMATIQUE FONDÉ PAR M. ALLIER DE HAUTEROCHE.

Partagé entre M. François Lenormant, pour son *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides,* 1 vol. in-8°, et M. Müller, de Copenhague, pour son ouvrage intitulé : *Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III,* 1 vol. in-8°, accompagné d'un atlas in-4°.

2° PRIX DE M. LE BARON GOBERT POUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Le premier prix fut décerné à M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia Christiana* (province de Tours), 1 vol. in-fol. et le second prix à M. Floquet, pour son ouvrage intitulé : *Études sur la vie de Bossuet,* 3 vol. in-8°.

3° PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Il n'y eut pas lieu de décerner le prix cette année, et la question fut remise au concours pour 1858[1].

L'Académie a proposé, pour sujet du prix à décerner également en 1858, la question suivante :

Recherches sur les institutions administratives du règne de Philippe le Bel.

[1] Voir p. 235.

§ 4. SÉANCES PUBLIQUES.

Présidents et lecteurs.

Dans le cours de ces quatre années, les séances publiques de l'Académie ont eu lieu aux époques suivantes :

En 1853, le 25 novembre, sous la présidence de M. Jomard.

Lectures :

Notice sur les poésies morales des trouvères, par M. Victor Le Clerc.

Extraits d'un mémoire sur la triade indienne, par M. Langlois.

Notice sur le lac de Gennezareth, par M. de Saulcy.

En 1854, le 18 août, sous la présidence de M. Lenormant.

Lectures :

Notice historique sur la vie et les ouvrages de MM. Burnouf père et fils, par le Secrétaire perpétuel.

En 1855, le 10 août, sous la présidence de M. Villemain.

Lectures :

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Pardessus, par le Secrétaire perpétuel.

Mémoire sur l'étude du latin chez les Grecs dans l'antiquité, par M. Egger.

En 1856, le 8 août, sous la présidence de M. Laboulaye.

Lectures :

Considérations historiques sur les traités internationaux chez les Grecs et chez les Romains, par M. Egger.

Notice sur le tombeau des empereurs à Constantinople, par M. Brunet de Presle.

Antiquités

Les rapports sur les ouvrages envoyés au concours des an-

tiquités de la France furent faits dans les séances publiques de 1853, 1854 et 1855, par M. Berger de Xivrey, et en 1856 par M. de Longpérier.

de la France.

Dans l'intérêt des études nationales, l'Académie a fait imprimer ces rapports à un grand nombre d'exemplaires, pour être distribués, soit à ses correspondants, soit aux sociétés savantes et aux comités historiques des départements.

École française d'Athènes.

Les rapports sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes, transmis par M. le ministre de l'instruction publique, furent faits, dans les mêmes séances et dans les mêmes années, par M. Guigniaut.

§ 5. — LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ET DE DIVERS SAVANTS DANS LES SÉANCES ORDINAIRES.

Lectures des académiciens. 1853.

M. Biot. Communication : *Recherches de quelques dates absolues qui peuvent se conclure des dates vagues inscrites sur des monuments égyptiens.* 1re partie : *Exposition des phénomènes signalés, et des méthodes par lesquelles on calcule leurs dates;* 2e partie : *Détermination des dates absolues qui correspondent aux dates vagues de phénomènes naturels, découvertes sur des inscriptions égyptiennes, par M. de Rougé.* (21 janvier, 4 et 11 février.)

M. Guérard. Mémoire *Sur le Capitulaire de Charlemagne* de Villis (2e lecture, 28 janvier). (Voir t. XVIII, 1re partie, p. 350, n. s.)

M. Raoul-Rochette. Mémoire *Sur divers sujets d'antiquités grecques en rapport avec les idées superstitieuses de l'Orient* (4, 11 février; 2e lecture, 4, 11, 18, 23 mars, 15, 22 avril, 6,

13, 27 mai, 3, 24 juin, 12, 19, 26 août). (Voir t. XVIII, 1re partie, p. 350, n. s.)

M. Langlois. Mémoire *Sur la Triade indienne* (18, 25 février, 11 mars; 2e lecture, 25 novembre).

M. Lenormant. Communication : *Note sur l'inscription et les peintures d'un tombeau de l'église de Saint-Pancrace, à Rome* (18 février).

M. le comte Beugnot. Mémoire *Sur le régime des terres dans les principautés fondées par les Francs dans le Levant à la suite des croisades* (1, 8, 15, 22, 29 avril, 13, 20 mai; 2e lecture, 27 mai, 3, 24 juin, 29 juillet).

M. Le Clerc. Communication : *Introduction au tome XXII de l'Histoire littéraire de la France* (8 avril).

M. Brunet de Presle. Communication : *Notice sur le papyrus astronomique du Louvre et sur le zodiaque rectangulaire de Denderah* (22 avril).

M. Biot. Communication : *Essai d'identification de quelques groupes stellaires mentionnés avec des momies égyptiennes sur le tableau des levers du soleil inscrit à Thèbes dans les tombeaux de Rhamsès VI et de Rhamsès IX* (10 juin).

M. Rossignol. Mémoire *sur le chœur des grenouilles d'Aristophane* (17 juin, 19 août; 2e lecture, 23 décembre).

M. Le Clerc. Communication : Suite de ses *Recherches sur les fabliaux* (12 août, 30 septembre). (Voir t. XVIII, 1re partie, p. 351, n. s.)

M. Lenormant. Mémoire intitulé : *De la manière de lire Pausanias, à propos du véritable emplacement de l'*Agora *d'Athènes* (16 septembre; 2e lecture, 14, 28 octobre).

M. Rossignol. Communication : *De l'Origine des arts en Étrurie, ou examen critique de la tradition qui fait de Démarate le civilisateur de l'Étrurie, et qui donne à ce Corinthien, pour com-*

pagnons d'exil et pour auxiliaires, les artistes Cléophante, Euchir et Eugramme (7 octobre).

M. Lenormant. Note additionnelle à son mémoire *Sur la manière de lire Pausanias, à propos du véritable emplacement de l'*Agora *d'Athènes* (21 octobre; 2e lecture, 28 octobre).

M. Le Clerc. Communication : *Notice sur les poésies morales des Trouvères* (18 novembre).

M. Lenormant. Second appendice à son mémoire sur le véritable emplacement de l'*Agora : De Simon l'écuyer et du statuaire Démétrius* (2 décembre; 2e lecture, 3, 17, 24 février; 31 mars 1854).

M. Garcin de Tassy. Mémoire *Sur les noms propres et les titres musulmans* (13, 20, 27 janvier; 2e lecture, 31 mars, 12, 28 avril, 5 mai). 1854.

M. Vincent. Mémoire *Sur le rhythme du chœur des grenouilles d'Aristophane* (10, 17, 24 février).

M. Villemain. Communication : Chapitre d'un ouvrage intitulé : *Nouveaux essais sur l'influence du christianisme dans le monde grec et romain* (17 février).

M. Berger de Xivrey. Mémoire *Sur différents systèmes de traduction du Nouveau Testament* (24 février, 3, 17, 24 mars, 7 avril; 2e lecture, 23 juin, 8, 22, 29 septembre).

M. Le Bas. Communication : *Note sur une terre cuite appartenant à S. M. le roi des Grecs* (17 mars).

M. Lenormant. Dissertation *Sur le Cratyle de Platon* (5, 26 mai, 2, 9 juin; 2e lecture, 20 juin 1856).

M. le vicomte de Rougé. Communication verbale *Sur les principaux résultats où l'ont conduit ses études sur les papyrus de la collection Sallier, publiés par le* British Museum (12 mai).

M. Villemain. Communication : *Fragment de l'histoire de*

Grégoire VII, la soumission de l'empereur Henri IV au pape dans le château de Canosse (12 mai).

M. Lajard. Lettre (communiquée par M. Guigniaut) à M. Ed. Gerhard, sur un vase représentant, selon lui, *Venus pandemos epitragia* (19 mai).

Un membre fait observer que la figure de femme assise sur un bouc et tenant une lyre est plutôt *la Tragédie.*

M. Stanislas Julien. Communication : *Notice historique sur la fabrication de la porcelaine de Chine* (16 juin).

M. le vicomte de Rougé. Mémoire *Sur quelques inscriptions trouvées dans les sépultures des Apis* (28 juillet).

M. Ravaisson. Mémoire *Sur le Stoïcisme* (2e lecture, 25 août, 1er, 8, 15, 22 septembre, 27 octobre). (Voir t. XVIII, 1re partie, p. 345, n. s.)

M. Egger. Communication : *Notice d'un symbole bilingue extrait du manuscrit grec 2408 de la Bibliothèque impériale,* et qu'il juge composé pendant la domination des Latins à Constantinople, pour se conformer, par contrainte, à leurs croyances religieuses (15 septembre).

M. Langlois. Mémoire posthume, lu par M. Lenormant et intitulé : *Sur le système de la métempsychose chez les Indiens* (6 octobre).

M. Dureau de la Malle. Mémoire *Sur la détermination de la limite des navigations d'Hannon et de Polybe le long des côtes de l'Afrique occidentale* (20, 27 octobre, 3, 10, 17, 24 novembre, 1er, 15, 22 décembre).

M. Lenormant. Communication : *Découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Éloi, département de l'Eure* (20 octobre).

M. le vicomte de Rougé. Démonstration verbale de la manière dont le nom du roi Rhamsès Meiamoun le Grand a pu

se transformer en celui de Sésostris chez les Grecs, en suivant les abréviations et la décomposition de ce nom (Sesou-ri) dans le langage vulgaire, et dans les applications aux particuliers (27 octobre).

M. Lenormant. Communication : Mémoire *Sur les variations des valeurs relatives de l'or et de l'argent dans le monnayage de l'antiquité* (24 novembre et 1er décembre).

M. Le Bas. Communication : Dissertation *Sur une inscription trouvée à Smyrne* (22 décembre).

M. Garcin de Tassy. Mémoire *Sur les biographies des poëtes indiens* (12, 19, 26 janvier, 9 février, 9, 16 mars). 1855.

M. Berger de Xivrey. Deuxième partie de son mémoire *Sur différents systèmes de traduction du Nouveau Testament* (19, 26 janvier, 2, 9 février; 2e lecture, 23 mars, 4, 20, 27 avril, 4, 11 mai).

M. Lenormant. Communication : Essai *Sur les statères d'or de Cyzique* (16 février et 16 mars).

M. Lenormant. *Note sur le sujet du discours contre Phormion* (9 mars).

M. Vincent. Communication : *Note sur la notation musicale attribuée à Boëce* (30 mars).

M. Vincent. Communication : *Nouvelles considérations sur la versification et la musique du moyen âge* (4 avril).

M. le vicomte de Rougé. Communication : *Traduction de la stèle de la Bibliothèque impériale contenant l'histoire du chef de Bachtan* (13 avril).

M. Egger. Mémoire *Sur un document bilingue inédit* (18 mai; 2e lecture, 19 septembre 1856).

M. Le Clerc. Communication : *Notice sur la vie de saint Thomas le martyr, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence* (1er et 15 juin).

M. de Wailly. Mémoire *Sur le système monétaire de saint Louis* (22 juin, 20, 27 juillet; 2e lecture, 28 septembre, 5, 12, 19 octobre).

M. Brunet de Presle. Communication : *Notice sur les tombeaux des empereurs de Constantinople* (22 juin, 15 février 1856).

M. Egger. Communication : *De l'étude de la langue latine chez les Grecs dans l'antiquité* (27 juillet).

M. le vicomte de Rougé. Communication : *Résumé de l'histoire d'Égypte* (17 août).

M. Le Clerc. Communication : *Notice sur un poëme de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, relatif à la conquête d'Irlande par le roi Henri II, en 1192* (24 août).

M. Egger. Communication : *Note sur une inscription latine inédite du Musée du Louvre,* et, à ce propos, *sur les noms des affranchis de la maison des empereurs.* Il donne en même temps lecture d'une lettre que M. le comte B. Borghesi lui a écrite sur le même sujet (31 août).

M. Le Clerc. Communication : *Notice sur Thibaut, roi de Navarre, et ses poésies* (7 septembre).

M. Le Clerc. Communication : *Notice sur d'anciennes complaintes en rimes françaises* (28 septembre).

M. le vicomte de Rougé. Communication : *Notice sur quelques textes hiéroglyphiques publiés par M. Greene* (5 octobre).

M. Lenormant. Mémoire *Sur les peintures que Polygnote avait exécutées dans la Lesché de Delphes;* 1re partie : *Des Leschés en général et de la Lesché de Delphes en particulier* (7, 14, 28 décembre); 2e partie : *De la distribution des peintures de Polygnote à Delphes, de la manière de peindre et du style de cet artiste* (11 janvier 1856); 3e partie : *Restitution de la composition de droite* (18 janvier 1856); 4e partie : *Restitution de la portion de gauche*

des peintures de Polygnote à Delphes (25 janvier 1856); 5[e] partie (22, 29 février, 7, 14 mars 1856).

M. le vicomte de Rougé. Communication : *Note sur les noms égyptiens des planètes* (1[er] février). 1856.

M. Egger. Mémoire intitulé : *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Égypte, et qui portent des inscriptions grecques* (1[er], 8 février; 2[e] lecture, 10, 17, 24 octobre).

M. Egger. Communication : *Observations sur une loi d'étymologie peu remarquée jusqu'ici dans la formation de la langue française* (22 février).

M. le vicomte de Rougé. Communication : extrait d'un mémoire *Sur les campagnes de Rhamsès Sésostris* (21 mars).

M. Texier. Dissertation *Sur Midas, roi de Phrygie, et les fables dont il fut le héros, à l'occasion d'une statue du Musée britannique* (28 mars, 14 novembre).

M. Ad. Regnier. Mémoire *Sur le Prâtiçakhya du Rig-Véda* (28 mars, 4 avril).

M. Egger. Mémoire intitulé : *Recherches et considérations historiques sur le droit des traités chez les Grecs et les Romains* (18 avril, 9, 16 mai).

M. Egger. Communication : *Note sur une inscription du Serapeum* rapportée d'Égypte par M. Mariette et déposée au musée du Louvre (20 juin).

M. Quatremère. Mémoire *Sur un passage du livre de Josué* (13 août).

M. Jomard. Notice *Sur la position d'*Alesia (29 août, 5 septembre; 2[e] lecture, 26 septembre).

M. Le Sueur, de l'Académie des beaux-arts. Communication : *Recherches sur l'époque de la construction de la tour de Babel* (5, 12 septembre).

M. Vincent. Mémoire intitulé : *Essai d'explication d'un passage mathématique du Ménon de Platon* (26 septembre; 2e lecture, 24 octobre).

M. de Wailly. Mémoire *Sur les variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale* (3, 17 octobre; 2e lecture, 31 octobre, 7, 14 novembre, 5 décembre).

M. le vicomte de Rougé. Communication : *Note sur le nom de Pharaon* (24 octobre).

M. Lenormant. Communication : *Révision de la numismatique gauloise. — Monnaies arvernes*, 1re lettre (31 octobre, 7 novembre).

M. Dureau de la Malle. Mémoire *Sur le commerce par terre et par mer des Phéniciens et des Carthaginois avec les nègres du Soudan* (1re lecture, 31 octobre, 7, 14 novembre, 19 décembre.)

M. Texier. Mémoire *Sur les ports situés à l'embouchure du Tibre. — Le port d'Ostie. — Le port de Claude. — Le port de Trajan* (12, 19 décembre).

Lectures et communications de divers savants. 1853.

M. Dulaurier. Mémoire sur la chronologie arménienne, technique et historique (26 février, 20 mai; 19 mai 1854).

M. J. Girardin. Analyse de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité (2e mémoire, lu par M. Berger de Xivrey, 18 mars, 3 juin).

M. Joly Leterme, architecte attaché à la commission des monuments historiques (communication verbale de M. Mérimée). Découverte faite dans une grotte sur les bords de la Charente, entre Charroux et Civray (Vienne), au milieu d'une brèche naturelle, de formation géologique récente et par stalagmite, laquelle renferme un très-grand nombre d'instru-

ments en silex, tels que couteaux, pointes de flèches, etc. et quelques instruments du même genre en os. M. Joly Leterme a trouvé, entre autres objets curieux, une côte d'un animal qu'on croit avoir été un cerf, sur laquelle sont gravées deux figures d'animaux qui se suivent, probablement deux biches, d'un dessin assez correct, et que, par la considération de l'âge de la brèche, on attribue aux Celtes (1er avril).

M. de Caumont. Lettre qui informe l'Académie que les fouilles entreprises par la société des antiquaires de Normandie, à Vieux, près de Caen, ont mis au jour un monument qui ne peut être qu'un théâtre ou un amphithéâtre, ce que les travaux ultérieurs donneront le moyen de décider. Cette découverte confirme un témoignage du marbre de Thorigny relatif à des jeux qui furent célébrés dans ce même lieu en l'honneur de Diane (même séance).

M. Rhangabé. Mémoire (lu par M. Le Bas) intitulé : *Récit d'une excursion en Arcadie* (1er, 8, 15 avril, 6, 13, 20 mai, 14, 21 octobre et 27 janvier 1854).

M. Stiévenart. Étude (lue par M. Vincent) sur la VIe scène de la comédie d'Aristophane intitulée *Les Grenouilles* (10 juin).

M. Hanriot, membre de l'école française d'Athènes. Mémoire sur la véritable position de l'*Agora* d'Athènes et sur l'emplacement du *Tholus* (8, 22, 29 juillet et 5 août).

M. Beulé, membre de l'école française d'Athènes. Premier mémoire sur les fouilles exécutées par lui à l'Acropole d'Athènes, pendant les années 1852-1853 (30 septembre; 2e mémoire, 7 octobre).

M. de Villiers. De l'application de l'astronomie élémentaire aux recherches chronologiques (7 et 14 octobre).

M. Egger[1]. Mémoire sur Apollonius Dyscole, concernant

[1] Élu membre de l'Académie le 28 avril 1854.

les mots grecs que M. Hermann appelle proclitiques (28 octobre).

M. Louis de Baecker, correspondant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France établi auprès du ministère de l'instruction publique. Lettre (lue par le secrétaire perpétuel) annonçant qu'il se trouve à Giessen, en Allemagne, un manuscrit flamand du XIII[e] ou du XIV[e] siècle, dans lequel sont renfermés plusieurs fragments d'un poëme sur Charlemagne et ses douze pairs. Il résulte, dit M. de Baecker, d'un passage d'un de ces fragments, que le poëme flamand a été traduit d'un poëme français, lequel l'a été d'un ouvrage latin qui était déposé à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Séverin, à Bordeaux. Il serait intéressant, ajoute l'auteur de la lettre, de rechercher les poëmes français et latins dont Charlemagne et ses paladins sont les héros (4 novembre).

1854. M. de Villiers. Note sur l'emploi du globe à pôles et méridiens mobiles (6 janvier).

M. Beulé. Mémoire sur les frontons du Parthénon et les sculptures de Phidias (20 et 27 janvier).

M. le marquis de La Goy. Lettre (communiquée par M. Jomard) relative à deux inscriptions trouvées à Aix-les-Bains. M. Jomard ajoute à cette lettre la lecture d'une note de M. Hase pour expliquer une de ces inscriptions.

M. le président annonce, à cette occasion, une nouvelle intéressante aussi pour la numismatique, et particulièrement celle de la Gaule : la découverte d'une médaille de Divitiacus, qui sera publiée prochainement par notre confrère M. de La Saussaye.

M. Weil. Mémoire (lu par M. Guigniaut) *Sur l'Anabase de Xénophon* (3 février).

M. Daremberg. Lettre (lue par M. Littré) daté d'Oderberg en Silésie, et contenant une relation des visites très-fructueuses de ce savant dans plusieurs bibliothèques publiques de l'Allemagne (24 février).

M. Noël Des Vergers. Lettre (communiquée par M. de Witte) sur des vases trouvés dans des fouilles en Étrurie; il est mis sous les yeux de l'Académie les dessins coloriés de la plupart de ces vases (3 et 17 mars).

M. Jomard informe l'Académie que, dans des fouilles pratiquées pour l'établissement d'un chemin de fer à Lozerre, hameau entre Palaiseau et Orsay, on a mis à découvert d'anciennes constructions à plus de 2 mètres de profondeur; il a recueilli des médailles romaines entre les pierres des fondations, ainsi qu'un grand nombre de tuiles romaines à recouvrement, des meules de 80 centimètres de diamètre, et l'on remarque aussi dans les fouilles (qui ont 4 mètres de profondeur) des restes d'anciens puits et de fours, et des charbons, etc. (17 et 31 mars).

M. Despine, médecin attaché à l'établissement thermal d'Aix en Savoie. Lettre qui annonce la découverte récente, près de l'emplacement des anciens thermes, de trois chambres souterraines, et en donne la description très-détaillée, avec mention de divers objets d'antiquités qu'on y a trouvés (17 mars).

M. Daremberg. Lettre (lue par M. Littré) contenant une relation détaillée des moissons très-abondantes qu'il a faites dans plusieurs bibliothèques d'Allemagne et d'Italie, notamment celle de Vienne, où il a trouvé les secours de la plus gracieuse obligeance (7 avril).

M. de Rozière. Notice historique sur la bibliothèque nationale de Madrid (28 avril).

M. Émile Burnouf, ancien membre de l'École française d'Athènes. Mémoire (communiqué par M. Guigniaut) intitulé : *Voyage d'Athènes à Corinthe, en passant par la Mégaride* (9 juin et 1er décembre).

M. Des Vergers. Lettre (lue par M. de Longpérier) qui annonce des découvertes récentes et d'un grand intérêt, faites à Rome, dans le temple de Diane *Nemorensis* et dans les tombeaux des papes du IIIe siècle. (23 juin).

M. Oppert. Mémoire sur la topographie de Babylone, auquel sont joints plusieurs plans descriptifs très-soigneusement relevés (13, 27 octobre, 3, 10, 17 novembre).

M. Mariette. Communication de la relation de ses recherches et de ses travaux pour la découverte du *Serapeum* de Memphis et l'explication des monuments qu'il y a trouvés (8 et 15 décembre).

M. François Lenormant. Mémoire sur un médaillon d'or de Démétrius Ier, roi de Syrie, et sur le système de la monnaie d'or des Lagides (29 décembre).

1855. M. Des Vergers. Dissertation sur l'emplacement de la villa d'Horace (20 avril).

M. Émile Burnouf. Deuxième partie d'un mémoire (lu par M. Guigniaut) intitulé : *Voyage d'Athènes à Corinthe en passant par la Mégaride* (25 mai).

M. Isidore de Löwenstern. Note (lue par le Secrétaire perpétuel) sur la découverte de la tombe du dernier empereur grec Constantin Paléologue, mort en 1453, et sur celle des ruines du cloître de *Pantocrator* à Constantinople (25 mai).

M. Oppert. Mémoire intitulé : *Principes de la l cture et de l'interprétation des incriptions cunéiformes* (1er, 8, 15 juin).

M. Des Vergers. 1° Mémoire sur l'influence du peuple

dans les élections municipales sous les empereurs; 2° Mémoire sur la nécropole d'Ardée. (24 août.)

M. Vallet de Viriville. Recherches sur la Chronique de la Pucelle d'Orléans et sur divers manuscrits qui s'y rattachent. (31 août, 26 octobre, 2 novembre, 14 décembre et 18 janvier 1856.)

M. Melchior de Vogüé. Communication (faite par M. de Longpérier) sur les fortifications de Semneh en Nubie, accompagnée de deux planches offrant le plan et les fortifications. (7 septembre.)

M. Jal. Dissertation sur une arme employée par les Grecs à bord de leurs navires de guerre. (21 septembre.)

M. Guérin, membre de l'École française d'Athènes. Sur l'emplacement de l'ancienne ville de Gath dans la pentapole des Philistins. (21 septembre.)

M. Vivien de Saint-Martin. Mémoire sur la géographie comparée, classique et sanscrite, du bassin du Kophès. (12, 26 octobre.)

M. de la Villemarqué. Mémoire sur les monuments où l'on peut étudier la langue des anciens Bretons. (2 et 30 novembre.)

M. Texier[1]. Mémoire sur les bains de Mahomet II à Constantinople, comparés aux thermes des Byzantins. (9 novembre.)

M. Vivien de Saint-Martin. Suite du mémoire sur la géographie comparée du bassin du Kophès. (25 janvier, 8 février.) 1856.

M. Oppert. Mémoire sur la langue et l'histoire des Assyriens. (15, 29 février, 7, 21, 28 mars, 25 avril.)

[1] Élu académicien libre le 23 novembre 1855.

M. Place. Mémoire sur les fouilles archéologiques faites en Assyrie (4, 11, 18 avril, 2 et 9 mai.)

M. Justin Lallier. Communication (faite par M. Jomard) sur des antiquités romaines découvertes près de Jurançon, savoir : *Une ruine romaine située à moins d'une lieue de Pau, sur les rives de la rivière de Néez et près du pont d'Oli, territoire de Jurançon.* Ce n'est qu'en 1850 qu'on a mis à découvert les *vestiges d'un antique bâtiment composé d'une douzaine de salles, toutes pavées de riches mosaïques, et qu'on suppose avoir servi de bain.*

« On trouve, dans ces ruines, des tuiles à rebord, des poteries et des ustensiles de fabrication romaine, des restes de colonnes en marbre blanc. Les murs sont construits en petit appareil, avec revêtement en marbre blanc et vert, de deux centimètres d'épaisseur. Toutes les salles sont pavées en mosaïques d'une grande richesse, assez bien conservées pour qu'on en ait pu faire les dessins, qui sont mis sous les yeux de l'Académie. » (25 avril.)

M. Vivien de Saint-Martin. Mémoire sur la géographie du bassin de l'Indus dans les écrivains grecs et romains, et particulièrement dans Ptolémée. (16 mai, 3 octobre.)

M. Léopold Delisle. Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de la Rochelle. (13 juin.)

M. Edm. Bonnet, ingénieur. (Communiqué par M. Egger.) Deux inscriptions chrétiennes découvertes dans les fouilles exécutées près de Narbonne pour la construction du chemin de fer; M. Egger accompagne la lecture et l'explication des textes d'observations historiques. (13 juin.)

M. François Lenormant. Note (lue par M. Ch. Lenormant) sur un scarabée découvert en Algérie. (13 juin.)

M. l'abbé Bourgade. Notice sur quelques monuments re-

cueillis par lui en Afrique, et principalement sur une inscription latine terminée par une formule de consécration en phénicien. (13 et 25 août.)

M. le commandant Du Neveu, chef du bureau politique à Alger. Copies d'inscriptions libyques (communiquées par M. Jomard), tracées, sur des bracelets de Touaregs, en caractères dits *tifinaght.* (3 octobre.)

M. Fr. Lenormant. Sur les origines chrétiennes des inscriptions sinaïtiques. (10 octobre.)

QUATRIÈME SECTION.

DÉLIBÉRATIONS, ACTES, FAITS DIVERS, RESSORTISSANT AUX ATTRIBUTIONS, À LA JURISPRUDENCE, AUX TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ET À SES RELATIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER.

1853. Nomination du dessinateur de la commission des médailles.

Dans la séance du 1er avril 1853, M. Nanteuil, membre de l'Académie des beaux-arts, section de sculpture, fut nommé dessinateur de la commission des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Ramey fils.

Élections pour le conseil de perfectionnement de l'École des chartes.

Dans la séance du 15 juillet, sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, l'Académie élut MM. le comte Beugnot et de Wailly pour remplacer MM. le baron Walckenaer et Pardessus dans le conseil de perfectionnement de l'École impériale des chartes. Acte fut donné de cette élection par M. le ministre, le 26 août.

Pension accordée à la veuve

M. le président annonce à l'Académie, dans la séance du 27 mai, que le projet de loi portant qu'une pension de 5,000 fr.

de M. Eugène Burnouf.

est accordée à la veuve de M. Eugène Burnouf, mort son secrétaire perpétuel, vient d'être adopté par le Sénat, sur le rapport de M. le baron Charles Dupin, membre de l'Académie des sciences.

Interprétation de l'art. 14 du règlement.

Dans la séance du 17 juin, l'Académie, interprétant l'article 14 du règlement, qui porte qu'une place venant à vaquer parmi ses membres elle décidera, *dans le cours du mois* qui suivra la notification de la vacance, s'il y a lieu ou non de procéder au remplacement, arrête que cette délibération préalable pourra être prise, dans certains cas d'urgence, avant l'expiration du mois, mais qu'en aucun cas l'élection ne devra être faite, si ce n'est le mois révolu.

Vote d'un membre absent lors du scrutin.

Dans le cours de l'élection qui avait donné lieu à la délibération précédente, l'Académie décida, le 8 juillet, qu'un bulletin laissé sur le bureau pour un tour de scrutin futur, par un *foi,* membre absent lors du scrutin, resterait *acquis à la bonne* mais sans tirer à conséquence pour l'avenir.

Don de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Dans la séance du 26 août, il est lu une lettre de M. le baron de Korff, administrateur de la Bibliothèque impériale de Russie, annonçant que, dans le désir d'établir des rapports plus intimes entre l'Institut de France et la Bibliothèque impériale, il est fait don, de la part de celle-ci, à l'Institut, parmi d'autres présents, d'un exemplaire complet de tout ce que la commission archéologique de Saint-Pétersbourg a publié jusqu'aujourd'hui. La collection se compose de soixante-neuf volumes, et sera continuée.

L'Académie décide, par une résolution conforme à celle des autres académies de l'Institut, qu'un exemplaire de ses

publications sera offert à la Bibliothèque impériale de Russie, et charge son secrétaire de lui adresser en son nom des remerciments. Elle témoigne en même temps, par l'organe de son président, sa gratitude à l'un de ses membres, M. Mérimée, pour l'initiative qu'il a prise en cette circonstance.

1854. Présentation de candidats pour le Collége de France.

L'Académie, sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, devant, aux termes du décret du 9 mars 1852, présenter deux candidats pour la chaire de langue turque, devenue vacante au Collége de France par suite du décès de M. Alix Desgranges, nomma, dans la séance du 31 mars, M. Pavet de Courteilles premier candidat, et M. Cor second candidat.

Sur la demande du même ministre et aux termes du même décret, l'Académie, dans sa séance du 8 décembre, présenta, pour la chaire de poésie latine, vacante au même établissement par la mort de M. Tissot, M. Sainte-Beuve premier candidat, M. Feugère second candidat; pour la chaire d'éloquence latine, vacante par la nomination de M. Rinn à d'autres fonctions, M. Havet premier candidat, M. Eichhoff second candidat.

Élection pour le conseil de perfectionnement de l'École des Chartes.

Dans la séance du 4 août, sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, l'Académie élut M. Wallon pour remplacer M. Raoul-Rochette dans le conseil de perfectionnement de l'École des Chartes.

Nominations pour la commission des médailles et pour celle du prix Volney.

Dans la séance du 1er septembre, M. Ph. Le Bas fut élu pour remplacer M. Raoul-Rochette, décédé, dans la commission permanente des inscriptions et médailles, et M. Mohl pour remplacer M. Langlois, également décédé, dans la commission mixte du prix fondé par M. de Volney.

Nomination d'un auxiliaire.

L'Académie, sur la présentation de sa commission des travaux littéraires, nomma, dans sa séance du 20 octobre, M. Héron de Villefosse auxiliaire attaché aux travaux préparatoires de la table des pièces imprimées relatives à l'histoire de France, en remplacement de M. Duchalais, décédé.

Legs de manuscrits par M. le comte de Choiseul-Daillecourt.

Dans la séance du 2 juin fut lue une lettre de M. Lajard, membre de l'Académie, transmettant, au nom de Mme la marquise de Quinsonas et de Mme la marquise de Froissart, conformément aux dernières volontés de leur père, M. le comte de Choiseul-Daillecourt, deux cartons renfermant, l'un les quatre premiers livres d'un ouvrage intitulé *Histoire des Croisades,* l'autre les matériaux réunis pour composer cette histoire; le tout sans inventaire et sans note détaillée du contenu desdits cartons, comme le porte expressément la lettre. Ce don ou ce dépôt est fait à l'Académie sous la réserve énoncée par le défunt, que les papiers ne seront publiés sous aucune forme, et qu'ils resteront dans les archives de la compagnie, pour y être, au besoin, consultés avec son autorisation seulement.

L'Académie accepte le dépôt et charge le secrétaire perpétuel d'en dresser un inventaire.

Offre par M. Bouthors du montant de la médaille d'antiquités qui lui a été décernée.

M. Bouthors, ayant obtenu la deuxième médaille dans le concours des antiquités de la France de cette année, en remerciant l'Académie de cette distinction, par une lettre lue dans la séance du 10 novembre, déclara remettre à sa disposition, comme l'avait fait le général Carbuccia en 1851, la valeur de la médaille, pour être ajoutée au prix destiné à l'auteur du meilleur mémoire sur la question, mise au concours, de l'origine des biens communaux. Le don fut accepté dans

ces termes, sous la condition de l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique, demandée et obtenue.

Demande d'affiliation et d'ouvrages pour l'Institut canadien de Montréal.

D'après une lettre adressée à l'Institut et renvoyée par la commission centrale administrative aux différentes académies, lettre par laquelle M. Barthe, mandataire de l'Institut canadien de Montréal, transmet une délibération et une correspondance de cette société savante, tendant à obtenir de l'Institut de France, en témoignage de sympathie et de souvenir national, des dons de livres et d'ouvrages divers, et, s'il était possible, un titre d'affiliation; l'Académie, dans la séance du 2 juin, prenant en considération les louables efforts que les Français du Canada n'ont point cessé de faire pour conserver chez eux, par leur langage comme par leurs sentiments et leurs actes, le souvenir de la mère patrie, charge la commission des travaux littéraires de faire et de proposer le choix des publications qui peuvent être données à l'Institut canadien. Le 16 mars 1855, fut offerte en retour, à l'Académie, une série de celles des membres de cet Institut.

1855.

Présentation de candidats pour le Collége de France.

Sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique et aux termes du décret du 9 mars 1852, l'Académie, dans sa séance du 30 mars, présenta pour la chaire de langue et littérature grecques, vacante au Collége de France par le décès de M. Boissonade, M. Rossignol premier candidat et M. Miller second candidat.

Deux élections à court intervalle devant être faites dans deux séances distinctes.

Au sujet de deux élections qui doivent être faites en remplacement de deux membres ordinaires, décédés dans un court intervalle de temps, l'Académie décide, dans sa séance du 2 février, en écartant toutes considérations personnelles et

accessoires, et en se fondant sur les inconvénients de la réunion de deux élections en un seul jour, pour l'ordre et l'intégrité de l'opération, que les élections dont il s'agit auront lieu en deux séances différentes.

Déclaration au sujet de la publication du tome XXI des Historiens de France.

A l'occasion de la lecture du rapport sur les travaux des commissions de publication, fait par le secrétaire perpétuel dans la séance du 13 juillet, M. Guigniaut déclare que c'est malgré lui et pour satisfaire à une obligation de forme que son nom a été inscrit, à titre de collaborateur de M. de Wailly, sur le frontispice du XXI[e] volume du recueil des *Historiens des Gaules et de la France;* que l'honneur de ce travail appartient tout entier à M. de Wailly, qui en est réellement le seul auteur, et il demande qu'il soit pris acte de sa déclaration.

Don des papiers de feu M. Mongez.

M Florimond Levol, par une lettre en date du 8 juillet, annonce que se trouvant, en sa qualité de neveu et légataire de madame veuve Mongez, possesseur des *Manuscrits et de la Correspondance scientifique* de feu M. Mongez, il se propose d'en faire don à l'Académie dont M. Mongez fut membre, et qu'il n'attend que l'acceptation de son offre pour déposer les papiers au secrétariat. L'Académie, consultée dans sa séance du 27 juillet, accepte avec plaisir le don, et charge son secrétaire perpétuel de remercier le donateur. Le dépôt a été fait dans les archives.

1856.

Forme du remplacement des auxiliaires. — Nomination d'un auxiliaire.

Dans la séance du 25 janvier, l'Académie adopte le rapport de sa commission des travaux littéraires, exposant qu'afin d'éclairer son enquête dans le choix d'un candidat, qu'elle était chargée de présenter pour remplir la place d'auxiliaire devenue vacante par le décès de M. de Fréville, elle a fait subir

aux aspirants un examen consistant en une double épreuve d'exercices, dans le genre des travaux auxquels l'auxiliaire nommé devra être appliqué. Cet examen préalable devra être considéré comme obligatoire à l'avenir.

Dans la séance du 1er février, l'Académie nomma auxiliaire M. Tardieu, qui avait obtenu la première place dans les deux épreuves de l'examen subi devant la commission.

Refus de legs.

L'Académie, dans la séance du 11 avril, décida, pour sa part, qu'il n'y avait pas lieu d'accepter le legs fait en commun à l'Institut par M. le baron de Trémont, et ayant pour objet de fonder un prix annuel *pour le plus noble usage de l'opulence.* Pareille décision fut prise par les autres académies.

Inauguration de la statue de Froissart.

L'Académie reçut, dans la séance du 12 septembre, une lettre de M. le maire de la ville de Valenciennes, qui l'invitait à assister, par une députation de quatre membres, à la solennité de l'inauguration de la statue de Froissart, qui devait avoir lieu le dimanche 21 du même mois.

L'Académie désigna, séance tenante, pour former la députation, MM. Ravaisson, vice-président, Hase, Wallon et Egger.

Sur l'invitation de M. le vice-président, qui n'avait pu assister à la solennité, M. Egger rendit compte, dans la séance du 26 septembre, de la part que la députation avait prise à cette magnifique et intéressante cérémonie; avec quels honneurs elle avait été reçue, en même temps que la députation de l'Académie française, par les autorités civiles et militaires et par la Société savante de la ville de Valenciennes; quelle vive impression avaient produite, d'abord le discours de M. Mérimée, pour l'Académie française, ensuite celui de M. Wallon, pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres, écouté avec non

moins de faveur; enfin de quels témoignages de gratitude et de respect ont été entourées les deux députations pendant toutes les circonstances de la fête et le lendemain encore, à la distribution des prix du comice agricole.

L'Académie ordonna, de concert avec l'Académie française, l'impression des deux discours tels qu'ils sont ici reproduits :

« Messieurs,

« L'Académie française s'associe avec empressement à l'hommage que vous rendez aujourd'hui à la mémoire d'un grand historien né dans vos murs. Déjà elle avait témoigné de son admiration pour Froissart en proposant, cette année, l'étude de ses ouvrages pour sujet d'un concours spécial. Sans doute, les Chroniques de Froissart, plus impérissables que le marbre qui le représente, suffisaient pour perpétuer le souvenir de son nom; mais une ville s'honore en exposant à la vénération publique les images de ses citoyens illustres. L'éclat de la récompense leur suscitera des émules. Les génies méconnus (s'il en existe encore) se consoleront par cette justice qu'obtient, après plus de quatre siècles, un poëte ingénieux, un chroniqueur incomparable.

« Froissart fut poëte. Les érudits le savent et ses contemporains ont peut-être fait plus de cas de ses vers que de ses écrits historiques. Lui-même avait pour ses poésies une prédilection fort naturelle, car elles semblent lui rappeler les plus doux souvenirs de sa jeunesse. Lorsque, déjà vieux, il vint à la cour d'Angleterre, ce fut le volume de ses poésies qu'il offrit au roi Richard II. « *Plaire bien lui debvoit,* nous dit-il avec une mo-
« destie charmante, *car il était enluminé, escript, historié et couvert*
« *de velours à clous d'argent.* » — « De quoi traite ce livre? » lui de-

manda le prince. — « D'amours, » répondit Froissart. Les *amours* — (et par ce mot, qui commence à s'effacer de notre langue moderne, il faut entendre le semblant aimable d'une passion forte, un désir de plaire, bien plus que le besoin de toucher), — les *amours* changent de langage tous les siècles, et plus souvent encore. Est-il surprenant que nous, qui comprenons à peine les *Précieuses* du XVIIe siècle, nous soyons peu sensibles aux traits galants du XIVe? Une étude approfondie des poésies de Froissart y découvrirait sans doute des vers pleins de grâce, de pensées fines, et aussi, je le crois, un art déjà raffiné du rhythme et de l'harmonie. Mais pourquoi ajouter un nouveau fleuron à une couronne si brillante? Pétrarque n'a pas besoin de ses œuvres latines pour être immortel, et les Chroniques seules assureront à leur auteur une place parmi les poëtes.

« Quel autre qu'un poëte, en effet, aurait pu tracer un tableau si animé des mœurs et des passions du moyen âge? Ne fut-il pas inspiré des Muses celui qui sut ennoblir la vérité sans l'altérer jamais, et donner un air de grandeur à tous les sujets qu'il a touchés? Observateur exact, sans prétendre à la profondeur, et trop modeste pour s'ériger en juge des actions humaines, Froissart en est le témoin attentif et scrupuleux, ignorant d'ailleurs par le hasard de sa naissance les préoccupations d'un patriotisme exclusif qui égarent souvent les meilleurs esprits. Plein de respect pour les grands de la terre, il n'a garde de rechercher les mobiles secrets de leur conduite; mais tout ce qu'il a vu, tout ce qu'il a su, il l'enregistre avec une imperturbable simplicité, terrible aussi pour les méchants.

« Froissart nous apprend lui-même comment il composa son histoire. Il interrogeait sans cesse les hommes éminents, guerriers ou politiques, et se faisait raconter par eux les événe-

ments où ils avaient eu part. Il entreprit de longs et pénibles voyages pour se livrer à ses recherches, qu'il appelle des *enquestes*, sachant que son devoir d'historien ressemble à celui du magistrat chargé de rendre la justice. A cet amour si noble de la vérité, il joint un art d'autant plus admirable qu'il s'ignore lui-même, celui de saisir, avec un tact sûr, au milieu des récits qu'il écoute de toutes parts, ces détails frappants de naturel, qui ne s'inventent point, et qu'il faut recueillir de la bouche même des hommes d'action. Sans avoir porté les armes, sans avoir eu place aux conseils des princes, le clerc de Valenciennes parle de guerre et de politique avec le langage technique et l'accent passionné des capitaines et des hommes d'État qui lui racontaient leurs triomphes ou leurs revers.

« Il y a quelques jours, l'illustre secrétaire de l'Académie française caractérisait d'un mot le génie de Froissart, en le nommant l'Hérodote du moyen âge. Moins heureux qu'Hérodote, Froissart n'eut pas à raconter le triomphe de la civilisation sur la barbarie. De son temps, la barbarie couvrait toute l'Europe de ténèbres, d'où s'échappaient à peine quelques lueurs brillantes que jetaient la poésie et l'esprit chevaleresque. Souvent on ferme les Chroniques l'esprit attristé, le cœur serré, au spectacle de ces guerres cruelles, de ce désordre, de cette anarchie générale. Toutes les nations ont leurs jours d'épreuve. Qui aurait pu prévoir alors la glorieuse transformation de notre patrie? Notre France si florissante aujourd'hui, dont toutes les provinces sont si étroitement unies sous les mêmes lois, c'est pourtant le pays que Froissart a vu divisé en petites souverainetés rivales, déchiré par les factions, ravagé par les armes étrangères. Sur ce trône, où il laissait en mourant un prince imbécile et une reine adultère, nous voyons le plus sage politique, qui, sans conquêtes, a replacé la France au premier

rang des nations, une princesse qui nous représente la vertu parée de toutes les grâces. Ces deux peuples, enfin, dont Froissart nous raconte les guerres acharnées, viennent de joindre leurs drapeaux et de verser leur sang pour la même cause. Fondée sur une estime réciproque, leur alliance est désormais indissoluble et nous garantit la paix du monde. »

« Messieurs,

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres aurait pu choisir une voix plus autorisée que la mienne pour être son interprète dans cette solennité. Mais par un sentiment que vous apprécierez, j'en suis sûr, elle m'a choisi parce que je suis des vôtres; elle a voulu que ce fût un enfant de Valenciennes qui portât la parole en son nom devant cette statue, œuvre d'un autre Valenciennois, érigée en l'honneur de notre grand concitoyen Froissart. Ai-je besoin de vous dire avec quel empressement j'ai saisi l'occasion de m'associer à cet hommage? Valenciennes s'est de tout temps distinguée dans les beaux-arts: cette statue même en est un monument durable, et hier encore l'Académie, dont l'auteur de ce bel ouvrage est membre, vous envoyait, comme pour lui servir d'ornement, deux nouvelles couronnes. Mais, dans les lettres, c'est Froissart qui représente Valenciennes; et les honneurs de cette fête ne font que payer d'un juste retour celui qui a rendu célèbre le nom de sa patrie en l'inscrivant auprès de son nom dans son histoire.

« Sa naissance n'avait rien d'illustre, ni son état rien qui le tirât du commun. Son père, qui était, dit-on, peintre en armoiries, le destinait au sacerdoce, mais le jeune homme, qui fut clerc en effet, y avait, si on l'en croit lui-même, peu de dispositions. En ma jeunesse, dit-il:

En mon jouvent tous tels estoie
Que trop volontiers m'esbatoie;
Et tel que fui encor le sui;
Mais ce qui fu hier n'est pas hui.

« Dès l'âge de douze ans il aimait

De véoir danses et carolles,
D'oïr ménestrels et parolles
Qui s'apertiennent à déduit.

« Et ce fut là, quoi qu'on pût faire, ce qui domina dans son éducation, comme on le peut voir dans la suite de ce petit poëme qu'il appelle *Espinette amoureuse*, et dans une autre pièce dont le titre a bien sa signification aussi, *Buisson de Jeunesse :*

Des aventures me souvient
Du temps passé...

« Mais je devais vous parler d'un historien et je vous parle d'un poëte. C'est que le poëte, il faut le dire, se retrouve au fond de l'historien. Froissart est encore de la race des trouvères. Sa chronique n'est plus de celles qui recueillaient au fond des cloîtres comme un lointain écho des bruits du monde. Ce n'est pas non plus le récit d'un seul exploit, si grand qu'il fût, comme le livre de Villehardouin, ou la vie d'un seul homme, comme les mémoires du sire de Joinville. C'est le tableau de son temps, c'est la peinture animée des hommes et des choses qui remplissent la scène émouvante du XIVe siècle, Crécy, Poitiers et toute la lutte de l'Angleterre et de la France entre les deux sanglantes et mystérieuses révolutions qui élèvent Édouard III au trône d'Angleterre et en renversent son petit-fils Richard II. Le génie de Froissart s'éveille au

bruit de ces événements. Il était né, en 1337, avec la guerre; il commence à écrire en 1357 presque au lendemain de la bataille de Poitiers. Il écrit pour communiquer aux autres le feu qui l'anime, « pour tous nobles cœurs encourager et eux « montrer exemple en matière d'honneur; » et sa voix saura se soutenir à la hauteur des faits qu'il raconte. Mais si les faits l'ont inspiré, son pays peut revendiquer aussi une part dans les influences qui ont excité son génie. Le Hainaut, tout auprès de la riche et industrieuse Flandre, était par excellence une terre de chevaliers. C'est là qu'Isabelle, femme d'Édouard II, vint chercher les hardis compagnons qui la ramenèrent en Angleterre; c'est là aussi que le jeune Édouard son fils vit alors, et qu'il prit bientôt pour épouse, celle qui fut la mère du prince Noir, une des filles du comte, la jeune Philippa; et, quand la guerre éclata, les barons du Hainaut s'y jetèrent avec ardeur, les uns, comme Gauthier de Mauny, suivant jusqu'au bout la fortune de leur dame; les autres revenant à la France, malgré les liens de la parenté, comme le jeune comte de Hainaut, frère de la reine d'Angleterre, comme Jean de Hainaut, son oncle, le premier champion d'Isabelle, qui combattait aux côtés de Philippe de Valois à la journée de Crécy.

« C'est au milieu de ces grandes émotions que Froissart, âgé de vingt ans, entreprit son histoire. Déjà tout récemment Jean Lebel, chanoine de Saint-Lambert à Liége, attaché à la personne de Jean de Hainaut, avait mis par écrit les événements où il s'était trouvé avec lui. Froissart (il le déclare expressément lui-même) prend cette chronique comme fond de son récit pour toute cette période, dont il n'a pas été le témoin; et quatre ans après, en 1361, il passe en Angleterre pour offrir son livre à Philippa de Hainaut. Ce livre qu'il présentait à la reine, qu'elle recevait *liement et doulcement et dont elle lui fit si*

grand profit, apparemment ce n'était pas la copie pure et simple du livre de Jean Lebel. Dès ce moment Froissart est tout entier à son œuvre : et cette œuvre, il la conçoit largement. L'histoire ne se borne pas pour lui à ce gros des événements du monde qui surnagent, le plus souvent inexpliqués, comme des corps sans vie sur l'océan des temps. « Si je disois, dit-il « lui-même à propos des affaires de Bretagne, en 1387, si je « disois : Ainsi et ainsi en advint en ce temps, sans ouvrir ni « éclaircir la matière, qui fut grande et grosse et horrible et « bien taillée de aller malement, ce seroit chronique et non pas « histoire et si m'en passeroi bien si je voulois. » Il veut avoir le secret des choses, il veut leur rendre le mouvement, la couleur, qui sont les signes de la vie. Il faudra donc qu'il aille en tout lieu afin d'y saisir, avant qu'elle s'efface, la trace de tant d'aventures, tâchant de voir au moins par les yeux de ceux qui les ont vues et de sentir encore palpitante l'impression qu'elles ont laissée dans les âmes. Et c'est là son bonheur, il ne cesse de le redire : « C'estoit la greigneur imagination et plaisance « que je avois que toujours enquérir avant, et de retenir et « tantost escripre comme j'en avois fait les enquestes. » Et encore : « Et je vous dis acertes que pour faire ces chroniques je « fus en mon temps moult par le monde, tant pour ma plai- « sance accomplir et voir les merveilles de ce monde comme « pour enquérir les aventures et les armes lesquelles sont es- « criptes en ce livre. »

« Tel est Froissart. Notre confrère et concitoyen Henri Lemaire, selon les règles de la statuaire, l'a saisi dans un de ces moments où il s'arrête pour écrire. Mais ne l'oublions pas, ce n'est qu'un temps dans la composition de son histoire. Il est toujours en route, toujours à cheval : « Et tant travellai « et chevauchai, dit-il, quérant de tous costés nouvelles. » On

aurait pu faire une statue équestre à Froissart, historien. Son histoire, il la recueille sur les grands chemins quand, par fortune, il rencontre quelque bon et sage chevalier, comme il arriva dans son voyage au pays de Foix. Il la rédige, pour ainsi dire au débotté, sitôt qu'il arrive à l'hôtel « fust de soir « ou de matin. » Mais il la reprendra pour la refondre plus à loisir quand il aura achevé son enquête : « Sainte Marie, « s'écriait-il un jour, parlant à son interlocuteur, que vos pa- « roles sont agréables et qu'elles me font grand bien entre- « mentes que vous me les contez! Et vous ne les perdrez pas; « car toutes seront mises en mémoire et en remembrance et « chronique en l'histoire que je poursuis, si Dieu me donne « qu'à santé je puisse retourner en la conté de Hainaut et en « la ville de Valenciennes, dont je suis natif. »

« Mais quoi ! La vérité se trouve-t-elle ainsi sur les grands chemins et comme aux pieds d'un cheval? Fait-on l'histoire sur des *on dit* recueillis aux bords de la Garonne? Qu'on ne s'y trompe pas. Froissart a les plus sérieuses qualités de l'historien. Il n'a pas seulement l'ardeur de tout apprendre, courant partout où il y a quelque chose à voir, quelque bruit à recueillir, et visitant ainsi l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Allemagne, avec le soin, pour rendre ses courses plus fructueuses, de ne point passer deux fois par le même chemin. Il veut, avant tout, bien connaître, et il observe, sans les avoir apprises, les règles de la plus sévère critique. Il n'affirme rien qu'il n'ait vu ou vérifié par lui-même, il ajourne ce qu'il ne sait pas encore assez, il s'abstient quand il ne peut pas bien savoir; et, pour se mieux assurer de ce qu'il dira, il n'épargne aucune dépense, aucune fatigue. Ainsi, après avoir été au pays de Foix, il court à Bruges et à Middelbourg pour contrôler par les récits d'un chevalier portugais ce qu'il avait appris des

Gascons. Il ne recherche pas seulement les témoignages, mais aussi les pièces qui les appuient ou les infirment, et ne néglige aucun des signes qui peuvent faire douter de leur authenticité. Enfin il est d'une remarquable impartialité, et il revendique avec force ce droit sacré de l'histoire : « Qu'on ne « dise pas, s'écrie-t-il, que j'ai la noble histoire corrompu par « la faveur que j'ai au comte Guy de Blois. Nennil vraiment, « car je ne veux parler fors que de vérité et aller parmi le « tranchant, sans colorer ni l'un ni l'autre. »

« Dans ces voyages entrepris pour l'histoire, le poëte venait encore en aide à l'historien. La poésie lui ouvrait les portes des châteaux, l'introduisait, lui simple clerc, dans la familiarité des plus grands personnages et par surcroît lui donnait au départ les moyens de poursuivre son enquête. Pendant les cinq années que la reine d'Angleterre le retint de son hôtel, il « la servoit de beaux *ditties* et de traités amoureux. » Et quand, vers les derniers temps de sa carrière, il repassa le détroit pour voir sur le trône le petit-fils de cette princesse, le jeune roi qu'il avait vu naître à Bordeaux et dont il allait bientôt raconter la fin, non content des lettres du comte de Hainaut, du comte d'Ostrevent son fils et de madame de Brabant, « il « avoit, de pourvéance, fait escrire, grosser et enluminer et « recueillir tous les traités amoureux et de moralité que au « terme de trente-quatre ans, dit-il, je avois, par la grâce de « Dieu et d'amour, faits et compilés. »

« Déjà pourtant alors la réputation de l'historien suffisait pour lui assurer en tout lieu un accueil empressé. L'historien qui fait l'histoire de son temps est facilement plus recherché que l'historien des temps passés. Il vit parmi sa clientèle, choyé, courtisé; et il y a là pour lui plus d'un péril. Il y a pour les autres tant d'intérêt à le séduire, je ne dis pas à le

corrompre! Il est si agréable de faire passer de soi à la postérité un portrait pour lequel on se tourne et façonne à sa guise! Froissart, dans le cours de ses voyages, dut rencontrer plus d'un chevalier comme ce Bascot de Mauléon qui, au moment de lui faire son histoire, semble pris d'un scrupule : « Messire « Jean, dit-il, avez-vous point dans votre histoire ce dont je « vous parlerai? — Je ne sais, répond bonnement Froissart. « Aie ou non aie, faites votre conte. » Et le conteur remplit de ses prouesses dix ou quinze pages de l'historien : encore lui fait-il grâce du reste. « Messire Jean, que dites-vous? Estes- « vous bien informé de ma vie? J'ai eu encore assez plus d'aven- « tures que je ne vous en ai dit, desquelles je ne puis ni ne « vueil pas de toutes parler. » Mais il y a dans la méthode de Froissart un procédé qui sert de sauvegarde au lecteur, c'est que, lorsqu'il recueille de semblables témoignages, il met en scène les témoins eux-mêmes. C'est « l'écuyer gascon, appert « homme d'armes par semblant et hardi, » qui est là tout entier « faisant son conte, » comme dit Froissart; de telle sorte qu'en lisant le récit on peut toujours se dire : celui qui parle, c'est le Gascon.

« Cette méthode par laquelle Froissart se met en scène avec tous ses témoins n'a pas seulement pour effet de nous mieux faire connaître la valeur de ses autorités, elle ajoute un charme infini à la lecture de son histoire. En général, l'historien ne plaît qu'autant qu'il cache l'effort de son travail, et qu'il montre l'édifice dégagé des échafaudages qui ont servi à le construire. Ici nous assistons à la composition même de l'histoire de Froissart. Mais les auteurs qu'il cite ce sont les personnages qui revivent dans son récit, et l'appareil de son érudition c'est le tableau de ses voyages. Rien ne donne une plus juste idée de cette manière de Froissart que le voyage qu'il

entreprit, vers le temps de la révision de son histoire, pour aller recueillir à la cour du comte de Foix des renseignements qui lui manquaient encore. Il a rencontré sur la route un gentilhomme et beau chevalier qui s'appelait messire Espaing de Lyon; et, pendant les six jours qu'ils mirent à se rendre de Pamiers à Orthez, Froissart ne perd aucune occasion de s'enquérir des hommes, des choses ou des lieux, car tout l'intéresse. Un jour il interrompt son compagnon pour lui demander ce qu'est devenue la Garonne : ils la suivaient et elle avait disparu pour reparaître un peu plus loin, comme le chevalier l'en assure en décrivant une des plus curieuses particularités de son cours. Chaque défilé, chaque petit château a son histoire. C'est comme autant de petites scènes historiques dessinées dans le paysage. Mais il arrive parfois que le récit se coupe, selon les incidents de la journée; et la curiosité reste en suspens au moment où elle est le plus éveillée, le chroniqueur trouvant tout naïvement et sans le chercher le procédé dont l'art du conteur fait usage pour exciter l'attention du lecteur. C'est au bout de ce voyage pittoresque, *illustré,* si je puis dire, par Froissart, que l'on trouve admirablement décrite la cour du comte de Foix, un de ces petits seigneurs qui, à force d'habileté, de ruse et d'audace, savaient se maintenir indépendants entre la France et l'Angleterre, maîtresse de la Guyenne. Mais parmi ces tableaux de genre encadrés avec tant d'élégance dans la suite du récit, il en est un d'une beauté antique, plein de simplicité, de grâce et de terreur : c'est l'histoire de ce bel enfant, unique héritier du comte de Foix, instrument innocent d'une haine de famille et se laissant mourir de faim pour se punir d'un parricide qu'il aurait pu commettre sans le savoir.

« Je prolongerais trop un discours que je veux terminer, si

j'essayais de toucher aux mérites littéraires des Chroniques de Froissart. Sans doute elles sont d'un langue trop peu formée encore pour prendre rang parmi les chefs-d'œuvre qui font le patrimoine de l'esprit humain dans tous les âges; mais on y pourrait signaler çà et là des beautés qu'on admire dans les plus grands génies. Quand l'historien raconte, parmi tant d'épisodes chevaleresques, cette grande lutte qui, du moyen âge, a duré jusqu'aux temps modernes, et que nous avons vue si glorieusement finir, la rivalité de la France et de l'Angleterre, on se prend à penser à Hérodote poursuivant à travers tant de digressions l'histoire de la guerre des Grecs contre les Perses; et il y a dans la curiosité de l'historien, dans la finesse de ses investigations, dans l'imprévu, le naturel et la simplicité de la mise en scène, des traits qui peuvent rappeler le père de l'histoire. Il a aussi des touches d'un autre temps. Il a l'énergie de Tacite quand il parle des Artevelde ou de mouvements populaires, de ce peuple anglais, « le plus périlleux commun peuple « qui soit au monde et le plus outrageux et orgueilleux, » et des gens de Londres surtout, « durs, forts, hardis et hauts. « Et tant plus voient de sang épandu, tant plus sont-ils crueux « et moins esbahis. » Enfin, lorsqu'en terminant son histoire il lui faut raconter la chute de ce jeune roi dans lequel il aimait le fils du prince Noir, le petit-fils de sa bonne dame, quand il met en présence Henri de Lancastre et Richard II, et que dans un langage toujours mesuré il nous fait suivre le progrès de cette audace hypocrite qui fascine, qui attire, qui enlève, qui dépouille au grand jour du parlement et tue dans l'ombre sa faible et résignée victime, il a des traits d'une vérité effrayante et d'une naïveté sinistre, que rappellera, sans les surpasser, le drame de Shakespeare.

« Mais je m'arrête. L'amour de mon sujet me fait un peu trop

oublier que vous venez d'entendre, dans notre confrère M. Mérimée, le véritable et légitime panégyriste de Froissart; car, si je suis du pays de Froissart, lui, par les rares qualités qui le distinguent comme conteur et comme historien, il est vraiment de sa famille. »

Décision au sujet de demandes des publications de l'Académie.

L'Académie frappée, dans sa séance du 5 septembre, de la multiplicité croissante des demandes formées par des villes ou des sociétés françaises et étrangères pour obtenir ses publications, soit comme don, soit à titre d'échange, chargea sa commission des travaux littéraires de rechercher les précédents et de lui faire un rapport à l'effet de fixer définitivement sa jurisprudence à cet égard.

Dans la séance du 12 du même mois, l'Académie, sur le rapport de M. Guigniaut, au nom de la commission, constata les faits suivants, devant, à défaut de dispositions précises, lui servir de règles à l'avenir :

1° L'Académie n'a jamais contracté expressément de commerce d'échange pour ses publications avec aucune société savante ou académie, soit française, soit étrangère.

2° Pour ce qui concerne les sociétés de France, elle a accordé des distributions partielles à quelques-unes, en très-petit nombre, et officiellement constituées; elle n'en fait point aux villes, et d'ailleurs les quatre-vingt-cinq exemplaires de chacune de ses publications qu'elle met à la disposition de M. le ministre de l'instruction publique répondent à cette double destination.

3° A l'égard de plusieurs académies étrangères, l'usage s'est établi par une réciprocité de bons offices, et non par un engagement formel, de recevoir leurs publications et de leur donner celles de l'Académie; ce sont, pour la plupart, des sociétés que

leur caractère d'institution publique et l'importance de leurs productions recommandaient à sa bienveillance particulière.

Don par S. M. l'empereur de Russie de l'ouvrage intitulé : *Antiquités du Bosphore cimmérien.*

Dans la séance du 26 septembre, fut lue une lettre de M. de Gilles, conseiller d'État, directeur du musée de l'Ermitage, annonçant qu'il est chargé par M. le ministre de la maison de Sa Majesté l'empereur de Russie d'offrir à l'Académie, pour la Bibliothèque de l'Institut, un exemplaire de l'ouvrage qu'il a publié, sous les auspices du Gouvernement impérial, en langue russe et en langue française, sous le titre : *Antiquités du Bosphore cimmérien,* 3 volumes grand in-folio, imprimés à Saint-Pétersbourg.

M. de Gilles, présent à la séance et qui y donne verbalement des explications sur l'origine de ce grand ouvrage, et sur la part considérable qu'un Français, Paul Dubrux, a prise à la découverte des monuments qui y sont reproduits, reçoit les remercîments de l'Académie, et elle le prie de faire parvenir l'expression de sa reconnaissance à l'auguste auteur de ce don.

Don du gouvernement de l'Inde pour les provinces du Nord-Ouest.

Dans sa séance du 3 octobre, M. Garcin de Tassy informa l'Académie que le secrétaire du Gouvernement suprême de l'Inde pour les provinces du Nord-Ouest lui annonce que le gouverneur de la présidence d'Agra envoie pour la Bibliothèque de l'Institut cent soixante et quatorze ouvrages sanscrits, persans et hindoustanis, imprimés à Bénarès et à Dehli aux frais du gouvernement anglais. M. Garcin de Tassy est remercié de son entremise éclairée et zélée dans cette circonstance; les donateurs recevront l'expression de la gratitude de l'Académie.

CINQUIÈME SECTION.

CHANGEMENTS ARRIVÉS DANS LA LISTE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DEPUIS LE 1er JANVIER 1853 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1856.

Changements arrivés dans la liste des membres, associés étrangers et correspondants de l'Académie.

Plusieurs changements sont survenus dans la liste des membres, associés étrangers et correspondants de l'Académie, depuis le 1er janvier 1853 jusqu'au 31 décembre 1856.

En 1853, l'Académie perdit, le 27 mai, M. Pardessus.

Elle élut, le 28 janvier, M. Rossignol, en remplacement de M. Eugène Burnouf; le 8 juillet, M. le vicomte de Rougé, en remplacement de M. Pardessus.

Elle perdit aussi un correspondant regnicole et deux correspondants étrangers, M. de Gerville, le 26 juillet; M. le chevalier Labus, le 6 octobre; et M. Grotefend, le 15 décembre.

Ils furent remplacés par MM. le général Carbuccia, Minervini et Layard, le 20 janvier 1854.

En 1854, l'Académie perdit quatre de ses membres ordinaires, MM. Guérard, le 10 mars; le comte de Choiseul-Daillecourt, le 11 avril; Raoul-Rochette, le 5 juillet; et Langlois, le 11 août.

Ils furent successivement remplacés par MM. Egger, le 22 avril; de Longpérier, le 26 mai 1854; Hipp. Fortoul, le 16 février, et Ad. Regnier, le 9 mars 1855.

Elle perdit aussi, dans la même année, le 22 mai, un académicien libre, M. le marquis Séguier de Saint-Brisson, qui

fut remplacé par M. de Cherrier, le 24 juillet; un associé étranger, Monseigneur le cardinal Maï, le 9 septembre, qui a été remplacé par M. Am. Peyron, le 10 novembre, et qui le fut lui-même, comme correspondant, par M. Polain, le 29 décembre; deux correspondants regnicoles, MM. de Golbéry et le général Carbuccia[1], le 5 juin et le 17 juillet. Ils furent remplacés par MM. Francisque Michel, le 29 décembre 1854, et de Boissieu, le 19 janvier 1855.

En 1855, M. le baron Barchou de Penhoën, académicien libre, mourut le 29 juillet, et fut remplacé par M. Texier, le 23 novembre. M. le comte Sergius d'Ouvaroff, associé étranger, mourut dans le courant du mois de novembre, et fut remplacé, le 14 décembre, par M. Carl Ritter, lequel fut également remplacé, comme correspondant, par M. Ferd. Wolf, le 28 décembre.

Le 28 décembre, MM. de Coussemaker et William Cureton furent élus correspondants en remplacement de MM. le docteur Lautard, décédé le 5 novembre, et Gaisford, décédé dans le courant de la même année.

En 1856, l'Académie perdit MM. Augustin Thierry, le 26 mai, et Hippolyte Fortoul, le 7 juillet. Elle les remplaça par MM. Ernest Renan et Léon Renier, les 5 et 12 décembre.

M. Stiévenart, don Pascual de Gayangos et M. Gorresio furent élus correspondants, le 26 décembre, en remplacement de M. Fresnel, décédé le 30 novembre 1855; M. le vicomte de Santarem, le 17 janvier 1856; le père Secchi, dans le courant de l'année 1856.

[1] L'Académie avait nommé, le 29 décembre 1854, M. Rigollot pour succéder au général Carbuccia; mais une maladie soudaine l'emporta la nuit même qui précéda sa nomination. L'Académie n'a pas voulu cependant que cette nomination, annulée par la mort, fût perdue pour la mémoire de M. Rigollot, et elle a décidé qu'il en serait fait mention ici dans une note particulière.

LISTE DES MEMBRES QUI COMPOSAIENT L'ACADÉMIE

À LA FIN DE 1856.

MM.

Boissonade (Jean-François).
Quatremère (Étienne-Marc).
Naudet (Joseph).
Jomard (Edme-François).
Dureau de la Malle (Adolphe-Jules-César-Auguste).
Hase (Charles-Benoît).
Lajard (Jean-Baptiste-Félix).
Le comte Beugnot (Auguste-Arthur).
Reinaud (Joseph-Toussaint).
Julien (Stanislas).
Guizot (François-Pierre-Guillaume).
Le Clerc (Joseph-Victor).
Guigniaut (Joseph-Daniel).
Paris (Alexis-Paulin).
Le Bas (Philippe).
Garcin de Tassy (Joseph-Héliodore).
Magnin (Charles).
Lenormant (Charles).
Littré (Maximilien-Paul-Émile).
Berger de Xivrey (Jules).
Villemain (Abel-François).
De Wailly (Joseph-Noël).

MM.

De Saulcy (Louis-Félicien-Joseph Caignart).
Comte de Laborde (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph).
Ampère (Jean-Jacques-Antoine).
Mohl (Jules).
Laboulaye (Édouard-René Lefebvre).
De la Saussaye (Jean-François-de-Paule-Louis).
Ravaisson (Jean-Gaspard-Félix).
Caussin de Perceval (Amand-Pierre).
Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe).
Wallon (Henri-Alexandre).
Brunet de Presle (Charles-Marie-Wladimir).
Rossignol (Jean-Pierre).
Vicomte de Rougé (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel).
Egger (Émile).
De Longpérier (Henri-Adrien Prevost).
Regnier (Jacques-Auguste-Adolphe).
Renan (Joseph-Ernest).
Renier (Charles-Alphonse-Léon).

Académiciens libres.

MM.

Le duc de Luynes (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'Albert).
Monmerqué (Louis-Jean-Nicolas).

MM.

Le Prevost (Auguste).
Vitet (Louis).
Biot (Jean-Baptiste).

MM.

Mérimée (Prosper).
Marquis de la Grange (Adelaïde-Édouard Lelièvre).

MM.

De Pétigny (François-Jules).
De Cherrier (Joseph).
Texier (Charles-Félix-Marie).

Associés étrangers.

MM.

Creuzer (Frédéric), à Heidelberg.
Boeckh (Auguste), à Berlin.
Grimm (Jacob), à Berlin.
Lobeck (Auguste), à Kœnigsberg.

MM.

Wilson (Horace-Hayman), à Oxford.
Peyron (Amédée), à Turin.
Ritter (Carl), à Berlin.
....

Correspondants regnicoles.

MM.

Weiss, à Besançon.
De Caumont (Arcisse), à Caen.
De Meyran, marquis de Lagoy, à Aix.
Le baron Chaudruc de Crazannes, à Castel-Sarrasin.
A. Leglay, à Lille.
Deville (Achille), à Alençon.
Berbrugger, à Alger.
Floquet (Pierre-Amable), à Formentin.
Greppo, à Belley.
Boré (Eugène), en Perse.
Botta (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie.

MM.

De la Plane (Édouard), à Sisteron.
Fontanier, à Sainte-Marthe, Nouvelle-Grenade.
Eichhoff, à Melun.
Azéma de Montgravier, à Montpellier.
Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël), à Rimini.
Michel (Francisque), à Bordeaux.
De Boissieu, à Lyon.
Éd. de Coussemaker, à Dunkerque.
Stiévenart, à Dijon.

Correspondants étrangers.

MM.

Mustoxidi, à Corfou.
Chevalier comte Demetrius-Valsamachi, à Céphalonie.
Leake (William-Martin), à Londres.
Quaranta (Bernard), à Naples.
Gerhard (Édouard), à Berlin.

MM.

Le comte Borghesi, à San-Marino.
Th. Welcker, à Bonn.
G. H. Geel, à Leyde.
Pertz, à Berlin.
Kosegarten, à Greifswalde.
Chr. Lassen, à Bonn.

MM.

Wright (Thomas), à Londres.
W. Wachsmuth, à Leipzig.
Cel. Cavedoni, à Modène.
Baron de Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie), à Anvers.
Rawlinson (Colonel Henri Creswick), C. B., à Londres.
Panofka (Théodore), à Berlin.
Bopp, à Berlin.
Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.
J. Roulez, à Gand.

MM.

Rangabé (Ritzio), à Athènes.
Freytag, à Bonn.
Gazzera, à Turin.
Minervini, à Naples.
Layard (Austen H.), à Londres.
Polain (Mathieu-Lambert), à Liége.
Cureton (William), à Londres.
Wolf (Ferd.), à Vienne.
Don Pascual de Gayangos, à Madrid.
Gorresio, à Turin.

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES À LA FIN DE L'ANNÉE 1856.

Commission des inscriptions et médailles.

MM.

Hase.
Boissonade.
Guigniaut.

MM.

Ph. Le Bas.
Nanteuil, dessinateur.

Commission de l'histoire littéraire de la France.

MM.

Lajard.
Paulin Paris.

MM.

Le Clerc.
Littré.

NOTICE HISTORIQUE

SUR MM. BURNOUF, PÈRE ET FILS,

PAR M. NAUDET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Lue dans la séance publique annuelle du 18 août 1854.

Dans les temps qui suivirent la renaissance de l'antiquité classique, lorsque les lettres étaient une dignité et l'érudition une puissance; dans ces temps de mémoire bien ancienne pour nous, où les traditions, les mœurs, les états se conservaient dans les familles comme par une loi d'hérédité, il n'était pas rare de voir le culte et les honneurs de la science transmis de père en fils avec le patrimoine, ou comme patrimoine unique et tenant lieu de tout autre. Ainsi brillèrent au XVIe et au XVIIe siècle, associés quelquefois par les travaux, toujours par la renommée, Jules et Joseph Scaliger, le grand Scévole et Abel Scévole et Louis de Sainte-Marthe, Daniel et Nicolas Heinsius, Jean Dousa et ses trois fils, les deux Gronove, les deux Vossius, la double lignée des Burmann.

Cette noblesse de science, nous l'avons vue se renouveler dans la maison des Burnouf, le père s'étant créé sans secours domestique, par lui seul, un nom qui fut agrandi et illustré par le fils. De même que les sentiments et les études les unirent pendant la vie, qu'ils soient unis dans l'histoire, aujourd'hui du moins, par cette commémoration que la famille académique consacre à ceux de ses membres qu'elle regrette et

qu'elle honore. Il y aurait conscience à les séparer. Qui se flatterait d'avoir complétement loué le père et ses méthodes d'enseignement, s'il n'en montrait l'application la plus glorieuse, l'expérience la plus féconde dans l'éducation du fils? Et pour Eugène Burnouf, quel plus digne hommage peut-on lui rendre que d'accomplir sa suprême volonté? J'ai là sous mes yeux, je tiens en mes mains une lettre qu'il écrivait à ce sujet même lorsqu'il perdit son père, et dont je dois la communication au savant qui lui a succédé parmi nous(1) :

« La mémoire de mon père, à laquelle vous avez rendu un hommage qui nous a vivement touchés, sera toujours mon bien le plus cher, et les hommes qui l'ont aimé seront pour moi des amis que j'aurai reçus de ses mains. Vous parlerai-je, Monsieur, de ce que votre notice renferme de trop bienveillant pour moi? C'est encore à mon excellent père que je dois, je ne dis pas ce qui a pu me mériter vos éloges, mais le sentiment qui vous les a dictés; au père dévoué à ses devoirs et aux siens, que vous avez voulu consoler en exagérant le peu qu'a pu faire, par ses conseils et sous ses yeux, un fils qui donnerait ce que vous voulez bien appeler des découvertes, pour un seul des nombreux bienfaits que cet homme à jamais regrettable a répandus dans sa longue et modeste carrière. »

Voilà l'expression de cette âme tendre et pieuse, qu'éclairait le rayon divin d'une haute intelligence; elle-même nous parle aujourd'hui. Et il me semble qu'elle peut m'entendre à son tour; il me semble qu'Eugène Burnouf, si les louanges de son père n'étaient mêlées à ce discours, me reprocherait de lui avoir dérobé une part des siennes, pour lui la plus sensible et la plus chère. Commençons par le récit qu'il aurait demandé lui-même de préférence.

Jean-Louis Burnouf naquit, le 14 septembre 1775, dans le petit village d'Urville, près de Valognes; et, comme si la Providence eût voulu ajouter un exemple de plus à tant d'autres déjà fameux, pour montrer ce que peuvent le travail et la conduite, elle plaça son berceau dans une chaumière de tisserand; et, afin que l'exemple fût de tout point accompli, il perdit en bas âge ses parents, qui ne lui laissaient pour héritage que leur indigence. Je me trompe, il recueillit d'eux fidèlement un bien qui fut une des origines de sa fortune, l'impression profonde, ineffaçable des leçons vivantes de probité, d'application laborieuse, de patience.

Ils étaient huit orphelins; ce fut un partage entre les membres de la famille, et il échut à un oncle, qui ne se doutait pas alors qu'il préparait à sa vieillesse les soins et la tendresse d'un fils, dont il serait fier un jour. Mais que pouvait cet oncle au delà du toit et du pain? Par une faveur du ciel, à Saint-Cyr de Normandie, village voisin du leur, vivait retiré, mais non pas oisif, un vénérable émérite de l'Université de Paris, le bon et savant Gardin Dumesnil. Il connut l'orphelin par un de ces hasards qu'il savait trouver, parce qu'il les cherchait. Le connaître et s'intéresser à lui, ce fut tout un. Il le fit élever dans une école qu'il avait fondée lui-même à ses frais pour l'instruction de première nécessité des enfants pauvres, et dans laquelle il y avait même, pour ceux qui annonçaient quelques dispositions supérieures, des leçons élémentaires de latin très-bornées. Le sage bienfaiteur ne voulait point exciter des vocations factices, des ambitions décevantes, mais ramasser et sauver des germes de talent abandonnés, qui se seraient perdus faute d'abri et de soleil pour éclore. Ces germes se développèrent bien vite chez le jeune Burnouf, et l'ancien professeur de rhétorique du collége d'Harcourt, l'ancien principal

du collége Louis-le-Grand se mit à enseigner lui-même le latin au petit villageois. Puis, quand il l'eut conduit assez avant, il lui procura une place de boursier dans le collége même où son souvenir était encore présent et puissant. Le client se montra digne du patron, et les anciens collègues de Gardin Dumesnil reconnurent le maître dans le nouvel élève. C'était en 1788. Il fallait qu'il se hâtât de terminer le cours de ses études. L'orage approchait; il ne tarda pas à gronder, sans troubler toutefois le jeune Burnouf dans la paix de son asile et la sécurité de ses travaux, qu'il couronnait en 1792 par des succès sérieux après des succès éclatants. Dès sa première et unique année de rhétorique, il avait effacé tous ses émules, les vétérans comme les nouveaux, et il avait remporté l'avant-dernier prix d'honneur de l'ancienne Université. Son année de philosophie fut moins flatteuse pour l'orgueil, mais non moins fructueuse en réalité; il étendit et approfondit ses connaissances acquises, et s'affermit dans l'estime et l'affection de ses maîtres. Son sort était désormais assuré, si celui des établissements universitaires avait pu l'être.

Le jour de la distribution des prix amenait le terme de son séjour gratuit au collége. Le pauvre jeune homme se trouvait, au sortir de la cérémonie, sans demeure et sans ressources, avec sa gloire et ses couronnes. Des couronnes, quelles qu'elles fussent, n'étaient pas un gage de fortune le 22 juillet de l'an 1793.

Encore s'il avait pu retourner dans la maison de son protecteur! Il s'y serait présenté avec confiance, lui disant: « Me voilà. » Mais Gardin Dumesnil, suspect d'incivisme, avait été forcé de fuir sa patrie, où il ne rentra, dix ans après, que pour rendre sa dépouille mortelle à la terre natale.

Quelques-uns des camarades du jeune Burnouf, en partant

pour les vacances, le rencontrèrent prêt à partir aussi, mais sans espoir et sans but. Eux, ils avaient encore leur père, leur mère, une famille, le foyer domestique, les champs paternels. Pour eux, les vacances, c'étaient le délassement, la joie; mais lui, qu'allait-il devenir? Cet âge n'est pas toujours sans pitié, surtout sans instincts généreux, et une hospitalité cordiale et délicate fut le premier témoignage d'estime offert à son mérite. Mais le fils du tisserand avait le cœur noble et fier; il lui semblait que, s'il jouissait trop longtemps de cet honorable accueil, il cesserait d'en être digne.

Cependant, par un décret du 15 septembre, *les colléges de plein exercice*, en même temps que *les facultés de médecine, des arts et de droit, venaient d'être supprimés sur toute la surface de la république*. Ce sont les termes du législateur. « Il ne s'agit pas, disait-on encore, de décréter un plan d'éducation, mais bien de chasser des colléges l'aristocratie qui y règne, et d'élever à la place de l'Université des écoles d'arts et métiers (2). »

On détruisait, en effet, l'aristocratie des lettres et de la science; mais on n'élevait point d'écoles.

Le jeune Burnouf se déroba aux instances de ses amis et de leurs familles, qui s'efforçaient de le retenir. Peut-être en ce moment, parmi ses souvenirs classiques dont il avait l'imagination si remplie, se redisait-il à lui-même ces paroles de Sénèque : « Voici un spectacle digne des regards de la Divinité : l'homme de bien aux prises avec la mauvaise fortune. » Que le conseil lui vînt du philosophe ou d'une inspiration naturelle et spontanée, sa résolution était prise; il se jeta sans hésiter dans les hasards et les misères que lui présentait confusément un sombre avenir.

Quel métier prendre? car il en fallait un. Celui d'imprimeur, comme le moins étranger à ses goûts littéraires, lui

vint à l'esprit le premier. Mais ce n'était pas plus le temps d'imprimer des livres que d'en faire; et que pouvait espérer l'apprenti, quand les habiles mêmes voyaient leur gagne-pain leur échapper? Alors, quoiqu'il n'en eût point l'âge ni la force, encore moins la stature, il voulut se faire soldat, et se rendit à Dieppe, où l'on s'enrôlait. C'est une chose à remarquer chez lui, que cet instinct de résistance à toute abjection dans le choix d'un état pour vivre.

Par bonheur, l'officier de recrutement auquel il s'adressa était humain et intelligent; il comprit bien vite quel dommage ce serait d'envoyer un tel volontaire au feu de l'ennemi, et que la patrie pouvait tirer de lui un meilleur parti pour son lustre que pour sa défense. Il le fit entrer dans les bureaux de la municipalité.

On croira sans peine qu'il y fut remarqué. Ses chefs lui donnèrent beaucoup de travaux, quelques éloges et fort peu d'argent, moins que le nécessaire, et, qui pis est, en papier. Ces distinctions stériles l'exposèrent au danger d'une tentation redoutable. Un personnage puissant dans ces jours de terreur, un représentant du peuple, de séjour à Dieppe, fit attention à lui, et lui proposa de l'emmener à Paris, de le placer dans les bureaux du comité de salut public. Il y avait à délibérer. La faim et le dénûment, et l'ambition par-dessus, pesaient d'un côté dans la balance; sa conscience fit contre-poids de l'autre. Depuis la sanglante journée du 31 mai, il s'était rangé du parti des vaincus; il refusa. Et quelle existence il menait en ce temps-là! Lui-même l'a retracée dans une lettre d'intime confidence qu'un ami a conservée : « Allant nu-pieds, dit-il, faute de souliers, logeant dans un misérable garni faute de chambre, mangeant dans une misérable gargote, où je mourais de faim faute d'argent, m'ennuyant beaucoup et regrettant

Paris et le collége d'Harcourt. » La fortune lui montra le retour à Paris sans le séduire; c'est qu'il n'aurait plus osé passer devant la porte de son collége d'Harcourt, ramené par une telle protection.

Il lui devenait pourtant impossible de vivre ainsi plus longtemps. Telle était sa détresse, qu'il regarda comme un bonheur qui passait son attente d'entrer commis au service d'un marchand de salaisons. Le vivre et le gîte assurés, avec 600 francs d'appointements! c'était la richesse.

Il se mit donc à l'œuvre, enregistrant les tonnes et les paniers à l'entrée et à la sortie, et même aidant de sa personne à les ranger dans le magasin, sans indignation, sans murmure contre les hommes et contre le sort. Ne savait-il pas que le philosophe Cléanthe avait tiré de l'eau comme mercenaire d'un jardinier; que Plaute, le grand poëte, avait tourné la meule du moulin? et (un exemple tout près de lui) la tradition du collége d'Harcourt ne disait-elle pas que La Harpe, alors si célèbre, avait balayé les classes avant de les remplir du bruit de sa jeune renommée?

Une fois que les angoisses du présent jointes aux soucis du lendemain eurent cessé de le troubler, les distractions lui étaient permises. Dès qu'il avait fini sa tâche, il relisait avec délices ses livres de classe et ses livres de prix, unique bagage qui ne l'eût pas quitté pendant les traverses de sa petite Odyssée. Il trouva le moyen de l'accroître encore du fruit de ses épargnes. Quoique le négociant ne pût s'empêcher de rendre justice à son assiduité, néanmoins, à le voir, aussitôt son labeur achevé, étudier avidement son grec et son latin, au lieu de se reposer pour revenir plus frais et plus dispos à la besogne, ou de perfectionner son écriture et ses chiffres, il se disait, haussant les épaules de pitié : « Pauvre garçon! il ne

fera jamais rien. » Mais il eut occasion un jour de se douter que ces vanités du bel esprit pouvaient servir à quelque chose.

Dans un voyage à Paris, ses affaires le mirent en relations assez fréquentes avec une veuve jeune et riche. De retour à Dieppe, il entretint avec elle une correspondance, dans laquelle se mêlaient, à des intérêts pécuniaires dont on parlait peu, des intérêts plus tendres, dont on parlait beaucoup et dans un langage très-persuasif. Le commis négociant tenait aussi la plume de secrétaire. Le commerce épistolaire eut pour conclusion un mariage, et la maison de Dieppe fut transportée à Paris. M. Burnouf y suivit son maître, car c'était toujours un maître, bienveillant sans doute, mais peu sensible aux beautés des lettres classiques. L'ingrat souffrait avec peine que ce même esprit, auquel il devait en partie son bonheur, prît un peu de cette nourriture si nécessaire à qui en a goûté les douceurs. On lui reprochait, dans la maison et chez les amis du patron, de ne pas prendre cœur à son état, et de s'appliquer à des futilités. Il y a quelque chose que la supériorité de fortune ne pardonne pas, c'est la supériorité intellectuelle.

Douze années de la jeunesse de M. Burnouf, ordinairement les plus riantes de cet âge, se consumèrent ainsi dans un perpétuel combat des aspirations de l'esprit et des nécessités de la condition, dans l'asservissement des goûts aux devoirs; douze années cependant qui ne furent point perdues pour la science, car on a retrouvé dans ses papiers des traductions et d'autres essais de ce temps-là; douze années qui ne furent pas perdues surtout pour l'éducation d'une âme bien trempée, que la lutte grandit et fortifie. M. Burnouf y acquit, par l'habitude de contenir toujours ses besoins et ses désirs dans une mesure inférieure à ses ressources, et de chercher sa félicité dans des

régions élevées et pures, la plus grande des puissances, la plus haute des dignités, l'indépendance morale de l'homme de bien également résigné et supérieur à toutes les fortunes.

Enfin, après l'avoir laissé se débattre assez longtemps dans ce détour où le malheur des circonstances l'avait égaré, la Providence voulut le remettre dans sa voie. Un de ses amis, un de ses anciens condisciples, qui lui survit encore à présent, vénérable débris du vieil enseignement universitaire, M. Auvray, fut son libérateur malgré lui, en le donnant à l'Université. Un tel présent égalerait les nombreux services qu'il a rendus lui-même à la jeunesse, et dont tant de familles se souviennent encore aujourd'hui (3).

En 1806, il laissait vacante, au lycée Charlemagne, une place de professeur suppléant de seconde, et vint offrir sa succession à son ami; il le proposerait à M. Gueroult, autrefois leur professeur au collége d'Harcourt, maintenant proviseur. L'idée seule de passer de l'obscurité du comptoir à la lumière d'un grand lycée de Paris effrayait M. Burnouf : « Comment dicter aux autres des leçons? Se souvenait-il seulement de celles qu'il avait reçues? » Il fallut faire violence à sa modestie, et le prendre par trahison. M. Auvray alla le dénoncer au négociant comme coupable d'un projet de désertion, lui, le perfide embaucheur. L'invention était trop vraisemblable pour ne pas obtenir créance; il s'ensuivit une rupture, et la métamorphose du pauvre commis en un excellent professeur fut opérée, non sans quelque difficulté nouvelle, d'où l'on aurait dû le moins en attendre. M. Gueroult craignait l'effet de l'air embarrassé de M. Burnouf, de son organe un peu sourd et surtout de sa petite taille sur le futur auditoire. Étrange erreur d'un maître si judicieux et si expérimenté! Les écoliers sont malins, mais justes; quelquefois mutins, mais clairvoyants; ils ont un

tact merveilleux pour deviner ceux qu'il leur est utile d'écouter, et un grand sens pour se soumettre à l'autorité de qui gouverne par le droit du mérite. Il eut bientôt fait reconnaître et accepter la sienne, qui ne cessa point de s'accroître d'année en année avec la richesse et la fécondité de son enseignement.

Il se rencontre ici une singulière conformité, que je ne puis m'empêcher de remarquer, dans les commencements de la carrière de M. Burnouf, avec celle d'un des plus grands philologues de l'Allemagne, l'illustre Heyne : tous deux nés d'humbles artisans, et tenant de la bienfaisance des étrangers leur première éducation; tous deux supportant avec un admirable courage, un courage de prédestinés, les inquiétudes et les détresses d'une existence précaire; tous deux arrachés brusquement à leur vocation, l'un par une révolution, l'autre par une invasion ennemie, et forcés de sacrifier, pendant de longues années, leur passion littéraire aux besoins de la vie, celui-ci dans le magasin d'un marchand, celui-là dans une intendance de domaine rural; tous deux enfin tirés soudainement de leur exil sur la recommandation de leurs premiers succès, dont quelqu'un s'était souvenu pour eux, et méritant leur fortune pour n'avoir jamais désespéré d'eux-mêmes.

M. Burnouf eut le bonheur d'assister et de pouvoir aider pour sa part, plus importante que notoire alors, à la renaissance de l'Université, non plus limitée au ressort de Paris, mais embrassant désormais l'empire français tout entier.

C'était une époque de réédification sociale; une main puissante, tandis qu'elle consacrait par les lois les conquêtes de la révolution dans l'ordre civil, venait réparer les ruines que cette révolution avait faites en confondant, en renversant, avec les tours féodales et les bastilles, les colonnes de l'État.

La démocratie s'est toujours pressée d'exiger l'instruction pour tous, mais d'en faire déchoir en même temps le niveau, parce qu'elle prend en haine les parties élevées de la science, où ne peut atteindre que le petit nombre, et en dédaigne les spéculations pures, n'estimant que les applications pratiques et l'utilité matérielle; instinct d'orgueil envieux et de sensualité grossière, qui tend à l'abaissement des nations par les recherches du bien-être, par l'ostracisme des intelligences privilégiées, lesquelles font seules la grandeur des peuples dans l'histoire et leur supériorité dans le monde.

L'empereur Napoléon voulut créer ce qui avait manqué aux républiques de l'antiquité, de même et plus encore qu'aux monarchies modernes, un système d'instruction publique, l'éducation par l'État, grande sous une direction éclairée, forte et contenue sous une ferme discipline, animée par le concours, sans concurrence et sans jalousie, de la religion, des lettres, des sciences et des arts, sous la loi égale pour tous de l'utilité commune et de l'honneur national; sage et libérale organisation, qui ouvrait toutes les carrières à tous, et offrait tous les degrés de lumières à chacun selon son libre essor; qui rattachait le présent au passé, en recueillant, en attirant à soi les restes précieux des anciennes corporations savantes, et dont l'avenir était assuré par la fondation de cette École normale, depuis si féconde en hommes de talent, de savoir, de devoir, et qui, après quarante années de rudes épreuves, demeure toujours vivace par l'esprit, et justement fière de sa couronne de noms honorables, parmi lesquels les illustres ne manquent pas.

Dans ce temps, l'Université avait pour chef le roi de l'éloquence officielle dans le silence de l'éloquence politique, le gardien élégant et pur du goût et des doctrines classiques du

XVII[e] siècle, M. de Fontanes, auprès de qui siégeaient, dans le conseil, des prélats tels que M. de Villaret et M. de Bausset, des savants tels que de Jussieu, Delambre, Cuvier, qui, tenant eux-mêmes une grande place dans la littérature, voulaient, eux aussi, que la part fût grande pour les études littéraires.

Lorsque l'École normale s'ouvrit, l'un des premiers maîtres de conférences fut M. Burnouf, et, la même année, il succéda dans la chaire de rhétorique du Lycée impérial à Luce de Lancival, l'auteur fortuné de *La Mort d'Hector,* le brillant professeur, dont il avait failli être le vainqueur dans un concours fameux. L'autorité universitaire avait décidé que, dans tous les lycées de l'Empire, le même jour, il serait prononcé un discours latin pour célébrer le mariage de Napoléon et de Marie-Louise; un prix était offert à l'orateur le plus éloquent, s'il était à la fois le plus parfait latiniste. On m'a conté que le jury, composé de cinq membres choisis entre les plus hauts dignitaires du corps enseignant, avait d'abord décerné le prix à M. Burnouf, mais que de puissantes réclamations, se fondant sur la présence du chef de l'École normale dans le jury, firent procéder à un nouvel examen des ouvrages, avec l'adjonction de deux membres nouveaux : Luce de Lancival fut alors couronné; mais il mourut, le lendemain de la solennité, enseveli dans ses triomphes du théâtre et du collége. On avait interdit la publication de tout autre discours que celui du lauréat, qui eut l'heureuse pensée de léguer à un de ses élèves, depuis le maître des maîtres (4), le soin d'imprimer son œuvre; et l'impression, sous un tel éditeur, parut justifier le jugement définitif.

M. Burnouf ne tarda pas à prendre une éclatante revanche dans la distribution des prix du concours général de 1812,

où, par un heureux à-propos, il présenta le tableau imposant de la formation, du développement, des destinées de l'Université impériale, avec toute la magnificence et toute la pureté du langage romain.

Peu d'années après (1817), la double désignation de l'Académie des inscriptions et du corps des professeurs l'élevait à la chaire d'éloquence latine au Collége de France. Sa force suffisait à tout ce labeur, son zèle à tous ces devoirs, sa docte sagacité à tous les degrés de ce triple professorat, qui produisait plus de fruits que de fleurs, et dont on n'estimerait au juste la valeur et la fertilité, que si l'on pouvait compter tout ce que ses auditeurs en ont emporté dans leur mémoire, pour le répandre à leur tour dans leurs leçons et dans leurs livres.

A présent qu'il est parvenu à conquérir sa place et son rang en ce monde, le récit s'arrête. Dans cette vie jadis traversée par tant de vicissitudes et d'infortunes, désormais si pleine et si calme, dévouée tout entière au professorat comme à un sacerdoce, il n'y a plus d'événements. On ne voit qu'un seul fait continu, toujours le même, toujours égal, le travail du savant, que suit d'un cours tranquille et invariable le progrès de l'estime universelle, comme un fleuve perpétuellement accru par de nouveaux affluents.

Les époques, dans cette partie de ma notice, ne seront plus marquées que par des ouvrages classiques.

Le premier qui fonda la réputation de M. Burnouf, le plus humble par sa destination, le plus éminemment utile par les résultats, et qui lui a procuré le succès le plus populaire et le plus durable, ce fut la grammaire grecque, dont toutes les générations qui ont passé dans les colléges depuis 1813 ont gardé le souvenir; œuvre capitale, qu'il compléta dans la suite

par la grammaire latine, conçue dans le même esprit et sur le même plan.

Il avait appris par expérience, comme écolier et comme maître, de quelles entraves des pratiques erronées et vicieuses embarrassaient l'instruction élémentaire, et dans quelles ornières elles forçaient les enfants à se traîner sans reconnaître la route. Appelé à former de jeunes professeurs dans les conférences de l'École normale, il sentit plus vivement la nécessité, non-seulement de leur montrer le but, mais de leur tracer un itinéraire, et d'ajouter la loi écrite aux préceptes journaliers. Les bonnes grammaires font les bonnes études, moins par la leçon que les enfants y apprennent eux-mêmes, que par les directions qu'elles impriment à l'enseignement.

Ici l'importance de la réforme opérée par un livre ne se mesure pas tant à la grandeur de la doctrine qu'il renferme, qu'à l'étendue de l'action qu'il exerce et au nombre de ceux qui en reçoivent le bienfait. Plus de cinquante éditions (à combien de milliers d'exemplaires !) ont été épuisées en moins de quarante ans. Il est vrai que le livre s'adresse à des lecteurs qui en font une active consommation; non pas qu'ils se plaisent, selon le précepte du poëte, à le feuilleter nuit et jour; mais c'est qu'ils le ménagent en proportion seulement de l'amour qu'ils lui portent. Ingrats aujourd'hui, leur reconnaissance n'est que différée. Quoique nous soyons bien loin du temps où l'on embrassait les savants pour l'amour du grec, et qu'il y ait encore des gens qui l'embrasseraient volontiers pour l'étouffer, Homère et Virgile, Démosthène et Cicéron, Thucydide et Tacite, et tous les immortels génies de l'antiquité classique, demeureront encore longtemps, il faut l'espérer, la base de l'éducation libérale, comme le type avoué du grandiose et du beau chez les nations civilisées; et tant que ces dieux auront chez

nous des autels, c'est M. Burnouf que les jeunes initiés rencontreront à l'entrée du temple, et qui leur en ouvrira les portes.

Dans le petit volume d'un simple manuel d'école se résolvait une grande question d'éducation générale, d'entendement humain, de morale. Peut-on traiter l'enfance comme une matière plus ou moins ductile, sur laquelle des empreintes de règles et de formules, souvent fautives, s'inculquent successivement par l'effort réitéré d'un travail mécanique? ou n'a-t-on pas plutôt affaire à des mémoires intelligentes, qui peuvent procéder par analyse et par raisonnement du connu à l'inconnu, de l'élément à la composition, se rendre un compte exact de l'essence, des fonctions, des rapports de toutes les parties du langage, écarter les fausses hypothèses, et affermir en soi les connaissances acquises par la démonstration des principes qui les régissent? La méthode substituée à la routine mêle ainsi aux leçons de rudiment un cours de logique, et par une philosophie naturelle et inaperçue l'homme contracte dès les premiers pas l'habitude de la réflexion et de l'examen.

M. Burnouf, par la force de l'évidence et de l'utilité, par la clarté et la simplicité de son système, remporta un insigne avantage que la grammaire latine de M. Gueroult, son maître, malgré l'autorité du nom et de la position, n'avait point obtenu; il fut tout d'abord réformateur. Sa modestie se serait effrayée d'un pareil titre. Il s'efforçait, au contraire, de renier tout mérite d'originalité et de placer son travail sous la protection de quelques grands noms. Il y a des temps dans la vie des écrivains et des savants où l'on a besoin de se dire imitateur pour faire accepter sa propre initiative; il y en a d'autres où l'on peut donner des idées d'emprunt pour des créations.

C'est la différence d'une réputation à faire avec une réputation faite. Le jour ne tarda pas à venir pour M. Burnouf où il servirait à son tour de modèle et d'autorité.

De même que tous les hommes dont un rude labeur, sous la direction d'un jugement ferme et droit, a mûri et accompli lentement, mais sûrement, les ouvrages, et qui s'y attachent comme à un bien dont ils ont chèrement acheté la possession, comme à des vérités dont ils ont la conscience profonde, M. Burnouf ne souffrait pas aisément la contradiction ni la concurrence; mais il s'appliquait à se perfectionner, à se surpasser lui-même, pour maintenir sa supériorité sur les autres.

C'est ainsi que dans une célèbre édition d'auteurs classiques latins, qui se fit au commencement de ce siècle, entre les habiles collaborateurs que l'auteur de l'entreprise s'était associés, M. Burnouf s'éleva au-dessus de tous à une longue distance, même des premiers après lui. Son travail sur Salluste est un chef-d'œuvre, où la plénitude de l'érudition allemande s'allie à la justesse et à la précision de l'esprit français; rien de superflu, tout le nécessaire; discussion des textes, éclaircissements historiques, remarques de philologie comparée et de critique littéraire; commentaire, en un mot, bien rare dans son espèce, qui explique toutes les difficultés sur lesquelles on l'interroge, sans donner jamais des explications qu'on ne lui demandait pas.

Non content de commenter ces auteurs avec une parfaite érudition, il a su les traduire en écrivain élevé à leur école.

Une excellente copie française d'un beau tableau d'histoire littéraire, cette large peinture de l'éloquence romaine, que Cicéron offre dans son traité *De Claris oratoribus,* obtint à M. Burnouf, en 1821, des suffrages unanimes. Bientôt après, les *Catilinaires* et la harangue pour le tribun Sextius, défen-

seur du parti de l'ordre au milieu de l'anarchie qui précéda et amena le despotisme des Césars, et plusieurs plaidoyers fameux du grand orateur, et ses préceptes sur le gouvernement proconsulaire adressés à son frère Quintus, furent rendus en français avec un égal bonheur. Puis il s'attaqua aux écrivains du premier âge de la décadence, moins corrects et moins purs, et affectant davantage les finesses épigrammatiques et les brillants artifices du langage; il fit preuve alors d'une souplesse de talent aussi remarquable que son profond savoir dans la version du panégyrique de Trajan et dans celle des œuvres de Tacite.

Mais le métier des traducteurs est un métier ingrat. Quoi qu'ils fassent, ils ne peuvent prétendre tout au plus qu'à l'estime, jamais à la gloire. Il y eut un temps en France où la traduction des auteurs anciens fut beaucoup plus en honneur, précisément lorsqu'elle le méritait le moins. Par un retour contraire, le public est devenu de plus en plus superbe et dédaigneux pour elle, à mesure qu'elle s'est perfectionnée. On ne saurait le nier, quelque opinion qu'on se forme sur la question en général, la traduction des classiques est une des branches de l'art d'écrire qui ont fait le plus de progrès de notre temps; celle peut-être qui a pris, par comparaison avec le siècle précédent et même avec le XVIIe siècle, la supériorité la plus incontestable. Depuis les belles infidèles de Perrot jusqu'aux médiocrement fidèles de l'abbé Collin et de l'abbé Paul, à qui, de plus, la beauté manquait, on s'était figuré que traduire les anciens c'était choisir un texte, comme le musicien un thème, à des variations plus ou moins libres, et que, dans cette licence d'amplifications, l'on pouvait suppléer au défaut de l'expression propre en multipliant les à-peu-près, et à la justesse des tours en arrondissant la période.

Quelques tentatives d'illustres écrivains, vers la fin du siècle dernier, quoique sans beaucoup de succès et sans persévérance, indiquèrent du moins la route où il fallait entrer. Rousseau et d'Alembert, sans offrir une théorie, firent la loi nouvelle des traducteurs, qui les obligeait de rendre toute la pensée et rien que la pensée de l'original avec une exactitude animée, l'esprit et la lettre à la fois, la substance et la vie des écrits.

De leur école sortit, préparé pour se mesurer comme eux avec Tacite, un athlète assez vigoureux pour n'être point lassé avant le temps par ce rude jouteur, assez modeste pour n'être point tenté de quitter la partie et d'aller seul après des commencements heureux, et à qui ce grand travail ouvrit les portes de l'Académie française, M. Dureau de la Malle, un nom cher et honoré aussi dans notre Académie. M. Burnouf a pu le surpasser sans le faire oublier. Ils se partagent l'honneur de représenter, chacun à leur manière, l'historien des empereurs, de la Germanie et d'Agricola, autant qu'il est possible aux traducteurs de donner un démenti au proverbe italien.

Si les traducteurs se flattent et si les critiques leur demandent de reproduire dans une sorte de transfiguration vivante, avec une ressemblance parfaite, le mouvement, la physionomie, la vigueur ou la grâce d'un homme de génie, comme s'il n'avait fait que changer la couleur de son vêtement; c'est une injustice chez les uns, une illusion chez les autres. Autant vaudrait s'imaginer que le plus beau jour des bords de la Tamise vous représentera le soleil de Naples ou d'Athènes. Les traductions ne remplacent que l'auteur médiocre, jamais le grand écrivain. Serait-ce un paradoxe de dire, du moins en ce qui concerne les anciens, qu'elles servent plus aux lecteurs qui ont déjà fait des progrès dans les deux

langues, qu'à celui qui ne les entend pas du tout? En effet, de même que l'interprétation la plus instructive d'un poëme dramatique se trouvera dans la diction savamment accentuée, variée, modulée d'un comédien habile, de même une bonne traduction sera le commentaire le plus fin et le plus pénétrant, et, qu'on me passe la petite pédanterie du néologisme, la meilleure leçon d'esthétique pour qui saura la comprendre. Dans ce duel où il s'agit de contraindre l'auteur à subir le changement de son langage antique en une langue moderne, le traducteur n'aborde point son adversaire avant d'en avoir étudié longtemps, profondément, l'art et le caractère dans le moindre détail. C'est alors qu'il tâche de le saisir et de s'en rendre maître; et il parvient, tantôt par la difficulté vaincue, tantôt par l'effort même qui n'a réussi qu'à demi, sinon à rendre dans toute leur énergie, du moins à faire ressortir, à indiquer d'une manière sensible l'expression saillante, les intentions, les nuances, les délicatesses qui nous auraient échappé dans une lecture courante et moins réfléchie. S'il venait un temps où les traductions des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome ne rencontreraient plus que des gens à qui la langue originale fût tout à fait étrangère, une de leurs fins les plus élevées leur manquerait, l'éducation des esprits pencherait vers la décadence.

M. Burnouf était un de ces doctes, ingénieux, puissants commentateurs, dans ses belles et fidèles traductions, et il les entourait d'un cortége de notes historiques, complément si intéressant et si bien adapté, qu'il semblait réparer un oubli de l'auteur même.

S'il fallait me prononcer entre les deux traducteurs de Tacite, à ceux qui ne sauraient converser avec lui que par l'intermédiaire d'un trucheman français, et qui doivent se con-

tenter de prendre une idée générale du fond de sa narration et des allures de son esprit, comme on retrouve une peinture de Michel-Ange dans une gravure où l'artiste s'est attaché à marquer vigoureusement l'ensemble et le mouvement des figures, je conseillerais la lecture de M. Dureau de la Malle; à ceux qui voudraient étudier les pensées à demi voilées et le langage expressif de Tacite, à l'aide d'un moniteur qui leur ferait observer la signification et la valeur des éléments de chaque phrase, comme le moulage, pris sur la personne après que la vie s'est retirée, reproduit les traits du visage avec leurs moindres accidents, à ceux-là M. Burnouf est nécessaire.

Un homme qui ne manquait pas d'instruction, mais à qui vint l'inopportune fantaisie de retraduire Tacite après M. Dureau de la Malle et M. Burnouf, sans préparation suffisante, reprocha au dernier de manquer du sens politique indispensable en une telle entreprise, lui qui n'avait rien de politique, sinon une grande fortune qui le mettait en relation de dîners et de fêtes avec des homme politiques, de plus, une très-belle imprimerie, qu'il eut l'excellent esprit d'employer à d'utiles éditions, se gardant de la mettre au service des partis, et faisant très-bien ses affaires sans trop se mêler de celles de l'État. Du reste, il ne prétendait nullement disputer à M. Burnouf l'avantage d'une qualité assez essentielle pour traduire un historien latin, celle de latiniste éminent, à laquelle M. Burnouf joignait un sens exquis de toutes choses. Il est vrai que, renfermé dans les devoirs de sa profession et les soins de la famille, il n'affectait en matière politique ni une grande science, ni même des opinions très-prononcées; il n'avait que des principes, ceux-là constants, inébranlables.

Enfin arrivèrent les récompenses suprêmes de ses travaux : en 1830, la première place d'inspecteur général de l'Univer-

sité; en 1834, son entrée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Mais, au milieu de ses prospérités, il lui fallut payer encore une fois tribut à la fortune envieuse, un bien cruel tribut. Sa compagne, qui l'avait aidé à supporter le poids des mauvais jours, lui fut enlevée par une mort soudaine. La solitude de sa maison en deuil lui devint désormais insupportable. Ce n'était plus assez d'habiter dans le voisinage de son fils, qui était lui-même marié, et père de famille depuis quelques années; il alla s'établir chez lui pour retrouver la vie du foyer domestique. On m'a permis de visiter cet appartement où ils vécurent longtemps encore ensemble; les cabinets des deux savants, séparés seulement par une porte toujours ouverte, où l'on se trouvait si heureux de travailler l'un près de l'autre, où l'on s'inspirait réciproquement sans se parler, où l'on s'entr'aidait quelquefois sans se distraire, et d'où l'on partait de compagnie, tous les vendredis, pour la séance de l'Académie.

Il n'est pas rare de rencontrer des pères qui, dans l'âge de la vaillance, souhaitent, comme Hector, que leur fils les surpasse un jour, un jour encore lointain. Il s'en trouve bien peu qui, à l'heure du déclin, se félicitent d'être surpassés. Combien nous semblait touchante la joie sans arrière-pensée du septuagénaire, si heureux d'avoir son fils pour doyen à l'Institut, de voir la grande place que ce fils y occupait, et de n'être son égal que par la loi de la confraternité académique!

Il est vrai que M. Burnouf pouvait revendiquer sa part dans les succès de son fils. C'était lui qui l'avait initié aux exercices, aux analyses, à la philosophie des grammaires comparées et de la grammaire générale. Quel maître eut cet enfant! Mais aussi quel disciple eut ce maître!

Eugène Burnouf était né sous un toit étranger, dans la

maison de commerce où son père végétait encore, le 8 avril 1801; mais à peine commença-t-il à se connaître, qu'il n'avait plus à être témoin ni à souffrir sa part de ces misères. Tout souriait autour de lui, chez lui; tout respirait l'allégresse dans le bien-être de la fortune présente, dans la sécurité de l'avenir, garanti par le mérite et le courage. Le père de famille venait d'être rendu à la dignité de sa vocation, à sa patrie littéraire, à sa liberté studieuse; et l'enfant, plus favorisé que lui, n'eut pas à recevoir du secours d'autrui le bienfait de l'éducation; il trouvait dans la maison paternelle le maître qu'il eût choisi entre tous, s'il avait eu à choisir.

Ses progrès furent brillants et rapides, mais non hâtés prématurément par urgence et par contrainte. A un tel disciple il n'était pas besoin de l'instance du pédagogue; et un tel mentor voulait que, dans cette intelligence dont il observait avec bonheur les qualités rares et la vigueur naissante, l'instruction fût le fruit du libre amour d'apprendre. Hélas! E. Burnouf n'a que trop bien rempli, trop persisté à remplir, à dépasser de tels vœux.

Son père, attentif à interroger tous ses instincts précoces et à leur offrir les objets d'application les plus divers et les plus solides, le conduisit, en sortant du collége, aux leçons de l'École des chartes. Elle n'existait alors qu'en germes, en rudiments, et ne laissait point soupçonner, ne soupçonnait pas elle-même les heureux développements que son organisation recevrait un jour, et qui l'ont placée, depuis quelques années, au rang des établissements les plus notables d'instruction publique. Toutefois les conversations, je ne dirai pas les cours, du savant abbé de l'Épine, et les essais de lectures paléographiques sous sa direction, avaient bien quelque analogie avec les déchiffrements d'autres manuscrits dont le jeune étudiant

devait un jour pénétrer les obscurités, et ce fut pour lui, sans qu'il s'en doutât, comme une gymnastique préparatoire pour des travaux plus ardus.

Il suivit, dans le même temps, les cours de l'École de droit avec plus de persévérance et d'éclat, et il y signalait la fin de ses exercices par une thèse dont elle a gardé le souvenir. Ainsi s'ouvrait devant lui la carrière du barreau, où son père désirait l'engager, et à laquelle paraissaient l'appeler ses facultés brillantes et solides. Mais, par les habitudes de la maison, par les entraînements involontaires et continuels des discours et des exemples, M. Burnouf déconcertait lui-même ses projets pour l'état de son fils. Tous les entretiens roulaient sur la philosophie du langage, sur les grammaires comparées, sur l'histoire de la parole, et le jeune élève en droit y prenait un plaisir singulier, et s'y faisait déjà remarquer par la sagacité de ses réflexions et de ses aperçus.

C'était le temps où M. de Chézy venait d'inaugurer l'enseignement du sanscrit en Europe. M. Burnouf père se fit aussitôt le plus assidu de ses disciples, et en 1819, dans la sixième édition de sa *Grammaire grecque,* il déposait le fruit de ses récentes études, révélant à ses collègues de l'Université la communauté d'origine des dialectes helléniques avec le sanscrit. La révélation se faisait aussi pour E. Burnouf, et l'inspiration s'ensuivit, et le changement des desseins pour l'avenir. Son père ne voulut pas le contrarier, et c'eût été un irréparable dommage pour la lumière des lettres qu'il en fût arrivé autrement. Les avocats ne manqueront jamais aux passions des plaideurs et à la gloire de l'éloquence; mais l'érudition ne rencontre pas aussi aisément de ces esprits merveilleusement doués, et, par fortune rare, unis à un caractère de modestie et de constance qui les élève et les maintient dans les régions

supérieures aux tentations d'intérêt et d'ambition, auxquelles les exposerait plus que d'autres l'énergie même de leurs éminentes qualités.

Depuis la renaissance, la France n'a point cessé de porter en tête des nations de l'Europe le flambeau des lettres orientales. A la France appartient l'honneur d'avoir créé cet enseignement spécial; à elle aussi l'initiative des voyages à la recherche des monuments de l'écriture dans les contrées de l'Asie; à elle, les premiers essais notables de cette philologie appliquée à l'histoire : Postel, Bochart, d'Herbelot et leurs imitateurs, et les orientalistes du collége fondé par François I[er], noble lignée de noms célèbres ou dignes de l'être, qui gardèrent par des traditions constantes la prééminence des doctrines françaises durant plus de deux siècles! Le commencement de celui-ci a été encore pour elles une époque de rénovation et d'immenses progrès. Elles acquièrent alors, particulièrement dans les trois langues musulmanes, une autorité déférée par le consentement de l'Europe savante aux ouvrages lumineux, à la critique supérieure, à l'activité propagatrice du maître avoué de tous, le vénérable Silvestre de Sacy, de qui les Arabes eux-mêmes apprirent, avec une netteté et une précision dont ils ne se doutaient pas, les lois de leur grammaire et celles de leur poésie; Silvestre de Sacy, dont les encouragements font surgir autour de lui des générations capables de soutenir et d'étendre la gloire de son riche héritage. C'est à lui principalement, c'est à sa haute et puissante influence, qu'on dut, en ce temps, la création de deux chaires nouvelles au Collége de France, celle dans laquelle Abel Rémusat devait avoir un successeur que l'Europe nous envie (5), celle où Chézy devait être effacé par E. Burnouf.

Je l'avouerai, au moment d'entrer dans le récit de cette vie

si doctement laborieuse, je m'arrête effrayé de la grandeur du sujet et du néant de mon impuissance à louer, à juger, que dis-je? à connaître tout ce qu'elle a produit, tout ce qu'elle avait préparé.

Ce serait une témérité à moi, si ce n'était un devoir, de vouloir seulement en retracer une ombre. Mais en présence d'un beau débris, d'un chef-d'œuvre interrompu par un événement fatal, tout homme, s'il n'est pas inculte et barbare, et s'il est averti par la renommée, admire ce qu'il contemple, et on lui permet d'exprimer son sentiment, plutôt que son opinion, surtout s'il s'éclaire du jugement des maîtres. Ainsi tout ce discours sera l'écho fidèle, quoique affaibli, de ce que d'autres ont pu dire avec l'éloquence de l'amitié et l'autorité du savoir.

Les leçons de M. de Chézy achevèrent très-heureusement de ruiner les projets de profession lucrative qu'on avait formés pour E. Burnouf. Son père avait commencé par mégarde et malgré lui d'en faire un philologue; M. de Chézy en fit un indianiste, qui ne fut pas de son école.

Chézy, douce et mélancolique nature, imagination élégante et classique, s'était épris surtout des formes et de la poésie de ce langage qui lui semblait une émanation de l'Éden; et, soit esprit de système, soit désir d'attirer plus facilement son auditoire à cette littérature inconnue, il n'en montrait les beautés que parées de gaze et de broderies, et il s'appliquait à ramener aux proportions et au dessin de la physionomie française ces étranges et gigantesques figures, substituant un idéal artificiel à l'idéal véritable.

E. Burnouf se proposa un objet plus viril et plus sérieux; il voulut rechercher les traces de la filiation des peuples, les liens de parenté entre l'Orient et l'Occident, et les titres héré-

ditaires des races européennes, conservés dans les analogies des signes de la pensée; démêler et promulguer les lois de décomposition des idiomes originaires dans les langues anciennes et dans les langues modernes, retrouver enfin par la grammaire les grandes époques de l'histoire de la famille humaine.

A la fin du siècle dernier, l'Angleterre, grâce aux succès de ses armes et de sa politique dans la presqu'île du Gange, obtenait sur la France un avantage scientifique dont elle n'avait pas sans doute alors le loisir d'être sensiblement touchée. Elle devança la France dans la connaissance et la pratique de la langue sacrée des Hindous. A la suite des armées conquérantes s'étaient établis les comptoirs de la compagnie, puis, auprès et à l'ombre des comptoirs, l'école des indianistes. De 1780 à 1815 brillent des noms mémorables, William Jones, Wilkins, Colebrooke. Pas un nom français ne commence même à poindre à côté d'eux. Les premiers indianistes, chez nous comme en Allemagne, reçoivent un commencement d'instruction d'un Anglais sorti de l'école de Calcutta (6).

Nous dûmes à E. Burnouf de reconquérir la priorité dans plusieurs branches de cette science, et la supériorité à certains égards. Des dictionnaires, des grammaires, des livres en quelque sorte usuels, des traductions de poëmes, étaient le fruit d'un estimable labeur aidé par les brahmanes et borné à la littérature sanscrite. Ce qui avait été jusqu'alors le but final des études ne fut pour E. Burnouf qu'un instrument.

Il se sentait attiré et poussé vers les parties inconnues et les moins accessibles de la science, non par un caprice d'orgueil pour la difficulté à vaincre, ni par une manie d'innovation et de singularité, mais par la conscience en quelque sorte d'une obligation spéciale et personnelle, et par l'autorité d'une voix

intérieure qui l'avertissait qu'il y avait là une vérité à découvrir, appréciable seulement au petit nombre, et enveloppée d'ombres si épaisses, cachée dans des profondeurs si abstruses, que pour l'atteindre, ou seulement la poursuivre, il fallait un homme qui, à la vivacité pénétrante et à la ténacité invincible de l'esprit, joindrait une parfaite abnégation de la renommée facile et populaire.

Imaginons que dans un de ces pays lointains de la haute Asie, dont les habitudes de langage sont séparées des nôtres par la différence si profonde des systèmes d'écriture et de prononciation, et des procédés de syntaxe et de grammaire, on entende parler de latin pour la première fois, et que pour la première fois on en lise, on en explique des exemples écrits; imaginons qu'un docte brahmane apprenne la vieille latinité d'une manière si nette et si sûre, qu'ayant rencontré ensuite des manuscrits de théologie subtile, de scolastique obscure en langue italienne, il sache tout d'abord, à travers les altérations des radicaux, les déformations des désinences, les idiotismes de création relativement récente et les mélanges de sources étrangères, deviner les rapports originels des deux langues, puis déterminer les lois de dégénérescence et de transfiguration de la première en la seconde, et enfin composer du dépouillement des manuscrits un dictionnaire et une grammaire, et reconstruire ainsi une langue ignorée chez lui : on admirerait un tel prodige de logique et de sagacité.

Voilà ce que fit E. Burnouf pour la langue palie, issue du sanscrit, comme l'italien du latin; voilà son coup d'essai à l'âge de vingt-cinq ans. Il faut dire qu'il s'était associé dans cette entreprise un de ses condisciples au Collége de France, nom célèbre aussi, M. Lassen, pour qui ne furent point inter-

rompues dans la suite ses communications amicales et confidentielles.

Dès lors E. Burnouf comptait entre les maîtres de premier ordre dans l'estime des juges compétents. L'Université voulut l'engager dans les rangs de ses professeurs, non pas pour un enseignement ordinaire, mais pour la fondation d'une chaire dont on n'avait pas encore eu l'idée, quoiqu'elle dût être la base et le couronnement de toutes les autres dans l'ordre des lettres, et qui se ferma cependant aussitôt après son rapide passage, faute de successeurs, ou de soin d'en chercher. Elle ne devait se rouvrir qu'à vingt ans d'intervalle, de nos jours, grâce à une bonne inspiration des chefs de l'instruction publique, et se rouvrir doublée, agrandie, d'un côté par les écrits et les conférences d'un jeune helléniste, déjà professeur éprouvé (7), de l'autre, par les leçons d'un septuagénaire que soutient et anime une vigueur juvénile, et dont le vaste savoir embrasse dans l'étude du grec toute une encyclopédie littéraire (8).

E. Burnouf, dans son cours de l'École normale, créa l'enseignement de la grammaire comparée en France. Le professeur était tout au plus l'aîné de son auditoire; il le domina tout d'abord, à défaut de l'autorité des ans, par l'ascendant de l'intelligence. Cette jeunesse de l'École, instruite assez pour acquérir l'instruction supérieure et définitive, et pour juger ceux qui la lui donnent, sévère, mais équitable, comme on l'est à cet âge, goûta avidement et reçut avec respect cette doctrine austère, forte et lucide. C'était pour ces jeunes gens la science nouvelle, dont ils n'avaient point vu d'exemple dans les livres, ni de modèle dans les cours publics, et qui leur offrait le double intérêt de la solidité du fond et de l'excellence de la méthode. Avec quel soin ils recueillaient dans leurs cahiers la substance de ces entretiens si utiles ! Avec quelle fidélité ils

se sont transmis de promotion en promotion et se rappellent encore cette tradition écrite comme parole du maître et oracle de l'École!

L'épidémie de 1832 éprouva cruellement le Collége de France; trois de ses professeurs, dans la maturité de l'âge, du talent, des succès, trois inaugurateurs de cours sans précédents en Europe, succombèrent. Mais le sein de la France est inépuisable à réparer les désastres causés par les fléaux de la nature ou par les fautes des hommes : à Champollion, le révélateur de l'antique Égypte, succédait Letronne, l'interprète de l'Égypte grecque et romaine; à l'ingénieux Abel Rémusat, un homme qui a reçu du ciel le don des langues, et qui a pris le pas devant tous les sinologues de l'Occident (9); à de Chézy, E. Burnouf.

Je n'ai pas eu le bonheur d'assister à son cours; mais j'ai souvent ouï dire à ceux qui l'ont suivi qu'on ne connaît pas tout à fait E. Burnouf, quand on n'a point entendu cette parole tour à tour familière et élevée, aiguisée et douce, grave et passionnée, toujours claire, naturelle et facile; ces démonstrations sur des sujets obscurs, toujours compréhensibles aux cerveaux les moins ouverts; ces réflexions profondes et inattendues sur l'histoire du langage; ces aperçus vastes et nouveaux sur la marche de l'esprit humain; cette logique si forte et si agile à saisir les rapports les plus capricieux, les subtilités les plus fugitives, les fantaisies les plus rêveuses de la pensée indienne, que cette force devenait une beauté, cette agilité une grâce qui charmait l'auditoire en l'instruisant.

Mais l'instruction qui semblait couler par un jet si naturel de cette source abondante ne se livrait pas gratuitement à celui qui la prodiguait aux autres. De ces leçons, qui se répétaient deux fois par semaine, il n'y en avait pas une qui ne lui coûtât

sept ou huit heures de préparation : exemple à méditer pour qui, dans le ministère du professorat, se croirait dispensé d'un labeur assidu par la science acquise et par les dons de l'esprit. E. Burnouf continua ainsi vingt années, non-seulement avec la régularité soutenue du devoir, mais avec la passion ardente de l'apostolat, pour un petit nombre d'auditeurs, ces apparentes improvisations, qui, par l'unité du plan et par l'élégante correction du discours, furent comme un grand et excellent livre.

Pourquoi n'en a-t-il pas répandu dans le monde et conservé pour l'avenir au moins quelques pages par l'impression ? Mais il était trop enfermé dans le silence laborieux de son cabinet pour se livrer aux distractions de la publicité. Et, quand il avait rempli son devoir de professeur, la liberté des travaux de son choix ne se portait pas sur des terrains ameublis et préparés pour la moisson : il lui fallait des landes et des forêts sauvages à défricher.

Observons que pour lui s'effaçaient les différences de pays et de nations dans le domaine de la science ; il n'y voyait que le patrimoine universel et indivis du genre humain, et il s'abstenait d'entreprendre ce qui lui paraissait bien entrepris ailleurs, soit par un sentiment de délicatesse à l'égard des personnes, soit pour éviter, dans l'intérêt commun, un double emploi des forces.

C'est ce qui détermina plus tard, lorsqu'il eut à choisir le sujet d'une publication sous les auspices du gouvernement, sa préférence pour un des Pourâṇas, à l'exclusion des Védas. Il n'était pas possible que l'Imprimerie impériale ne demandât pas à l'illustre professeur de sanscrit la traduction d'un ouvrage pour sa splendide collection orientale. Des savants d'Allemagne et d'Italie avaient commencé ou annonçaient les édi-

tions traduites des principaux monuments de la littérature sacrée de l'Inde. Tranquille de ce côté, il prit pour lui la part la plus humble et la plus fastidieuse, le *Bhâgavata-Pourâṇa*, et il la traita comme si elle eût été la plus magnifique. L'exécution la rendit telle en effet.

L'école anglaise de Calcutta suivait et remplissait son sillon, depuis longtemps tracé, d'interprétation littérale et de grammaire pratique. D'autre part, s'était élevée depuis quinze ans l'école allemande de philologie comparative et de grammaire appliquée à l'anthropologie et à l'histoire. Guillaume Schlegel, Guillaume de Humboldt, M. Bopp, M. Lassen, avaient inauguré cette méthode nouvelle, où s'alliaient la critique et la philosophie, pour retrouver à travers les lieux et les siècles la souche commune aux rameaux épars de la race indo-européenne.

Par une disgrâce heureuse de l'âge, E. Burnouf était tard venu dans ce concours; il n'y avait place pour lui qu'à la suite des premiers, et, de sa nature, il répugnait à se traîner sur les pas des autres. Il fallait chercher sa fortune dans une voie nouvelle : il la trouva.

Vers la fin du siècle dernier, la France délicate, voluptueuse et frivole de Louis XV, s'entretint pendant quelques jours, les uns avec admiration, les autres avec une pitié railleuse, d'un savant, d'un héros, qui, n'ayant pas assez de bien pour payer son passage aux Indes, s'enrôla dans une troupe de marine, puis traversa quatre cents lieues de pays inconnus et sans routes, sous le soleil des tropiques, souffrit la faim, la soif, le plus triste dénûment, plusieurs maladies ordinairement mortelles dans ces climats, les humiliations de la mendicité et de la servitude, lutta contre les périls et les dégoûts que lui suscitaient des haines superstitieuses, tout cela pour rapporter dans sa patrie les textes avec une traduction des

livres religieux de la Perse antique. On aurait été moins surpris qu'il s'exposât à tous ces maux pour s'enrichir par le commerce des étoffes et des épices. Cependant, retrouver la langue et la littérature sacrée d'un peuple qui avait régné sur l'Asie et poussé ses conquêtes jusqu'en Afrique et en Europe, ressaisir en original des dogmes qui persistent encore au fond de l'Inde après tant de siècles, et qui se sont mêlés dans les grandes hérésies d'Occident au moyen âge, c'était un intérêt suffisant pour lui, et que la postérité a trouvé assez grand.

Anquetil-Duperron publia, en 1771, sa traduction du Zend-Avesta, et déposa à la Bibliothèque du roi dix-huit manuscrits zends ou pehlevis, qui devaient servir à vérifier l'exactitude de sa version; car il voulait, avant tout, uniquement la vérité, qu'elle vînt de lui ou par un autre, dût-il encourir les rigueurs de la critique. L'amour-propre d'écrivain, les récompenses de la renommée n'arrivaient pas jusqu'à son âme. Il ne dissimulait point qu'il n'avait pas pu en savoir plus que son maître, le destour qui lui expliqua le livre sacré, non sur l'original zend, que ce maître ne comprenait pas lui-même, qu'il savait à peine lire, mais à l'aide d'une traduction pehlevie, qu'il entendait encore médiocrement. On aurait, par comparaison, la mesure des connaissances du docteur indien, si l'on supposait qu'un curé d'un village de la Bretagne ou de la Provence, possédant un texte des saintes Écritures en grec, qu'il ne saurait pas du tout, l'interpréterait avec une traduction en langue latine, qui ne lui serait pas familière. Anquetil-Duperron, dont la loyauté égalait le courage, offrit à qui voudrait corriger ses fautes le texte original, et, comme le Spartiate qui se félicitait que le peuple eût trouvé un meilleur citoyen que lui, il souhaitait que la vérité trouvât un interprète plus habile. Elle attendit soixante ans.

Jusque-là son livre fut, pour tous ceux qui écrivaient sur l'histoire des adorateurs d'Ormuzd, une autorité fondamentale et indubitable. Cependant on n'avait encore du Zend-Avesta qu'une version dont personne, en comptant le traducteur lui-même, ne lisait bien l'original, personne en Europe ni en Asie, personne chez les Parses mêmes de l'Inde, qui le gardaient comme gage et symbole de leurs croyances.

Enfin, poussé par son instinct d'investigation et par un de ces pressentiments que le ciel envoie à ceux qui ont su s'y préparer, E. Burnouf examina les manuscrits zends d'Anquetil-Duperron. Il avait, de plus que lui, une traduction sanscrite du Zend-Avesta, mais qui n'est encore qu'une traduction de la traduction pehlevie, tant la connaissance de la parole primitive s'était retirée du commerce des hommes dans une profondeur ténébreuse. E. Burnouf aperçut, malgré les altérations subies dans ces transmissions successives, l'identité d'origine entre le zend et le sanscrit. Le voilà sur la route, il ne se reposera pas qu'il n'ait touché le but.

Il veut réhabiliter et d'abord ressusciter une littérature qu'on commençait à rejeter dans le néant des inventions apocryphes et des déceptions ridicules.

Cuvier refait, avec un os maxillaire ou un fragment de tibia, toute une espèce perdue. E. Burnouf, résolvant chaque mot du texte zend en ses parties les plus élémentaires, recherchant à la trace, ressaisissant les radicaux dans les Védas, dans le grec, dans le latin, et jusque dans les idiomes germaniques, dégageant les accessoires modificatifs et trouvant les explications par l'analogie, recompose et ranime la parole morte, la pensée ensevelie dans la poussière des nations éteintes. Il a dit à ce livre inaccessible et muet depuis des milliers d'années, « Tu sortiras de ton antique silence, tu seras entendu des races

vivantes, » et le miracle s'opère. Demandez aux orientalistes, à ses savants amis, qui ont assisté aux progrès de ce travail immense dans ses résultats, d'une si minutieuse exactitude dans le détail; demandez-leur par quels prodiges de sagacité et de persévérance il a pu arracher à ce sphinx de l'antiquité des secrets qu'il tenait cachés sous le voile de caractères indéchiffrables et de signes inconnus, déchirer maille par maille ce tissu mystérieux, qui avait désespéré les curieux et pieux efforts de tant de générations, tirer de ces obscures énigmes l'histoire lumineuse et authentique d'une langue et d'une religion, et parvenir à nous donner le dictionnaire et la grammaire de l'idiome qui se parlait chez les ancêtres de Zoroastre et de Darius fils d'Hystaspe.

E. Burnouf avait alors trente-deux ans.

La solution de ce problème lui donnait la clef d'un autre non moins compliqué, non moins important. Que pouvaient signifier les pages écrites sur les rochers de Persépolis et d'Hamadan en traits bizarres, inextricables, devant lesquels tant de siècles avaient passé sans y comprendre rien, depuis que l'Asie, hellénisée par la conquête d'Alexandre et le règne des Séleucides, avait vu ensuite les derniers restes des traditions persanes fuir au loin l'invasion de l'islamisme ou se perdre sous son empire? Sur des rapprochements ingénieux de circonstances locales et de quelques récits des auteurs grecs, sur des présomptions tirées de la place et du retour de certains mots, on avait tenté un essai d'interprétation probable, hasardeuse. Grotefend avait deviné les noms de *Darius* et de *Xerxès;* Saint-Martin et le docteur Rask de Copenhague, le titre de *roi des rois*. Mais pour déterminer la valeur de ces caractères et de ces syllabes, connaissait-on l'orthographe des mots? Savait-on à quelle langue ils appartenaient? On conjecturait très-habile-

ment, très-doctement, mais on ne savait pas lire. L'interprète des textes zends débrouilla ces obscurités, et remplaça les hypothèses par l'explication démonstrative. Il connut, lui, le langage de l'inscription. Il rétablissait les mots orthographiquement, et des mots rétablis il déduisait les caractères, il lisait; il était près de rendre aux vieilles annales de la Perse un ordre nouveau de monuments historiques, autant que les actes officiels peuvent enseigner la vérité de l'histoire, autant que le témoignage de l'historiographe peut égaler le récit de l'historien.

Là E. Burnouf est encore le premier, et nul ne peut, même en se prévalant d'une priorité de publication, lui disputer l'initiative, la priorité de la découverte.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer en lui, de cette force d'intuition qui triomphait des sujets les plus réfractaires, ou de cette application consciencieuse à préparer la matière de ses ouvrages. Pour l'édition, avec traduction en regard, du *Bhâgavata-Pourâṇa,* vingt mille vers scandés, vérifiés un à un, toute la métrique notée, toutes les variantes recueillies. Pour ses autres livres, des centaines de manuscrits zends, sanscrits, palis, et des divers dialectes, disséqués mot par mot, tous les mots transportés en caractères parfaitement peints sur des cahiers dans un ordre alphabétique, avec l'indication des radicaux et l'explication des formes grammaticales; des traductions littérales de la plupart de ces écrits, liturgies, poëmes ou histoires; enfin plus de dix mille pages in-folio remplies de ces études élémentaires d'un maître consommé, dont lui seul était capable : voilà ce qu'il laisse inédit. Je les ai vues, je les ai touchées ces précieuses reliques de celui qu'on a justement appelé un érudit de génie, et qui était persuadé que le génie ne peut vivre et mûrir qu'à la chaleur continue du travail.

Les improvisateurs de systèmes, les aventuriers de la science, accoutumés à conclure d'un fait particulier une loi générale, et qui abrégent d'autant moins leurs expositions qu'ils ont abrégé davantage leurs recherches, trouveront le procédé d'Eugène Burnouf bien terre à terre. Il ne franchit point l'espace en trois élans comme le Dieu, mais il ne fait point de faux pas comme tant d'hommes célèbres. S'il s'arrête aux menus détails, c'est qu'il veut avoir tout vu, et bien vu, pour ne montrer que ce qu'il faut. Patience; son regard est vaste et profond, quand vient le moment d'embrasser l'ensemble des idées. « C'est l'Inde, disait-il, à l'ouverture de son cours; c'est l'Inde avec sa philosophie et ses mythes, sa littérature et ses lois, que nous étudierons dans sa langue. C'est plus que l'Inde, c'est une page des origines du monde, de l'histoire primitive de l'esprit humain, que nous essayerons de déchiffrer ensemble..... C'est en nous une conviction profonde, qu'autant l'étude des mots, s'il est possible de la faire sans celle des idées, est inutile et frivole, autant celle des mots, considérés comme signes visibles de la pensée, est solide et féconde. Il n'y a pas de philologie véritable sans philosophie et sans histoire. »

Aussi, de ces courageuses et lentes analyses, qui prévenaient toute conjecture hasardée, toute erreur de doctrine préconçue, quelles puissantes et magnifiques synthèses allaient sortir! C'est à une telle probité de méthode que nous devons, avec le *Lotus de la bonne loi,* l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme,* exposition et histoire d'une espèce de religion athée, embrassée aujourd'hui par trois cents millions de sectateurs, qui n'a cessé d'agiter et de réformer l'Asie orientale depuis plus de vingt-cinq siècles, qui tenta de ruiner le brahmanisme, d'où elle est sortie, en opposant au dogme injurieux et décourageant de la séparation fatale des castes l'égalité originelle des hommes, et

qu'on avait voulu assimiler faussement, par quelques rapports incomplets de doctrines morales et ascétiques, au christianisme, malgré l'abîme qui les sépare, l'un prêchant la transmigration des âmes, et leur anéantissement total comme terme de la perfection; l'autre, leur immortalité dans l'identique unité d'existence.

E. Burnouf éclaira ces questions d'un jour nouveau, et, en déterminant les époques relatives du brahmanisme et du bouddhisme, il introduisit un élément de chronologie dans l'histoire de l'Inde, qui semble ignorer les divisions réelles du temps.

Comment? par quels moyens?

Un Anglais, ou plutôt, par la libéralité de son caractère, un citoyen du monde savant, M. Hodgson, avait procuré, par son entremise, et aussi par ses propres dons, à la Société asiatique de Paris, quatre-vingt-huit manuscrits rassemblés dans le Nepâl, foyer primitif du bouddhisme : c'étaient les textes originaux de la doctrine. On n'avait eu jusqu'alors que des traductions palies, singhalaises, tibétaines, mongoles.

Il fallait non-seulement lire, interpréter, comparer des centaines de traités nébuleux et confus, mais discerner les âges des traditions qu'ils renferment, à la briéveté élémentaire ou aux amplifications successives des préceptes de mœurs et de liturgie, à la simplicité native ou à l'élégance plus ou moins ornée de l'exposition, aux formes plus ou moins vieillies du langage, et, de plus, exercer cette critique, d'une philologie si délicate, d'un sentiment littéraire si fin, sur des écrits et des idiomes tels, que c'est avoir déjà beaucoup profité que d'en pouvoir comprendre bien quelques-uns. Voilà ce qu'il fit avec un plein succès.

Ces études si opiniâtres, si profondes, si lumineuses,

obtinrent une récompense inattendue autant que méritée. E. Burnouf eut, dans l'Inde même, l'autorité d'un docteur des écritures sacrées et la gloire d'un puissant interprète de Zoroastre. Les Parsis du Guzarate lui firent hommage d'un exemplaire, autographié pour lui, d'un de leurs manuscrits du Vendidad-Sadé, et ceux de Bombay, dans une dispute religieuse, qu'ils soutinrent contre des missionnaires protestants, appuyèrent leurs arguments sur ses commentaires du Yaçna.

Il n'est pas possible de satisfaire à tout et à tous; le monde se plaignait de lui, et le monde avait raison à son point de vue. Pourquoi refuser au commerce de la société les dons heureux qui pouvaient en faire l'ornement et l'agrément à la fois; ce bon ton, cette bonne grâce de manières et de langage, cette solidité de conversation revêtue d'élégance, instructive sans pédanterie, aimable sans affectation, ce ton exquis d'une douce malice qui se jouait avec tant de finesse et de légèreté sur ses lèvres pour s'échapper en traits inattendus et piquants? Abel Rémusat l'avait connu tout jeune encore, et s'était attaché à lui par goût et par sympathie; c'étaient deux esprits de même race.

Mais le monde réclamait inutilement. Le moyen d'aller veiller le soir dans les salons? Il serait rentré souvent à l'heure où sa matinée commençait; car il ne se croyait matinal qu'en se mettant à l'ouvrage à trois heures après minuit. Il ne sortait guère que pour vaquer à ses devoirs d'académicien et d'inspecteur des caractères orientaux à l'Imprimerie impériale; et ne trouvait-il pas chez lui, dans les entretiens de quelques amis et au sein de sa famille, tout ce qui plaît à l'esprit et au cœur?

Cependant de tels hommes, quelle que soit leur modestie, ne peuvent pas s'ignorer eux-mêmes; ils ont conscience de ce

dont ils sont capables, et, partant, de ce qu'on a droit d'exiger d'eux. E. Burnouf pressentait tous les services qu'il rendrait à l'Académie par l'aménité attrayante de son esprit, par la vertu pratique autant que spéculative de son intelligence, par le tempérament conciliant de son caractère, si la compagnie venait un jour à lui confier le soin de son régime intérieur. Dans sa pensée, le bien qu'il pouvait faire devenait un devoir; ses amis l'encourageaient dans ce dessein, et ce fut une des fortes préoccupations, une des visées dominantes de sa vie académique, et à laquelle il fit même de certains sacrifices.

Une circonstance extraordinaire vint tout à point pour vérifier cette destinée et autoriser une si légitime prétention.

Au lendemain du renversement d'une tyrannie très-débonnaire, lorsque surgit une liberté qui faisait peur, le Gouvernement rendit à l'Institut ses comices trimestriels intérieurs des cinq académies. Certains moralistes arithméticiens ont remarqué que la facilité des délibérations n'augmente pas toujours en proportion du nombre des délibérants, et que, même chez les gens d'esprit, l'intelligence commune de l'assemblée n'est pas toujours égale à la somme des intelligences individuelles. E. Burnouf se trouvait, cette année, président de l'Institut. Ceux qui ne le connaissaient pas auraient pu craindre que, sortant pour la première fois de l'ombre de son cabinet, il n'éprouvât quelque embarras à dominer ce forum ou plutôt ce sénat littéraire. Il commença par atteindre le modèle de la perfection. Empêcher les discours de se heurter confusément sans froisser l'amour-propre de personne et sans tenir le frein trop serré à la discussion, ramener dans le droit chemin et à l'unité les opinions qui se dispersent et se fourvoient, faire respecter l'autorité de la présidence par la seule force de la raison manifeste, saisir l'à-propos du moment où la délibéra-

tion se débrouille et s'éclaircit, pour marquer le point de transaction auquel tout le monde voudra se réunir : tel fut pour E. Burnouf, dans une épreuve imprévue, le triomphe de cette logique et de cette parole qui lui tinrent lieu soudainement de l'expérience et de la maturité.

Dès lors il fut institué dans l'opinion unanime de l'Académie l'héritier présomptif de notre vénérable secrétaire perpétuel. Mais, quatre ans après, lorsque s'ouvrit la succession, ses travaux l'avaient épuisé; il n'avait plus la force de paraître ni à l'Académie, ni au conseil supérieur de l'instruction publique, dont il était membre depuis quelques mois. Nous ne pûmes que déposer un honneur tardif sur le lit d'un mourant; il succombait, non à la peine, comme quelques-uns l'ont semblé dire, mais à l'ardeur de sa noble passion.

N'ajoutons pas à nos regrets de l'avoir perdu la douleur d'imaginer qu'il ait mené une vie de souffrance et de captivité volontaire. C'est se méprendre étrangement sur la nature de ces âmes d'élite, de penser qu'il leur en coûte pour vivre ainsi, et de les appeler les martyrs de la science et les victimes de leur dévouement. Le monde et les lettrés mondains peuvent juger de la sorte : le travail est, en effet, à leurs yeux un effort pour monter, un moyen de parvenir, le prix d'acquisition plus ou moins onéreux d'un avantage de fortune ou d'ambition, et non une habitude naturelle, un besoin, une jouissance. Croira-t-on que ce fût par un vœu d'ascétisme et par une contrainte morale qu'Eugène Burnouf s'enfermait de longues heures dans la solitude de son cabinet? Ah! que l'on serait détrompé, si l'on pouvait, témoin invisible, assister aux méditations du savant inspiré, voir cette allégresse et cette ardeur profonde de la pensée en travail pour résoudre un grand problème; l'enthousiasme de cette évocation de l'esprit

des peuples, endormi sous leurs antiques ruines, et qu'il semblait impossible d'en faire jamais sortir; ces tressaillements de bonheur à l'apparition de la vérité qui se découvre, et cette joie ineffable de connaître, qui retombe sur l'âme comme une délicieuse rosée après une chaleur brûlante, comme une intermittence de repos après l'effervescence de la fièvre : on comprendrait alors qu'il cède sans ménagement et jusqu'à l'imprudence à l'attrait irrésistible d'une studieuse volupté, à l'amour de son œuvre, qui grandit et qui va s'achever.

En vain les médecins, inquiets, lui ordonnent de se distraire, en vain les amis, la famille alarmée, le supplient de prendre un peu de relâche, quelques semaines, quelques jours seulement : « Non, un peu plus tard; encore ce mémoire à finir, ces épreuves à corriger, » jusqu'à ce que la plume tombe de sa main défaillante pour toujours.

Et nous les pleurons ces égoïstes sublimes, qui abrégent une existence si précieuse à tous par les jouissances de l'étude et par l'intempérance du travail! Non, ne les plaignons pas; ne plaignons pas ce confrère illustre dont la perte nous est si amère. Ce n'est pas avoir acheté à trop haut prix, d'une grande part de ses jours, de telles félicités pendant la vie, une telle gloire après la mort. Le deuil et la plainte sont pour sa famille, à qui sa présence était si charmante et si nécessaire; pour ses disciples, qui n'entendront plus l'oracle de sa parole; pour le monde savant, qui espérait de lui encore tant de richesses nouvelles; pour l'Académie, qu'il aurait gouvernée si utilement, avec une autorité supérieure autant qu'acceptée, et qui ne peut plus attendre de ceux qui lui succèdent que le service du dévouement.

Je me souviens que, le jour où nous assistions à ses funérailles, si tristement prématurées, nous nous représentions

quelle eût été la douleur du père d'Eugène Burnouf, si, ce que l'âge rendait possible, il avait vu cette tombe s'ouvrir sous ses yeux. Heureux père, à qui la mort (10) est venue assez à temps pour lui épargner l'inconsolable douleur de survivre à un tel fils, à son fils (11)! Heureux, lorsqu'il sentit son regard s'éteindre doucement, de n'avoir vu de ce fils tant aimé, et si digne de l'être, que les succès éclatants, les progrès assurés, les espérances sans autre horizon qu'une lumière toujours croissante! Et maintenant ces deux belles intelligences qui se comprirent si bien, qui s'entr'aidèrent si affectueusement pendant la vie, sont unies et s'embrassent dans l'éternel repos; leurs noms seuls peuvent être séparés dans la mémoire des hommes par la différence qu'ils mettent entre l'estime et la gloire, entre le profond savoir et le génie inventeur, entre ceux qui font l'honneur d'une famille et ceux dont le pays s'honore, et qui ont acquis le droit de lui léguer leurs veuves à doter, en lui laissant leur gloire. La France, depuis le commencement de ce siècle, compte quatre noms dans la science envers qui une généreuse initiative du Gouvernement a pris soin d'acquitter la dette nationale, Cuvier, Champollion, Laurent de Jussieu, E. Burnouf (12).

NOTES.

(1) M. Rossignol.

(2) *Moniteur* du 19 septembre 1793, p. 1110.

(3) C'est sur les notes de M. Auvray que j'écrivis la *Notice historique* de M. J. L. Burnouf; il put la lire, et il l'approuva.

(4) M. Villemain.

(5) M. Stanislas Julien.

(6) M. Hamilton.

(7) M. Egger, maître de conférences à l'École normale, aujourd'hui membre de l'Académie des inscriptions.

(8) M. Hase, professeur de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Paris.

(9) M. Stanislas Julien.

(10) M. J. L. Burnouf mourut le 8 mai 1844; il a eu pour successeur M. Mohl.

(11) E. Burnouf mourut le 28 mai 1852.

(12) J'ai fait, dans cette lecture, ce que je devais, ce que je pouvais faire selon les convenances d'une séance publique et dans les limites de mon ignorance. Ceux qui voudront connaître à fond et suffisamment estimer le mérite et la valeur des travaux d'Eugène Burnouf par la grandeur des difficultés à vaincre, l'importance des résultats obtenus, l'immensité des voies ouvertes aux successeurs, s'il s'en présente, n'auront qu'à lire l'article de M. Renan dans le *Moniteur* du 13 juin 1852, le rapport annuel de M. Mohl à la Société asiatique de Paris, séance du 3 juillet suivant, les articles de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans les cahiers d'août et de septembre 1852 du *Journal des Savants*, la Notice de M. Th. Pavie, dans le *Journal de l'instruction publique*, février 1853; alors, au lieu de lueurs incertaines, apparaîtra la lumière manifeste.

EMPLOIS, TITRES ET DISTINCTIONS DE JEAN-LOUIS BURNOUF.

Professeur suppléant de seconde au lycée Charlemagne, 1806.
Professeur suppléant de rhétorique au même lycée, 1807.
Professeur titulaire de rhétorique au lycée Impérial, 1810.
Maître de conférences de troisième année à l'École normale[1], 1815.
Professeur d'éloquence latine au Collége de France, 1817.
Membre de la légion d'honneur, 1821.
Inspecteur adjoint de l'académie de Paris, 1826.
Inspecteur titulaire, 1828.
Inspecteur général des études, 1830.

[1] Il exerçait les fonctions de cette place, sans titre officiel, dès 1810, par commission particulière de M. Gueroult, chef de l'école.

Président des concours de l'agrégation de grammaire, de 1830 à 1844.

Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1836.

Bibliothécaire de l'Université, 1840.

Officier de la Légion d'honneur, 1840.

OUVRAGES DE M. JEAN-LOUIS BURNOUF.

1° *Méthode pour étudier la langue grecque.* Paris, Delalain, 1re édit. 1813, in-8°; — 59e édit. 1860.

2° *Crisp. Sallustius, ad codices parisinos recensitus, cum varietate lectionis et novis commentariis, etc.* (collection Lemaire), 1821, in-8°.

3° *Les Catilinaires* et le *Dialogue des orateurs de Cicéron,* traduction nouvelle, 1 vol. in-8°. Paris, Lefebvre et Didot, 1820 (réimprimé dans le *Cicéron* de M. Le Clerc).

4° *Plaidoyer de Cicéron pour Quintius; plaidoyer pour A. Cluentius Avitus* (dans le *Cicéron* de M. Le Clerc, t. VI et IX).

5° *Œuvres complètes de Tacite,* traduction nouvelle, avec le texte en regard, des variantes et des notes, 6 vol. in-8°. Hachette, 1827.

6° *Panégyrique de Trajan, par Pline le Jeune,* traduction nouvelle, avec le texte en regard, des variantes et des notes. Paris, Delalain, 1834, in-12.

7° *Méthode pour étudier la langue latine.* Delalain, 1re édit. 1838, in-8°; 20e édition, 1860.

8° *Premiers principes de la grammaire latine,* à l'usage des classes élémentaires. Delalain. 1840-41, in-8°.

9° Cicéron, *Des Devoirs,* traduction nouvelle, avec le texte en regard et des notes. Delalain, 1845, in-12.

EMPLOIS, TITRES ET DISTINCTIONS D'EUGÈNE BURNOUF.

Maître de conférences à l'École normale pour la grammaire générale et comparée, de 1829 à 1833.

Secrétaire de la Société asiatique de Paris en 1829;

Membre de l'Académie des inscriptions (1832), en remplacement de Champollion le Jeune.

Professeur de sanscrit au Collége de France (1832), en remplacement de M. de Chézy;

Membre du bureau du *Journal des Savants,* même année, en remplacement de M. de Saint-Martin.

Chevalier de la Légion d'honneur, 1834;

Inspecteur de la typographie orientale à l'Imprimerie royale (1838), en remplacement de M. de Sacy[1].

[1] «Pour terminer ce qui concerne les services rendus par lui aux études sur l'Orient, il faut rappeler que... il a surveillé la gravure et la fonte de plusieurs corps de caractères nouveaux, le pehlevi, le maghada, le tibétain, le bougui, le javanais, le télinga, le cunéiforme ninivite, le phénicien, etc. Déjà, de 1832 a

Chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, de Sardaigne (1843).

Officier de la Légion d'honneur (1845).

Chevalier de l'ordre du Mérite de Prusse (1850).

Inspecteur général de l'enseignement supérieur des lettres et membre du conseil de l'instruction publique en 1852.

Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, même année.

Correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin, docteur de l'Académie Christine-Albertine de Danemark, membre de l'Académie royale des sciences de Bavière, de l'Académie royale des sciences de Prusse, des Académies impériales des sciences de Vienne et de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, de la Société royale des sciences de Göttingue, etc. Il faisait partie de toutes les Sociétés asiatiques d'Europe, d'Asie et d'Amérique, et de plusieurs autres Sociétés savantes qui avaient tenu à se l'attacher. (Barthélemy Saint-Hilaire, *l. c.* p. 571.)

LISTE DES OUVRAGES ET DES TRAVAUX D'EUGÈNE BURNOUF.

1° *Essai sur le pali ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange,* 1 vol. in-8°, 1826. Il eut pour collaborateur, dans cette production, M. Chr. Lassen.

2° *Commentaire sur le Yaçna,* 1 vol. in-4°, 1833.

3° Discours d'ouverture du cours de sanscrit au Collége de France (*Journal asiatique,* 2e série, t. XI, p. 251; *Revue des Deux-Mondes,* 1833, p. 264).

4° *Études sur la langue et sur les textes zends,* 1 vol. in-8°.

5° *Bhâgavata-Pourâṇa,* texte, traduction en français et notes, 3 vol. in-f° de la Collection orientale que l'Imprimerie impériale publie.

6° *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien,* 1 vol. in-4°, 1845.

Voir les articles de M. Biot, sur cet ouvrage, dans le *Journal des Savants,* avril, mai, juin 1845, p. 233, 257, 337.

7° *Le Lotus de la bonne loi,* 1 vol. in-4°, 1852.

ARTICLES INSÉRÉS DANS LE *JOURNAL DES SAVANTS.*

1° Avril 1827, p. 223. *Yadjnadatta badha, etc.* ou la mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du *Râmâyana.....* par A. L. Chézy, et suivi, par forme d'appendice, d'une traduction latine littérale, par J. L. Burnouf.

2° Janvier 1828, p. 45. *The Mission, etc.* c'est-à-dire, *Mission à Siam et Hué, capitale de la Cochinchine, dans les années 1821 et 1822, d'après le journal de feu G. Finlayson, avec une notice sur l'auteur,* par sir Th. Stamfort Raffles.

3° Août 1832, p. 457. *Commentatio de origine linguæ zendicæ e sanscrita repetenda,* auct. Petro a Bohlen, philol. doct. Regimontii (Königsberg).

1836, il avait dirigé la gravure du zend, du tamoul, du pali, du barman et du guzarati. En 1847, il a fait une notice fort intéressante sur les types étrangers du spécimen de l'Imprimerie nationale. Cette notice, qui ne porte pas son nom, est placée en tête du spécimen.» (Barthélemy Saint-Hilaire, articles cités, p. 570.)

4° Octobre 1832, p. 585. *Yakkun Nattannawa a cingalese poem, etc.* c'est-à-dire, *Poëme singhalais, contenant la description du système de démonologie des Singhalais, auquel sont jointes les pratiques d'un capna ou prêtre des démons, décrites par un bouddhiste, avec le Kôlan Kattannawa, poëme singhalais, etc. trad. du singalais,* par John Callaway, *récemment missionnaire à Ceylan.*

5° Décembre 1832, p. 705. *Translation of several, etc. Traduction de plusieurs des principaux livres, passages et textes des Védas, et de quelques ouvrages de controverse sur la théologie brahmanique,* par Râdja-Rammohun-Roy.

6° Janvier, Mars 1833, p. 18 et 129. *Journal of an embassy, etc. Journal d'une ambassade envoyée par le gouverneur général de l'Inde à la cour d'Ava, en 1827,* par John Craufurd, *avec un appendice contenant la description des débris fossiles recueillis dans le royaume d'Ava,* par le professeur Buckland et M. Clift.

7° Avril 1833, p. 232. *Miscellaneous translations, etc. Mélanges traduits de diverses langues de l'Orient et publiés par le comité des traductions orientales de la Société royale asiatique de Londres,* vol. I.

8° Juillet, Août, Octobre 1833, p. 412, 491 et 588. *Vergleichende Grammatik, etc. Grammaire comparative des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, gothique et allemande,* par François Bopp, etc.

9° Novembre 1833, p. 641. *A Narrative, etc. Relation d'un voyage à la cour du Sinde, avec un essai sur l'histoire du Catch, depuis les premiers rapports de ce pays avec le gouvernement anglais de l'Inde jusqu'à la conclusion du traité de 1819* . . . . par Jacques Burns.

10° Mars 1835, p. 129. *L'Art libéral, ou grammaire géorgienne,* par Brosset jeune, membre de la Société asiatique de France.

11° Janvier 1836, p. 37. *Nouveau choix des poésies originales des troubadours,* par M. Raynouard. . . . . t. II, contenant le Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine.

12° Mai, Juin 1836, p. 283 et 321. *Extrait d'un mémoire sur deux inscriptions cunéiformes trouvées près d'Hamadan.*

13° Février, Mars 1837, p. 112 et 129. *A description, etc. Description de l'empire Barman, compilée principalement d'après les documents originaux,* par le révérend père San Germano, *et traduits de l'italien en anglais,* par W. Tandy.

14° Mars, Juin 1837, p. 160 et 350. *Foë-Koue-Ki, ou Relation des royaumes bouddhiques, voyage dans la Tartarie, dans l'Afganistan et dans l'Inde, exécuté à la fin du IVe siècle,* par Chy Fa Hian, *traduit du chinois et commenté* par Abel Rémusat, *ouvrage posthume, revu complété et augmenté,* par MM. Klaproth et Landresse.

15° Mai, Juin 1837, p. 265 et 321. *Über die Monatsnamen, etc. Sur les noms des mois chez quelques anciens peuples et en particulier chez les Perses, les Cappadociens, les Juifs et les Syriens,* par MM. Théod. Benfey et Moriz A. Stern.

16° Mai 1840, p. 294. *The Vishnu purâna, etc.* c'est-à-dire, *Vishnu purâna, ou système de mythologie et de traditions indiennes, traduit de l'original sanscrit et accompagné de notes extraites, en partie, des autres purâṇas,* par Horace Hayman Wilson. . .

17° Mars 1844, p. 129. *Râmâyaṇa, poema indiano di Valmici, testo sanscrito secondo i codici manoscritti della Scuola Gaudana,* per Gaspare Gorresio, socio della reale Academia delle scienze di Torino, vol. I et II.

18° Avril 1844, p. 220. *Voyage dans l'Inde, notes recueillies en 1838, 1839 et 1840,* par Saint-Hubert-Théroulde.

DANS LE *JOURNAL ASIATIQUE.*

1re série.

1° Traduction d'une fable indienne intitulée *Le Serpent et les Grenouilles,* t. II, p. 150.

2° Extraits et analyse du *Dévi Mahâtmya,* t. IV, p. 24.

3° Sur un usage remarquable de l'infinitif sanscrit, t. V, p. 120.

4° Sur le *Bhoumi Khandam,* section du *Padmapourâṇa,* t. VI, p. 3.

5° Extrait de l'Analyse du sanscrit et des langues qui s'y rapportent, publiée par M. Bopp, *ibid.* p. 52.

6° Analyse de la Grammaire sanscrite de M. Bopp, *ibid.* p. 298, 359.

7° Extrait du *Sâhityavidyâdari Tîkâ,* ibid. p. 38.

8° Notice sur le manuscrit du *Shrî-Bhâgavata-Pourâṇa,* envoyé par M. Duvaucel à la Société asiatique, t. VII, p. 46, 193.

9° Explication d'une inscription sanscrite, t. VIII, p. 110.

10° Mémoire sur les noms de l'île de Ceylan ou Taprobane, *ibid.* p. 129.

11° Analyse du tome I, 2e partie, de la Société asiatique de Londres, *ibid.* p. 355.

12° Analyse de l'édition du *Mânavadharma Çâstra,* par M. G. Ch. Haughton, t. IX, p. 243.

13° Observations grammaticales sur quelques passages de l'Essai sur le pali, *ibid.* p. 257.

14° Analyse de *Corporis radicum sanscritarum prolusio;* scripsit T. Rosen. Berolini, 1826, *ibid.* p. 374.

15° Analyse du quinzième volume des *Asiatic Researches,* t. X, p. 113, 236.

16° Notes sur la littérature du Tibet, *ibid.* p. 130.

2e série.

17° Sur le Tamoul, t. I, p. 257, t. II, p. 241.

18° Sur les inscriptions sanscrites, t. I, 397.

19° Sur le poëme sanscrit *Ghata-Karparam,* publié par M. Dursch, t. III, p. 224.

20° Sur l'ouvrage de M. Bopp, intitulé *Analyse comparée du sanscrit et des langues qui s'y rapportent,* ibid. p. 297.

21° Extrait d'un commentaire et d'une traduction du *Vendidad-Sadé,* ibid. p. 321.

22° Analyse de la Grammaire siamoise de M. Low, t. IV, p. 210.

23° Analyse des Annales du Radjasthan, du colonel Tod, *ibid.* p. 374.

24° Rapport sur la collection de manuscrits rapportés par M. Belanger, *ibid.* p. 752.

25° Rapport annuel sur les travaux de la Société en 1829-1830, t. V, p. 13.

26° Rapport annuel sur les travaux de la Société en 1831-1832, t. VII, p. 13.

27° Rapport sur la collection d'antiquités de M. Lamare-Picot, t. VIII, p. 121.

28° Mémoire sur l'affinité du zend avec les dialectes germaniques, t. IX, p. 53.

29° Rapport sur la collection de dessins et manuscrits de M. Ducler, t. X, p. 84.

30° Fragment d'une traduction du *Bhâgavata-Pourâṇa*, ibid. p. 352.

31° Rapport annuel sur les travaux de la Société en 1832-1833, t XI, p. 492.

32° Observations sur le rapport des mots zends et sanscrits *Vahista* et *Vasichta*, et sur quelques superlatifs zends, t. XIII, p. 56.

3e série.

33° Rapport annuel sur les travaux de la Société en 1835-1836, t. I, p. 521.

34° Rapport annuel sur les travaux de la Société en 1836-1837, t. III, p. 488.

35° Rapport annuel sur les travaux de la Société en 1838-1839, t. VIII, p. 12.

36° Études sur la langue et sur les textes zends, t. X, p. 5; suite, p. 237; suite, p. 320.

4e série.

Suite des Études, etc. t. IV, p. 449; t. VI, p. 148; t. VII, p. 5-92, 106-160, 244-279.

5e série.

Recherches sur la géographie ancienne de Ceylan dans ses rapports avec l'histoire de cette île, t. IX, p. 5.

Notice sur les manuscrits zends de Londres et d'Oxford, *ibid.* p 248.

(Ces deux derniers écrits ont été imprimés par M. Mohl, après la mort de l'auteur.)

DANS LA *REVUE INDÉPENDANTE.*

Considérations sur l'origine du bouddhisme, 25 mai 1843.

La nomenclature des œuvres d'Eugène Burnouf resterait trop imparfaite, si l'on n'y ajoutait un aperçu de ses travaux inédits, qu'il se proposait d'achever et de publier, ou qui, sans être destinés à la publication, simples instruments de ses études et de ses découvertes, sont des chefs-d'œuvre ou des témoignages admirables de sa sagacité, de sa méthode, de sa patience.

Je prends cette énumération dans l'article de M. Barthélemy Saint-Hilaire (*Journal des Savants*) :

« *Première classe des manuscrits : langue zende.*

« 1° Index contenant tous les mots zends du *Vendidad Sadé*. Paris, 1833. C'est un volume grand in-folio de mille pages à peu près, avec un supplément qui n'en a pas

moins d'une centaine. Les mots zends y sont transcrits en lettres latines et classés dans l'ordre que M. Eugène Burnouf a donné à l'alphabet zend, et qui se rapproche beaucoup de l'ordre de l'alphabet sanscrit. Cet index répond au volume du *Vendidad Sadé* que M. Eugène Burnouf a fait lithographier, 1829-1843; manuscrits Anquetil, supplément n° 1; et de plus il sert de tableau de renvoi au volume des variantes du *Vendidad Sadé* contenues dans l'index suivant.

« 2° Index contenant les variantes du *Vendidad Sadé* collationné sur les manuscrits de Paris, d'Oxford et de Londres, et sur l'édition des Parses de Bombay; un volume grand in-folio, du même format que les deux précédents, de 571 pages.

« 3° Index contenant tous les mots tant zends que pazends du volume des *Jeschts* et des *Néaeschs*. Mss. Anquetil, supplément n° 3. Paris, 1835, de 686 pages du même format que les deux précédents.

« 4° Index contenant tous les mots du *Minokered* et ceux du *Schekend Goumani*, ouvrages écrits en pazend. Mss. Anquetil, suppléments n° x et n° xviii. Paris, 1838, de 231 pages in-folio, même format.

« Ces quatre index forment, comme on le voit, un dictionnaire zend, et, dans l'état très-avancé où les a laissés M. Eugène Burnouf, ils pourraient être imprimés au grand profit de ces difficiles et récentes études, qui ont tant besoin de secours et d'instruments.

« Il est bon d'ajouter qu'outre les Index il y a, dans les manuscrits de M. Eugène Burnouf, beaucoup de textes zends transcrits et collationnés d'après les documents d'Anquetil-Duperron et ceux de Manakdjî-Cursetdjî. Je puis citer, entre autres, le *Sirouzé* tout entier, avec des tables de mots composées sur le même plan que les grands Index, et le *Minokered*, transcrit d'après la copie de la Bibliothèque nationale. De plus, dans l'exemplaire du *Vendidad Sadé* lithographié dont se servait l'auteur, il se trouve une foule de notes de sa main et de traductions de mots jusqu'à la page 90, sur 562 dont le livre entier se compose. M. Eugène Burnouf avait aussi préparé plusieurs mémoires qu'il destinait au *Journal asiatique* ou à l'Académie des inscriptions. Parmi ces matériaux, je distingue un travail à peu près achevé *Sur la langue zende considérée dans ses rapports avec le sanscrit et les anciens idiomes de l'Europe* : c'eût été, en quelque sorte, le résumé philologique du commentaire sur le *Vendidad Sadé*. J'y vois aussi un article complet sur le neuvième chapitre du *Yaçna*, et cet article devait faire suite, avec bien d'autres, aux *Études sur la langue zende*.

« *Deuxième classe des manuscrits : inscriptions cunéiformes.*

« 1° Une masse considérable de notes, de transcriptions, d'éclaircissements de tout genre et d'essais de déchiffrements sur les inscriptions de Ninive. Les efforts qu'a faits M. Eugène Burnouf pour résoudre ce problème encore impénétrable ne l'ont pas satisfait, et il n'a rien publié, ainsi que je l'ai dit; mais je ne doute pas que, dans les tentatives, même infructueuses, de cet esprit aussi sagace que puissant, on ne trouvât des indications précieuses. Étudiées par des yeux habiles et clairvoyants, elles pourraient faciliter d'autres travaux plus heureux et hâter peut-être la découverte qu'attend toujours le monde savant.

« 2° Un projet de lettre à M. Botta sur les inscriptions de Khorsabad.

« 3° Trois lettres, à peu près achevées, à M. de Saulcy sur le même sujet.

« Dans ces lettres, M. Eugène Burnouf voulait exposer les résultats qu'il avait déjà obtenus et qu'il jugeait les moins contestables. Je ne dis pas qu'elles pussent être publiées, puisque l'auteur ne l'a pas voulu et qu'il ne les a pas terminées; mais elles pourraient être utilement consultées, et donneraient certainement le fil qui doit conduire au milieu des notes qu'elles résument.

« *Troisième classe des manuscrits: langue sanscrite.*

« 1° Un Index de Pâṇini, contenant les axiomes de ce grammairien, disposés par ordre alphabétique, avec renvoi à l'édition de Calcutta, et avec l'indication de la partie de la grammaire de Bhattodjî où se trouve cité chacun de ces axiomes. Cet Index, que M. Eugène Burnouf avait commencé presque en même temps que ses études sanscrites, et qui est complétement achevé, serait d'un secours très-grand pour tous ceux qui s'occupent de la grammaire sanscrite. Les axiomes de Pâṇini, au nombre de 3,996, sont aussi obscurs que concis, et l'on a beau posséder à fond la langue dans laquelle ils sont écrits, il faut en faire une étude toute spéciale pour en comprendre les formules, presque symboliques. Le travail de M. Eugène Burnouf en aiderait singulièrement l'intelligence. On pourrait le publier tel qu'il est : il se compose de 687 pages in-4°.

« 2° Une transcription en lettres latines du *Brahma Veivartta Pourâṇa*. Elle s'étend jusqu'au sloka 54 du livre IX, et elle est accompagnée d'une traduction en latin placée au bas des pages. Ce travail est de 1827.

« 3° Une transcription et une traduction des trois premiers livres de *Narasinha*, faites sur le même plan et dans la même année.

« 4° Un mémoire de 30 pages à peu près sur quelques médailles indiennes trouvées à Dehli.

« 5° Un mémoire sur quelques points de l'ancienne législation civile des Indiens.

« 6° Des notes sur les digestes hindous.

« On ne doit pas s'étonner que la classe des manuscrits relatifs à la langue sanscrite ne renferme pas plus de documents. M. Eugène Burnouf a consacré pendant vingt ans tous ses travaux sur le sanscrit à son cours du Collége de France et aux élèves qu'il y formés. C'est sa parole qui a mis en œuvre et employé tant de matériaux précieux : voilà comment il en reste si peu dans ses papiers.

« *Quatrième classe des manuscrits : langue palie.*

« 1° Une grammaire palie, presque toute faite, et où il n'y a guère d'incomplet que le morceau qui concerne les verbes, ainsi que l'indique une note de la main de l'auteur.

« 2° Une traduction littérale du *Sandhikappa*, ou Théorie du Sandhi dans la grammaire palie. Cette traduction avait été faite sur un manuscrit de la collection personnelle de M. Eugène Burnouf; elle est achevée, et elle renferme 240 pages in-4°.

« 3° *Abhidanappadipika*, ou Explication des mots, dictionnaire pali, en vers, transcrit

en lettres latines et traduit. Ce travail, de 90 pages, accompagné de notes, remonte à 1826.

« 4° Le *Mahavansa*, transcrit en lettres latines, et traduit presque tout entier en latin; 273 pages in-4°, de 1826, comme le précédent. M. Eugène Burnouf aurait probablement publié ce document si important pour l'histoire de Ceylan, si M. Turnour ne l'avait plus tard publié et traduit.

« 5° *Buridata djattaka*, ou Histoire de l'existence du Bouddha Sakyamouni sous la figure du naga Buridatta, copié sur le manuscrit de la Société asiatique de Londres, texte pali et glose en barman, traduit avec explication et avant-propos; 520 pages in-4°.

« 6° *Némi djataka*, ou Histoire de la naissance du Bouddha sous la figure de Némi, pali et barman, traduit avec explications et avant-propos; 416 pages in-4°.

« 7° *Suvanna Sama djataka*, ou Histoire de la naissance du Bouddha sous la figure de Suvanna Sama, pali et barman, traduit avec explications et avant-propos; 449 pages in-4°.

« 8° Des fragments considérables du *Mahadjannaka djataka*, pali et barman, traduits de même.

« Les *Djatakas*, ou Histoires des naissances antérieures du Bouddha, tiennent une grande place dans les croyances des bouddhistes de Ceylan et de l'Inde transgangétique. Ces légendes, plus ou moins développées, sont au nombre de 550, parmi lesquelles il y en a dix principales. C'étaient ces dix légendes que M. Eugène Burnouf s'était proposé de traduire en entier, afin de préparer les matériaux de son second volume de l'*Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien.*

« 9° *Kudda Sikkadîpanî*, on le Flambeau de la petite inscription, pali et barman, traduit; 320 pages in-4°.

« 10° *Patimokka Nissaya*, traduction barmane du *Patimoka* pali, ou Règles du salut pour les religieux, pali et barman, traduit; 611 pages in-4°.

« 11° On peut rattacher aux études sur le pali des *Recherches sur la géographie ancienne de Ceylan, dans son rapport avec l'histoire de cette île.* M. Eugène Burnouf n'a pu exécuter que la première partie de cette tâche, dans un mémoire de 50 pages environ sur les noms anciens de l'île de Ceylan; il l'a lu, je crois, vers 1836, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a laissé aussi tout un travail sur les dénominations géographiques qui se rencontrent dans le *Mahavansa.*

« 12° Je joins encore à cette classe de manuscrits des *Études sur la langue barmane* et des notes nombreuses destinées à une grammaire siamoise.

« *Cinquième classe des manuscrits : Bouddhisme du Népâl.*

« 1° Huit cahiers, dont quelques-uns de 100 pages et plus, comprenant des traductions de légendes bouddhiques du Népâl, extraites probablement des manuscrits donnés à la société asiatique de Paris ou acquis pour elle par M. Hodgson.

« 2° Le commencement de la traduction du *Lalita vistara*, l'une des légendes les plus célèbres de la vie de Sakyamouni. M. Éd. Foucaux a donné depuis lors tout le *Lalita vistara*, traduit en français avec le texte tibétain.

« 3° Une légende bouddhique sans titre, traduite du sanscrit, et formant 430 pages in-4°.

« 4° Des documents très-nombreux pour des additions et des corrections aux notes et aux appendices du *Lotus de la bonne loi*. Parmi les matériaux de ce genre dont M. Eugène Burnouf n'a pu faire usage, de peur de grossir démesurément le volume, mais qui sont tout préparés, je distingue un *Examen*, très-long, *de la langue du Lotus* et une *Comparaison de textes sanscrits et palis*. La rédaction de ces deux morceaux est à peu près complète.

« 5° Enfin des extraits tibétains de diverse étendue, qui devaient servir à éclaircir plusieurs passages du *Lotus de la bonne loi*.

« On sent que, dans cette énumération, quelque longue qu'elle soit, je n'ai pas tout mentionné. Je ne me suis arrêté qu'aux morceaux les plus importants; mais j'ai tenu à ce que le monde savant apprît tout à la fois et ce que laisse M. Eugène Burnouf, et les labeurs consciencieux qui préparaient tous ses ouvrages avant qu'il les soumît au jugement du public. »

J'emprunte encore à M. Barthélemy Saint-Hilaire son appréciation du *Cours de grammaire comparée à l'École normale*, première application que fit le jeune savant de la connaissance récemment acquise et déjà profonde de la langue sanscrite (*Journal des Savants*, août 1852, p. 479) :

« Cette conférence avait été créée pour lui en novembre 1829, et il remplit ses fonctions jusqu'en février 1833. Quand cette chaire fut fondée, il était à peu près le seul qui pût l'occuper, et, quand elle fut détruite après sa démission, il eût été très-difficile de le remplacer. Quoique M. Eugène Burnouf n'ait rien publié de ses leçons, elles avaient laissé de tels souvenirs, non-seulement parmi ses auditeurs, mais encore dans toutes les générations qui depuis vingt ans se sont succédé à l'École normale, que les rédactions insuffisantes qui en furent faites sont encore aujourd'hui très-recherchées par les élèves et par les candidats; ils les ont fait lithographier pour en répandre l'usage, et les cahiers passent religieusement de main en main d'une promotion à une autre. On pouvait croire que l'auteur n'avait rien conservé pour lui-même de ce cours, qu'il regardait peut-être comme une incomplète épreuve du professorat; mais j'ai retrouvé *ce cours écrit presque tout entier de sa main*, et, bien que la rédaction, faite à la hâte, ne soit pas absolument arrêtée, la plus grande partie mériterait cependant de voir le jour et pourrait affronter le regard de la critique. Sans doute il eût fait de grands changements à cet ouvrage de sa jeunesse, s'il eût cru plus tard devoir l'offrir au public; mais, dans l'état même où je le trouve, je le crois digne d'être conservé, et je suis assuré que l'impression ne ferait aucun tort à l'érudition et à la renommée de M. Eugène Burnouf. *Le manuscrit ne comprend pas moins de 450 pages in-4°, d'une écriture fine et serrée*; il ne va pas au delà des deux premières années du cours. Dans ces deux premières années, le professeur, comme il le dit lui-même, « avait donné une notion exacte et complète des diverses parties du discours en « usage dans les langues anciennes et dans les dialectes modernes de l'Europe; c'étaient les « principes généraux d'une théorie philosophique du langage. » Après ces prolégomènes sur la grammaire générale et comparée, ou plutôt la grammaire comparative, et sur l'histoire

de cette science, M. Eugène Burnouf se proposait d'étudier le grec et le latin, et de les rapprocher du sanscrit et des langues de cette famille. Il devait ensuite faire en troisième année la critique des méthodes d'enseignement pour les langues, et cette critique était la fin et comme la justification du cours entier. Il n'est pas besoin d'être très-versé dans ces matières pour voir qu'il y avait dans ce programme, suivi par un savant de ce mérite, tous les éléments d'une rénovation pour l'études des langues..... Il n'est plus possible désormais de faire une étude sérieuse du latin et du grec sans remonter jusqu'au sanscrit, et M. Eugène Burnouf aura été parmi nous le premier à inaugurer un enseignement qui nous manque et que tôt ou tard il faudra reconstituer. »

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. PARDESSUS,

PAR M. NAUDET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Lue dans la séance publique annuelle du 10 août 1855.

Dans le temps que je commençai à écrire cette notice, je venais de relire le traité de Cicéron sur la vieillesse, magnifique et triomphant éloge d'un âge qu'on n'envisage d'ordinaire que par les côtés les plus tristes, infirmités, humeur chagrine, dépérissement, mais dont il célèbre les avantages et même les plaisirs avec un sentiment si vrai et tant d'abondance et d'éclat, que ce serait à donner envie aux plus jeunes et aux plus florissants d'être vieux tout de suite, sans plus attendre. Les premières études de mon sujet réveillèrent en moi les impressions de cette charmante lecture par des traits frappants de ressemblance. En effet, dans la vie de M. Pardessus, ce qui touche le plus l'Académie, c'est la part qu'il lui en a consacrée. Elle veut surtout le retrouver, dans ce dernier entretien, tel qu'elle l'a vu pendant vingt-quatre ans, du jour où, au sortir des agitations de la carrière politique, il vint respirer enfin, et jouir parmi nous d'un repos utile et occupé, et retremper les restes vivaces de sa forte intelligence dans une atmosphère plus calme et plus sereine, *templa serena*.

Nous nous plaisions à considérer chez lui, en les mettant à profit pour nos travaux, pour nos délibérations, pour

l'exemple, ces qualités que le moraliste romain appelle l'ornement et la couronne du vieillard; cette placidité dans l'action, cet empire sur soi-même, qui vont s'affermissant toujours à mesure que la pointe des passions s'émousse et s'amortit; cette assiduité laborieuse et sans effort du culte de la science dans une indépendance honorable, et restreinte seulement par des devoirs volontaires; cette affabilité et cette bienveillance obligeante, qui attirent autour du septuagénaire la clientèle d'une jeunesse honnête et sérieuse; cette aimable facilité d'indulgence, sous toute réserve de raison, pour les fautes et les erreurs d'autrui, quand on n'a plus soi-même à s'en faire pardonner; ce fonds inépuisable de curieux souvenirs, de bons conseils, de graves enseignements tempérés de gaieté sobre et douce, qui font le lien et l'agrément des commerces d'amitié entre les hommes d'âges différents; enfin cette satisfaction de régner par l'autorité que défère spontanément aux lumières d'une longue expérience le respect de tous ceux qui se respectent eux-mêmes.

Mais cette dignité du vieillard, Cicéron le dit encore, ce ne sont pas seulement les rides et les cheveux blancs qui la donnent; ils n'en sont que les insignes, et ne la font pas plus que les insignes d'honneur ne confèrent l'estime et la gloire; il faut qu'elle prenne son origine et sa base dans les âges qui l'ont précédée. Voyons comment et par quels titres la vieillesse de notre vénéré confrère trouva son règne établi et légitimé.

Jean-Marie Pardessus naquit à Blois, le 11 août 1772; il était fils d'un avocat au présidial. Son éducation première fut toute religieuse, sous deux influences très-diverses, et qui se concertaient merveilleusement ensemble, à savoir : la dévotion rigide et sévère de la discipline paternelle, la douce et tendre

piété de la mère; en sorte que la crainte de l'autorité qui châtie était presque toujours devancée par l'envie de bien faire et de mériter une approbation affectueuse.

On l'envoya étudier au collége de Vendôme, régi par les Oratoriens, pieux autant que sage et savant institut, qui forma tant d'hommes distingués dans toutes les carrières. Son père pensait à se l'associer un jour dans sa profession de jurisconsulte pour lui laisser plus tard sa clientèle. Il n'eut pas le temps de le préparer par l'enseignement ordinaire de l'école. Les démolitions révolutionnaires faisaient de rapides progrès. Bientôt il n'exista plus de facultés de droit, on ne prenait plus de grades, ni de titre d'avocat; il n'y avait que des défenseurs officieux, dispensés des épreuves et du diplôme, mais à qui il était néanmoins permis de se faire payer de leur obligeance. La maison paternelle fut l'école du jeune Pardessus, et il ne s'en trouva pas plus mal : son père lui enseignait la pratique en même temps que la théorie, et cette théorie n'était rien moins que la tradition des leçons de Pothier, qui avait été professeur du père. Un reflet de sa méthode a passé dans les ouvrages du fils.

Les contre-coups des calamités publiques, aggravés encore par un double deuil dans la famille, le frappèrent sans trêve et sans répit durant trois années, de 1792 à la fin de 1794. Son frère, saisi par la réquisition, s'échappait à grand péril, pour aller mourir sous le drapeau royaliste à la sanglante journée de Savenay. On l'enrôlait lui-même, pauvre disciple des Oratoriens, dans la garde nationale mobilisée; sa mère succombait à une maladie devenue mortelle par les inquiétudes et les chagrins, et, lorsqu'il revint à Blois, son père avait été incarcéré comme suspect.

Chacun apporte en naissant son caractère propre; mais il

y a chez presque tous les hommes une seconde nature, qui se forme d'abord par l'éducation, par les habitudes d'enfance, puis par l'impression plus ou moins profonde des événements, surtout des malheurs, qui laissent des souvenirs plus dominants et plus durables que les joies et les plaisirs.

On ne s'étonnera donc pas qu'élevé par de tels parents, ayant subi avec eux de telles afflictions, il soit demeuré, pendant toute la durée de sa vie politique, sous l'empire de deux principes, de deux sentiments, poussés quelquefois par les circonstances jusqu'à l'exagération : le respect de l'autorité et l'amour de l'ordre. On comprendra aussi qu'il ait pu garder rancune à la république, jusqu'à l'horreur des objets ou même seulement des fantômes qui pouvaient sembler des avant-coureurs de son retour. Pour lui, la monarchie puissante, mais sage, était le symbole de l'ordre; le nom de république était synonyme de révolution et d'anarchie.

Mais n'anticipons point sur les temps, et retrouvons-le à Blois, faisant son apprentissage d'avocat.

Pendant la captivité du père, le cabinet ne resta point fermé aux plaideurs habitués, grâce à l'habileté du jeune suppléant, qui franchissait les degrés du stage par la précocité de sa raison, et l'on ne sentit point l'absence du maître, si ce n'est qu'on ne pouvait parler à lui-même. En effet, son fils lui portait en prison la connaissance des affaires, et il donnait la direction à l'instance; et, comme les citoyens plaidaient sous le régime de la fraternité non moins qu'autrefois les sujets du tyran, les procès ne manquaient pas, et le vieillard y mettant son savoir et son expérience, le jeune homme son intelligence et son activité, la fortune de la maison était plutôt en progrès qu'en décadence.

Cependant les ennuis du prisonnier, et surtout ses dangers,

ne laissaient point de repos à M. Pardessus. Il résolut d'aller à Orléans demander pour son père, aux chefs de l'administration, justice ou grâce; il n'avait pas envie de disputer sur le mot.

Mais comment aborder ces puissances redoutables? Tandis qu'il y réfléchissait sur le seuil du prétoire, et s'enquérait de l'accès du lieu et des moyens de s'introduire, une vieille femme, à laquelle il s'était adressé d'abord et à laquelle il contait le triste objet de son voyage (inconnu et malheureux, on sent le besoin de la confiance, et l'on croit trouver une protection dans tout ce qui nous offre une réponse bienveillante), la bonne vieille l'avertit, par précaution, que son habit et son chapeau le feraient mal recevoir : c'était une toilette de ci-devant. Il acheta un bonnet rouge et accourcit son habit. En France on a toujours été sévère sur l'étiquette du costume. Mais son travestissement ne lui réussit guère. Il se présenta encore plus embarrassé que recommandé de sa nouvelle coiffure, et surtout très-interdit de la figure sévère du magistrat, qu'entouraient des assesseurs non moins imposants. A peine commençait-il à balbutier sa supplique, et à protester de l'innocence de son père, languissant et malade, que le président l'interrompit. « Ton père est un aristocrate; on examinera, va-t'en; aujourd'hui nous n'avons pas le temps de nous occuper de lui. » Le pauvre pétitionnaire n'était pas préparé à contester; il se retire le cœur navré, la tête basse, cheminant lentement dans ces longs corridors. De quelle émotion il tressaillit quelques moments après, lorsqu'il s'entendit appeler par la même voix qui l'avait éconduit et désespéré! « Citoyen, lui dit le proconsul, d'un ton aussi rude, mais avec un visage moins farouche, et en l'entraînant à l'écart, ton père est avocat, et moi aussi je le suis. Viens me voir demain matin chez

moi. » Et le lendemain il recevait une autorisation pour son père de se faire soigner dans son domicile pendant quinze jours; et l'autorisation était sans date, ce qui permit de prolonger indéfiniment la quinzaine, jusqu'au 9 thermidor. J'ai toujours regretté qu'on n'ait pas gardé le nom de cet excellent terroriste.

Lorsque enfin arriva la délivrance, dans ce moment où l'on commençait à respirer, à vivre dans l'allégresse de ne plus se sentir le cœur serré et flétri sous la menace du lendemain, il semblait que chacun eût besoin d'étendre son existence autour de soi et de multiplier son bonheur en le partageant. M. Pardessus se maria bien jeune encore; il n'avait pas vingt-quatre ans accomplis. Son père consentit aisément, souhaitant lui-même de rendre à la maison, désolée depuis la perte de la mère de famille, le gouvernement intérieur qui l'ordonne et l'anime, et en dissipe les ombres. Mais il était de la destinée de M. Pardessus, dans sa jeunesse si cruellement éprouvée, de n'avoir que de trop courts intervalles de sérénité, comme s'il devait acheter à ce prix les beaux jours de sa longue et paisible vieillesse. Cette union, à laquelle souriaient les enchantements du premier amour, les joies de la famille naissante, les rêves fortunés d'un avenir sans limites, fut brisée, avant la fin de la quatrième année, par une mort imprévue autant que douloureuse.

Il restait veuf à vingt-sept ans, chargé du soin de deux enfants, dont l'un était encore au berceau; l'autre en sortait à peine. Mais il ne voulut point contracter un second mariage, de peur que de nouveaux attachements ne vinssent usurper sur le culte de ses souvenirs et sur ses devoirs envers les deux orphelins, en les livrant à une protection étrangère et jalouse. Il leur conserva leur petit empire sans partage, et il sut si bien

faire, que tout ce que la tendresse maternelle a de caresses et d'ingénieuses prévenances ne leur manqua jamais.

Depuis cet instant fatal et solennel, un sentiment remplit son âme tout entière, domina et fit fléchir, comme sous une loi absolue, toute autre considération, tout autre intérêt, à toutes les époques et dans toutes les situations de sa vie, à l'âge des passions comme au déclin des années, dans les soucis de la fortune à faire comme dans les jouissances de la fortune faite, dans les préoccupations ardentes de la politique de même que dans l'obscurité de la condition privée : ce fut l'amour de ses enfants, le besoin de vivre avec eux et pour eux, de vivre en eux. Il faut bien le remarquer pour connaître à fond, pour apprécier équitablement son caractère et sa conduite.

Il réussit parfaitement, tout d'abord, à concilier les assiduités de la tutelle domestique avec l'activité extérieure d'une ambition légitime dans son principe, autant que raisonnable dans ses prétentions. C'était pour ses enfants qu'il aspirait à grossir son modeste patrimoine, à s'élever par degrés au rang le plus honorable parmi ses concitoyens. Ses efforts eurent leur récompense. Il fut, en effet, le plus consulté, le plus occupé des avocats de Blois, puis juge suppléant au tribunal, enfin maire de la ville, et dans ces fonctions il se distingua, non-seulement par une administration vigilante, mais aussi par un ensemble d'ordonnances municipales propres à la localité, dont quelques-unes servent de règle encore aujourd'hui. Y a-t-il beaucoup de législations qui aient duré aussi longtemps dans notre pays?

Ce fut seulement en 1806, qu'il commença de prendre sa place entre les écrivains du droit français. Jusque-là il s'était mis hors de pair au barreau de Blois par quelques bons articles sur des questions de jurisprudence contentieuse, mais

dont la réputation n'avait pas dépassé le cercle des abonnés au journal de la province. Peu de temps après la promulgation du quatrième livre du Code civil, il mit au jour son *Traité des Servitudes,* qui ne tarda pas à devenir un livre classique sur la matière, et assez célèbre pour être connu de ceux mêmes qui ne l'avaient jamais lu et qui en avaient seulement pu entendre citer le titre et l'auteur; car, un jour, au plus fort d'une lutte parlementaire, il lui fut reproché de pratiquer, dans son zèle à défendre le despotisme, sa doctrine des servitudes. Les praticiens les plus libéraux n'y avaient jamais vu qu'un excellent guide à suivre, et non l'ennemi d'aucune liberté, si ce n'est celle que de mauvais plaideurs voudraient prendre de se dérober à des obligations légitimes, ou de se créer des droits qu'ils n'ont pas. Le *Traité des Servitudes* eut, en un petit nombre d'années, huit éditions.

Mais les commencements en tout sont pénibles. Lorsque M. Pardessus vint à Paris, la première fois, présenter son manuscrit aux libraires, que de refus, que de dégoûts il eut à dévorer! On n'examinait pas l'ouvrage, on demandait le nom de l'auteur. Inconnu; on ne pouvait pas risquer les frais d'impression. Partout la même prévention péremptoire. Et pourtant, quoiqu'il n'eût pas, comme Galilée, une démonstration mathématique de la valeur de son œuvre, sa conscience, son bon sens lui criaient, en dépit de sa modestie, qu'il avait fait quelque chose de bon, d'utile, ayant chance de réussir. Il prit un parti héroïque; il fit argent de toutes ses ressources, ramassa 1,200 francs, et trouva, pour son argent, un imprimeur. Le livre une fois imprimé, quelques lecteurs en parlèrent; alors un libraire lui acheta l'édition, sous toute réserve de prudence commerciale; on sait le reste.

Dès l'année suivante, sa nomination au Corps législatif l'ap-

pelait à Paris, et, comme il n'était point de l'opinion de cet illustre ambitieux qui aurait mieux aimé être le premier à Bovilles que le second à Rome, il consentit aisément à quitter la mairie de Blois pour se mêler aux quatre cents membres de la législature.

Les occupations parlementaires n'étaient point alors pour faire obstacle aux doctes méditations du jurisconsulte, et il publia encore trois ouvrages fort estimés : l'un, en deux volumes, intitulé *Du Contrat et des Lettres de change;* l'autre, *Éléments de Jurisprudence commerciale;* enfin le *Cours de Droit commercial,* dont cinq éditions ont attesté la valeur. Il n'avait plus désormais à subir les superbes défiances des libraires; eux-mêmes accouraient lui offrir leurs services et solliciter ses préférences.

Il avait conquis, en ce temps-là, une haute position, un public, un auditoire à lui, la puissance par la parole, la popularité par le savoir. Je ne veux pas parler de la tribune du député, d'où une nouvelle loi d'âge l'avait fait sortir, mais de la chaire du professeur.

On remarqua, en 1809, que les écoles de droit en France, chez une nation si commerçante et si industrieuse, manquaient d'une chaire de droit commercial; elle fut créée dans la Faculté de Paris. Lorsque, en vertu du privilége de première institution, qui semble souvent n'avoir pas d'autre raison d'être que de créer une place pour un homme, au lieu de chercher l'homme pour la place, le grand maître de l'Université eut fait choix d'un candidat, et vint présenter le décret de nomination à la signature, l'empereur demanda pourquoi l'on n'avait pas mis la chaire au concours, comme les autres. On lui allégua le privilége et la coutume; à quoi il répondit : « Si le concours est bon pour une seconde nomination, pourquoi ne le serait-

il pas pour la première? Mettez la place au concours. » Et le concours s'ouvrit.

M. Pardessus ne songeait pas d'abord à s'y présenter; il n'en avait même pas connaissance. Ce furent des amis qui, ayant lu ses premiers écrits, l'avertirent, lui conseillèrent de tenter l'entreprise, qui pouvait lui procurer honneur et fortune. Il fallut l'encourager, le pousser; encore ne parvint-on à triompher de ses incertitudes qu'à la condition (il avait alors trente-sept ans) que cette démarche, qui pouvait le conduire à un changement d'état, aurait l'assentiment de son père. C'était l'esprit de la famille chrétienne, de la famille antique, le respect religieux du pouvoir paternel, cette base sacrée de la vie humaine et de l'ordre social. Il rencontra dans la lice deux rudes jouteurs, deux hommes éminents par le talent comme par le savoir : l'un, solide et imperturbable logicien; l'autre, argumentateur ingénieux, redoutable surtout par sa parole prompte, nette, acérée; qui tous deux alors commençaient à se faire connaître au barreau, et se signalèrent dans la suite sur un théâtre plus vaste et plus élevé, souvent au poste du péril, dans les vingt dernières années du régime parlementaire, et remplirent avec éclat les plus hautes fonctions de la magistrature et de la politique (1). M. Pardessus, moins incisif, avec non moins de finesse, et mieux préparé par des études spéciales, l'emporta sur eux.

Ce fut une des heureuses époques de sa vie, la plus heureuse peut-être, que ces années d'inauguration de sa nouvelle carrière. A l'âge où la jeunesse va finir, où la maturité commence, lorsque le cœur de l'homme est le plus sensible et le plus vif aux affections sérieuses et intimes, et que les facultés de son esprit ont atteint la plénitude de leur force, tout succédait à M. Pardessus chez lui et au dehors; il voyait grandir

et fleurir sous ses yeux l'espérance si chère du foyer domestique; et, au milieu d'une affluence toujours croissante de disciples spontanément assidus et dociles par persuasion, il édifiait, avec l'applaudissement général, un enseignement nouveau sur le double fondement de ses leçons et de ses livres; et, pour que son bonheur fût de tout point accompli, peu d'années après, le mariage de sa fille y allait ajouter la sécurité d'une longue perspective, où n'apparaîtrait plus à ses yeux aucun nuage.

Cependant il avait appris déjà combien le bonheur est trompeur et fugitif. Tout à coup vinrent les catastrophes dans lesquelles l'empire succomba, puis les retours inattendus et foudroyants, les révolutions inouïes et précipitées, qui mirent les caractères et les principes à de si violentes épreuves, et, en opposant des engagements acceptés par force à des affections héréditaires, des souvenirs de terreur à des sentiments d'orgueil national, l'intérêt, l'existence de ce qu'on a de plus cher au monde et dont on est l'unique appui, aux instincts de généreux désespoir et d'énergique fierté, ébranlèrent les courages, troublèrent les consciences, firent errer la foi du devoir dans le conflit des puissances qui se renversaient tour à tour.

M. Pardessus était légitimiste de naissance, d'éducation, de cœur. Après les joies et les espérances de 1814, si avidement embrassées, ruinées si subitement, il y eut pour lui un jour terrible, où, placé entre l'obligation de prêter un serment contraire à ses opinions, et la douleur d'entraîner avec lui dans sa perte ses enfants et son vieux père, il n'eut pas la force de les rendre solidaires du renoncement auquel il était prêt pour sa part : il céda. Triste effet, dans nos trop fréquentes vicissitudes, d'une loi qui ne réussit ordinairement qu'à écarter du service

de l'État quelques âmes stoïques, et n'enchaîne que ceux qui n'avaient pas besoin de ce lien : les amis, que l'on tient par la conformité des sentiments et des intérêts; les honnêtes gens, qui ne trahissent ni ne conspirent, et les indifférents, qui ne remuent jamais et voient tout passer. Cet instant de faiblesse n'eut point de juge plus sévère, ni de témoin d'une mémoire plus inexorable que lui-même. Il se le reprochait encore dans sa vieillesse, quoiqu'il n'eût pas attendu que le danger fût passé pour le désavouer par ses écrits, et qu'il eût, quelque temps après, déchiré, à la face de tous, cette page de sa vie, dans une expiation solennelle, bravant la malignité des récriminations et des sarcasmes; espèce de courage plus difficile, surtout en France, que celui qui brave la persécution. Quoi qu'ait pu dire alors la passion ennemie, aujourd'hui éteinte sur un tombeau, le repentir ne fut pas moins honorable dans sa sincérité que dans sa persévérance.

Lorsque la seconde restauration assembla une législature nouvelle, il fut un des premiers élus de son département à la Chambre des députés, où il se rangea d'un parti qui n'avait pas, je l'avouerai, les sympathies de la majorité de la France, et il s'y avança en tête des plus signalés avec une intrépidité de résolution que ceux qui l'ont bien connu ont le droit d'expliquer par la chaleur du dévouement et par la fermeté des convictions.

Le voilà lancé dans le torrent et la bourrasque de la vie publique; je ne l'y suivrai pas. La voix de l'Académie ne se mêle point aux émotions des histoires contemporaines et au fracas de nos discordes civiles. Sa politique, à elle, c'est la politique d'Aristote, ou la république de Platon, ou celle de Cicéron. L'histoire dont elle s'occupe est celle des générations ensevelies dans la poussière des monuments. M. Pardessus

échappe à nos regards dès qu'il entre dans la mêlée parlementaire.

Nous y verrions sans doute l'orateur honoré des siens, redouté des adversaires, renommé par son rare talent d'exposition et de controverse, par la force de sa logique, par la solidité de son savoir, l'inébranlable et victorieux défenseur de la vérité impopulaire dans cette loi fameuse du milliard de l'indemnité, qui effaça à jamais la tache originelle d'une partie considérable des biens territoriaux de la France, et sanctionna le principe sacré, le droit inviolable de la propriété.

Nous ne verrions pas toujours l'homme dans son naturel et dans son vrai caractère, comme nous l'avons connu, comme il a vécu avec nous plus de vingt-quatre ans; mais tel que le firent, en quelques circonstances, les véhémences de la tribune, l'ardeur du combat et des représailles dans le choc des partis, l'effroi de l'anarchie, qui lui semblait toujours prête à renaître, et dont l'image s'était trop douloureusement empreinte dans son âme pour en être sitôt effacée.

Cependant le ressentiment des maux soufferts par lui-même et par les siens n'allait pas jusqu'à renier les progrès et les conquêtes récentes du droit public et du droit civil de notre pays. C'était pour lui une légitimité aussi, qu'il proclamait franchement, qu'il aurait revendiquée au besoin avec mesure, mais avec constance.

J'aime à le surprendre dans la méditation du cabinet, tranquille et en pleine possession de soi-même, et à lui demander une profession de foi réfléchie et sincère, exempte des entraînements de la discussion. Il l'écrivait ainsi, en 1819, au frontispice de l'édition des *Œuvres de d'Aguesseau :*

« Sans nous reporter aux temps désastreux qui ont produit

ce grand changement, sans chercher à réveiller de tristes souvenirs, il faut reconnaître avec sincérité, que le retour à l'ancien ordre de choses, fût-il facile, n'entraînât-il aucun désordre, serait un mal qu'on devrait éviter. Ce n'est pas l'origine d'une institution qui doit en faire apprécier les avantages ou les inconvénients : les orages ont quelquefois leurs bienfaits (2). »

Pour savoir comment il entendait le respect de l'autorité et la dignité de l'obéissance, lisons encore ces paroles :

« Les hommes d'État apprendront, en lisant les mémoires qu'il rédigea dans ces occasions, comment on peut faire sentir les inconvénients ou même les dangers d'une opinion sans en attaquer les auteurs; comment un esprit droit et sans ambition peut concilier des sentiments contraires, et terminer des débats que les passions personnelles feraient dégénérer en factions; comment enfin, sans s'écarter d'une fidélité naturellement gravée dans les cœurs français, et plus solide encore lorsqu'elle est le fruit de l'étude réfléchie des lois, on peut combattre avec respect cette fatale présomption du pouvoir, qui, suivant les belles expressions de Bossuet, « se croit dégradé lorsqu'on « lui montre des bornes (3). »

Ces maximes n'étaient en contradiction ni avec sa morale ni avec sa conduite. La prérogative royale n'eut pas de défenseur plus décidé et plus invariable; mais il ne voulut point être de la cour, ni courtisan ailleurs. En politique, de même que dans les affaires privées, il ne se déclara que pour les causes qu'il avait jugées bonnes dans son for intérieur. Il y eut peut-être des jours où le zèle l'emporta plus qu'il n'aurait voulu de sang-froid; jamais l'ambition, encore moins la cupidité, ne lui arracha de lâches complaisances. Il put se tromper, il ne se mentit point à lui-même. Le pouvoir, auquel il

s'associait, dut compter avec lui, non pour des salaires, mais pour des concessions.

La vanité, ce faible de beaucoup de sages, le trouva incorruptible, de même que l'intérêt. On lui offrit un titre de comte, qu'il n'accepta pas. Il avait le bon goût de rire tout le premier à l'idée qu'on l'aurait appelé « M. le comte Pardessus, ou de Pardessus, » lui fils de praticien, petit-fils de bon fermier. Je reconnais la fierté généreuse et le bon sens de la vieille bourgeoisie française, avec une teinte de malice gauloise. Il refusait, non par une forfanterie de dédain pour la noblesse, où il n'était pas né; mais il aimait mieux garder tout simplement son nom, qui pouvait se passer d'un titre, que d'y joindre un titre qui aurait eu l'air de faire mésalliance, sachant se contenter d'être un orateur écouté à la Chambre, un conseiller recherché dans les consultations particulières de la couronne; mieux encore, selon lui, un ami de ses clients, un patron de ses amis dans son cabinet; mieux encore, un magistrat indépendant à la Cour de cassation, un maître utile à l'avenir de la jeunesse dans l'École; mieux que tout cela, un père, un aïeul nécessaire à sa famille et heureux par elle.

Lorsque les princes dont il avait servi la cause, plutôt que la fortune, se perdirent par une témérité que sa conscience de légiste et sa prudence d'ami politique avaient essayé de combattre dans une délibération intime et suprême, il demeura fidèle à la grandeur déchue, non-seulement par l'affection, mais aussi par le sacrifice : il quitta sa chaire de professeur et son siége de magistrat. En vain, d'une et d'autre part, ses collègues, qui l'honoraient, le prièrent de rester parmi eux; en vain les ministres du nouveau règne le pressèrent à plusieurs reprises de retirer sa double démission (je le tiens de ceux mêmes qui firent les instances); il resta doucement, paisible-

ment inflexible, exhortant même de plus jeunes que lui à ne point suivre son exemple, et soumis sans arrière-pensée au gouvernement que le pays avait accepté, quoique sujet de cœur et conseil officieux de la dynastie exilée.

Désormais il fut tout à l'Académie, où le premier volume de sa *Collection des lois maritimes* lui avait fait prendre place en 1829. Cette œuvre capitale était le fruit de vingt ans de lectures, de correspondances et de méditations : œuvre laborieuse autant qu'instructive, de critique habile autant que d'infatigable investigation, dans laquelle l'ampleur et les proportions des développements répondent à l'importance de la matière; œuvre qu'il semblait réservé à un gouvernement d'entreprendre, à une compagnie savante de mener à fin ; qui fut exécutée par lui seul, avec cet ensemble et cette perfection de toutes les parties qu'un auteur unique peut mettre dans un sujet de sa propre création, et qui s'acheva avec d'autant moins de lenteur, qu'elle se passa du concours de plusieurs mains.

C'est un immense avantage, chez un homme de science, que la constance d'application avec l'unité de dessein. Les exemples ne manqueraient pas pour démontrer combien les idées y gagnent en étendue, en profondeur, en consistance, si nous n'avions à offrir ici celui de M. Pardessus. Jamais dans sa vie les soucis de l'homme politique ne purent interrompre ni troubler les exercices du professeur, et le droit commercial avait été, pendant ces vingt années, l'objet prédominant de ses pensées, comme la substance de son enseignement.

Mais la sèche doctrine de la pratique, l'explication dogmatique de la formule et de la glose, cette discipline étroite de l'homme d'affaires, dont il comprenait toutefois la nécessité et connaissait aussi bien que personne le fort et le fin, ne

pouvaient ni contenir ni satisfaire son esprit élevé, curieux, qui s'enquérait en chaque chose de sa raison d'être, en chaque loi de son principe et de ses rapports. Considérant le commerce dans son activité la plus grande, la plus hardie, la plus expansive, celle qui rend par la navigation les négociants citoyens du monde entier, les nations membres d'une même et immense société civile, chaque territoire solidaire de tout pays et susceptible de toute production, il demande à l'expérience des temps et des peuples les lois qui ont régi cet ordre d'intérêts, de transactions, d'établissements. Il découvre, à la trace la plus fugitivement indiquée, les témoignages perdus des usages primitifs du commerce de la mer; à défaut de textes explicites, il prend ses informations dans les traditions bibliques, chez les historiens, les philosophes, les orateurs, et jusque chez les poëtes. Il fait ainsi des restaurations, judicieusement incomplètes, des institutions phéniciennes, puniques, athéniennes; il extrait des monuments de la jurisprudence romaine et byzantine toutes celles de l'empire d'Orient et d'Occident. Il ne néglige ensuite ni les récits et les codes des barbares, ni les règlements des croisés dans leurs conquêtes d'Asie et d'Europe; puis, une fois qu'il s'est approché des temps modernes, et qu'il trouve des législations écrites sur la matière, s'étant tracé un plan géographique subordonné autant que possible à l'ordre de la chronologie, et prenant son point de départ des côtes de France sur l'Océan, il recueille les *Rôles d'Oleron,* les coutumes des Pays-Bas. Il rencontre plus loin deux grands corps de jurisprudence maritime, le *Guidon de la mer* et le *Consulat de la mer,* qui, originaires du midi de la France et de l'Espagne orientale, avaient étendu leur autorité jusqu'aux bouches de l'Elbe et de l'Oder. Il s'avance dans les mers du Nord et les villes de la ligue hanséatique; la Suède et en particulier l'île de

Wisby, la Norwége, le Danemark, avec les États prussiens et la Russie, lui fournissent leur contingent. De là, retournant vers l'ouest, il demande à l'Angleterre, à la France leurs institutions, et dans le périple de la mer Méditerranée il amasse les coutumes de Gênes, de Pise et de Florence, des pays vénitiens et des possessions autrichiennes, des États pontificaux, des Deux-Siciles et de la Sardaigne, et celles des Espagnes, Catalogne, Aragon, Valence, Majorque, provinces méridionales, et celles du Portugal, de l'île de Malte. Il n'oublie pas même les îles de la mer des Indes, la presqu'île de Malaca, l'archipel d'Asie. Il rassemble ainsi plus de deux cents textes de codes et statuts en toutes langues, beaucoup d'inédits, les autres complétés et corrigés avec un soin minutieux, tous savamment traduits et commentés, et il ne se repose enfin, après un dernier supplément dans le sixième et dernier volume pour ce qui avait pu lui échapper dans le cours de ses longues recherches, que quand il peut défier tout émule après lui de produire un seul document qui lui ait échappé.

Il fut, on peut le dire, le Tribonien de ce digeste des lois maritimes, mais avec plus de respect pour l'intégrité des textes, une inspiration plus philosophique, et, de plus, la méthode d'interprétation historique, qui manque à la compilation romaine.

Une introduction, partagée entre les deux premiers volumes, nous fait voir les premières tentatives du commerce traversant les déserts, ou se hasardant d'abord sur les côtes voisines, puis sur des mers lointaines; les premiers héros, les premiers martyrs de l'amour du gain; leurs successeurs civilisant peu à peu les barbares, car les commerçants, qui ne s'en vantent pas, ont contribué au moins autant que les philosophes et les poëtes, qui s'en attribuent la gloire, à former, à resserrer

les liens de la sociabilité humaine. A côté des Perses, qui ferment les passages des fleuves, les Tyriens et les Carthaginois répandent leurs expéditions et leurs colonies dans l'Italie et la Sicile, dans la Bétique et dans la Bretagne, tandis que la plus spirituelle et la plus commerçante des cités grecques, et les Rhodiens, et les républiques de l'Asie Mineure font des royaumes orientaux et des Gaules les tributaires de leur intelligence.

A la civilisation et aux prospérités de la Grèce succède une autre facilité de communications dans l'unité immense et l'universelle hospitalité de l'empire romain, que viennent rompre et fermer tout à coup le morcellement infini, les barrières, les hostilités incessantes du moyen âge, l'absence des plus simples notions des lettres pour tenir des comptes et correspondre à distance, le mauvais état des voies terrestres et fluviales, les périls des voyages dans des pays sans police et sans droit des gens, infestés par les puissances mêmes qui auraient dû les protéger; les taxes arbitraires, les péages onéreux à toutes les portes, à tous les passages; l'apathique immobilité des populations asservies, qu'exploitent à leur profit les spéculateurs entreprenants, les habiles financiers formés à l'école orageuse et inventive des républiques italiennes.

L'auteur montre alors comment le besoin et l'expérience, ces deux maîtres les plus habiles de tous, réveillèrent les natures les plus tardives et domptèrent les prétentions les plus intraitables; comment l'écriture sortit du cloître, sinon pour se communiquer au vulgaire, au moins pour se séculariser; comment les puissances commencèrent enfin à comprendre que la circulation, attirée par la confiance et la sécurité, est plus productive que le pillage sur les grands chemins et les extorsions de la fiscalité. Les marchands obtiennent leurs

lieux d'asile et leur trêve de Dieu par l'établissement de marchés périodiques sur une infinité de points différents, où l'on arrivait en sûreté de tous pays, où régnaient les garanties de la paix publique et des justices spéciales. Les contrats de change multiplient, étendent les transactions, en substituant la mobilité des valeurs de crédit au transport hasardeux et pénible des métaux précieux; les assurances mutuelles, les commandites, les ligues des villes libres et industrielles s'organisent, les consulats s'établissent, le commerce est affranchi et constitué.

Non content d'en avoir ainsi exposé en général les origines, les progrès, les migrations, les vicissitudes, depuis la plus haute antiquité jusqu'à la fin du xve siècle, dans cette introduction, ou plutôt cette histoire, qu'il a divisée en trois périodes: les temps anciens jusqu'à l'invasion des barbares, le moyen âge jusqu'aux croisades, l'âge moderne jusqu'à l'invention de la boussole, il reprend, en tête de chaque document, le détail des causes de succès ou d'infériorité propres à chaque région, dans des prolégomènes qui sont au vaste tableau de l'introduction historique ce qu'est à la synthèse d'une mappemonde la description analytique des pays dans les cartes particulières.

Tel est ce monument de législation, si riche par la matière, si bien ordonné dans sa composition, et que l'histoire vient éclairer d'une si vive et si attrayante lumière.

Nous en pûmes suivre, durant quinze années, le progrès non interrompu, tandis que l'auteur trouvait encore assez de temps et de forces pour animer nos séances et enrichir notre *recueil* de ses mémoires sur des questions du droit romain et de l'ancien droit français, sur la critique des manuscrits de textes mérovingiens, sur le commerce de la soie dans l'anti-

quité, portant dans ces discussions la clarté de ses procédés et la justesse de son coup d'œil; et le *Journal des Savants*, celui de l'École des chartes, plusieurs revues de législation, lui empruntaient encore des articles remarquables. La variété des travaux était une récréation suffisante à son esprit.

A le voir se multiplier ainsi sans se fatiguer jamais, l'Académie pensa, et elle ne se trompa point, qu'elle pourrait le charger d'une tâche nouvelle et ne point l'accabler; il en accepta trois sans peur, et s'en acquitta en homme accoutumé aux grandes entreprises.

Lorsque le Gouvernement consulaire, qui s'appliquait à réparer les ruines du passé, eut reconstitué, en 1803, les académies sur leurs anciennes bases, avec leurs attributions et leurs prérogatives consacrées par le droit écrit de trois règnes et par la coutume de plus d'un siècle, il désigna l'Académie des inscriptions et belles-lettres comme héritière et continuatrice des grandes collections commencées par les bénedictins ou par des commissions laïques d'institution royale.

L'Académie pria M. Pardessus de prendre en main la succession de MM. de Villevaut, de Laurière, Secousse, de Bréquigny et de Pastoret pour la *Collection des ordonnances des rois de France,* et celle de MM. de Bréquigny et de la Porte du Theil pour l'impression des *Chartes et diplômes des rois de la première et de la seconde race,* et, de plus, pour la rédaction de la *Table* des titres et actes imprimés des rois antérieurs à Philippe-Auguste.

La plupart des auteurs de ces grandes publications se sont fait remarquer par la réunion de deux sortes de mérites qui doivent se compléter l'un l'autre, et pourtant ne marchent pas toujours de compagnie, quoiqu'ils se confondent dans les idées ordinaires, et que leurs noms soient pris souvent comme

termes synonymes; je veux dire les qualités du savant et celles de l'érudit.

L'intelligence de l'un voit de plus haut et embrasse plus d'objets en comprenant tous leurs rapports; les connaissances spéciales de l'autre portent une lumière plus nette et plus pénétrante dans le détail, sur des difficultés de signes chronologiques, de formules, de topographie. L'un interprétera le sens et la portée des documents par l'histoire des événements, des mœurs et des lois; l'autre a une pratique plus familière et plus sûre du matériel et des instruments de la science, des langues et des écritures du moyen âge avec leurs anomalies et leurs caprices; enfin, l'un sait mieux disposer et mettre en œuvre les matériaux, dont l'autre est plus habile à connaître les sources et à déterminer la valeur intrinsèque par des marques certaines de falsification ou d'authenticité.

M. Pardessus était plus savant qu'érudit, plus légiste que paléographe; ce qui explique pourquoi son double travail sur les diplômes et titres mérovingiens n'eut pas la même supériorité et le même degré de perfection que le XXI[e] volume des *Ordonnances,* contenant les actes de Louis XII, et par lequel il eut l'honneur de clore, en 1849, ce corps de droit français, dont le premier volume avait paru en 1737, sous les auspices et avec les directions du chancelier d'Aguesseau.

Il ajouta encore au delà un volume surnuméraire, qui atteste plus l'envie d'être utile que la prétention de se faire valoir, et que nous devons d'autant moins oublier ici.

Dans une œuvre dont l'exécution demanda tant d'années, et qui se formait d'une infinité d'éléments disséminés et cachés jusqu'alors dans les archives de l'État, des provinces, des corporations, il était impossible d'avancer sans qu'il arrivât de laisser en arrière des pièces qu'on découvrait trop tard pour les

insérer à leur ordre de date. De là un supplément au bout de chaque volume pour les omissions des précédents; de là une perpétuelle incertitude d'avoir tout vu, tant qu'on n'a pas feuilleté tous les suppléments. M. Pardessus eut la patience de rédiger une table générale de tous les documents des vingt et un volumes in-folio, dans une seule série chronologique, non sans corriger quelques erreurs de ses devanciers (4). Il abrége ainsi beaucoup les recherches, en les rendant plus sûres et toujours définitives; service dont peuvent seuls lui tenir compte les lecteurs qui connaissent le prix du temps et de l'exactitude.

Mais, pour assurer sa part de gloire à côté des illustres collaborateurs de ce recueil, il lui suffirait de la Préface du XXIe volume, qui serait à elle seule un excellent ouvrage, et qu'il intitule simplement : *Mémoire sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice en France, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la fin du règne de Louis XII.*

Cette exposition nous fait assister à la résurrection de la justice publique en France sous la forme monarchique, avec le secours et à l'avantage des peuples, lorsque les Capétiens reconstruisent et affermissent l'unité du royaume par leurs conquêtes successives et persévérantes dans l'ordre légal, en démolissant le labyrinthe des juridictions de la féodalité. Alors, de la cour suzeraine du roi, d'abord politique, administrative et judiciaire à la fois, sortent, comme autant de rameaux différents, le grand conseil, les parlements, les chambres des comptes, celles du trésor, celles des monnaies, les cours des aides, et tous les ressorts inférieurs et locaux, bailliages, sénéchaussées, amirauté, eaux et forêts, en présence desquels les tribunaux ecclésiastiques et les municipalités défendent à grand'peine leurs officialités et leurs constitutions.

Il est fâcheux que l'auteur se soit cru obligé par convenance

de terminer sa Préface, à la limite de la Collection, avec le règne de Louis XII, justement à l'approche de la vénalité des charges, lorsque l'abus va s'introduire par cette vieille erreur de croire que l'administration de la justice est une partie du domaine utile, et non un des plus étroits devoirs de la royauté; mais un abus qui, par une compensation aussi heureuse qu'imprévue, commence à émanciper le juge au profit des libertés publiques, et d'où vont naître les premiers germes d'indépendance respectueuse et de résistance encore timide, puis les tentatives, par anachronisme, d'une sorte de tribunat avant l'avénement de la puissance populaire.

L'auteur s'arrête presque au même endroit où Voltaire a commencé son Histoire du parlement; les deux livres feraient une histoire complète, si l'on pouvait réduire à l'unité deux parties si dissemblables d'esprit, de plan, de dessein, en joignant aux graves et simples récits de la science une rapide revue de causes et de procédures célèbres, tellement semée d'épigrammes et de satires, que le parlement l'avait condamnée au feu. L'*Essai sur l'organisation judiciaire* est de ces écrits qui instruisent, et qu'on ne brûle pas.

M. Pardessus avait la modestie de ne pas se regarder comme un érudit, ce qui ne l'empêcha pas de faire de remarquables travaux d'érudition; témoin son livre de la loi Salique.

Les Francs saliens voulurent avoir leur pacte législatif, leur constitution écrite, dès qu'ils eurent fixé leur demeure dans la conquête. Heureusement pour eux, ce ne furent pas des politiques de profession, des publicistes philosophes, qui la rédigèrent tout d'un coup, de génie, systématiquement; ce furent des sages ignorants, les anciens du peuple, qui écrivirent de mémoire les coutumes pratiquées chez eux depuis un âge immémorial, une loi faite pour la nation par elle-même, en

société avec le temps, et non imposée par contrainte ou par théorie expérimentale : aussi se fit-elle respecter durant plusieurs siècles, après les notables amendements des successeurs de Clovis.

Sur cette loi, qui pourrait s'imprimer en moins de trois feuilles, M. Pardessus a composé un volume tout rempli d'utiles enseignements.

Il voulait, comme il le dit lui-même, donner, pour la première fois en France, une édition complète de la loi Salique. La seule préparation exigeait un long et difficile labeur. Il fallait, avant tout, confronter soigneusement les dix-sept éditions qui avaient paru en différents pays depuis le XVIe siècle, avec leurs volumineux commentaires; prendre connaissance de soixante-cinq manuscrits, tous ceux qu'on connaissait dans les bibliothèques de l'Europe; apprécier, caractériser, d'après les descriptions les plus fidèles, ceux qu'il n'a pu voir lui-même; conférer ligne par ligne, mot par mot, les trente-six autres, qu'il lui a été permis de soumettre à l'examen direct de sa critique consciencieuse autant qu'exercée; remarquer les affinités et les différences qui les unissent ou les séparent; les ranger par familles, constater l'état civil de chacun, les qualités par lesquelles ils se rapprochent ou s'éloignent de la souche originale, qui n'existe plus, et de cette analyse faire sortir, non pas un texte unique, donné pour seul indubitable (il en savait trop pour ne douter de rien), mais ceux du moins qui portent les signes les plus probables d'authenticité.

Et lorsqu'on aura de ces textes barbares les copies les mieux vérifiées, suffiront-elles, si l'on ne trouve, en regard, des notes qui en éclaircissent les obscurités, en justifient les formes bizarres, en expliquent certaines dispositions singulières par des rapprochements d'articles analogues ou de faits histo-

riques, et enfin corrigent quelques erreurs des éditeurs précédents, d'autant plus dangereuses qu'elles sont signées de noms illustres ?

A cet accompagnement nécessaire de son œuvre il ajouta un riche couronnement, qui n'était pas un luxe inutile, quatorze dissertations sur les points les plus importants du droit public et du droit civil des Francs, l'état des personnes, les contrats, les héritages, la procédure criminelle et la pénalité. En un mot, il produisit une œuvre aussi accomplie qu'elle pouvait l'être sans une connaissance approfondie et familière des traditions et des langues germaniques, mais qui se recommande par une sobriété de développements, une simplicité de méthode, une lucidité de style et une netteté de conclusions que ces traditions et ces langues ne comportent pas toujours.

De compte fait, il publia dans ses dix-sept dernières années huit volumes in-folio et six ou sept in-quarto, sans préjudice des productions accidentelles.

Il semble que derrière le rempart et sous le poids de tant de gros livres, et ceux qu'il feuilletait incessamment, et ceux qu'il s'apprêtait à faire paraître, on aurait dû s'attendre à le trouver un peu triste et sauvage et retiré en lui-même ; nul savant ne fut plus humain, plus accort et d'un accueil plus ouvert; nul ne porta d'un air si allègre et si aisé les occupations les plus laborieuses; nul ne pratiqua mieux le précepte dicté par le bon sens à quiconque se mêle d'écrire :

Il faut savoir encore et converser et vivre.

Outre son cabinet de jurisconsulte, qu'il ne ferma jamais entièrement, il était, lorsqu'il se retira des affaires publiques, et il demeura toujours à la tête d'un petit ministère, qu'il avait accepté sans ambition du pouvoir, mais par amour du

bien et de la science et par bienveillance pour la jeunesse. L'École des chartes, à sa naissance, avait été placée sous le patronage de l'Académie des inscriptions. M. Pardessus, aussitôt qu'il devint membre de la Compagnie, fut désigné en quelque sorte comme son agent officieux, pour veiller aux progrès et sur les destinées de cette clientèle, à qui elle portait un intérêt aussi vif que mérité. On ne pouvait faire un meilleur choix. Toute nature intelligente et docile était assurée de sa protection, toute bonne méthode, de ses encouragements. Nulle sollicitation, nulle démarche ne lui coûtait pour contribuer à la prospérité de l'institution, aux succès des élèves; aussi, durant les vingt années qu'il présida les commissions et les conseils de perfectionnement, le régime intérieur dut beaucoup d'améliorations à son influence; les examens et les concours durent une haute autorité à sa présence et à ses lumières; les élèves, de nombreux bienfaits à ses recommandations, opiniâtres s'il fallait. Il ne tint pas à lui que l'École n'obtînt plus promptement ce qu'elle possède enfin aujourd'hui, depuis 1847, une constitution plus large et plus forte, une dotation plus riche, une garantie plus efficace des avantages promis à qui aurait fait ses preuves. Maîtres et disciples eurent toujours leur part réservée dans ses affections et dans son temps, tout ce que laissaient de libre les vieilles amitiés après les devoirs de l'Académie, et les devoirs de l'Académie après la famille.

Les années, en passant sur sa tête, ne lui enlevaient que ce qui sert d'aliment aux vivacités contentieuses et aux passions, tandis qu'elles semblaient perfectionner l'aménité de son esprit, l'égalité de son caractère, l'abnégation de son dévouement pour les siens, la constance de sa vie bienfaisante et studieuse.

Ici me revient encore le même souvenir de comparaison qu'au commencement, cette image que Cicéron a peinte si heureusement d'une noble, calme et active vieillesse, sous la figure de Caton l'Ancien, citoyen utile jusqu'en ses derniers jours et père de famille vénéré. J'aperçois les mêmes traits dans notre confrère, avec ce tempérament de tendresse et de charité chrétienne qui se répandait sur tout son entourage, jusque sur les serviteurs de la maison, sur les villageois du pays de Pimpenau, sur les pauvres du voisinage.

C'est la même gravité de sentiments et de pensées, qui s'égaye aussi dans les entretiens des commensaux et des amis, mais plus habituellement, plus naturellement, sans avoir besoin de la solennité des fêtes et des chaleurs du falerne; c'est la même présence d'esprit à dicter aux clients les règles de la jurisprudence, *legum oracula,* et à soigner leurs intérêts en même temps que la conduite de ses propres affaires; c'est la même dignité intérieure, mais moins grondeuse, et surtout moins impérieuse dans la discipline de la maison, où il régnait et ne gouvernait pas, aimant mieux être gouverné; cela est si commode et si doux pour un vieillard que tout le monde respecte et chérit, point exigeant, point jaloux, d'autant plus disposé même à se faire oublier, que les attentions et les prévenances ne lui font jamais défaut.

Quel plaisir c'était aussi pour lui d'associer l'aîné de ses petits-fils à ses recherches d'érudition, de tracer le plan d'un grand ouvrage où il lui faisait la meilleure part, en prenant la sienne encore assez grande, sans consulter la mesure des forces et des ans, dût-il, comme cela est arrivé, le laisser, au lieu de son collaborateur, le légataire du projet. Car tel est le malheur inévitable de ces infatigables travailleurs, qui ne s'arrêtent qu'à la mort, de laisser toujours quelque ouvrage inachevé,

comme c'est leur privilége de doubler la jouissance de la vie présente par une anticipation de l'avenir. Ils meurent comme ce vieil empereur de Rome, qui, la nuit même où il allait expirer, donnait à la garde du palais ce mot d'ordre : « Travaillons, *laboremus.* » La fin de M. Pardessus eut quelque chose de plus accompli : le dernier effort, la dernière lueur de son intelligence fut pour ses travaux, le dernier battement de son cœur pour ses enfants, la dernière aspiration de son âme pour Dieu (5).

NOTES.

(1) M. Dupin et M. Persil.

(2) *Œuvres complètes du chancelier d'Aguesseau,* Discours préliminaire, p. XLII.

(3) *Ibid.* p. XXXII.

(4) Par exemple, des dates de *vidimus* prises pour celles de promulgation.

(5) Il est mort le 27 mai 1853; il a eu pour successeur M. le vicomte de Rougé.

PROFESSIONS, EMPLOIS, TITRES ET DISTINCTIONS DE M. PARDESSUS.

Avocat au barreau de Blois, 1795.
Adjoint du maire de Blois, 1805; maire, 1806.
Député au Corps législatif, 1807.
Professeur de droit commercial à l'École de droit de Paris, 1810-1830.
Membre de la Chambre des députés, 1815-1817; 1820-1830.
Membre de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement, 1816.
Chevalier de la Légion d'honneur, 1820.
Conseiller à la Cour de cassation, 1820-1830.
Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 1823.
Officier de la Légion d'honneur, 1825.
Membre de l'Académie des inscriptions, 1829.
Membre de la Commission de surveillance de l'École des chartes, élu par l'Académie, 1830.

LISTE DES OUVRAGES DE M. PARDESSUS.

Traité des servitudes, 1 vol. in-8°, 1806; huitième édition, 2 vol in-8°, 1838.

Traité du contrat et des lettres de change, 2 vol. in-8°, 1809.

Éléments de jurisprudence commerciale, 1 vol. in-8°, 1811.

Cours de droit commercial, 6 vol. in-8°, 1814; cinquième édition, 1841.

Œuvres complètes du chancelier d'Aguesseau, nouvelle édition, augmentée de pièces échappées aux premiers éditeurs, et d'un Discours préliminaire, 16 vol. in-8°, 1819.

Collection des lois maritimes, 6 vol. in-4°, 1828-1846.

Loi Salique, ou Recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de *Lex emendata,* avec des notes et des dissertations, 1 vol. in-4°, 1843.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, XXIe volume, contenant les ordonnances rendues depuis le mois de mai 1497 jusqu'au mois de novembre 1514, précédées d'un *Mémoire sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice en France depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la fin du règne de Louis XII,* in-fol. p. I-CLXXXVIII, 1-706, 1849.

Table chronologique des ordonnances des rois de France de la troisième race jusqu'au règne de Louis XII inclusivement, suivie d'une table alphabétique pour en faciliter l'usage, 1 vol in-fol. p. I-VIII, 1-607, 1847.

Nota. Cette table des vingt et un volumes parut avant la publication du vingt et unième, qui fut retardée par la rédaction et l'impression du *Mémoire sur l'organisation judiciaire.*

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France, in-fol. t. IV, 1836; t. V, 1846; t. VI, 1850.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, prius collecta a VV. CC. de Brequigny et La Porte du Theil, nunc nova ratione ordinata plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum, edidit J. M. Pardessus, ejusdem Academiæ sodalis, in-fol. t. I, *Instrumenta ab anno 417 ad annum 627,* 1843; t. II, *Instrumenta ab anno 628 ad annum 721,* 1849.

Essai sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII, 1 vol. in-8°, 1851. (Seconde édition du Discours préliminaire du XXIe volume des *Ordonnances.*)

DANS LE RECUEIL DES *MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE* (NOUVELLE SÉRIE).

1° *Sur l'origine du droit coutumier en France et sur son état jusqu'au XIIIe siècle,* t. X.

2° *Rapport sur la continuation de la* Table des chartes imprimées *et sur la publication des textes des chartes concernant l'histoire de France,* mars 1835, t. XII, 1re partie.

3° *Rapport sur une nouvelle publication des* Assises de Jérusalem, février 1838, *ibid.*

4° *Sur les différents rapports sous lesquels l'âge était considéré dans la législation romaine,* t. XIII.

5° *Rapport sur la continuation de la collection des* Diplomata, chartæ, etc. *de la seconde race,* t. XIV, 1re partie.

6° *Sur les distinctions qu'on peut faire dans les textes de la loi Salique entre les titres principaux et les additions qu'elle a reçues dans la suite*, t. XV.

7° *Sur le commerce de la soie chez les anciens antérieurement au VIe siècle de l'ère chrétienne, époque où l'éducation des vers à soie a été introduite en Europe*, t. XV.

DANS LE *JOURNAL DES SAVANTS.*

1° Avril, mai 1831. *Sur le Grâgas, ancien code islandais*, publié par M. Schlegel, Copenhague, 2 vol. in-4°.

2° Juillet 1839. *Sur une loi inédite de Sigismond, roi de Bourgogne, relativement aux enfants exposés.*

3° Janvier, février, mars, août 1840. *Sur l'ouvrage de M. de Savigny :* Histoire du droit romain au moyen âge.

4° Novembre 1840, février 1841. *Sur les* Olim *ou registre des arrêts rendus par la cour du roi, etc.* (Publication de M. le comte Beugnot.)

5° Octobre, novembre 1842. *Sur la collection des lois civiles et criminelles des États modernes*, par M. Victor Foucher.

6° Janvier, février 1847. *Sur la nouvelle édition du* Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, *de du Cange, avec les suppléments*, donnée par M. Henschel, 7 vol. in-4°.

DANS LA *BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.*

1° T. I, p. 217, 1re série. *Formules inédites.*

2° T. I, p. 409, 1re série. *Fragment d'un commentaire inédit de la loi Salique.*

3° T. II, p. 97, 1re série. *Des juridictions privées ou patrimoniales sous les deux premières races.*

4° T. II, p. 425, 1re série. *De la formule* Cum stipulatione subnexa.

5° T. IV, p. 1, 1re série. *Notice sur les manuscrits de formules, suivie de quatorze formules inédites.*

6° T. IV, p. 281, 2e série. *De la juridiction exercée par la cour féodale du roi sur les grands vassaux de la couronne pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles.*

Dans la cinquième édition des *Lettres sur la profession d'avocat*, par Camus (édition de M. Dupin), *Lettre sur l'étude du droit commercial.*

FIN

DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME XX.

NOTICE

DES

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

DE M. E. HÉBERT,

Professeur de Géologie à la Faculté des Sciences de Paris.

LISTE DES TRAVAUX GÉOLOGIQUES

DE

M. HÉBERT.

1845. — **1**. *Note sur la formation de l'arkose coquillière d'Avallon*, 3 p. (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. II, p. 738).

1847. — **2**. *Note sur le calcaire pisolithique*, 4 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. IV, p. 517).

1848. — **3**. *Notice sur les dépôts situés, dans le bassin de Paris, entre la craie blanche et le calcaire grossier*, 21 p. et 1 pl. de coupes (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. V, p. 388).

1849. — **4**. *Notice sur les fossiles tertiaires du Limbourg et sur ceux de la couche à* OSTREA CYATHULA *du bassin de Paris*, 14 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. VI, p. 459).

1849. — **5**. *Note sur des fossiles du Crag, recueillis au Bosc d'Aubigny* (Manche), 5 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. VI, p. 559).

1849. — **6**. *Comptes rendus des explorations de la Société géologique dans le département de la Marne, et aperçu géologique sur la succession et le mode de formation des couches éocènes du bassin de Paris*, 39 p. et 1 pl. de coupes (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. VI, p. 695 et 720).

1850. — **7**. *Note sur l'étage oxfordien inférieur des environs de Mamers*, 2 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. VIII, p. 142).

1851. — **8**. *Sur la géologie du bassin de Paris.*

Mémoire présenté à l'Académie des Sciences le 9 juin 1851, et inséré par extrait dans les *Comptes rendus*.

1852. — **9**. *Comptes rendus des excursions de la Société géologique dans la Moselle. — Position que doivent occuper, dans la série liasique, les grès d'Hettange et de Luxembourg*, 15 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. IX, p. 594).

1852. — **10**. *Note sur la limite qui sépare le terrain crétacé du terrain tertiaire*, 4 p. (*Comptes rendus*, t. XXXV, 13 décembre 1852).

1852. — **11**. *Note sur le synchronisme du calcaire pisolithique des environs de Paris et de la craie supérieure de Maestricht*, 12 p. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XX).

1852. — **12**. *Lettre à M. d'Omalius d'Halloy sur le* SYSTÈME HEERSIEN *de M. Dumont*, 3 p. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XX).

1853. — **13**. *Note sur l'âge des sables blancs et des marnes à* PHYSA GIGANTEA *de Rilly*, 18 p., avec coupes (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. X, p. 436).

1853. — **14**. *Recherches sur la craie supérieure du nord de l'Europe*, présentées à la Société Philomathique le 12 mars 1853 (Journal *l'Institut*, t. XXI, p. 100).

1854. — **15**. *Observations sur l'argile plastique et les assises qui l'accompagnent dans la partie méridionale du bassin de Paris, et sur leurs relations avec les couches inférieures du Nord*, 21 p. avec coupes (*Bull. de la Soc. géol de France*, 2e série, t. XI, p. 418).

1854. — **16**. *Sur une nouvelle extension, dans le bassin de Paris, des marnes lacustres et des sables de Rilly*, 14 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XI, p. 647).

1854. — **17**. *Description des fossiles du terrain nummulitique supérieur des environs de Gap, des Diablerets et de quelques localités de la Savoie*, 88 p., 2 pl. de fossiles. Travail fait en commun avec M. E. Renevier, de Lausanne (*Bulletin de la Société de Statistique du département de l'Isère*, 2e série, vol. III).

Un extrait étendu de ce Mémoire est inséré au *Bulletin de la Société géologique de France*, t. XI, p. 587.

1854. — **18**. *Note sur le terrain jurassique du bord occidental du bassin parisien*, 7 p., avec coupe (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. XII, p. 79).

1855. — **19**. *Note sur le tibia du* GASTORNIS PARISIENSIS (*Comptes rendus*, t. XL, 12 mars 1855).

1855. — **20**. *Note sur le fémur du* GASTORNIS PARISIENSIS (*Comptes rendus*, t. XL, 4 juin 1855).

1855. — **21**. *Mémoire sur le terrain tertiaire moyen du nord de l'Europe, suivi d'une carte des mers aux époques des sables de Fontainebleau et du calcaire grossier*, 13 p. et 1 carte géologique (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. XII, p. 760).

1855. — **22**. *Mémoire sur la constitution géologique et sur la classification des terrains paléozoïques de l'Ardenne française et du Hainaut*, 22 p., avec coupes dans le texte (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. XII, p. 1155).

1856. — **23**. *Note sur les fossiles de Montreuil-Bellay* (Maine-et-Loire), 3 p. (*Bull. de la Société géol. de France*, 2e série, t. XII, p. 1263).

1856. — **24**. *Note sur le lias inférieur du département des Ardennes, suivie de remarques sur les Gryphées du lias*, 12 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. XIII, p. 207).

1856. — **25**. *Études sur le terrain crétacé.* — 1re partie. — *Fossiles de la craie de Meudon*, 30 p. in-4° et 3 pl. de fossiles : Vertébrés, Annelés, Mollusques, Échinodermes (*Mém. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. V, p. 345).

1856. — **26**. *Les mers anciennes et leurs rivages dans le bassin de Paris, ou classification des terrains par les oscillations du sol.* 1re partie : TERRAIN JURASSIQUE, 88 p. et une planche de coupes. Paris, Hachette.

Un extrait de ce travail, qui a été présenté à l'Académie le 3 novembre 1856, a été inséré dans le *Compte rendu* de cette séance.

1857. — **27**. *Recherches sur la faune des premiers sédiments tertiaires parisiens. — Mammifères pachydermes du genre* CORYPHODON, 54 p. et 2 pl. gr. in-4 (*Ann. des Sc. naturelles*, 4e série, t. VI, p. 87).

Un extrait de ce travail, présenté à l'Académie le 20 janvier 1857, a été inséré dans le *Compte rendu* de cette séance.

1857. — **28**. *Note sur la craie glauconieuse à* AMMONITES VARIANS, A. ROTOMAGENSIS, SCAPHITES ÆQUALIS, TURRILITES COSTATUS, etc., *de Rouen, et les grès verts du Maine*, 9 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. XIV, p. 731).

1858. — **29**. *Note sur les caractères paléontologiques de la craie de Meudon, suivie de nouvelles observations sur les rapports entre la craie chloritée de Rouen et les grès verts du Maine*, 14 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. XVI, p. 143).

1859. — **30**. *Observations sur les phénomènes qui se sont passés à la séparation des périodes géologiques*, 10 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XVI, p. 596).

1859. — **31**. *Note sur la limite inférieure du lias et sur la composition du trias dans les départements du Gard et de l'Hérault*, 14 p., avec coupes (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XVI, p. 905).

1859. — **32**. *Note sur la position réelle de la couche marine d'Ormoy*, 13 p., 1 coupe (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XVII, p. 52 et 107).

1860. — **33**. *Du terrain jurassique supérieur sur les côtes de la Manche.* — 1[re] partie. *Oxford-clay*, 19 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XVII, p. 300).

1860. — **34**. *Mémoire sur les fossiles de Montreuil-Bellay* (Maine-et-Loire), 88 p., 9 pl. de fossiles. Travail fait en collaboration avec M. Eugène Eudes-Deslongchamps (*Bull. de la Société linnéenne de Normandie*, vol. V).

1860. — **35**. *Note sur le travertin de Champigny et sur les couches entre lesquelles il est compris*, 13 p., 1 coupe (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XVII, p. 800).

1860. — **36**. *Quelques remarques sur la mer jurassique et les théories imaginées pour rendre compte de ses déplacements*, 6 p. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XVIII, p. 97).

1861. — **37**. *Note sur les Trigonies clavellées de l'Oxford-clay et du Coral-rag*, 11 p. et 2 pl. de fossiles (*Journal de Conchyliologie*, avril 1861).

Dans cette liste ne sont pas comprises un certain nombre de Notes de peu d'étendue, insérées dans le *Bulletin de la Société géologique* depuis 1845 jusqu'à ce jour. Plusieurs de ces Notes sont relatives à des discussions sur le terrain crétacé, sur la position des grès infraliasiques de Hettange et du Luxembourg, sur les sables ferrugineux du Seignelay (Yonne), sur le gisement des couches marines de Sinceny (Aisne), etc. D'autres ont pour objet la découverte de couches fossilifères nouvelles dans la série parisienne, ou de nouveaux lambeaux de calcaire pisolithique, etc.

ANALYSE DES TRAVAUX GÉOLOGIQUES

DE

M. HÉBERT.

Pour plus de clarté et plus de simplicité, on groupera, dans cette Analyse, les travaux en séries par ordre de matières.

A. TERRAINS TERTIAIRES.

1. Terrain tertiaire moyen ou miocène. — *Miocène inférieur.* — Sables de Fontainebleau. — *Leurs équivalents à l'étranger.* — *Nouvel horizon fossilifère découvert à la partie supérieure.*

Nos 4, 21 et 32 de la liste précédente.

On admettait en 1849 que les sables et argiles coquillières du Limbourg étaient contemporains, soit du calcaire grossier, soit du crag, soit enfin des sables moyens du bassin de Paris (1), c'est-à-dire qu'ils appartenaient, soit au terrain tertiaire inférieur, soit au supérieur. L'auteur a montré, en cette même année 1849 (Mémoire n° 4), qu'ils étaient exactement l'équivalent des sables de Fontainebleau, c'est-à-dire qu'ils font partie du terrain tertiaire moyen.

La faune de ces sables et argiles du Limbourg avait été décrite par M. Nyst, qui avait cru y constater que 38 espèces sur 162 appartenaient au calcaire grossier parisien. En examinant ces identifications, il a été possible de faire voir qu'elles étaient erronées, et qu'en outre c'était a la formation marine supérieure au gypse que la faune du Limbourg appartenait. Dans

(1) D'Archiac, *Hist. des progrès de la géologie,* t. II, p. 495 et 496.

ce premier travail l'auteur établit qu'il y avait en effet entre ces assises 24 espèces identiques. Ce nombre a depuis été considérablement augmenté, mais dès lors cette rectification a été acquise à la science. M. Lyell le constate (*Manuel of elementary Geology*, 1855, p. 185), aussi bien que M. d'Omalius (*Abrégé de Géologie*, 1853, p. 525).

Plus tard, consulté par des géologues suisses sur des fossiles recueillis auprès de Délémont (canton de Berne), l'auteur a fait voir (n° **21**) que ces fossiles représentent, et sans aucun mélange, la faune de nos sables de Fontainebleau. Ayant, dans les années précédentes, étudié les dépôts qui correspondent à ces sables en Angleterre, dans le Cotentin (Manche), en Belgique et dans la plaine du Rhin (environs de Mayence), il a pu, à l'aide de ses observations personnelles et de quelques récentes publications faites en Allemagne, tracer la carte de la mer dans laquelle se sont déposés nos sables de Fontainebleau et les sédiments contemporains, y joignant, comme point de comparaison, le tracé de la mer du calcaire grossier. De là des conclusions sur le mouvement du sol à ces époques, et par suite sur la classification des terrains tertiaires.

Il résultait en effet de cette comparaison que, pendant toute la durée du dépôt du terrain tertiaire inférieur (éocène), la circonscription de la mer dans le nord de l'Europe avait souvent varié, mais que ces nombreuses variations s'étaient toutes effectuées dans les limites du golfe anglo-parisien, tandis que la période miocène s'annonce par une immense invasion sur l'Allemagne septentrionale. La mer, dans laquelle se déposaient nos sables de Fontainebleau, contournant l'Ardenne pour occuper le Limbourg, se dirigeait de là par Dusseldorf, Osnabrück, etc., vers les plaines de la Prusse qu'elle couvrait; puis, passant au nord du Hartz, elle allait rejoindre la vallée du Rhin à Mayence, à travers toute la région volcanique comprise entre Cassel au nord et Francfort au sud, et s'étendait jusqu'au pied du Jura Bernois.

Ce Mémoire, destiné à soutenir la classification des terrains tertiaires adoptée en France contre celle établie par M. Lyell, a contribué à modifier l'opinion de cet éminent géologue, comme on peut le voir (*Supplément to the fifth ed. of a Manuel of elem. Geol.*, p. 10, 1857).

En 1851, l'auteur avait signalé à Ormoy, au contact des sables de Fontainebleau et du calcaire de Beauce, une assise fossilifère, caractérisée par certaines espèces nouvelles et d'une extrême abondance. Cette découverte ayant été récemment contestée, une nouvelle description (n° **32**) de ce gisement, accompagnée d'une coupe détaillée, a permis à tous d'en vérifier

l'exactitude. Le principal intérêt que présente cette localité consiste dans la concordance parfaite de couches marines et d'eau douce qui alternent ensemble.

2. Terrain tertiaire inférieur ou éocène. — Éocène supérieur. — *Travertin de Champigny.*

N° 34.

Dans un Mémoire présenté en 1831 à la *Société géologique* et publié plus tard (1836) dans les *Mémoires pour servir à une description géologique de la France*, Dufrénoy avait établi que le calcaire de Champigny n'était qu'une manière d'être différente des meulières de Brie, et qu'il constituait une même formation supérieure à la pierre à plâtre et inférieure au grès de Fontainebleau.

La place assignée aux meulières de Brie, contrairement aux idées alors reçues, était un progrès notable dans la géologie du bassin de Paris; mais l'assimilation du calcaire de Champigny aux meulières de Brie était une grave erreur, qui s'est introduite dans la science, sans contestation, à la faveur du service que venait rendre la correction relative aux meulières de Brie. Aussi voit-on l'opinion de Dufrénoy admise par Huot (*Traité de Géologie*, t. Ier, p. 519), par M. Ch. d'Orbigny (1856, *Tableau synopt.*, etc.), par M. le vicomte d'Archiac (*Histoire des progrès de la géologie*, t. II, p. 556), enfin par tout le monde.

Dans le travail (n° 34) l'auteur démontre : 1° que le travertin de Champigny repose à Brie-sur-Marne sur les marnes marines à *Pholadomya ludensis*, Desh., couche bien connue pour être la base de la formation gypseuse, et dont il a constaté l'existence dans cette localité; 2° que ce travertin est inférieur aux marnes à *Cyrena convexa* (*marnes à Cythérées* d'A. Brongniart) et aux marnes vertes à rognons strontianifères, *substratum* du calcaire de Brie et des sables de Fontainebleau. Il en résulte que la travertin de Champigny est compris entre les mêmes limites que le gypse, et qu'il le remplace, soit en totalité comme c'est le cas de Champigny, soit partiellement comme cela paraît être à Crosne, d'après le sondage donné par M. de Senarmont (*Géol. du département de Seine-et-Oise*, p. 256).

Éocène moyen. — *Terrain nummulitique supérieur.*

N° 17.

Le terrain nummulitique était, jusqu'en 1854, considéré comme un grand ensemble, dont l'âge, longtemps contesté, était fixé par le plus grand nombre des géologues à l'époque éocène. MM. Hébert et Renevier ont démontré, par l'étude des fossiles, qu'il y avait lieu de le subdiviser en deux grands massifs, l'un plus ancien, auquel appartiennent les couches nummulitiques de Biarritz, des Corbières, de Nice, et., et qui correspond en partie à notre calcaire grossier inférieur, en partie aux sables du Soissonnais, l'autre plus récent, qui comprend les puissantes assises nummulitiques des Hautes-Alpes (Faudon, Saint-Bonnet), que l'on retrouve en Savoie et en Suisse (Pernant, Entrevernes, les Diablerets et la Cordaz), dans le Vicentin (Ronca et Castel-Gomberto). — La faune du terrain nummulitique supérieur a cela de remarquable qu'elle participe des caractères paléontologiques du terrain éocène moyen et de ceux du miocène inférieur. Elle renferme un mélange des fossiles les plus caractéristiques des types septentrionaux de ces deux époques; mais cette faune mélangée vivait dans un bassin tout à fait séparé de ceux du nord, et cette anomalie rentre alors dans une catégorie de faits qui sont loin d'être exceptionnels.

Les conclusions de ce travail ont immédiatement reçu leur confirmation, comme on peut en juger par l'extrait suivant :

Extrait d'une Note de M. le professeur E. Sismonda, secrétaire de l'Académie royale des Sciences de Turin (séance du 15 avril 1855, p. 3) :

« ... Quoique je fusse persuadé de l'existence de plusieurs formations nummulitiques distinctes, et que je me préparasse à le démontrer... cependant MM. Hébert et Renevier m'ont, en partie au moins, prévenu. Dans un récent ouvrage intitulé : *Description des fossiles du terrain nummulitique supérieur,* etc., ils viennent précisément de faire voir que le terrain nummulitique de ces régions est plus récent que celui des Corbières, de Biarritz, du comté de Nice, etc. »

Et pages 11 et 12 :

« Les faits... m'autorisent à déduire les corollaires suivants :

» 2° Le terrain nummulitique se compose de trois zones, dont deux sont celles que tout récemment MM. Hébert et Renevier ont nommées *terrain nummulitique inférieur et supérieur...* »

Éocène inférieur. — *Sables du Soissonnais, argile plastique,* etc.

Nos 3, 6, 15, 16, 19, 20, 27, et *Bull. de la Soc. géol. de France,* 2e série, t. VIII, p. 338.

L'auteur a prouvé, dans les deux premiers Mémoires (n° **3** et n° **6**), que les *sables de Bracheux* étaient la partie inférieure des sables du Soissonnais, au-dessous des *lignites,* et non au-dessus, comme on le soutenait alors. — Son opinion, adoptée par M. d'Omalius dès 1853 (*loc. cit.,* p. 287), l'est aujourd'hui par M. Lyell (*Supplement to the* 5e *ed. of a Manual of element. Geol.*, p. 25, 1857), et n'a plus de contradicteurs.

Dans les Mémoires n° **15** et n° **16**, il a montré les relations qu'avaient, avec la série des sables du Soissonnais, les conglomérats de Meudon et de Nemours, l'argile plastique et les *fausses glaises.*

L'auteur a étudié d'une manière spéciale les fossiles vertébrés du conglomérat de Meudon et des lignites (n° **19** et n° **20**); il a donné la description du tibia et du fémur du *Gastornis parisiensis,* et fait connaître (n° **27**) le système dentaire complet et des pièces importantes du squelette du Coryphodon, genre créé par M. Owen sur une seule dent, et que les paléontologistes n'admettaient que comme une subdivision du genre Lophiodon. Il a montré combien M. Owen avait eu raison, et, en outre, il a constitué deux espèces distinctes.

Ces travaux ont été cités avec éloge par M. Owen (*Quart. Journ. of the geol. Soc.,* vol. XII, p. 204 et 214, 1856).

Calcaire lacustre de Rilly.

Nos 3, 6, 15 et 16.

On connaissait avant 1848 deux ou trois lambeaux de cette formation lacustre. On les considérait comme des accidents sans importance des lignites du Soissonnais (*terrain d'argile plastique* d'Al. Brongniart).

En 1848, dans son Mémoire n° **3** et en 1849 (n° **6**), l'auteur a montré que ce dépôt s'était formé dans un lac assez étendu, qui existait dans la partie orientale du bassin de Paris, dans les premiers temps de la période tertiaire. La détermination de la position exacte de cette assise, dont il ne reste

plus que de faibles lambeaux, a été faite d'après de nombreuses observations stratigraphiques, en montrant qu'elle avait été ravinée par des masses d'eau dénudantes avant le dépôt des lignites, avant même le dépôt de la plus grande partie des sables de Bracheux. Ces phénomènes de dénudation ont été considérables et méritaient d'être pris en considération.

Des contradictions s'étant élevées, il en est résulté l'occasion de nouvelles découvertes. Dans le Mémoire nº **13** (1853), l'auteur a confirmé sa démonstration en signalant et décrivant des gisements nouveaux et importants (Dormans, etc.).

Bientôt (Mémoire nº **16**, 1854) il a montré que ce lac s'étendait à l'ouest jusqu'au delà de Noyon et de Chauny.

Ces recherches ont ajouté au commencement de la période tertiaire une époque nouvelle, dont les faits acquis auparavant ne permettaient pas de se rendre compte.

Marnes de Heers (Belgique). — *Système heersien d'*André Dumont.

Nº **12**.

Dumont avait considéré comme la partie supérieure du terrain crétacé un sytème de couches de marnes calcaires auquel il avait donné le nom de *système heersien*. L'auteur a montré (nº **12**), par la position stratigraphique de ce système et par les fossiles qu'il y a découverts, qu'il devait être placé à la base du terrain tertiaire.

B. TERRAINS SECONDAIRES.

1. Terrain crétacé. — Craie supérieure. — *Calcaire pisolithique.*

Notes ou Mémoires, Nºs **2**, **5**, **6**, **10**, **11** et **14**.

On peut voir dans l'*Histoire des progrès de la géologie* de M. d'Archiac, tome IV, page 239 (1851), comme on était divisé, en 1847, sur la question de l'âge du calcaire pisolithique. M. Élie de Beaumont, seul de son avis, le considérait comme crétacé; MM. d'Archiac, Deshayes, de Boissy, C. Prévost, Raulin, le plaçaient dans le terrain tertiaire. Il y avait donc là à résoudre une question importante, tant en raison des noms engagés, qu'à cause de l'incer-

titude qui en résultait pour une des principales lignes de démarcation des terrains.

En considérant ce dépôt comme crétacé, M. de Beaumont, d'après les listes de fossiles publiées par MM. d'Archiac et Ch. d'Orbigny, croyait aussi que les mollusques fossiles du calcaire pisolithique étaient les mêmes que ceux du calcaire grossier.

Tel était l'état de la question en 1847. La *Note sur le calcaire pisolithique* (nº **2**) a mis fin au débat, en montrant que ces fossiles étaient complétement différents de ceux du calcaire grossier et qu'ils se rapprochaient davantage de la faune crétacée.

Depuis lors, tous les géologues ont successivement mis ce dépôt à sa véritable place (1).

L'auteur, en même temps et dans des travaux ultérieurs (nº **3**, 1848; nº **6**, 1849; nºs **10** et **11**, 1852; nº **14**, 1853), a découvert et décrit de nouveaux affleurements de ce terrain; il a fait voir que partout il renfermait les mêmes fossiles; il a montré qu'il était de même âge que la craie de Maestricht et que le calcaire à Baculites du Cotentin : en sorte qu'une notable partie de ce qui est connu sur cet étage de la craie, qui appartient à une époque postérieure à celle de Meudon, est le résultat de ses recherches.

Elles ont établi que le calcaire pisolithique s'était déposé dans le bassin de Paris, sur une surface plus considérable que celle qu'occupe le calcaire grossier, mais que des dénudations bien plus puissantes que celles qui avaient affecté le calcaire de Rilly n'en avaient laissé subsister que quelques lambeaux épars, presque tous adossés à la craie, et distribués sur le pourtour de la dépression crayeuse dont cette roche avait nivelé les inégalités.

Ces lambeaux ont servi de jalons pour le tracé des anciens rivages du golfe pisolithique. On a montré que ce golfe, qui pénétrait au sud jusqu'à Montereau, à l'est jusqu'à Châlons-sur-Marne, à l'ouest jusqu'à Montainville et Vigny (Oise), contournait le pays de Bray, et présentait vers le nord une double branche : l'une, longeant le versant oriental du pays de Bray, pénétrait dans la Manche, déjà en partie formée, entre Dieppe et le Bas-Boulonnais, et allait se terminer dans le Cotentin en un nouveau golfe fermé de ce côté; l'autre, servant de canal commun d'entrée aux deux golfes, était comprise entre le Boulonnais et l'Ardenne, et s'étendait ensuite sur le Limbourg, etc.

On arrivait en même temps à prouver que la saillie du Bray, de

---

(1) M. d'Archiac (1851), *Hist. des progrès de la géologie,* t. IV, p. 199; M. d'Omalius (1853), *Abrégé de Géologie,* p. 297, etc.

Beaumont-sur-Oise à Dieppe, était antérieure au calcaire pisolithique, et par conséquent antérieure à la fin de l'époque crétacée, contrairement à l'opinion alors admise; puis, que la fin de la période secondaire avait été marquée par plusieurs oscillations du sol (exhaussements ou affaissements en masse), dans l'ordre suivant :

1° Exhaussement après le dépôt de la craie de Meudon;

2° Durcissement de la surface de cette craie, avant le dépôt du calcaire pisolithique, par suite de l'action des agents atmosphériques (craie dure à tubulures);

3° Affaissement et dénudation de la surface, formation de dépressions;

4° Dépôt du calcaire pisolithique;

5° Exhaussement, plus considérable à l'est qu'à l'ouest; émersion complète du calcaire pisolithique;

6° Affaissement, dénudation et premiers dépôts tertiaires.

Cette étude des oscillations générales du sol, déduites d'observations stratigraphiques, remonte à 1848 (Mémoire, n° **5**).

2. *Craie de Meudon.*

Nos 25 et 29.

La classification exacte des diverses assises de la craie est encore à faire. L'étude approfondie des êtres organisés que renferme chaque assise devient indispensable. L'auteur a commencé par la craie de Meudon, qui était bien peu connue à ce point de vue, comme le montre le travail n° **25** auquel ces observations se rapportent et qui renferme la description de 5 Reptiles, 12 Poissons, 5 Crustacés cirrhipèdes, 7 Annélides, 3 Aptychus, 7 Céphalopodes, et 11 Gastéropodes, presque tous nouveaux.

Dans la Note n° **29**, on montre que les fossiles les plus caractéristiques de la craie de Meudon ont été confondus avec ceux des assises plus inférieures; ainsi l'*Ananchytes ovata* avec l'*Ananchytes gibba*, le *Micraster Brongniarti* avec le *Micraster Coranguinum,* la *Rhynchonella octoplicata* avec la *Rhynchonella plicatilis,* le *Spondylus æqualis* avec le *Spondylus spinosus.* De là de graves erreurs introduites dans les classifications du terrain crétacé. Des géologues ont confondu de cette façon des horizons très-distincts et superposés, et ont assimilé à la craie de Meudon des assises qui sont incontestablement plus anciennes.

3. *Craie glauconieuse de Rouen. — Grès verts du Maine.*

N° 30.

L'absence de bonnes coupes avait fait placer les *grès verts* du Maine à la base du système de la craie. On montre dans cette Note, en donnant des preuves de superposition directe, qu'ils sont compris entre la craie de Rouen à *Ammonites varians* et la craie marneuse à *Inoceramus labiatus* (Brong. sp.). Du reste, la pensée première et une partie des éléments de ce travail sont dus à M. Triger.

C. TERRAIN JURASSIQUE.

N°s 7, 9, 18, 23, 24, 26, 31, 33, 34 et 37.

L'auteur s'est beaucoup occupé du terrain jurassique.

La Note n° **7** donne sur des assises déjà connues des détails plus précis.

Le n° **18** signale quelques couches nouvelles.

Le n° **23** rectifie une erreur. Les calcaires ferrugineux de Montreuil-Bellay, célèbres par l'étonnante conservation de leurs fossiles, étaient considérés par M. d'Orbigny comme appartenant à l'oolithe inférieure ; on a montré qu'ils faisaient partie de l'Oxford-clay inférieur. Le Mémoire n° **34** décrit plus de 100 espèces de cette faune remarquable, parmi lesquelles 71 Gastéropodes, c'est-à-dire plus qu'on n'en connaissait jusque-là dans tout l'étage.

Le Mémoire n° **33** donne la succession détaillée de toutes les couches dont se compose l'Oxford-clay des côtes de la Manche, entre Dives et Trouville, avec les fossiles qu'elles renferment. Ces couches sont ensuite groupées en trois assises.

Le n° **37** est un examen critique des Trigonies clavellées que renferment l'Oxford-clay et le coral-rag. On a essayé d'assigner à ces espèces, si abondamment répandues et si souvent citées, des caractères plus précis.

Les n^{os} **9**, **24** et **31** se rapportent à l'époque liasique. Les deux premiers ont contribué à résoudre certaines questions bien débattues, notamment celle de la position des grès d'Hettange et de Luxembourg, que l'on plaçait

à tort dans le lias moyen. Le dernier a pour objet de fixer la limite entre le lias et le trias des départements du Gard et de l'Hérault, et de donner la composition générale du trias dans cette contrée. Voici les conclusions de ce travail :

1° Le trias se divise, dans le Gard et l'Hérault, en deux systèmes;

2° Le système inférieur, essentiellement formé de grès micacé, et caractérisé par le *Calamites arenaceus* et les empreintes de pas de *Labyrinthodon*, correspond au grès bigarré;

3° Le système supérieur, marnes bigarrées associées quelquefois à du calcaire marneux et renfermant ordinairement du gypse, correspond seul au *keuper;*

4° Ces deux systèmes sont séparés par des calcaires dolomitiques souvent cloisonnés ou tufacés qui peuvent, si l'on veut, correspondre au muschelkalk, mais qui pourraient n'être que le commencement de la série keupérienne;

5° Le lias commence aux couches de conglomérat et de grès ordinairement appelés *arkose*. Ces grès et ces conglomérats sont inférieurs aux marnes et calcaires marneux avec fossiles infraliasiques; mais l'horizon indiqué par ces fossiles paraît être celui des calcaires de Valognes, supérieurs aux grès infraliasiques du Cotentin exploités à Baupte, de même que les calcaires infraliasiques fossilifères de la Nièvre sont supérieurs aux poudingues et grès que l'on trouve au-dessous, et qui par leur faune appartiennent aussi à l'infralias.

Cette classification différait notablement de celle que M. Émilien Dumas avait adoptée; mais, depuis, ce géologue distingué est arrivé à des conclusions analogues à celles qui viennent d'être exposées.

Enfin, le Mémoire n° **26** est un travail d'ensemble dans lequel on a établi : 1° l'ordre exact de succession des couches de tout le système jurassique et leurs plus ou moins grandes affinités entre elles;

2° La classification de ces couches et leur groupement en *étages* au point de vue stratigraphique et paléontologique;

3° Les zones indiquant les anciens rivages des mers jurassiques, et par suite les mouvements du sol pendant cette période.

Ces recherches s'appuient sur une quantité de faits considérable, mais le

Mémoire ne donne que des observations qui sont personnelles à l'auteur. Elles l'ont amené à généraliser la théorie des oscillations lentes, et à la lier de la manière la plus intime avec la classification des terrains.

L'exposé des résultats obtenus serait trop long à énumérer. L'extrait qui a été inséré dans les *Comptes rendus*, et auquel on renvoie, n'est lui-même qu'un résumé très-succinct.

D. TERRAINS PRIMAIRES.

L'Ardenne était restée jusqu'en 1856, pour une partie des roches dont elle est composée, un obstacle à la classification générale des terrains paléozoïques (1). L'auteur a montré (n° **22**), par des coupes indiquant la succession des assises et la nature des fossiles qu'il y a recueillis, qu'on pouvait les raccorder très-exactement avec celles qui servent de types dans les autres pays. Il a pu signaler l'identité de certaines roches dévoniennes appartenant au *système Coblentzien* de Dumont, avec le terrain dévonien inférieur de la Bretagne et du Cotentin.

Il a aussi fait connaître, dans les calcaires carbonifères d'Avenelles, un horizon fossilifère qui n'était encore connu qu'en Irlande.

E. OSCILLATIONS DU SOL.

N°s 3, 6, 8, 30, 36.

On se rappelle les importantes discussions qui ont si longtemps retenti devant l'Académie, au sujet de la théorie des mouvements du sol. On ne sera pas surpris qu'elles aient profondément préoccupé l'élève qui, pendant près de dix années, a suivi l'enseignement des deux illustres antagonistes.

On a vu ci-dessus que, dès 1848, l'auteur du Mémoire n° **3** était arrivé à déduire des observations directes les mouvements du sol, par suite desquels le bassin de Paris a été successivement golfe, lagune ou lac. Il a de nouveau, en 1849 (n° **6**), développé ces conclusions, qui ont fait l'objet d'un

(1) Voir, sur cette difficulté, Murchison, *Siluria*, 1re édition, p. 382.

Mémoire spécial (n° **8**), ayant pour titre, *Sur la géologie du bassin de Paris*, présenté à l'Académie le 9 juin 1851, et inséré par extrait dans les *Comptes rendus*. Dans ces Mémoires, conçus sous l'influence d'un double enseignement, et inspirés peut-être par quelques aperçus épars dans les publications de l'époque, il a le premier posé et formulé la question des *oscillations lentes* du sol, en l'appliquant à la fin de l'époque crétacée, à la période éocène tout entière, et en montrant que ces mouvements lents expliquaient parfaitement tous les phénomènes si variés de ces époques.

Ce ne fut qu'en 1852 que Dumont publia, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (tome XIX), des idées entièrement conformes, mais appliquées à l'étude du sol de son pays. Cette théorie, qui n'exclut pas les mouvements brusques, a l'avantage de montrer les modifications successives du relief de l'écorce terrestre avec d'autant plus de sûreté qu'elle n'est que la traduction des faits.

Dans le Mémoire (n° **26**) qui a pour titre : *Les mers anciennes et leurs rivages dans le bassin de Paris*, on a montré que le bassin de Paris, avec sa ceinture montagneuse composée de l'Ardenne, des Vosges, du plateau central et de la Bretagne, a éprouvé pendant les dépôts de la première partie du terrain jurassique (lias, oolithe inférieure et grande oolithe) des mouvements généraux d'oscillations descendantes, par suite desquels la mer a atteint des niveaux successifs de plus en plus élevés ; puis que, pendant le dépôt de la seconde partie (Oxford-clay, coral-rag et calcaires du Barrois), un mouvement inverse s'est produit; qu'un exhaussement général et successif du sol a fait reculer vers le nord les limites du golfe, effet bien constaté antérieurement, mais qu'on expliquait différemment, et d'une manière qui ne paraissait pas suffisante.

Le même travail montre que la limite entre le terrain jurassique et le terrain crétacé correspond, dans le bassin de Paris, à un maximum d'exhaussement, la mer s'étant, pendant la première partie de cette dernière période, progressivement avancée du nord au sud.

Dans la Note n° **30**, on prouve, en s'appuyant sur tous les travaux récemment publiés, que le même maximum d'exhaussement s'était produit dans les Alpes à la même époque, qu'il en était de même pour le bassin de l'Aquitaine, et on conclut ainsi :

« Si maintenant on ajoute les autres faits connus sur le nord et l'est de l'Europe, et notamment que dans le Hanovre on retrouve aussi entre le terrain jurassique supérieur et le néocomien inférieur un dépôt d'eau douce, il en résultera que cette région était également émergée, et l'on arrivera à

cette conclusion, que toute la partie de l'Europe comprenant les îles Britanniques, la France, les Alpes, l'Allemagne et la Russie, était hors des eaux de l'Océan à la fin de l'époque jurassique ; et, comme sur aucun point des continents actuels on ne connaît de dépôt marin synchronique des dépôts lacustres supra-jurassiques, on peut affirmer sans crainte que toutes les parties des continents actuels qui ont été soumises aux explorations géologiques, l'Europe, l'Amérique, d'immenses étendues en Asie, en Afrique et même en Océanie, étaient émergées pendant l'existence des lacs qui ont terminé en Europe la période jurassique. Ces mêmes continents ont été ensuite successivement immergés, mais sur des surfaces en partie différentes, pendant la période crétacée. »

Ces recherches ont conduit l'auteur à s'occuper d'une manière spéciale du tracé des rivages de la mer en Europe pendant les différentes parties des périodes jurassiques et crétacées ; mais ces cartes n'ont encore reçu d'autre publicité que par leur présentation à la Société géologique (n° **36**), et par leur exposition, depuis plusieurs années, aux leçons faites à la Faculté des Sciences.

Mai 1861.

PARIS. — IMPRIMERIE DE MALLET-BACHELIER, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 10, PRÈS L'INSTITUT.

